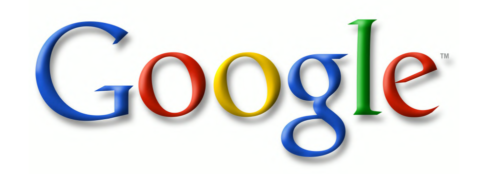
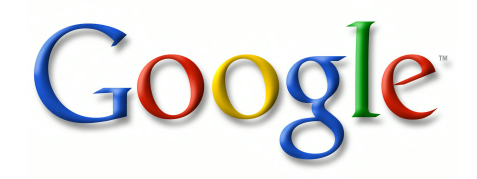
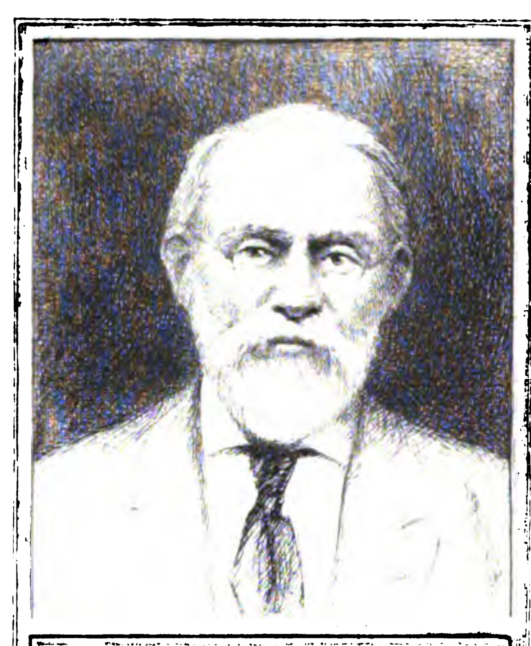
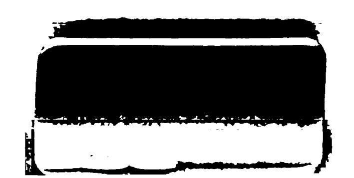










MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

CONCOURS DE 1885. — OUVRAGES COURONNÉS.

IMP. GEORGES JACOB, — ORLÉANS.

MÉMOIRES

DE LA SOCIÉTÉ

ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE

DE L'ORLÉANAIS.

TOME VINGT-UNIÈME

ORLÉANS,

HERLUISON, LIBRAIRE, RUE JEANNE-D'ARC, 17.

PARIS,

A LA SOCIÉTÉ BIBLIOGRAPHIQUE, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 195.

—

1886

7 MAI 1885

QUATRIÈME CONCOURS QUINQUENNAL

OUVERT PAR LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE DE L'ORLÉANAIS

AVANT-PROPOS

C'est en 1869 que, pour la première fois, grâce à l'initiative généreuse d'un de ses membres les plus anciens et les plus dévoués, la Société a ouvert un Concours sur l'histoire et les antiquités de la province orléanaise. Neuf mémoires lui furent présentés, dont cinq ont été jugés dignes de se partager la somme de 1,200 fr. et les médailles d'argent mises à la disposition de la Société par le donateur. Les cinq lauréats, — nous aimons à rappeler ces noms, — ont été : M. Dupré, bibliothécaire de la ville de Blois, Mlle de Foulques de Villaret, M. l'abbé Cochard, M. de Maulde, ancien élève de l'École des chartes, et M. Eugène Boutet de Monvel, directeur de l'École normale primaire d'Orléans.

Le Concours de 1875 provoqua sept mémoires. Un premier prix *ex æquo* fut décerné à Mlle de Villaret et à M. Dupré ; un deuxième prix *ex æquo* à M. Cuissard et à M. de Salies, et trois mentions honorables à MM. Merlet, Guillon et l'abbé Maitre, curé de Coinces.

Au Concours de 1880 furent produits douze mémoires, auxquels la Société a attribué trois premiers prix *ex æquo*, à M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir et lauréat de l'Institut, à M. Cuissard, professeur libre à Orléans, et à Mlle de Villaret ; une mention très honorable, avec médaille d'argent, à M. Dupré ; et quatre mentions honorables, avec médaille de bronze, à MM. Belton, de Blois ; Charpignon, d'Orléans ; Félix Guillon, d'Orléans, et Poquet, instituteur à Bouilly (Loiret).

C'est M. Egger, membre de l'Institut et professeur à la Sorbonne, qui a présidé les trois solennités de la distribution des récompenses.

La séance, pour le Concours de 1885, a eu lieu le jeudi 7 mai, à trois heures, à l'Institut musical, choisi à regret, à l'exclusion de la Salle des Thèses, trop petite pour recevoir un auditoire nombreux.

La réunion a été présidée par M. Georges Picot, membre de l'Académie des sciences morales et politiques. Connu dans le monde lettré, surtout comme auteur d'un ouvrage honoré du grand prix Gobert, l'*Histoire des États-Généraux*. M. Picot a un titre particulier à l'affectueux respect des Orléanais : il appartient à la famille de notre illustre Pothier.

A sa droite étaient assis M. Boullé, premier Président de la Cour d'appel ; à sa gauche, M. Gustave Baguenault de Puchesse, Président de la Société, derrière lequel étaient groupés ses collègues. Sur les sièges d'honneur,

M. Henry, Préfet du Loiret ; M. le Maire, M. le général de Brécourt, M. Germon, Président du Tribunal de commerce ; M. Eugène Vignat, ancien député et ancien maire d'Orléans ; M. Bouchet, Président de l'Institut musical. Parmi les autres notabilités venues pour témoigner de leur sympathie à la Société, nous citerons encore M. le Proviseur et plusieurs professeurs du Lycée ; MM. Léhup, conseiller à la Cour ; D. Bimbenet, ancien conseiller ; Latour, substitut du Procureur général ; Poinceau et Tournière, juges de paix. Un certain nombre d'ecclésiastiques et beaucoup de dames étaient dispersés dans la salle.

L'hémicycle avait été décoré sobrement, comme il convenait à la gravité de la réunion ; quelques faisceaux de drapeaux tricolores avec écussons aux armes de la Ville et de Jeanne d'Arc entouraient le buste de la vierge libératrice, dont le souvenir est toujours mêlé à toutes nos fêtes.

Sur le bureau étaient déposées, dans leurs écrins ouverts, six belles médailles d'argent et une de bronze, gravées au nom des lauréats.

Sur une table séparée, devant le rapporteur, M. Boucher de Molandon, se voyaient les mémoires du Concours, comprenant dix gros volumes manuscrits in-4°, œuvre de trois auteurs, et quatre cahiers de moindre importance, envoyés par quatre autres concurrents.

La lecture et l'appréciation de ces ouvrages avaient été faites par une commission de dix membres (1).

La séance ayant été déclarée ouverte par M. Picot, M. Baguenault de Puchesse a prononcé l'allocution suivante :

(1) MM. Boucher de Molandon, de Beaucorps, Davoust, Octave Raguenet de Saint-Albin, Thillier, Tranchau, G. Vignat. MM. Doinel, Herluison, Patay, désignés aussi par le choix de leurs collègues, n'ont pu prendre part aux travaux de la Commission.

Messieurs,

Pour la quatrième fois, depuis seize ans, la Société archéologique et historique de l'Orléanais nous a conviés à une solennité toute littéraire. Vieille déjà de près d'un demi-siècle, elle a pensé qu'elle avait acquis le droit d'encourager des vertus plus jeunes : de là, l'institution de ces concours, auxquels la générosité d'un de nos collègues a récemment assuré la perpétuité des choses de ce monde. Il nous rendra compte tout à l'heure, avec sa délicatesse et sa bienveillance accoutumées, des mérites divers des lauréats et même de ceux que la Société n'a pas jugés dignes d'être couronnés. Ses piquantes analyses nous prouveront combien le goût des vieux souvenirs historiques est resté vivant dans notre province, combien les habitudes de travail et de culture intellectuelle y sont demeurées nombreuses et fécondes, en dépit d'une indifférence plus apparente que réelle.

Orléans est la ville des souvenirs : le culte des gloires du passé est chez ses enfants une tradition de race. L'un des plus anciens panégyristes de la cité, — qui pourtant écrivait à Paris, où il était avocat au grand conseil du roi, — n'a-t-il pas remarqué que les armes d'Orléans sont trois cœurs de lys, parce que la maison royale de France ayant pour symbole les lys, aucune ville ne les a plus aimés et plus vaillamment défendus :

Quod laniata etiam servarit lilia ab Anglis.

Et le docte auteur en prend occasion pour célébrer les louanges de l'héroïque jeune fille, qu'on ne se lasse jamais ici de bénir :

Martia virgo, potens sed verius illa virago,
Flos patriæ, sexus laus generosa sui.

Les puînés de la maison de France n'avaient-ils pas pris de bonne heure le nom de ducs d'Orléans ? Et n'a-t-on point cessé

de répéter pendant de longues années le mot de Scaliger : que si Paris était la tête de la France, Orléans en était le cœur (1). Par une subtilité bien digne des écrivains de la Renaissance, on ajoutait que la ville, *umbilicum Ligeris*, avait été bâtie sur le grand fleuve national de la Gaule, en un point qui se trouve à une égale distance de l'embouchure et de la source de la Loire :

Terra beata loci genio cœloque salubri,
Ingentis regni medium cor, et aurea sedes (2).

Pour parler sans images, chaque siècle a eu chez nous ses gloires. Et sans remonter très loin dans le passé, le XIIIe siècle a vu la glorieuse apogée de nos grandes écoles; au suivant, la célèbre Université de Lois nous a laissé ce gracieux monument, unique en France comme édifice civil, qui, laborieusement sauvé et restauré, abrite et consacre aujourd'hui nos modestes travaux, sous l'égide d'une administration municipale intelligente et libérale. Le XVe siècle a été témoin de la lutte contre les Anglais et du siège d'Orléans, d'éternelle mémoire. Au XVIe, les luttes acharnées des guerres religieuses ont donné à notre province le triste privilège d'être constamment à la première place et de servir de théâtre à tous les grands événements. Au XVIIe, la religion catholique, si courageusement défendue par nos pères, a eu comme un renouveau de prospérité et de vertus. Le XVIIIe siècle, enfin, a été chez nous l'âge des jurisconsultes, dont le nom de Pothier résume toute la gloire. Et, par un heureux rapprochement, nous avons l'honneur d'être présidés aujourd'hui même par un des derniers neveux du grand Pothier, dont la magistrature française a longtemps apprécié la précoce maturité et qui, avant de faire partie de l'Institut, avait

(1) *Non potuit magni caput esse Aurelia Regni,*
Ergo quod reliquum est corque animusque fuit.
J.-CÆS. SCALIGER.

(2) Rodolphi Boterii, *Aurelia*, 1615, p. 33.

mérité de recevoir le grand prix Gobert pour cette belle *Histoire des Etats-Généraux en France*, analysée au point de vue des origines de notre droit civil, œuvre immense, qui sera encore complétée quelque jour par la publication de précieux documents, et dans laquelle nos États d'Orléans de 1560 sont retracés avec une exactitude de détails et une vue générale de leur influence sociale, que nos historiens locaux n'avaient point suffisamment mises en relief.

Après tant d'illustrations de tout genre, que reste-t-il donc pour notre époque, qui semble n'avoir plus qu'à jouir de ce que les siècles passés lui ont apporté ? Il lui reste la tâche délicate de conserver la mémoire de ces gloires d'autrefois, *res restituere*, comme disait Cicéron dans son beau langage. C'est un devoir de reconnaissance et d'honneur, qui a été largement compris, à voir la multiplicité et la valeur des travaux historiques que chaque jour apporte. Tel est le but que s'est proposé notre Société, et par la publication de ses *Mémoires* et par la fondation de ce Concours. C'est là, Messieurs, l'œuvre patriotique que vous avez bien voulu venir encourager par votre présence.

Mais nous avons encore un devoir public à remplir. Depuis cinq ans, quelques-uns de ceux qui s'intéressaient le plus à nos efforts ont disparu. Le monde est une perpétuelle nécropole, où les vivants, malgré la loi commune, ne peuvent remplacer ni faire oublier les morts. Parmi les membres titulaires, nous regretterons toujours l'excellent M. Petau, ancien député à l'Assemblée nationale, longtemps conseiller général du Loiret, dont la généreuse donation a assuré la prospérité de la Société, et auquel nous devons en grande partie le mobilier et les bibliothèques de notre Salle des Thèses. Que de fois nous avons trouvé dans nos membres honoraires d'éloquents et actifs défenseurs ! Beaucoup nous ont été enlevés en peu de temps : M. Mantellier, l'un de nos fondateurs, dont les travaux remplissent nos publications et qui avait su attirer l'attention du monde savant ; M. L. Quicherat, l'éditeur du *Procès de Jeanne d'Arc ;* M. de Longpérier, l'éminent épigraphiste ; et tout récemment encore deux des plus jeunes membres de l'Institut,

qui tenaient intimement à Orléans par des liens de famille, François Lenormand et Albert Dumont, dont la collaboration ou l'appui nous auraient été singulièrement précieux. Si les rangs se resserrent, ils s'élargissent également : nous sommes heureux et fiers de compter depuis quelques jours deux nouveaux membres honoraires, M. Siméon Luce, l'érudit historien de l'enfance de la Pucelle, et M. Robert de Lasteyrie, le jeune professeur à l'Ecole des Chartes, secrétaire du Comité des travaux historiques, chez qui les réunions des Sociétés de province à la Sorbonne ont si souvent apprécié la science la plus solide et le goût archéologique le plus délicat. Puisque les hautes sympathies ne nous abandonnent pas, nous essaierons, Messieurs, de demeurer dignes d'elles. Et, en continuant à faire appel aux travailleurs, nous donnerons nous-mêmes l'exemple du travail opiniâtre et du dévoûment éclatant à la patrie, qui ont été de tout temps les deux vraies gloires d'Orléans.

D'unanimes et légitimes applaudissements ont suivi cette allocution, hommage chaleureux et délicat à la ville d'Orléans, au Président de la réunion et aux hommes éminents dont la Société pleure la perte ou dont elle salue avec joie l'entrée dans ses rangs.

Puis la parole a été donnée à M. Boucher de Molandon, pour son rapport.

MESDAMES,
MESSIEURS,

La bienveillante affection de mes collègues m'avait confié l'honneur de ce rapport, lorsqu'un deuil profondément douloureux est venu me contraindre à résigner cette tâche en leurs mains.

La Société, saisie de ma demande, ne crut pas devoir l'accueillir. J'ai dû m'incliner devant son désir, et il ne me reste

plus qu'à solliciter votre indulgence pour un travail achevé au milieu des plus tristes préoccupations.

Après avoir offert mes respectueux remerciements à l'auditoire distingué qui veut bien honorer notre solennité de sa présence, j'aborde en toute simplicité le compte-rendu que j'ai mission de vous présenter.

Notre quatrième Concours n'a pas été inférieur à ses devanciers. Le nombre, l'importance, la valeur des manuscrits déposés sous vos yeux, témoignent assez que des hommes honorables et studieux ont confiance dans nos appréciations, et attachent un prix réel à vos suffrages.

La Société, il me sera permis de le dire, n'a pas, de son côté, failli à ses devoirs.

Une commission choisie parmi ses membres titulaires s'est imposé l'obligation d'étudier, chacun *isolément* dans le secret de son jugement personnel, la totalité des mémoires adressés au Concours sous le voile de l'anonyme, de les classer dans un rang consciencieusement étudié, puis, dans des réunions générales, d'apporter des conclusions écrites et motivées.

Le rapport que je viens vous soumettre, Messieurs, n'est que la résultante de ces conclusions individuelles, mûrement débattues au sein de la Commission, puis votées presque toujours à l'unanimité.

Les propositions soumises alors à la souveraine appréciation de la Société, ont été par elle, après nouvel examen, définitivement sanctionnées.

C'est à ce moment seulement que les plis cachetés contenant les noms des auteurs ont été ouverts en séance.

Telle a été, Messieurs, telle se reproduit, tous les cinq ans, la loyale organisation de nos concours.

Leur but essentiel étant d'honorer et d'encourager les études sérieuses sur l'histoire et les antiquités de notre province, nous

devions examiner les mémoires, à l'unique point de vue de la rectitude, de la modération, de la sincérité dans la discussion ; puis les classer selon leurs mérites.

L'examen de quelques ouvrages relatifs à des thèses délicates et controversées ne pouvait nous susciter de difficultés sérieuses.

Nous restions neutres sur le fond du débat.

La Société, aux termes de ses statuts, *laissant aux auteurs des travaux publiés dans ses recueils l'entière responsabilité de leur doctrine,* ne pouvait avoir la pensée d'émettre, dans ses Concours, des solutions personnelles sur des questions étrangères à ses attributions.

Comme l'a déjà fait un de nos prédécesseurs, dans un Concours antérieur, nous exprimons le regret que, parmi les mémoires adressés, l'archéologie tienne une place trop restreinte.

Les vestiges du passé, religieux, civil ou militaire, de notre province, sont les témoins vénérés, confiés à notre filial respect, des générations qui ont vécu avant nous sur la terre orléanaise.

Au moment où, à notre profonde douleur, disparaissent des monuments auxquels se rattachaient les plus glorieux souvenirs de notre cité, qu'il nous soit permis d'appeler, sur ceux qui survivent, la pieuse sollicitude de tous les amis de nos traditions historiques.

Ce vœu fut la dernière parole que, d'une voix émue, notre illustre guide, M. Jules Quicherat, prononçait peu de temps avant sa mort, à la réunion solennelle des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

C'est celui qu'émettait à son tour, il y a quelques semaines à peine, son digne successeur à la présidence, M. Anatole Chabouillet, notre éminent membre honoraire.

Permettez à l'humble disciple des maîtres qui nous sont si chers de rappeler devant vous leurs graves pensées.

Neuf mémoires ont été adressés au Concours de 1885.

L'un d'eux, à notre vif regret, a dû être écarté tout d'abord.

Il avait pour titre : *La Cathédrale de Chartres durant la Terreur.*

Il retraçait, jour par jour, les douloureux événements dont cet insigne monument religieux fut le théâtre de 1793 à 1803.

Nous ne pouvions rester insensibles à ces pages émues, tracées par la main d'un prêtre de notre province ; mais nous ne pouvions non plus oublier que nos statuts, dans leur prévoyante sagesse, nous interdisent toute discussion sur les faits postérieurs à 1789.

L'auteur a bien voulu comprendre une décision douloureuse qui nous était imposée par les termes formels de notre réglement.

Restaient huit mémoires que je dois successivement vous faire connaître, en commençant par ceux d'une moindre importance.

Les quatre premiers sont de simples opuscules.

Quatre autres étaient d'une valeur incontestablement supérieure.

I

RECHERCHES SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE A CHUELLES, CANTON DE CHATEAURENARD (LOIRET).

1° Avant la Révolution. — 2° Depuis 1789. — Avec cette épigraphe : *Recueillons pieusement les souvenirs de ceux qui nous ont préparé la voie.*

Par M. Moreau, instituteur à Courtenay.

58 pages in-4°, avec trois plans topographiques soigneusement tracés.

Le sujet de ce mémoire était particulièrement sympathique à la Société.

L'enseignement des classes laborieuses fut, en tous les temps, le but des largesses et du dévouement de nos pères. Il est l'honneur du clergé et de l'Épiscopat d'Orléans.

Dans l'étude de ces glorieuses traditions du passé, notre province a sa noble part.

Les érudites publications de M. Lucien Merlet pour le pays chartrain, et de M. Maggiolo pour le Gâtinais, le savant ouvrage de Mlle de Villaret sur *L'Instruction primaire à Orléans et dans l'arrondissement avant* 1789, œuvre distinguée, couronnée par la Société à son dernier Concours, et que notre évêque vénéré a daigné prendre sous son bienveillant patronage, témoignent assez combien cette question nous est chère.

Aussi sommes-nous heureux d'applaudir aux laborieuses investigations de quelques instituteurs dans les vieux registres paroissiaux confiés, en quelque sorte, à leur garde.

Ces humbles archives, trop rarement explorées, rappellent souvent des faits d'un intérêt réel.

L'auteur a généreusement entrepris cette tâche en ce qui regarde sa commune.

La portion de son mémoire qui se rattache à nos études n'y occupe malheureusement qu'une place bien restreinte; l'époque moderne échappait naturellement à notre examen.

Les quatorze premières pages consacrées au dépouillement des vieux registres paroissiaux de Chuelles révélent de précieux détails.

L'auteur y a retrouvé la date précise, non, comme il le dit par erreur, de la première fondation d'une école en 1659, mais de là première mention officielle de son exercice public, encore bien qu'elle existât avant l'année 1659.

Il recueille les noms de huit maîtres ou recteurs de petites écoles de 1659 à 1789, et d'intéressantes notions sur leurs conditions d'existence et sur l'emplacement qu'occupaient alors ces établissements d'enseignement primaire.

Ces faits, malheureusement trop peu nombreux, sont méthodiquement classés et précisés avec lucidité.

Si l'auteur, désormais exercé à ces recherches, avait le dévouement et le loisir de les étendre aux communes du canton, on lui devrait un travail d'ensemble que la Société serait heureuse d'honorer de ses récompenses.

II

HISTOIRE DES MONUMENTS DE LA BEAUCE.

TOURY. — JANVILLE. — LE PUISET.

Par M. PINSARD, instituteur à Vennecy.

56 pages in-fol., avec cette épigraphe : *La France et Dieu.*

C'est encore à un de nos instituteurs ruraux qu'est dû ce second mémoire. La Société les voit avec bonheur se délasser de leurs arides fonctions dans des recherches d'archéologie ou d'histoire.

Mais éloignés qu'ils sont des dépôts publics par les devoirs de leur résidence, ils peuvent avec plus de succès appliquer leurs études aux localités qu'ils habitent.

Ils sont parfaitement placés pour recueillir les précieux débris que la pioche ou la charrue arrachent aux entrailles du sol, pour raviver des traditions qui s'effacent, mettre en lumière quelque curieuse légende, étudier un monument oublié.

Ils aiment alors à déposer dans le cœur de leurs jeunes élèves quelques parcelles de leur filiale affection pour le commun objet de leurs constantes préoccupations, à y rechauffer, dès le premier âge, l'amour du sol natal, germe fécond de l'amour de la patrie.

En consacrant ses loisirs à des récits d'ordre général, l'auteur s'est heurté à des difficultés que la fréquentation des bibliothèques et des archives lui eût permis de résoudre.

Nous lui signalerons tout d'abord, dans l'épigraphe inscrite en tête de son mémoire, une interversion regrettable, bien que, sans doute, involontaire : *La France et Dieu.*

L'antiquité payenne aimait à dire : *Ante omnia Deus.*

Traduisant cette belle devise dans le sentiment d'un légitime respect, nous disons *Dieu et la France.*

Ce second mémoire contient la monographie de trois importantes communes de la Beauce : *Le Puiset*, *Toury*, *Janville*.

Il y a, dans ces trois noms, tout un trésor historique digne de séduire un esprit cultivé : les quatre sièges du château du Puiset sous Philippe I[er] et Louis VI, les réformes judiciaires opérées dans la prévôté de Toury par Suger et ses successeurs ; la part considérable qu'eut Janville dans les guerres du XV[e] siècle en notre province, riche moisson de faits, de monuments et de souvenirs.

Tout cela a été déjà raconté dans des écrits d'une réelle valeur.

L'auteur paraît en connaître plusieurs, car il leur fait parfois des emprunts trop abondants peut-être.

Pour tracer un nouveau sillon dans ce champ honorablement cultivé, M. Pinsard avait donc à choisir entre une double alternative : ou raviver le sujet par des détails nouveaux, dus à de laborieuses explorations dans nos dépôts publics, ou dire mieux que n'avaient dit ses devanciers.

Qu'il nous soit permis de le rappeler ici : le but de nos Concours est moins de multiplier les publications que d'encourager les études approfondies sur les antiquités de notre province orléanaise. Et c'est précisément pour y parvenir que la Société a voulu qu'un intervalle de cinq ans les séparât l'un de l'autre.

La Société n'attache donc qu'une importance secondaire aux compilations historiques, dans lesquelles une indulgence parfois excessive croit voir un moyen de divulgation utile.

C'est aux œuvres patiemment et savamment élaborées qu'appartiennent, en définitive, l'estime durable et le succès mérité.

L'auteur du mémoire, en consacrant ses loisirs à un sujet plein d'intérêt, a cédé à une louable pensée. La Société l'en félicite sincèrement.

Qu'il persévère dans ces studieuses habitudes, qu'ils'a donne à des recherches mieux à la portée de sa résidence, et nous serons heureux de lui offrir les récompenses dues à ses laborieux efforts.

III

COLARDEAU.

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE.

Par M. Maxime BEAUVILLIERS, juge de paix à Ferrières, officier de l'instruction publique.

56 pages in-fol., avec cette épigraphe : *Pro Patria.*

Colardeau, cet astre brillant de notre pléiade orléanaise, célèbre à vingt-cinq ans, élu à quarante-quatre ans membre de l'Académie française et frappé par la mort au moment où il allait en franchir le seuil, poète élégant et fécond, dont on a dit qu'il occuperait un des premiers rangs sur notre Parnasse s'il avait autant d'originalité dans la pensée que de charme et d'harmonie dans le style, Colardeau a trouvé plus d'un historien pour honorer son souvenir.

M. Léon Lavedan, en 1851, dans le recueil des *Hommes illustres de l'Orléanais*, M. Auger, en 1854, dans la *Biographie universelle*, plus récemment, M. Lucien Merlet, dans sa *Bibliothèque chartraine*, couronnée à notre Concours de 1880 et imprimée dans le tome XIX de nos *Mémoires,* ont apprécié sa personne et son talent, avec un goût délicat et une légitime compétence.

Il restait encore à glaner dans le champ exploré par ces vaillants investigateurs.

Colardeau, né à Janville, le 14 octobre 1732, de Charles Colardeau, officier receveur du grenier à sel, et de Jeanne Regnard, orphelin à treize ans, eut, pour tuteur, son oncle maternel, le bon abbé Regnard, curé de Saint-Salomon de Pithiviers.

Après avoir achevé ses études au collège des Jésuites d'Or-

léans, puis à Meung-sur-Loire, destiné au barreau, il entra chez un procureur au Parlement de Paris.

Mais le presbytère de Saint-Salomon resta toujours le centre de ses affections les plus pures, et le séjour annuel de ses vacances. Ce fut le lieu de ses premiers essais poétiques, c'est là qu'une bonté quasi-paternelle lui faisait de douces remontrances sur ses infidélités au culte de Thémis et ses préférences pour celui des muses.

Là encore, il composa son épître à Duhamel de Denainvilliers, sur la Fontaine minérale de Segrais située dans un des domaines de l'éminent sylviculteur, une des productions de la jeunesse de Colardeau les plus connues et les plus achevées.

Pithiviers peut donc revendiquer, à plus d'un titre, une part légitime dans l'illustration de Colardeau ; il peut placer son nom près de celui du poète charmant (1), moissonné, comme lui, par la mort, dans la force de l'âge et du talent, et dont les gracieuses poésies, récemment publiées, couronnent d'une nouvelle auréole poétique la capitale du Gâtinais.

A un fils de Pithiviers, compagnon d'enfance de l'aimable doyen de Chécy, appartenait donc mieux qu'à tout autre d'unir ces deux souvenirs dans une commune affection. C'est ce qu'a tenté M. Beauvilliers.

Pour compléter les biographies antérieures, l'auteur de l'étude adressée au Concours s'est livré à de louables et persévérantes recherches.

La *Correspondance littéraire* de La Harpe ; les *Mémoires* de Collé, et ceux de la marquise du Deffand ; les *Lettres* de Voltaire, et une intéressante collection d'autographes mise en vente en 1882, lui ont fourni de précieuses révélations sur les débuts du jeune poète dans la littérature dramatique. Il y a également puisé de curieuses anecdotes sur le concours affectueux de la célèbre actrice Mlle Clairon, qui voulut se charger du principal

(1) M. l'abbé Guiot, né à Pithiviers en 1818, professeur au Séminaire de La Chapelle et doyen de Chécy, décédé en 1878.

rôle dans sa tragédie de *Caliste*, sur la sourde jalousie de Voltaire, et le peu de bienveillance de La Harpe et de Collé; sur le caractère à double face de Madame du Deffand; sur la liaison du poète avec Dorat, le marquis de Pesay, M. et Mme Lekain, et son fidèle ami, Doyen, peintre de Louis XVI.

L'auteur va peut-être un peu loin en voyant dans Colardeau un précurseur du théâtre moderne; mais il fait justement remarquer qu'il sut projeter quelqu'animation sur la glaciale solennité de la muse tragique chez les disciples de Voltaire, et qu'il possédait une merveilleuse facilité de versification.

Si la vie privée de Colardeau ne fut pas exempte de regrettables écarts, ses écrits du moins sont irréprochables : mérite dont il faut tenir compte, au milieu du XVIIIe siècle, à un membre du *Caveau*.

Lorsqu'en 1776 Colardeau fut élu membre de l'Académie française, il eut l'honneur d'obtenir la haute approbation de Louis XVI; mais sa vie gravement atteinte touchait à son terme : il succomba, le 7 avril 1776, avant sa réception.

La Harpe obtint son fauteuil et prononça son éloge.

Cette nouvelle notice sur la vie et les poésies de Colardeau nous a paru, à plus d'un titre, mériter des éloges. La Société eût été heureuse de la couronner; mais, à côté de louables recherches et de justes appréciations, on n'a pu méconnaître une facture trop hâtive et un peu précipitée, faute de temps peut-être, de regrettables inexactitudes, quelques lacunes, et des hors-d'œuvre qui ralentissent la marche du récit.

La Société peut fermer les yeux sur des négligences dans un ouvrage de longue haleine où l'étendue du travail compense l'imperfection des détails; — mais, après cinq ans d'intervalle, elle croit pouvoir désirer que, dans les notices moins importantes, la brièveté soit au moins rachetée par la perfection de la forme et le fini du travail.

La notice sur Colardeau n'en demeure pas moins une œuvre de mérite, qui, soigneusement revue, sera digne du nom du poète et du talent de l'auteur.

IV

A PROPOS DE DEUX CHARTES DU XIII[e] SIÈCLE.

Par M. Alexandre GODOU, ancien adjoint au maire d'Orléans.

In-4° de 27 pages, avec la devise : *Multis utilis, inutilis sibi.*

Deux petites chartes de l'année 1237, d'une belle et nette écriture, annexées en original à ce mémoire, y sont textuellement et historiquement étudiées.

L'une porte donation par Hugues II, seigneur de Montigny en Dunois, aux chanoines de la Madeleine de Châteaudun, de tous les cens et droits dont il jouissait dans cette ville et sa banlieue, à charge d'un service annuel.

L'autre contient la confirmation de ce don par Geoffroy V, vicomte de Châteaudun, seigneur suzerain des biens concédés.

Si ces documents sont d'étendue restreinte et d'objet peu important, l'auteur a su les bien apprécier et les rattacher heureusement à l'histoire du comté de Dunois.

Après avoir décrit avec soin ces deux spécimens de la diplomatique et de la calligraphie de notre province au moyen âge, écrits sur velin, en élégante cursive minuscule, mais dont malheureusement les sceaux ont disparu, il en donne le texte et la traduction; fait connaître le château-fort de Montigny, les personnages qui figurent dans l'acte, l'importance de l'établissement religieux auquel est faite la donation, la valeur des redevances qui lui sont généreusement concédées.

Le mémoire se termine par d'intéressants détails sur la collégiale de la Madeleine, où se conserva longtemps la célèbre coupe connue sous le nom de *vase de Charlemagne* (1).

On reconnaît, en lisant ce travail, que l'auteur est rompu aux habitudes du langage et possède l'art précieux d'exposer sobre-

(1) Cette précieuse coupe est aujourd'hui au Musée de Chartres.

ment sa pensée ; il paraît moins familier avec cette science d'érudition, qui ne s'acquiert que par des études toutes spéciales, et à laquelle d'ailleurs il déclare n'avoir aucune prétention.

S'il eût connu plus à fond les traditions de déchiffrement paléographique, qui respectent scrupuleusement dans les vieux textes l'orthographe archaïque et jusqu'aux hérésies grammaticales, il n'eût pas commis certaines fautes de lecture, devant lesquelles nos élèves de l'École des chartes se voilaient la face de douleur.

On a regretté, en outre, que l'auteur n'ait pas mis plus abondamment à profit la publication de M. Mabille, en 1874 : *Cartulaire de Marmoutiers pour le Dunois*. Il eût pu y puiser de précieux renseignements sur Ganelon, trésorier de Saint-Martin de Tours, et seigneur de Montigny (confondu par la tradition avec le Ganelon de Charlemagne), sur son origine, sa famille, ses homonymes, et sur les seigneurs de *Montigny le Ganelon*, de 959 à 1450.

Nonobstant ces réserves, la Société a reconnu à l'ensemble de ce travail méthodiquement conçu, élégamment écrit, lucidement exposé, un véritable mérite. C'est un début plein d'avenir : il promet aux études qui nous sont chères un digne collaborateur.

La Société félicite particulièrement M. A. Godou de l'excellente intention par lui manifestée de se dessaisir en faveur d'un établissement public des précieux originaux qu'il a trouvés dans ses papiers de famille.

L'histoire, aujourd'hui surtout, a pour base fondamentale l'étude et la comparaison des documents. Aussi la Société a-t-elle cru devoir inscrire, au premier article de ses statuts, l'obligation pour chacun de ses membres d'aider de tout son pouvoir à la réintégration, dans les dépôts publics, des textes historiques relatifs à l'Orléanais. Plusieurs d'entre nous accomplissent loyalement ce devoir.

On ne saurait trop louer M. Godou de s'associer spontanément à cette généreuse pensée.

Une mention honorable, avec médaille de bronze, a été décernée à M. Alexandre Godou.

V

HISTOIRE DE CHOUZY (LOIR-ET-CHER)

DANS SES RAPPORTS AVEC LE COMTÉ DE BLOIS ET LA ROYALE ABBAYE DE MARMOUTIERS.

Par M. Ludovic GUIGNARD, vice-président de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher.

4 volumes in-4°.

Notre sol de France est si fécond en beaux souvenirs qu'il n'est humble village qui, religieusement interrogé, n'ait à nous révéler quelque touchante légende ou quelque fait digne de mémoire.

Aussi les monographies locales, base essentielle de l'histoire de nos provinces, sont-elles accueillies par la Société avec une constante faveur.

Elle ne croit pouvoir trop encourager l'étude patiente de ces vieilles archives paroissiales, de ces traditions transmises d'âge en âge, de ces modestes monuments qui, appréciés sur place, avec un filial amour, nous livrent parfois de si précieux trésors.

CHOUZY, simple commune rurale du département de Loir-et-Cher, à 16 kilomètres de Blois, sur la rive droite de la Loire, a l'heureuse fortune de posséder un de ces infatigables investigateurs.

Fils d'adoption de Chouzy, M. Ludovic Guignard s'est pris d'affection pour cette commune qu'il habite, il l'a parcourue pas à pas, recueillant religieusement les silex préhistoriques et les antiques fragments épars sur son sol ; il a interrogé les hommes et les choses, les dénominations et les traditions orales, les *lieux dits* qui se sont perpétués à travers les siècles, les restes d'architecture antique, les monnaies, souvent frustes, des temps qui ont précédé le nôtre.

Puis, ouvrant les recueils historiques, il a scruté avec une courageuse persévérance les documents et les récits auxquels, par un lien si faible qu'il fût, pouvait se rattacher le nom de son cher village.

Enfin, et c'est aux yeux de la Société le point capital, il a laborieusement dépouillé les archives locales et y a puisé des faits d'un réel intérêt.

Ce n'était encore pour lui que la moitié de sa tâche.

M. Guignard n'est pas seulement un intelligent chercheur, c'est de plus un artiste.

D'un crayon élégant et facile, il a aimé à dessiner ce qu'il venait de décrire ; et nous lui devons de charmantes reproductions d'objets archéologiques, de monnaies seigneuriales, de sceaux et d'armoiries qu'on ne saurait trop louer au point de vue de l'art, mais sous d'expresses réserves, en ce qui touche l'exactitude héraldique.

Ces multiples détails, ces chartes textuellement reproduites, parfois même en *fac-simile* paléographiques, ces dessins intercalés en lesquels un pinceau gracieux et fécond s'est complu a retracer, non seulement des lettres ornées et des miniatures, mais une soixantaine d'aquarelles, ont constitué en l'honneur de Chouzy les quatre gros volumes in-4° déposés, en ce moment, sous vos yeux.

Quatre volumes in-4° pour la monographie d'une commune rurale ! Ce luxe surabondant mérite, nous regrettons de le dire, plus de critiques que d'éloges.

Dans les travaux littéraires, comme dans les œuvres d'art, tout doit être astreint à une juste mesure ; l'harmonie des proportions est un élément essentiel de la beauté de l'ensemble.

Chouzy, il faut bien le reconnaître, n'a pas un rôle considérable dans les destinées de la patrie commune. Il a ses traditions locales dont il a droit d'être fier. Il possédait un prieuré, dépendant du puissant monastère de Marmoutiers, et de nombreux ateliers d'horlogerie, qui eurent leur célébrité, mais que dispersa la révocation de l'édit de Nantes.

Des noms illustres, des faits curieux, sont inscrits dans ses registres de paroisse; rien de plus juste que de recueillir filialement ces souvenirs.

Mais enfin, l'histoire de France tout entière ne peut pas entrer dans l'histoire d'une commune rurale, toute la chronique de Marmoutiers dans celle d'un de ses prieurés.

Le premier volume de M. Ludovic Guignard est consacré aux souvenirs de Chouzy dans les temps antiques; le second, à Chouzy, sous les comtes de Blois; le troisième, à Chouzy, *membre* de l'abbaye de Marmoutiers. Une notable partie du quatrième, se rapportant à l'époque moderne, échappe à nos appréciations.

Si le temps qui nous est mesuré nous permettait d'entrer dans de plus amples développements, nous signalerions à l'auteur quelques étymologies peu régulières, quelques appréciations historiques contestables et contestées, un luxe d'érudition regrettable, comme le luxe l'est partout et toujours, une surabondance de notions accessoires en lesquelles sont submergés les faits locaux, qu'on recherche surtout dans les monographies.

En lui rappelant que le blason est une science sérieuse et régulière, nous lui demanderions si un historien, ami comme lui de la vérité, n'est pas réellement répréhensible de se laisser entrainer à de véritables fantaisies héraldiques, et d'attribuer, par exemple, au Roi Clovis Ier et à la Reine Clotilde des armoiries imaginaires, des fleurs de lis sans nombre sur champ d'azur.

Nous aimons mieux féliciter l'auteur d'avoir signalé des faits nouveaux d'un véritable intérêt, et pieusement recueilli tous les points d'attache que sa localité possède avec la grande histoire de la patrie et le célèbre monastère dont elle était un des membres.

S'il est regrettable que M. Ludovic Guignard ait trop noyé, dans son volumineux recueil, les précieux matériaux d'une ex-

cellente monographie, il lui appartient de les mettre en lumière, en les dégageant de l'exubérante enveloppe qui les dérobe aux regards.

Qu'il ait ce louable courage; qu'il réduise son œuvre à ses proportions légitimes, avec une sévérité que son érudition lui permet de mettre en pratique! Il n'en conservera pas moins la gratitude des habitants de Chouzy, et il aura mérité, par une intéressante étude, celle des amis de notre histoire locale.

La Société, prenant en considération les persévérantes recherches de M. Ludovic Guignard et les faits archéologiques et historiques consignés dans son travail, lui décerne un second prix *ex æquo*, avec allocation de 200 fr. sur les mille francs affectés au Concours.

VI

HISTOIRE DU DIOCÈSE D'ORLÉANS.

Par M. l'abbé DUCHATEAU, curé-doyen de Chécy.

2 volumes in-4°, de 553 pages, avec cette épigraphe empruntée à Grégoire VII : *Una ex nobilissimis Galliæ ecclesiis.*

L'histoire du diocèse d'Orléans, avec l'imposante série de ses évêques, ses célèbres institutions religieuses, ses conciles, où s'élaboraient de si sages réglements, ses écoles épiscopales, foyers de lumière au moyen âge, qui nous ont légué, dans les bibles de Théodulphe et la charte d'Agius, d'admirables trésors paléographiques, et, — soyons fiers aussi de le dire, — avec l'incomparable éclat, dont l'a fait resplendir de nos jours, un illustre et vénéré pontife, — cette noble et sainte histoire est pour notre Orléanais l'un des plus beaux fleurons de sa couronne.

Des fils dévoués, La Saussaye, François Lemaire, Symphorien Guyon, Hubert, Polluche, Pataud, l'abbé Pelletier et d'autres

qui vivent encore parmi nous, ont aimé à raconter ses gloires et ses douleurs.

Mais leurs récits, écrits quelquefois dans une langue peu populaire, incomplets d'ailleurs pour notre époque, appellent une rénovation nécessaire et demandent à être continués jusqu'à nous.

La pensée d'entreprendre une œuvre aux proportions si grandioses mérite à elle seule un éloge. Nous ne saurions nous étonner qu'elle ait séduit un cœur sacerdotal et un esprit studieux et cultivé.

L'auteur des deux volumes in-4° consacrés à ce beau cadre historique n'est pas un nouveau venu parmi nos écrivains orléanais. *L'histoire de Jargeau* et un charmant opuscule, le *Testament d'un ouvrier*, publié sous le voile de l'anonyme, ont déjà fait connaître les heureux dons qu'il possède.

Il s'est trouvé, dès le début de son travail, en présence d'une grave difficulté.

L'étendue de notre diocèse a varié à diverses époques, et spécialement lors des nouvelles délimitations concordataires. Convenait-il, dans le récit, d'adjoindre au diocèse actuel les localités qui, après nous avoir séculairement appartenu, sont maintenant annexées à d'autres circonscriptions diocésaines ?

Cette question délicate est généralement résolue dans le plus large sens.

L'ouvrage est divisé en douze livres, par sections rationnelles et logiques.

Le récit est plein d'attrait, les faits s'y déroulent avec méthode. D'intéressants tableaux rappellent les habitudes religieuses des populations, la vie des saints de l'Orléanais, les efforts persévérants des évêques pour adoucir les mœurs, répandre gratuitement l'instruction, subvenir aux besoins des malades et des pauvres, doter notre grand Hôtel-Dieu et féconder les institutions charitables qui s'épanouissent à leur contact.

Défenseurs de la cité, ces pieux pontifes luttent dans les conciles et les synodes, et jusque dans le conseil des Rois, contre la barbarie des mœurs, donnent l'impulsion à l'affranchissement des serfs, favorisent, avec l'aide du Chapître cathédral et de l'Université, les progrès de l'enseignement supérieur; partout, en un mot, leurs incessants efforts préparent la voie à la civilisation moderne.

Les glorieux épiscopats de Théodulfe, de Mathurin de La Saussaye, du cardinal de Coislin et de quelques autres sont surtout racontés en traits religieux et touchants.

Un chapitre complémentaire qui, par la date récente des faits, échappe à nos appréciations, conduit le récit jusqu'à nos jours.

Ce classement d'innombrables détails, recueillis au prix de patientes lectures, mérite de justes éloges; mais la Société a regretté qu'une œuvre, assise sur de si larges bases, n'eût pu être entièrement achevée avant la clôture du Concours.

Une table excellente, mais incomplète; l'absence de rubriques et de notes marginales; quelques négligences de style, chez un auteur qui sait écrire et qui a fait ses preuves; certaines appréciations, certains récits, qu'une étude plus approfondie eût certainement modifiés ou relégués dans l'ombre, révèlent manifestement que le temps a manqué à l'auteur pour nous donner toute sa mesure.

Hâtons-nous d'ajouter que ces imperfections sont heureusement réparables.

Les Bénédictins, ces maîtres de la science historique dont il faut suivre respectueusemeut la trace pour toute œuvre à laquelle on veut assurer la durée, ne croyaient aucun détail indigne de leurs sérieuses recherches et faisaient du temps leur principal auxiliaire.

Ils dédaignaient le décevant mirage des travaux faciles, et pensaient qu'aux seuls labeurs approfondis est assuré le succès.

Le studieux doyen de Chécy est digne d'imiter ces modèles. Comme eux, il appréciera le besoin d'une critique sévère, l'impérieuse nécessité de remonter aux sources sans s'arrêter aux autorités de seconde main qui, trop souvent, induisent en erreur.

Des éléments soigneusement recueillis attendent dans nos dépôts publics qu'un écrivain dévoué les mette en œuvre.

M. l'abbé Duchâteau élèvera ses regards jusqu'au sommet qu'il faut ambitionner d'atteindre, *sursum corda*, et tiendra à honneur de doter le diocèse d'une histoire digne de notre église d'Orléans et digne de lui.

Un second prix *ex æquo* a été décerné à l'*Histoire du diocèse d'Orléans*, avec allocation de 200 fr. sur les 1,000 fr. attribués au Concours.

VII

GLOSSAIRE DE LA LANGUE ORLÉANAISE A LA FIN DU XIIIe SIÈCLE.

D'après les manuscrits et les imprimés, surtout d'après le *Roman de la Rose*.

Par M. CUISSARD.

2 volumes in-4o, de XLVIII-1230 pages.

Adeo sanctum est vetus omne poema.
(HORACE, *Epist.*, lib. II, 1, v. 55)

L'éminent académicien dont la parole érudite et charmante était écoutée avec tant de respect, aux solennités de nos Concours, exprimait, en 1875, le regret que, dans une province où se conserve si religieusement le culte des antiques souvenirs, aucun travail n'eût encore paru sur l'étude de notre vieux langage.

La Société devait se montrer sympathique au savant qui

prenait à cœur de répondre à cet appel du vénéré M. Egger (1), en nous présentant le *Glossaire de la langue orléanaise au XIIIe siècle.*

D'autres mérites, d'ailleurs, donnaient à ce travail un intérêt particulier : tout d'abord l'étendue du mémoire et l'heureuse initiative d'une étude toute nouvelle pour notre Orléanais. Aussi la Commission crut-elle pour l'apprécier, devoir s'adjoindre spécialement un philologue distingué, membre de notre Société, dont la délicate érudition a souvent éclairé nos appréciations.

Le titre seul du mémoire avait fait tressaillir nos cœurs.

Une langue orléanaise !

Notre province si versée dans l'étude des lettres sacrées et profanes, si justement fière de sa sollicitude pour l'enseignement populaire et de ses grandes institutions épiscopales et universitaires, aurait-elle eu le grand honneur de posséder une langue qui lui fût propre ? Verrait-elle briller ce nouveau rayon à son auréole littéraire?

De plus mûres réflexions ont fait évanouir ce brillant mirage devant la froide réalité. Qu'est-ce en effet qu'une *langue orléanaise?* L'auteur ne le dit pas, et la définition, s'il l'eût voulu tracer avec une rigoureuse exactitude, l'eût éclairé lui-même.

Deux grands dialectes, celui du nord de la Loire et celui du sud, ont été élevés à la dignité de *langue*, sous les noms de langue d'*oïl* et de langue d'*oc*.

(1) Peu de mois après la séance solennelle du quatrième concours quinquennal, une mort foudroyante enlevait, le 30 août 1885, M. Egger à la science, à ses élèves et à ses amis.

La perte inattendue de ce savant éminent fut un deuil bien cruel pour ceux qui avaient le bonheur de le connaître. Presqu'Orléanais par la naissance, M. Egger l'était surtout par le cœur ; son nom est désormais inséparable de nos concours, qu'il a trois fois sanctionnés par sa présidence et fécondés par sa sympathique parole. Une notice biographique, due au talent et inspirée par la vive affection d'un de ses élèves les plus distingués, M. Anatole Bailly, conservera dignement son souvenir.

Et dans cette langue d'oïl, c'est-à-dire dans le français des provinces situées au nord de notre Loire, il y avait plusieurs dialectes : ceux de l'Ile-de-France, de la Picardie, de la Normandie, d'autres encore.

Mais un dialecte spécialement *orléanais*? Nous cherchons en vain à le reconnaître.

Qu'était la langue parlée à Orléans à la fin du XIIIe siècle?

Rien autre chose que le dialecte parlé à Paris, à Blois et ailleurs.

Quelques expressions, sans doute, étaient propres à diverses localités, quelques mots habituels à nos vignerons, à nos mariniers, à nos laboureurs, correspondaient à des procédés d'industrie ou de culture usités dans la province, et formaient comme des sous-dialectes.

Un glossaire plus restreint eût pu très-utilement recueillir ces idiotismes. Mais, à part ces légères dissemblances, le fond du langage était le même dans toute l'étendue de l'Ile-de-France.

Pour faire d'un parler local un idiome distinct, une *langue*, il faut quelque chose de plus, il faut des traits plus profondément caractérisés, des lois spéciales à la formation des mots et à leur phonétique.

Engagé dans une voie qu'il n'avait pas, osons-nous dire, assez rigoureusement déterminée, l'auteur s'est livré à des recherches considérables, dont les résultats n'ont pas suffisamment peut-être payé ses courageux labeurs.

Il a dépouillé tout le *Roman de la Rose*, mais cet énorme poème, œuvre de deux auteurs orléanais, tant de fois transcrite dans des provinces si diverses, nous donne-t-il le caractère précis d'un langage orléanais, ou seulement le caractère général de l'idiome de l'Ile-de-France?

Tout récemment on a découvert, dans un des exemplaires manuscrits possédés par la Bibliothèque nationale, des indices qui permettraient de l'attribuer à notre cité. Ce serait assurément bien curieux, mais les idiotismes qui pourraient être recueillis dans ce précieux manuscrit suffiraient-ils à constituer une langue orléanaise?

Ce que nous disons du *Roman de la Rose*, si laborieusement dépouillé par l'auteur, s'applique naturellement à ses autres sources d'investigation.

Quelques observations d'une portée plus restreinte ont été faites, en outre, au sein de la Société.

N'est-il pas surabondant d'attribuer au même mot autant d'articles qu'il prend, dans sa déclinaison ou sa conjugaison, de formes diverses ?

Sans doute l'auteur a suivi la voie tracée par des savants philologues de l'école moderne; mais n'eût-il pas suffi de réunir sous un même chef, à l'infinitif, par exemple, toutes les formes de la conjugaison d'un verbe ?

Certaines indications étymologiques ont aussi, parfois, paru reposer sur une méthode peu régulière. A chaque mot français est assignée une origine latine. Mais n'y a-t-il pas des dérivés de formation directement française? Ainsi, *accointables, accointances*, etc., viennent tous du verbe *accointer*, et non de mots latins correspondants.

A ces critiques, nées du légitime intérêt qu'a porté la Société à l'œuvre de M. Cuissard, il est juste d'ajouter des éloges bien mérités.

Il n'a pas fallu un médiocre courage pour dépouiller, classer et expliquer cette quantité considérable de mots recueillis dans les douze cents pages de ce manuscrit et puisés dans des textes d'une réelle valeur pour notre histoire locale, tels que le *Livre des rentes* et les *Établissements de Saint-Louis*.

Des fragments inédits sur les *poynes de la Duchiée d'Orléans*, publiés dans l'avant-propos sont aussi d'un véritable intérêt.

Il importe surtout de le remarquer : hormis pour quelques villes, telles que Rouen, Aix, Montpellier, etc., l'étude du vieux français est peu acclimatée dans nos provinces.

Nous sommes fiers de compter parmi nous des historiens, des antiquaires, maîtres dans l'art d'interroger les documents, d'apprécier les monuments, de déchiffrer les inscriptions, de

publier les cartulaires; mais, quand il s'agit de chercher l'origine d'un vieux mot, on voit parfois se manifester, sans scrupule, des hardiesses vraiment incroyables.

Et pourtant cette science de la linguistique a aussi, comme les sciences mathématiques et physiques, ses lois certaines et ses règles rigoureusement applicables.

Il faut donc féliciter l'auteur de s'être préparé par de sérieuses études à des recherches d'un ordre délicat, d'avoir montré une louable initiative, une généreuse persévérance et donné ainsi un excellent exemple.

La Société a décerné un second prix à ce travail.

VIII

LES PREMIERS ÉVÊQUES D'ORLÉANS.

Par M. Ch. CUISSARD, professeur.

Deux volumes in-4°, de 538 pages, avec une double épigraphe : 1° *Magis eligit sobrietas ecclesiæ, cum pietate nescire, quam aliquid frivolum et apocryphum tenendo docere* (Saint Adon de Sens, archevêque de Vienne) ; — 2° *Facta historica quæ in Breviario Romano referuntur, licet non modicam mereantur fidem, possunt tamen novo examini subjici, etiam a privatis hominibus, modo id fiat modeste et cum gravi fundamento* (Benoît XIV, *De canonisatione sanctorum*. Théologie de Mgr Bouvier, t. Ier).

La recherche impartiale de la vérité, caractère de l'École historique moderne, est la raison d'être de notre Société.

Toute œuvre inspirée par ce sentiment, pourvu qu'elle soit respectueuse et modérée dans sa forme, a donc droit, parmi nous, à un sympathique accueil.

La Société a reconnu ces qualités essentielles dans l'important mémoire dont il nous reste à rendre compte.

Les origines de l'Église d'Orléans et de plusieurs autres

sont, en ces temps si éloignés du nôtre, environnées, sur quelques points d'obscurités et d'incertitudes.

De savants écrivains se sont efforcés d'y apporter la lumière ; mais, en ces questions, comme en bien d'autres, les opinions diffèrent, et, depuis deux siècles surtout, sont agitées avec vivacité, de part et d'autre.

Rome, dans sa prudente tolérance, ne s'étant pas prononcée, le débat reste licite et ouvert sous la protection du principe tutélaire :

In dubiis libertas, in omnibus caritas.

Un de nos érudits concitoyens, deux fois lauréat de nos Concours antérieurs, préparé à l'étude des problèmes historiques par de graves travaux et le maniement des vieux textes, nous a soumis le fruit de ses consciencieuses recherches sur diverses questions relatives aux origines de notre église d'Orléans.

Son mémoire, placé sous le patronage des graves paroles du pape Benoit XIV inscrites à la première page, a pour titre : LES PREMIERS ÉVÊQUES D'ORLÉANS. Il se divise en trois parties distinctes :

SAINT ALTIN : Apostolicité de sa mission.

SAINT EUVERTE : — Dates de son élection et de sa mort.

SAINT AIGNAN : — Fut-il le successeur immédiat de saint Euverte ?

I. — SAINT ALTIN.

Les Bénédictins, dans legrand monument d'érudition par eux élevé aux antiquités chrétiennes de la France, s'expriment ainsi en ce qui touche saint Altin.

Altinus, primus Aurelianensis vulgo creditur Episcopus ; — Sed quo fundamento, prorsus ignoro..... Presbyterne an Episcopus Aurelianensis Evangelium primus et quo tempore annunciaverit.... Desunt monumenta, silent veteres..... (*Gallia christiana*, T. VIII, col. 1410.)

« On croit communément qu'Altin fut le premier évêque d'Orléans, mais sur quel fondement, je l'ignore.

« Prêtre ou évêque d'Orléans, à quelle époque y annonça-t-il le premier l'Évangile? Les documents font défaut. Les anciens auteurs gardent le silence. »

Avec une réserve pleine de délicatesse, M. Cuissard s'abstient de suivre les pieux disciples de saint Maur dans la large voie qu'ils semblent ouvrir à la critique.

Il ne soulève aucune controverse, ni sur l'épiscopat de saint Altin, ni sur sa mission évangélisatrice en notre cité. Il se pose seulement ces deux questions, à l'examen desquelles est consacrée son étude :

1° Est-il scientifiquement établi que saint Altin ait reçu directement du prince des Apôtres la mission d'évangéliser notre province?

La thèse de l'apostolicité de sa mission n'est-elle qu'une pieuse croyance dépourvue de preuves régulières?

2° Est-il scientifiquement établi que saint Altin ait été évêque d'Orléans dès le premier siècle de l'ère chrétienne?

La question de l'apostolicité de diverses églises, et spécialement de la nôtre, a depuis longtemps divisé en deux camps les plus illustres noms de l'apologétique chrétienne.

Les uns, dans le sentiment d'un filial amour, veulent faire remonter l'évangélisation de leur province à l'époque même des Apôtres.

D'autres, avec de saints docteurs, pensent que, en l'absence de documents primordiaux, un doute respectueux est préférable à des affirmations sans preuves.

Pour nous restreindre à notre Orléanais, plusieurs de nos annalistes : La Saussaye, François Lemaire, Symphorien Guyon, et, de nos jours, M. l'abbé Cochard et M. l'abbé Henault, soutiennent l'apostolicité.

Le *Gallia Christiana*, l'abbé Boislesve, le chanoine Hubert, Polluche, et récemment M. l'abbé Victor Pelletier et

M. l'abbé de Torquat (1) la regardent comme douteuse, ou même la contestent formellement.

En fait, durant les huit premiers siècles de l'ère chrétienne, le nom de saint Altin n'apparaît dans aucun document parvenu jusqu'à nous.

Pour la première fois, en 847, on le lit dans les historiens de Sens, et en 1491, dans le Bréviaire orléanais. Il est maintenu dans les Bréviaires de 1642 et 1664.

Il disparaît de celui de 1691.

Il est réintégré dans ceux de 1771 et de 1875.

C'est en cet état que la question se présente à M. Cuissard.

Pour l'étudier à nouveau, il soumet à un examen approfondi l'ensemble des documents historiques actuellement connus.

Avec Mgr Freppel qu'il aime à citer dès le début de son travail, il professe une juste déférence pour les pieuses croyances que nous avons reçues de nos pères. ... Nous aimons à le reconnaître, dit l'auteur, on ne saurait trop louer le mouvement qui entraîne la plupart des églises de France vers l'apostolicité, car ce mouvement a sa racine dans le profond respect dont nous environnons tout ce qui rayonne des Apôtres.

Assurément, quelle que soit l'époque à laquelle un peuple est appelé à la connaissance de l'Évangile, ce don précieux a toujours la même valeur. Et cependant, lorsqu'une église, par une suite non interrompue d'évêques, peut rattacher le premier anneau de cette longue chaîne au pied de l'arbre de la croix, n'a-t-elle pas le droit de s'honorer de cette antique noblesse, la plus auguste qui puisse exister sur la terre? Ne nous étonnons donc pas du respect qui protège ces religieuses croyances et de l'ardeur qui s'attache à les maintenir.

Toutefois, après ces religieuses déclarations, l'auteur, avec le savant abbé Lebeuf, consulté sur l'apostolicité de l'Église de Bayeux, et surtout avec le pape Benoit XIV, estime

(1) *Revue orléanaise*, 1re année, page 323.

qu'une critique respectueuse a aussi ses droits légitimes, et que la religion n'a rien à craindre de la recherche sincère de la vérité.

Dans ce double sentiment, dont il ne s'écarte pas un seul instant au cours de son étude, M. Cuissard aborde l'examen des questions controversées.

Il reconnaît tout d'abord que les provinces méridionales de la Gaule, en rapport habituel avec Rome, furent évangélisées du vivant des Apôtres ; mais en ressort-il nécessairement qu'il en ait été de même pour les provinces du nord et du centre, telles que la nôtre ?

Quatre sources d'informations doivent être sérieusement étudiées pour y puiser des notions précises et concluantes : *L'histoire, la liturgie, l'épigraphie, la tradition orale.*

Nous voudrions pouvoir donner une fidèle analyse des consciencieuses recherches de l'auteur, et des déductions qu'il en fait jaillir ; mais ce serait mutiler son travail que de vouloir restreindre, en un court résumé, une discussion de plus de cent pages, dont la force réside dans l'enchaînement des pensées et dans la citation des textes.

Nous sommes donc forcé de nous restreindre à quelques indications sommaires.

Après avoir successivement soumis à une impartiale critique tous les textes relatifs à ce problème historique, l'auteur fait ressortir de cette étude approfondie ses légitimes conséquences.

En ce qui touche les deux questions qu'il s'est posées, il constate que l'histoire non plus que la liturgie ne donnent de notions précises ; — que l'épigraphie est absolument muette ; enfin il se croit autorisé à conclure qu'une tradition qui, durant plus de huit cents ans, n'a laissé aucune trace écrite de son existence, peut bien inspirer de pieuses croyances ; mais qu'en l'état actuel et sous réserve des révélations de l'avenir, elle ne saurait imposer des affirmations.

II. — Saint Euverte.

L'épiscopat de saint Euverte, au cours du IVe siècle, ne peut faire l'objet d'aucun doute ; mais la date de son élection, celle de sa mort et le nom de son successeur immédiat au siège épiscopal ont suscité de vifs débats.

La tradition accréditée que notre cathédrale de Sainte-Croix aurait été construite par saint Euverte, et sous le règne de l'empereur Constantin, est venue apporter à l'examen de ces problèmes des difficultés presque inextricables.

Nos savants hagiographes, Jacques Binet, chanoine de Meung, Tillemont, le doyen Charles de La Saussaye, François Lemaire, Symphorien Guyon, le chanoine Hubert, les Bollandistes, Charles Lenormant et plusieurs de nos collègues ont consacré leurs efforts à l'étude de ces questions, sans donner de solution pleinement satisfaisante.

Les uns, pour combler des lacunes chronologiques fort embarrassantes, ont supposé, sans preuves à l'appui, deux évêques du nom de saint Euverte ; d'autres, deux évêques du nom de saint Aignan ; d'autres enfin, quelques pontifes intermédiaires, dont aucune trace n'apparait dans l'histoire.

Pour résoudre le grave problème de la date de construction de la Cathédrale, La Saussaye et plusieurs après lui ont émis l'opinion que l'interpolation fautive, par un copiste, de la lettre N dans le nom de l'empereur CONSTANTINUS au lieu de CONSTANTIUS, était l'unique source d'une légende réellement inadmissible.

Notre cathédrale primitive aurait donc été bâtie sous le règne de *Constance* et non sous *Constantin-le-Grand*.

Cette rectification aplanirait toute difficulté.

M. Cuissard examine à son tour la question ; après avoir exposé les opinions de ses devanciers, il les compare et les discute, en s'appuyant particulièrement sur les *Actes* du saint Évêque, écrits antérieurement au VIIe siècle par le diacre Lucifer.

La publication, en 1848, des lettres de saint Athanase lui

fournit deux dates d'un intérêt capital : la date de 343 pour le concile de Sardique, et celle de 346 pour le concile de Cologne, auquel prit part notre évêque Diopet, l'un des prédécesseurs de saint Euverte.

Si Diopet, le premier de nos pontifes orléanais dont le nom apparaisse dans un acte public (1), occupait le siège épiscopal en l'année 346 ; si Desinien, à une date qu'on ne saurait préciser, fut son successeur ; si, comme l'établit M. Cuissard d'après les lettres dominicales, Euverte, sous-diacre de l'Église romaine en 314, fut, à la mort de Desinien, élu évêque vers 355 ou 361, il devient matériellement inadmissible que notre cathédrale, édifiée durant son épiscopat, ait pu l'être sous l'empereur Constantin, mort en 337.

La correction proposée par le doyen La Saussaye, Lemaire, le *Gallia*, etc., et pleinement acceptée par l'auteur, se trouve donc ainsi, semble-t-il, régulièrement justifiée, et le culte dont l'empereur Constantin est, depuis le XIIIe siècle, en possession dans notre diocèse, se rattacherait à d'autres causes qu'à la construction de notre basilique.

Nulle difficulté chronologique ne s'opposerait plus, dès lors, à ce que saint Euverte, mort vers 385 ou 391, ait eu saint Aignan pour successeur.

III. — SAINT AIGNAN.

Avec saint Aignan, M. Cuissard entre dans la période pleinement historique de nos Annales orléanaises.

Le grand évêque que, depuis quinze cents ans, la cité, dont il fut le libérateur, invoque dans ses joies comme dans ses douleurs, lui inspire un religieux respect. Convaincu que son souvenir, comme celui de notre Jeanne d'Arc, doit sortir plus radieux du creuset d'une sévère critique, l'auteur consacre à l'étude de sa vie de consciencieux efforts et discute

(1) Dans le *Catalogue des évêques d'Orléans*, récemment publié par M. Léopold Delisle, Diopet est inscrit comme premier évêque d'Orléans.

successivement les faits qu'obscurcissent encore quelques nuages.

Il constate que la première *Vie de saint Aignan*, dont le plus ancien manuscrit remonte au IXe siècle, a pour auteur Sidoine Apollinaire, l'illustre évêque de Clermont, mort en 489.

Contrairement à l'opinion de plusieurs hagiographes et annalistes modernes, il établit que saint Aignan n'est pas né en Pannonie, mais à Vienne, en Dauphiné, et qu'il succéda immédiatement à saint Euverte sur le siège épiscopal d'Orléans.

Il rappelle les relations de saint Aignan et de saint Germain d'Auxerre, maintient les faits réellement historiques, et rejette dans l'ombre des récits trop légendaires.

Des chapitres spéciaux sont consacrés au siège d'Orléans, à la bataille de *Mauriacum*, à l'examen du lieu où fut enseveli saint Aignan.

Forcé d'abréger, nous ne pouvons cependant passer sous silence des recherches d'un grand intérêt sur le droit que, depuis saint Aignan, possédaient les évêques d'Orléans de délivrer des prisonniers, lors de leur entrée solennelle ; prérogative unique en France, que partageait seul avec eux, mais dans une proportion plus restreinte, le chapitre métropolitain de Rouen, par le privilège, dont il était si jaloux, de *la Fierte* ou *de saint Romain*.

Les solutions proposées par M. Cuissard dans les trois parties de son travail, et puisées dans les documents de première main, sont assurément du ressort de la critique ; on ne saurait nier toutefois qu'elles ne projettent une vive lumière sur des questions depuis longtemps controversées.

En résumé, l'ensemble du travail de M. Cuissard a paru à la Commission et à la Société constituer une œuvre d'incontestable valeur.

Le sujet est d'une véritable importance ; les origines de notre Église d'Orléans touchent aux plus graves souvenirs de notre histoire et aux plus nobles sentiments de nos cœurs.

Les questions y sont étudiées au point de vue purement historique, dès lors dans les limites de nos statuts.

Un profond respect des choses saintes s'y allie constamment à un vif amour de la vérité.

Les textes discutés sont fidèlement reproduits, les sources indiquées au bas des pages.

Ces qualités ne sont pas sans quelques défauts.

Dans le désir de ne laisser aucune objection sans réponse, l'auteur oublie parfois le précepte si sage : *Semper ad eventum festina.*

Le style, généralement chaleureux et coloré, n'est pas exempt de quelques négligences.

Nonobstant ces réserves, la Commission, *à l'unanimité,* a attribué au *Mémoire sur les Premiers Évêques d'Orléans* le premier prix du Concours et, joignant à ce premier prix le second prix accordé au *Glossaire,* elle a proposé qu'une médaille d'argent portant la mention : *Premier prix,* fût décernée à M. Cuissard, avec une allocation de *six cents francs* sur les mille francs affectés au Concours.

La Société, après examen et délibération en séance, a sanctionné ces conclusions.

Après la lecture de cet exposé si consciencieux, d'une lucidité si élégante et d'une si bienveillante critique, M. le rapporteur ajoute que la Société a vu avec une vive satisfaction ses décisions des précédents concours sanctionnées par de hautes ratifications, qui font non moins d'honneur à la Société qu'aux auteurs couronnés par elle.

Ainsi, des trois lauréats *ex æquo* de 1880, M. Lucien Merlet, a obtenu, peu après, le titre si envié de correspondant de l'Institut.

Mlle de Villaret, sur la proposition de plusieurs membres de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, a reçu les palmes d'officier d'Académie.

M. Cuissard a obtenu, grâce au patronage de M. Léopold Delisle et sur le rapport du Comité des travaux historiques, une subvention du Ministre de l'Instruction publique, pour l'impression de son savant catalogue des manuscrits de Saint-Benoît, couronné, en 1880, par la Société, mais qui n'avait pu être publié dans ses mémoires.

Enfin, M. le rapporteur rappelle que, d'après l'article 12 du nouveau programme de ses Concours, la Société s'est réservé la faculté de décerner des médailles d'argent ou de bronze à des ouvrages intéressants sur l'histoire ou l'archéologie de la province orléanaise, qui auraient été publiés dans le cours de la période quinquennale.

En conséquence des propositions votées par la Société, la liste des lauréats est proclamée dans l'ordre suivant par M. Tranchau, un des membres de la commission.

Premier prix, avec médaille d'argent, et une somme de 600 fr., sur les mille francs alloués au Concours : M. Cuissard, pour son mémoire sur les *Premiers évêques d'Orléans* et son *Glossaire* de la langue orléanaise à la fin du XIIIe siècle.

Deuxième prix *ex æquo*, médaille d'argent et 200 fr., M. Duchâteau, curé-doyen de Chécy, pour son *Histoire du diocèse d'Orléans*.

Médaille d'argent et 200 fr., M. Guignard, vice-président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher, pour sa *Monographie de Chouzy*.

Mention honorable et médaille de bronze : M. Alex. Godou, pour son travail intitulé : *A propos de deux chartes du XIIIe siècle*.

Trois médailles d'argent, hors concours, pour travaux relatifs à l'Orléanais récemment publiés, ont été décernées :

A M. Eug. Vignat, ancien maire d'Orléans et ancien député, pour son livre : *Les lépreux et les chevaliers*

de l'ordre de Saint-Lazare et de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (1).

A Mlle de Villaret, pour les *Antiquités de l'église Saint-Paul d'Orléans* (2).

A M. l'abbé Hénault, conservateur de la Bibliothèque de Chartres, pour ses *Recherches historiques sur la fondation de l'église de Chartres et des églises de Sens, Troyes et Orléans* (3).

C'est au milieu des bravos de l'auditoire que les lauréats, tous présents, sont venus recevoir leurs médailles.

Alors se lève M. le président Georges Picot, qui prononce, avec une rare distinction de geste et d'accent, une allocution que les plus vifs applaudissements ont souvent interrompue.

Mesdames,
Messieurs,

Mon premier mot devait être une parole de remercîment pour l'honneur que vous m'avez fait en m'invitant à présider cette séance. Après les rapports que nous venons d'entendre, permettez-moi de ne plus employer une expression qui me semblerait banale et de parler de ma reconnaissance.

La Société archéologique et historique de l'Orléanais ne s'est pas bornée à remplir le programme qu'elle s'était tracé, elle ne s'est pas seulement acquittée d'un devoir, elle a donné aujourd'hui un grand exemple. Elle a montré ce que peut, grâce à l'initiative privée, une société libre, dans le sein de laquelle demeurent vivaces le respect et l'amour des antiquités nationales. Aucune œuvre ne vit, aucune passion forte et généreuse

(1) Orléans, Herluison, 1884.
(2) *Id.*, 1884.
(3) Chartres, Petrot-Garnier, 1884,

ne se développe chez un grand peuple sans une multitude de foyers divers. Si dans les départements il n'y avait pas de centres d'action, ce serait en vain que les sociétés savantes de Paris multiplieraient leurs efforts.

C'est l'honneur de la science, de l'esprit de recherche, de toutes les manifestations de la pensée et de l'âme humaine de ne pas s'asservir, comme une machine, à l'impulsion d'un moteur unique d'où jaillit la force. Partout où une intelligence s'applique à une œuvre, partout où elle crée, il se produit une activité qui rayonne et féconde autour d'elle. Qu'une compagnie comme la vôtre en recueille et en groupe les résultats, qu'elle ne laisse échapper aucun effort, qu'elle encourage ceux qui commencent, qu'elle soutienne ceux qui luttent, qu'enfin elle couronne, comme, aujourd'hui, ceux qui triomphent et elle sera arrivée à constituer un de ces foyers sans lesquels la science serait morte.

Messieurs, les Académies de province ont toujours reflété le caractère d'une époque. Nées avec le premier quart du XVIIIe siècle, elles ont mêlé les frivolités de l'esprit aux graves recherches de l'érudition. Montesquieu et le président de Brosses y coudoyaient de jeunes poètes, les mémoires et les petits vers se rencontraient en des séances qui peignaient la légèreté d'une époque où se heurtaient tous les contrastes.

Quand la France, après un long tourbillon de passions et de guerres, s'est retrouvée et a repris possession d'elle-même, elle hésita à reconstituer ses vieilles académies provinciales : elles dataient d'un autre âge, les poésies badines n'étaient plus de mise : l'érudition locale cherchait de nouvelles méthodes.

Il se préparait dans la science de l'histoire toute une révolution; aux formes anciennes, où la rhétorique avait trop de part, se substituait une méthode plus rigoureuse, fondée sur les monuments et les textes, ne dédaignant pas l'art du style, mais le mettant au service des idées claires pour en mieux faire ressortir la justesse, dévouée avant tout à la recherche du vrai, et tenant pour la première qualité de l'historien l'impartialité. L'*Histoire de la civilisation en France* ouvrit cette période

nouvelle, puis l'*Histoire de la conquête d'Angleterre*, l'*Essai sur le Tiers-Etat*, l'*Introduction aux négociations de la succession d'Espagne* montrèrent qu'une école historique était née. On sentit le besoin d'obtenir des documents plus sûrs, des textes mieux établis : l'école des Chartes fut fondée et commença à fournir des érudits pleins de sagacité qui allaient s'attaquer aux dépôts de nos vieilles archives, les classer, les ouvrir et préparer cette colossale série d'inventaires qui semble la protestation de l'érudition moderne contre les destructions du vandalisme révolutionnaire.

En voyant s'ouvrir tout d'un coup tant de trésors, on s'est aperçu du champ immense qu'il fallait défricher. Dans la voie qu'avaient frayée et illustrée M. Guizot, M. Augustin Thierry, il semble que les jeunes gens aient craint de s'engager à leur suite ; ils se sont arrêtés aux études de détail, ont repris notre histoire en sous œuvre, accumulant les matériaux, assemblant les pierres, les taillant et préparant les fondations du monument. Aux grands généralisateurs ont succédé les profonds érudits dont vous regretterez tous de ne pas voir à cette place le représentant le plus autorisé, celui que vous vous honorez de compter parmi les membres de votre Société : M. Léopold Delisle.

La vaillante phalange de chercheurs dont il est le chef ne cesse pas de travailler. Hier encore paraissait sur la jeunesse de celle dont nous célébrons demain la fête une étude due à mon confrère, M. Siméon Luce, où je retrouvais cette patience dans les recherches, ce soin infini des détails minutieux qui prépare l'œuvre des historiens futurs.

A côté de ce mouvement, que dire de l'archéologie ? Elle aussi n'est-elle pas née, ne s'est-elle pas développée depuis un demi-siècle en portant des fruits qui ont dépassé toutes les espérances ? Jadis, des savants avaient étudié nos monuments ; mais je me demande s'ils les avaient aimés, s'ils leur avaient voué ce culte pieux qui est le propre de notre siècle. Il y a cinquante ans, vers la fin de la Restauration, un groupe d'hommes jeunes, ardents, pleins d'imagination, voulait renouveler la littérature ;

se sentant pris d'enthousiasme pour les chefs-d'œuvre du moyen âge, ils osèrent proclamer qu'il y avait un art gothique, unissant deux mots fort surpris de leur rapprochement. Ils ne reprenaient pas une tradition : ils avaient tout à créer. Depuis le XIIIe siècle, il semble qu'on eût perdu en face de ces merveilles le sens de l'admiration. Une élite le retrouva et toute une génération en fut imprégnée. On se prit à frémir en songeant que des colères imbéciles auraient pu anéantir la Sainte-Chapelle, Notre-Dame, Chartres, Reims ou Sainte-Croix. On se mit à les entourer de vénération. On les plaça sous la garde du respect public, en les déclarant monuments de l'histoire, partie intégrante de l'honneur et de la fortune de la France. M. Vitet, en écrivant ses pages admirables sur l'ogive, a personnifié ce réveil du goût français. Puis, M. Mérimée, les vers de M. Victor Hugo, les éloquents enthousiasmes de M. Montalembert, tout a contribué à cette réhabilitation du vieil art national, à cet élan vers les recherches du passé.

Vous le savez bien, Messieurs, vous dont le respect vigilant a retrouvé tant de vestiges. Ne sommes-nous pas tout auprès de ce musée qu'un savant archéologue a fondé, dans une maison qui est un bijou de la Renaissance, où il a rassemblé tout ce que ses recherches avaient eu l'art de sauver et dont sa générosité a assuré la possession à la ville d'Orléans ?

Ne devions-nous pas nous réunir dans cette salle des Thèses, dernier vestige de votre célèbre Université, que l'un de vous a découverte et décrite, que son dévouement et votre persévérance ont préservée de la ruine, qui, en donnant asile à vos travaux, marque l'alliance entre la science du moyen âge et la science moderne, et sert de vivant témoignage à votre culte éclairé des monuments de notre vieille France ?

L'enthousiasme des premiers temps ne s'est pas affaibli, et il s'est formé toute une école d'investigations patientes. M. Quicherat en a été de nos jours le représentant et comme si, à chaque pas, je devais retrouver le nom de notre héroïne, celui qui a publié les pièces du procès de réhabilitation de Jeanne d'Arc, a été en même temps le maître de l'archéologie

moderne. Mieux que personne, il en a fixé les méthodes, indiqué les procédés, montré le but.

Les Sociétés savantes, et la vôtre au premier rang, sont entrées dans cette voie. Vos mémoires sont des modèles; la collection de vos travaux fait le plus grand honneur à votre Société. Pour la période gauloise et romaine, vous avez recueilli des vestiges qui, sans vous, auraient péri; vous avez fixé la direction des voies antiques, retrouvé l'emplacement de villes disparues et avancé l'œuvre de la topographie des Gaules. Quelle est la période que vous n'avez pas éclairé de vos recherches ?

Depuis les communautés des marchands de la Loire jusqu'aux travaux sur l'Université d'Orléans, jusqu'au Cartulaire que vous publiez, tous les siècles de notre histoire moderne ont été parcourus par votre érudition qui a laissé sur chacun d'eux la trace d'études consciencieuses.

De telles recherches, Messieurs, poursuivies depuis trente-six ans, ont une grande influence sur l'histoire générale. En vous bornant aux limites de votre province, vous n'avez pas restreint, vous avez accru votre autorité. Vos concours l'ont définitivement fondée. Les épreuves que vous avez tentées en 1869 et en 1875 étaient encourageantes, celle de 1880 a été décisive. Le quatrième concours ne laisse aucun doute. Désormais, l'œuvre est comprise par les savants de la province : la Société a senti que l'heure était venue de la fonder à jamais.

J'aurais voulu, Messieurs, que M. Egger, dont vous avez applaudi la parole, fût présent aujourd'hui pour présider cette séance. Vous le regretterez comme moi. Il vous eût exprimé mieux que personne, avec l'autorité de son âge, de sa science et de son caractère, la reconnaissance qu'éprouvent les savants en voyant se consolider une si généreuse fondation. Il vous eût remercié au nom de l'histoire et de l'archéologie. Oui, Messieurs, je ne sais qui remercier de la Société ou de ses membres; vous avez bien mérité de la science! L'un de vous a mis le sceau à toutes ses libéralités en assurant la dotation du concours. Les réunions quinquennales sont désormais assurées. Le comité des travaux historiques, fondé depuis cinquante-deux ans (il y a

dans notre pays quelque surprise à trouver pour une institution de si lointaines origines), a été heureux d'associer ses hommages à ceux de votre Société. Il a voulu montrer en M. Boucher de Molandon l'exemple du savant modeste, de l'érudit consciencieux, de l'homme de bien qui doit être le modèle et qui est l'honneur d'une province. Puisse-t-il assister à de nouveaux concours et couronner encore des efforts qu'il a si heureusement suscités!

L'assemblée qui est réunie aujourd'hui pour le quatrième concours quinquennal vous montre l'importance que la ville et le département attachent à cette solennité.

Je suis heureux de saluer les magistrats de tous ordres et les représentants de l'armée qui, en prenant part à cette fête de votre Société, en ont fait la fête de la ville. Tous ont contribué, par leur présence, à multiplier pour l'avenir le nombre des concurrents et à encourager leurs efforts.

Messieurs, l'action des études historiques sur l'esprit humain est salutaire, elle calme le cœur et le fortifie. Dans les temps troublés, au milieu des agitations de la politique et des affaires, elle élève les âmes et les porte à un niveau supérieur.

A ceux qui sont inquiets et tristes, elle montre les heures cruelles que nos pères ont traversées, elle présente les longues périodes d'angoisses dans lesquelles il était permis de croire tout compromis, la foi altérée, les ironies et les critiques victorieuses, la France perdue.

A ceux qui se résignent et s'abstiennent, elle montre qu'une nation vit d'énergies individuelles, qu'elle périt de défaillance et de découragement, — que, pour un peuple comme pour l'homme, le travail fait la richesse et la force, la paresse et la frivolité préparent la décadence. A ceux qui sont abattus, elle donne des leçons de courage. « Nous sommes enclins, a dit M. Guizot, à croire les maux dont nous souffrons incomparables. »

Vos études vous obligent sans cesse, Messieurs, à comparer : elles vous rappellent à la réalité, elles vous forcent à distinguer, parmi les souffrances du présent, celles qui sont permanentes, qui tiennent aux imperfections humaines, qui ont été de tous

les temps, et celles qui sont propres à une époque. L'histoire, comprise de la sorte, est la plus grande école de bon sens et de modération, et j'entends par là non cette vertu banale qui s'abstient et qui efface les caractères, mais cette modération suprême qui accompagne les convictions fortes, les maintient et les fait respecter, substitue aux attaques contre les personnes les luttes persévérantes contre les idées fausses et donne à l'âme cette vaillance pour le bien que ne rabaissent ni aigreur, ni colères contre les hommes.

Voilà pourquoi j'éprouve une profonde satisfaction à vous féliciter, en notre temps surtout, de vous vouer à de telles études. Je vous en remercie, Messieurs, au nom de tous ceux qui ont le culte de l'histoire, au nom de tous ceux qui aiment la France.

La Société, très reconnaissante au savant aimable qui a bien voulu présider cette fête, gardera un profond souvenir de l'éloquente et sympathique parole qui en a été le plus grand charme.



QUATRIÈME CONCOURS QUINQUENNAL

(1885)

MÉMOIRES COURONNÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Art. 26 des *Statuts*. — « La Société laisse aux auteurs des travaux publiés dans ses recueils la responsabilité des doctrines et des appréciations qui y sont émises. »

LES PREMIERS ÉVÊQUES D'ORLÉANS

EXAMEN DES DIFFICULTÉS QUE PRÉSENTENT LEURS ACTES

Par Ch. CUISSARD

PREMIÈRE PARTIE

ORIGINES DE L'ÉGLISE D'ORLÉANS

> « Si quæ ecclesiæ audent interserere se ætati apostolicæ, ut ideo videantur ab Apostolis traditæ, quia sub Apostolis fuerunt, possumus dicere : *Edant ergo origines ecclesiarum suarum, evolvant ordinem episcoporum suorum,* ita per successiones ab initio decurrentem, ut primus ille episcopus aliquem ex *Apostolis* vel *Apostolicis viris,* qui tamen cum Apostolis perseveraverit, habuerit auctorem et antecessorem ; hoc enim modo ecclesiæ apostolicæ origines census suos deferunt. »
>
> (Tertullien, *De præscriptionibus hæreticorum,* édit. Rigault, p. 213.)

OBSERVATIONS GÉNÉRALES

Rome a toujours eu le glorieux privilège de la primauté. A la puissance sans rivale de ses consuls, au pouvoir sans contrôle de ses empereurs, a succédé la souveraineté universelle de ses pontifes ; mais les haches, les faisceaux et

les licteurs ont à jamais quitté le Forum avec l'autorité despotique dont ils étaient les emblêmes redoutés. Un règne tout spirituel commençait, et le monde entier se sentit enfin respirer à l'aise sous le sceptre tenu d'une main paternelle par les successeurs de saint Pierre. A l'ombre de la croix, qui dominait le Vatican, le genre humain recouvra ses droits, les peuples fondèrent leurs nationalités, et l'on n'entendit jamais dire que l'anneau du Pêcheur eût scellé la sentence de mort d'un royaume ou d'une cité. La ville éternelle avait abdiqué ses vieilles prétentions à l'omnipotence absolue : païenne, elle avait fait peser sur le monde entier la lourde chaîne de son esclavage ; chrétienne, elle brisa les fers des peuples assujettis à ses lois, et, jouissant du bonheur de leur avoir mis au cœur avec l'évangile l'amour de l'indépendance et le sentiment des grandes choses, elle se montra glorieuse et fière de les voir enfin, comme elle, libres, riches et puissants.

Aussi Dieu, qui réservait à la France l'honneur glorieux de succéder au peuple roi, ne pouvait tarder de lui faire connaître les nouveaux enseignements de l'évangile, et on trouve, en effet, dans la plupart des Églises des Gaules, des croyances qui tendent à rapporter leur fondation aux apôtres eux-mêmes, ou, du moins, à leurs successeurs immédiats, appelés hommes apostoliques.

Ces traditions ont été recueillies et on ne peut qu'applaudir à la publication des nombreux travaux qu'elles ont inspirés. Car, nous aimons à le dire, ce mouvement qui entraîne la plupart des Églises de France vers l'Apostolicité procède d'un principe excellent, que l'on ne saurait assez louer : il a sa racine dans le profond respect dont nous environnons aujourd'hui tout ce qui rayonne directement des apôtres. Le grand élan liturgique qui amena tous les diocèses de France à l'unité romaine est dû au

rétablissement providentiel de l'Ordre bénédictin qui, en 1837, proclamait hautement que le but de la Congrégation de Solesmes était « d'étudier les sciences ecclésiastiques, de réchauffer les saines traditions de la liturgie qui s'attiédissaient, et d'affirmer, envers et contre tous les novateurs modernes, les droits et les décrets du Siége Apostolique (1) ». Ce zèle ardent nous valut aussi un monument impérissable de science et d'histoire, qui malheureusement est demeuré inachevé, nous voulons dire les *Origines de l'Église romaine*, dont l'apparition fut saluée d'unanimes applaudissements par les érudits et par tout l'univers catholique (2).

Sans doute, quelle que soit l'époque à laquelle un peuple est appelé à la connaissance de l'évangile, ce don précieux a toujours la même valeur intrinsèque, et les Églises qui se fondent de nos jours, presque sous nos yeux, n'en sont pas moins apostoliques, fermement établies sur le roc inébranlable de l'unité catholique, en communion avec Rome, et vraiment rattachées par des liens indissolubles au principe même du salut. Cependant, lorsqu'une Église, remontant le cours des âges, avec une suite non interrompue d'évêques, peut relier le premier anneau de cette longue chaîne au pied de l'arbre de la croix par un des témoins oculaires de l'œuvre de notre rédemption, n'a-t-elle pas le droit de s'honorer de ces origines, et ne lui est-il pas permis de s'enorgueillir de son antiquité? C'est là une noblesse que la religion a bénie, que les siècles ont

(1) « Scientiæ ecclesiasticæ antiquitatis profectum promovere, sanas pontificii juris et sacræ liturgiæ traditiones labescentes confovere, Sedis Apostolicæ jura et decreta inviolabili constantia adversus quoscumque novatores asserere. » (*Constitutiones*, cap. I.)

(2) *Origines de l'Église romaine, par les membres de la Communauté de Solesmes*, t. I, Paris, 1836. — Le tome Ier seul a paru.

consacrée, et qui ne ressemble en rien à celle qu'il était facile aux rois de conférer par des décrets ou par des chartes. On ne s'étonnera donc nullement du respect qui protège ces souvenirs religieux, de l'affection toute filiale qui les enveloppe, et du zèle ardent qui cherche à les maintenir.

Du reste, il faut se hâter de le reconnaître : qui donc oserait recuser le témoignage des Actes, soutiens de ces traditions, à cause des faits merveilleux qu'ils racontent ? « Que l'imagination des légendaires, dit excellemment Mgr Freppel, ait mêlé parfois la fiction à l'histoire, cela paraît tout aussi certain que la réalité d'un grand nombre de miracles, dont une raison impartiale ne saurait douter ; car le grand nombre de miracles n'est pas une raison suffisante pour refuser à ces pièces toute valeur historique : on ne concevrait pas autrement le triomphe de l'évangile. Ce n'est pas une époque ordinaire que celle où s'accomplit le grand évènement qui est à la fois le nœud et la solution de toutes choses. Le surnaturel devait éclater en quelque sorte à chaque pas, dans la vie et dans les œuvres des premiers missionnaires de la foi, comme un rayonnement de la puissance infinie du Christ, jusqu'à ce que l'humanité, rentrée en possession de la lumière divine, eût retrouvé la voie que lui tracent ses destinées.

« Mais si une étude attentive des origines chrétiennes ne permet pas de douter que de nombreux miracles aient signalé la prédication évangélique dans les Gaules, ce serait faire preuve d'une crédulité extrême que d'admettre tous les faits merveilleux rapportés dans les légendes des premiers apôtres de ce pays. Il est évident que le travail de l'imagination a dû embellir plus d'une fois les données traditionnelles ; la poésie vint se mêler à l'histoire, et l'amour du merveilleux, entraînant malgré eux les auteurs des

légendes, les porta comme naturellement à amplifier le récit primitif. Ils songent moins à rédiger une biographie qu'à composer des lectures pieuses et propres à édifier les fidèles. Dans ce but, ils ne se font aucun scrupule de rehausser l'éclat d'un miracle en y ajoutant certains détails, de combler les lacunes de l'histoire par des suppositions qui leur paraissent vraisemblables, de prêter aux différents personnages des discours que la tradition n'avait certainement pas conservés, de faire honneur à tel saint d'un miracle opéré par tel autre, de partager entre plusieurs quelque trait propre à un seul. Voilà le caractère de ces compositions, qui forment autant de drames historiques où l'imagination du légendaire arrange et combine entre eux des éléments traditionnels.

« Mais cette tendance à grossir le merveilleux est l'écueil des légendes. Ce qu'on peut leur reprocher encore et avec raison, c'est de ne pas retracer fidèlement les conditions dans lesquelles se trouvait la prédication évangélique à l'origine de l'Église. Elles parlent le langage du XI[e] siècle en racontant les évènements du premier. Le caractère propre aux temps et aux lieux, ou la couleur locale, est rarement observée dans ces compositions. On y donne le nom de basilique aux oratoires, fort modestes sans doute, que construisaient les premiers apôtres de la Gaule. Il y est question de comtes et de ducs, comme si la féodalité avait été en pleine vigueur sous l'empire de Néron ou de Dioclétien (1). »

D'après ces paroles pleines de mesure et de raison, il est facile de voir que la tâche de la critique consiste à distinguer la réalité de la fiction, « à montrer, suivant

(1) *Saint Irénée et l'éloquence chrétienne dans la Gaule*, par M. l'abbé FREPPEL, 3[e] et 4[e] leçons.

le cardinal Baronius, ce que l'on doit réprouver et rejeter (1) ».

Ce sont ces grands principes que nous avons voulu appliquer à l'histoire ecclésiastique de notre diocèse.

Que saint Altin ait été le premier missionnaire de l'évangile à Orléans, qu'il en ait même été le premier évêque, plein de respect pour nos croyances locales, nous n'avons nulle pensée d'élever sur ce point la moindre controverse. Mais à quelle époque eut lieu ce grand fait de nos annales religieuses ? C'est ce que nous nous proposons de rechercher par une critique impartiale de tous les documents parvenus jusqu'à nous.

Les seuls Actes produits sont ceux de saint Savinien, lesquels intéressent la ville de Sens aussi bien que celle d'Orléans ; nous aurons donc à étudier s'il est réellement établi que la mission de saint Savinien lui ait été confiée par saint Pierre lui-même. Et saint Altin ayant été, lui aussi, *d'après ces mêmes Actes*, envoyé dans nos contrées par le prince des apôtres, nous devrons, par un même amour de la vérité, rechercher également si les souvenirs historiques et liturgiques autorisent cette formelle affirmation. Avec une sincère déférence pour de pieuses traditions, mais sous l'impérieux devoir de ne tenir compte que des thèses régulièrement justifiées, nous dirons : On invoque des Actes, quels faits constatent-ils ? L'histoire et la liturgie se montrent-elles d'accord pour justifier ce qu'ils racontent ?

Tels sont les motifs qui nous ont engagé à examiner l'origine apostolique de l'Église d'Orléans. La question sou-

(1) In his laborandum erit, ut pretiosum a vili et sancta a profanis distinguentes, quæ improbata atque rejecta, quæ sincera atque recepta reperiantur, adducamus in medium. » (*Præfat. Annal.*)

lève, nous le savons, de grandes difficultés que nous n'espérons pas avoir complètement résolues. « Ce n'est pas, en effet, une mince autorité, dit encore Mgr Freppel, que celle d'une Église venant témoigner par une tradition non interrompue du nom, des œuvres et de la vie de son fondateur. N'y aurait-il qu'une transmission orale, communiquée de bouche en bouche, d'une génération à l'autre, sans preuves écrites, encore ne faudrait-il pas traiter légèrement un pareil témoignage. Lorsqu'une tradition est debout depuis plusieurs siècles sans qu'il soit possible de lui assigner une origine différente des évènements mêmes qu'elle rapporte, on peut supposer avec raison qu'elle existait également dans les temps antérieurs où l'absence de documents ne permet pas d'en rechercher les traces : en pareil cas et jusqu'à preuve du contraire, possession vaut titre. Il faut admettre que le récit de la fondation d'une Église particulière, passant de main en main, peut subir des altérations plus ou moins graves ; mais il reste toujours un fonds de vérité qui résiste à la négation, parce qu'il s'agit là d'un ordre de faits qui intéressent vivement toute une classe d'hommes dont le souvenir est mêlé à ce qu'il y a de plus pratique et de plus usuel dans la vie religieuse, c'est-à-dire la liturgie. »

Nous aussi, dans l'examen des Actes concernant l'Église d'Orléans, nous aurons pour unique but la recherche sincère de la vérité : l'histoire, la liturgie, l'épigraphie et la tradition nous fourniront de véridiques inductions, à l'aide desquelles une critique impartiale et loyale étudiera la question si importante des Origines de notre Église. Nous examinerons nos légendes sans parti pris d'acceptation ni de doute, nous efforçant de dégager l'élément réellement historique, qui s'y trouve renfermé, des faits accessoires qu'ont pu y mêler des additions ultérieures.

Nous nous abstiendrons absolument de toute discussion personnelle, ne voulant pas, dans une étude aussi sérieuse, combattre des traditions chères à notre cité et contrister des croyances dignes de notre respect. Nous faisons, au contraire, les vœux les plus ardents pour que de nouveaux documents viennent les confirmer ; nous prendrons, en un mot, pour guide constant de notre travail ces graves paroles de Benoit XIV : « *Facta historica quæ in breviario romano referuntur, licet non modicam mereantur fidem, possunt tamen* NOVO EXAMINI *subjici, etiam a* PRIVATIS *hominibus, modo id fiat modeste et cum gravi fundamento* (1). »

(1) *De canonizatione sanctorum*, lib. IV, part. II, cap. XIII, n. 8. Le même pape ajoute au chap. XVII, n. 9 : « Asserimus Apostolicam Sedem non judicare inconcussæ et certissimæ veritatis quæcumque in Martyrologium Romanum inserta sunt. »

Cf. *Institutiones theologicæ*, a J. Bouvier, t. Ier, p. 407, Paris, 1859.

I. — QUESTION HISTORIQUE

CHAPITRE PREMIER

CHRONIQUES ET VIES DE SAINTS

§ 1er. — Légende de saint Savinien, de saint Potentien et de saint Altin.

Trois disciples de Jésus-Christ, Galiléens d'origine, Juifs de nation (bien que leurs noms soient d'origine latine), reçurent un jour de saint Pierre, dit la légende (1), la noble mission d'évangéliser la province de la Gaule, dont Sens était la métropole : ces hommes s'appelaient Savinien, Potentien et Altin. Dociles aux ordres du prince des apôtres, ils partent, traversent l'Italie, franchissent les Alpes et arrivent à Sens, où ils convertissent bientôt deux hommes d'une naissance illustre, Sérotin et Éodald. Après s'être établis dans la maison de Victorin et y avoir élevé un oratoire en l'honneur du Sauveur, nos missionnaires se mettent à évangéliser la ville et les pays environnants.

Cependant Altin, accompagné du diacre Éodald, vient à

(1) Cette légende a été publiée, d'après un manuscrit d'Auxerre, par M. l'abbé Duru, dans le tome II, p. 288-384, de la *Bibliothèque historique de l'Yonne*, ou *Collection de légendes, chroniques et documents concernant ce département*. C'est la source où nous avons puisé tous nos arguments.

Orléans (*Aurelianis*), dont il trouve les habitants bien disposés à écouter sa doctrine ; il y construit une chapelle qu'il dédie à saint Étienne, et, voyant les fidèles affermis dans la foi, car il n'éprouva dans cette ville aucune persécution, il se rend à Chartres (*Carnutis*), où sa mission évangélique fut combattue par le préfet Quirinus : un sanctuaire, consacré à la Sainte-Vierge, réunit les néophytes, et, athlètes infatigables, Altin et Éodald se rendent ensuite à Paris (*Parisiis*), où la moisson fut peu abondante, et de là à Créteil (*Cristolium*), gros bourg qui se convertit facilement, sanctifié par le martyre d'Agoard et d'Agilbert.

Après ces courses incessantes, ils reprennent le chemin de Sens et y rejoignent Potentien et Sérotin, qui, de leur côté, étaient allés prêcher l'évangile à Troyes (*Tricasses*). Savinien accueille avec bonheur ses compagnons, qui lui racontent le résultat de leurs prédications ; ils réunissent leurs efforts dans l'œuvre apostolique qu'ils ont entreprise, et Savinien, dont le zèle ardent excite la colère du gouverneur Sévère, est mis à mort en même temps que Victorin et son fils, prémices de son apostolat. Sérotin les suit bientôt, martyr à son tour. Enfin, un an après le glorieux trépas de Savinien, ses compagnons Potentien, Altin et Éodald périssent victimes de leur dévouement à la religion chrétienne : c'était le 31 décembre.

Tel est l'abrégé fort succinct du récit qu'admettent encore tous les fidèles des diocèses de Sens et d'Orléans.

Voyons maintenant quels historiens relatent ces faits et quelle est la valeur historique de leur témoignage.

§ 2. — Témoignage de Raban Maur.

Le premier historien qui signale la mission de nos saints, c'est Raban Maur. Il avait à sa disposition les innom-

brables manuscrits du monastère de Fulde ; venu en France, il en avait appris toutes les traditions ecclésiastiques ; son autorité a donc un grand poids.

Or, dans la Vie de sainte Madeleine qui lui est attribuée et qu'a éditée l'abbé Faillon, nous trouvons le renseignement suivant : « Saint Pierre, sur le point de quitter l'Orient pour se rendre à Rome, résolut d'envoyer des missionnaires dans les pays qu'il ne pouvait évangéliser lui-même. Il choisit donc ceux des disciples du Christ qui étaient les plus anciens et les plus vénérables, et leur confia la Gaule alors divisée en dix-sept provinces. Ces apôtres s'embarquèrent tous ensemble, et, arrivés à Marseille, ils se partagèrent, d'après l'inspiration du saint Esprit, les métropoles et les villes de cette contrée. Maximin s'établit à Aix, Paul à Narbonne, Austrégisile à Bourges, Irénée à Lyon, Gatien à Tours, Sabin et Potentien à Sens, Valère à Trèves, Féronce à Besançon, Eutrope à Saintes, Trophine à Arles, etc. (1). »

Que faut-il penser de ce récit ? Peut-il être accepté par la critique historique comme un document incontestable en faveur de l'apostolicité des Églises de France et de notre Église en particulier ? Nous ne le croyons pas, parce qu'il renferme une double erreur historique.

La Gaule, en effet, fut divisée par Auguste en quatre provinces et en soixante cités, avec Lyon comme centre de l'administration impériale. Cette première organisation se modifia vers le commencement du Ve siècle. On établit alors une préfecture des Gaules dont le siège fut à Trèves et qui comprit les trois diocèses d'Espagne, de Bretagne et de Gaule, ce dernier divisé en dix-sept provinces, lesquelles

(1) *Vie de sainte Madeleine*, inter opera Rabani, Migne, t. CXII, col. 1491-1498.

étaient subdivisées en cent-vingt cités, de sorte que la *Notice des provinces et cités de l'empire* servit désormais de critérium pour définir les droits et les prérogatives des Églises constituées (1).

Dès lors Raban Maur se trompe en donnant à la Gaule du premier siècle une division qu'elle ne reçut qu'au commencement du cinquième ; telle est en effet sa pensée quand il fixe à dix-sept le nombre des vieillards envoyés par saint Pierre.

D'un autre côté, nous ne savons pourquoi l'auteur de cette Vie garde un silence absolu sur saint Denis et sur sa mission, tandis qu'il n'oublie ni saint Irénée, ni saint Austrégisile ; cependant qui donc ignore que le premier ne fonda pas l'Église de Lyon, et que, nommé évêque de cette ville en 177, il termina sa vie glorieuse vers 202 ou 207 (2) ? Quant au second, son épiscopat n'eut lieu qu'au VI[e] siècle (3). Tant d'inexactitudes enlèvent à ce document toute sa valeur historique (4).

Bien plus, pour ce qui concerne nos Églises en particulier, le témoignage de Raban Maur est à remarquer. Seule, en effet, de toutes les métropoles, la ville de Sens reçut de saint Pierre deux missionnaires : or cette affirmation constitue une nouvelle erreur, le texte parlant de dix-sept

(1) D. Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules*, t. I, p. 122. Cf. l'*Histoire romaine* de M. Duruy.

(2) Bolland. *Acta SS.* 28 juin, t. V, p. 335-342 ; Prat, *Histoire de saint Irénée*, Lyon, 1843 ; Mgr Freppel, *Saint Irénée.*

(3) Bolland. *Acta SS.* 20 mai, t. V, p. 229-238 ; Mabillon, *Acta SS. sæcul.*, II, p. 95-99 ; Labbe, *Biblioth. nova*, t. II, p. 350-363 ; Bouquet, *Recueil des hist.*, t. III, p. 660.

(4) Raban Maur, qui mourut en 856, pouvait-il écrire que « la seconde Lyonnaise s'appelle aujourd'hui la Normandie » ? — « Rothomagus cum sua provincia Lugdunensi secunda, quæ nunc est Normannia. » (*Vie de sainte Madeleine*, Migne, t. CXII, col. 1494.)

vieillards, et nous en lisons ainsi dix-huit. Et puis, quelle qu'ait été l'importance de cette cité, jouissait-elle d'une influence assez grande pour mériter cette faveur insigne et unique ? Enfin, on ne voit point le nom de saint Altin, et saint Savinien y est appelé *Sabin* (1), comme plus tard il deviendra *Sabinien*, par une étrange confusion avec saint Sabinien, martyrisé à Troyes sous l'empereur Aurélien (2).

Sans doute, pour expliquer ces difficultés, nous admettons volontiers les erreurs des copistes : le manuscrit primitif relatant la *Vie de sainte Madeleine* n'existe plus, on n'en possède qu'une copie assez récente, car, au jugement des paléographes anglais, qui ont examiné le manuscrit d'Oxford, coté 166, où se trouve ce document, il a été transcrit environ sous Édouard III, qui ne commença de régner qu'en 1327. Son importance est donc un peu moindre qu'on ne l'affirme, et ne pourrait-on pas dire que les chapitres 36 et 37 de ce manuscrit où se trouve la mission de nos évêques furent ajoutés à une époque où s'agitait la question de l'Apostolicité ? Nous n'aurions plus, par conséquent, le texte de Raban Maur qui, dans son Martyrologe, n'est pas aussi explicite au sujet de la mission de saint Savinien et de saint Potentien, comme nous le montrerons.

Or, si le doute s'élève sur un point, n'est-on pas en droit de l'étendre à tous les autres ?

Ce document n'offre donc pas une autorité sans conteste, et, quand même nous possèderions le manuscrit original de Raban Maur, nous dirions, avec le savant D. Chamard, parlant des martyrologistes en général : « Il faut se rési-

(1) « Sabinus et Potentianus Senonas metropolim Lugdunensis quartæ... » (*Ibid.*, cap. XXXVII.)

(2) Bolland., *Acta SS.*, 29 jan., t. II, p. 937-944.

gner à n'y reconnaître que l'opinion personnelle de l'auteur, ou tout au plus l'écho d'une légende plus ou moins authentique (1). »

§ 3. — Historiens locaux.

Mais nous avons des historiens locaux dont l'autorité a peut-être plus de poids que le document précédent. Les chroniqueurs appartiennent tous au monastère de Saint-Pierre-le-Vif de Sens.

Le premier est le moine Odoranne, qui commence son récit à l'an 675 et le conduit jusqu'en 1032, treize ans avant sa mort (2). Après lui vient Clarius, qui remonte à l'ère chrétienne et s'arrête à l'année 1184. Son travail n'est qu'une amplification de celui d'Odoranne (3).

A ces deux auteurs les plus importants, il faut joindre les Annales de Sainte-Colombe de Sens (4), la Chronique de Sens de 459 à 1193 (5), celle de Gauffridus de Collone, et une autre « terminée en 1256, au mois de juillet, en la fête de saint Paul évêque (*sic*) de Sens, par Gaufridus Hyron », qui a une très grande autorité dans la question qui nous occupe. L'abbé Duru s'exprime ainsi dans la bibliographie de la chronique de Clarius : « Il y avait autrefois à l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, à Sens, deux

(1) *Les églises du monde romain*, p. 337, édit. 1877.

(2) Duchesne, *Historiæ Franc. script.*, t. I, p. 210; D. Bouquet, *Recueil des hist.*, t. XI, p. 12; Duru, *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. II, p. 385. Cf. *Marius d'Avranches*, par de Zurlauben, *Académie des Inscriptions*, t. XXXIV, p. 138-140.

(3) *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, p. 451.

(4) Pertz, *Monumenta German.*, I, p. 102-109, d'après le manuscrit 755 du IXe siècle, venant de la reine Christine.

(5) D. Martène, *Anecdot.* III, 1450-1453; Duchesne, III, 349.

manuscrits de cette curieuse chronique : l'original et une copie, transcrite mot pour mot par un religieux de ce monastère, qui avait pris le soin d'écrire son nom sur son travail. Il s'appelait Gaufridus Hyron. Que sont devenus ces deux manuscrits ? Il serait assez difficile de le dire (1). »

Cette précieuse copie n'est point perdue et nous avons été assez heureux pour la retrouver parmi les manuscrits de la bibliothèque publique d'Orléans, avec la cote M 267 *bis* (2).

A cette grande chronique locale, commencée par Odoranne, et successivement augmentée par différents auteurs, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, ainsi que nous venons de le voir, nous ajouterons, pour être complet, la chronique de saint Étienne d'Auxerre de 1005 à 1174, avec un appendice de 1034 à 1190 (3), Robert d'Auxerre de l'an 1 à 1211, avec l'appendice de Hugues, chanoine de Saint-Marien, jusqu'à l'année 1228 (4), et enfin Gérard de Frachet, jusqu'à 1266 ou 1268 avec une continuation jusqu'en 1328 (5).

(1) *Biblioth. historiq.*, II, p. 579.

(2) Ce manuscrit, donné par Mgr de Beauregard, évêque d'Orléans, contient, au bas de la troisième page, la note suivante : « Hujus codicis, quem exscripsit Gauffridus Hyron anno 1256, habemus hic originalem librum, restitutum nobis à Jac. Sirmond, S. J. presbytero, cum essemus nuper Parisiis, anno 1652, qui habuerat illum a C. Prevost, abbate hujus loci mutuo tantum sibi commodatum. » Signé : « H. Mathoud. » Sur le feuillet de garde se trouve une charte incomplète de G. Quatrain, abbé de Saint-Pierre-le-Vif (1439-1450), à Fr. Chaperon, prieur de Saint-Loup-de-Naud. La couverture porte des bandes gauffrées avec fleurs de lis, licornes et deux poissons opposés.

(3) Labbe, *Bibl. nova*, I, 292-405 ; D. Bouquet, X, 270, XII, 299.

(4) D. Bouquet, X, 275, XI, 308, XII, 289-299, XVIII, 248-290.

(5) D. Bouquet, XXI, 3-70 ; *Histoire littéraire*, XIX, 174, XXI, 720-725.

Nous laissons de côté tous les autres historiens ou chroniqueurs (1), qui se sont bornés à reproduire ces mêmes documents.

§ 4. — Texte de Clarius.

Or que disent tous ces auteurs au sujet de l'Apostolicité qui nous occupe? Nous citerons le manuscrit de Gaufridus Hyron conservé à Orléans.

« Saint Pierre envoya prêcher dans les pays d'Occident les saints Savinien, Potentien et Altin que Jésus avait choisis au nombre des soixante-douze disciples, et ils vinrent à Sens. Après avoir conquis à Dieu cette ville, ils amenèrent encore à la foi trois villes remarquables, Chartres, Troyes et Orléans. Ils souffrirent le martyre à Sens, le deuxième jour avant les Calendes de janvier.

« Le même apôtre saint Pierre envoya encore à Metz saint Clément, patrice de la république romaine ; à Toul, saint Mansuet, de la nation des Scots, célèbre par sa foi et sa science ; à Reims, saint Syxte et saint Sinicius ; à Châlons, saint Memmius ; à Trèves et à Cologne, saint Eucher, saint Valère et saint Materne. A tous ces hommes, il en adjoignit beaucoup d'autres qui, par la lumière de la vérité, chassèrent les ténèbres de l'infidélité en Occident (2). »

(1) Nous ne voulons pas parler de Bernard Gui, auquel M. Delisle a consacré une longue notice dans les *Notices et extraits des manuscrits*, XXVII, II, 168, et dont le cardinal Maï a publié (*Spicileg. Roman.*, t. VI, 1841, in-8°, p. 5) une *Vie des Papes*.

(2) « Destinavit autem (B. Petrus) prædicatores in partibus occidentis sanctos scilicet Savinianum et Potentianum atque Altinum qui designati sunt a D. J. C. inter LXXII discipulos, Senonas. Qui eamdem urbem metropolim Christo Domino subdiderunt, etiam Carnotum et Trecas atque Aurelias urbes insignes ad fidem perduxerunt. (Edit. Duru : prædicaverunt.) Tandem apud Senonas cum multis aliis

Ce texte, postérieur de onze siècles aux événements qu'il raconte, constitue, nous en convenons, un argument très puissant en faveur de l'origine apostolique des Églises de Sens, d'Orléans, de Chartres et de Troyes. Toutefois nous ne pouvons admettre le sentiment de Symphorien Guyon qui, dans la procession faite chaque année à Orléans par le clergé de Chartres, voyait une preuve que « la grâce de l'Évangile était procédée de l'Église d'Orléans pour être communiquée aux Chartrains par la prédication de saint Altin ». Cette opinion n'a d'autre fondement qu'une lettre de Fulbert à saint Thierry, s'excusant de ne pouvoir venir, selon la coutume, en procession, à cause d'un incendie qui avait ruiné sa cathédrale (1).

§ 5. — Examen du texte de Clarius.

Mais que doit-on penser de cette affirmation de Clarius? Nous y voyons, tout d'abord, que saint Pierre envoya trois missionnaires à Sens, contrairement à l'opinion de Raban Maur, qui ne parle que de deux; ensuite, si nous en croyons les Bollandistes, nous ne devons faire aucun cas des assertions de ce moine sénonais (2).

En effet, d'après ces savants hagiographes, saint Clément

sociis martyrio passi sunt II Kal. jan. Item misit idem B. Petrus apostolus Mettis sanctum Clementem, romanæ reipublicæ patricium, Tullensibus sanctum Mansuetum, Scotorum genere natum, fide et doctrina præcipuum; Remis autem direxit sanctos Syxtum et Sinicium, Catalaunis sanctum Memmium, Treveris quoque et Coloniæ sanctos misit Eucharium, Valerium atque Maternum. Cum his et alios multos misit qui, luce veritatis, infidelitatis tenebras in occiduis partibus depulerunt. » (Cf. *Bibl. hist.*, II, 452.)

(1) Symph. Guyon, *Histoire d'Orléans,* I, 303, § 49.

(2) L'opinion des nouveaux Bollandistes n'a modifié en rien le

n'est pas plus le disciple de saint Pierre que saint Patient, quatrième évêque de Metz, ne l'a été de saint Jean. Le premier évêque certain de cette ville fut Hespérius, en 535, et il est compté le vingt-troisième sur des catalogues sans autorité (1).

La vie de saint Mansuet, évêque de Toul, écrite par Adson, vers 992, est remplie de fables et de contradictions (2).

Presque aussi douteuses sont les légendes des apôtres de Reims (3), de Châlons (4) et de Trèves (5). Quant à saint Materne, il est parfaitement démontré aujourd'hui que cet évêque assista au concile de Rome, tenu le 2 octobre 313, et que si, sur les catalogues, on lit un évêque de ce nom ayant gouverné l'Église de Cologne, de l'année 88 au 14 septembre 128, la légende a fait deux per-

sentiment des anciens sur l'époque à laquelle ces saints vinrent en Gaule. Cf. *Acta SS.*, t. VIII, Octobris, p. 28, § 5, et tous les tomes suivants qui ont vu le jour récemment.

(1) Bolland. 8 jan. I, 469-470. Cf. D. CALMET, *Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine : dissertation sur les premiers évêques de Metz*, p. XII ; MEURISSE, *Histoire des évêques de Metz*, 1634, p. 25 ; RETTBERG, *Histoire ecclés. de l'Allemagne*, I, 92.

(2) « Apertis contradictionibus et crassis quæ palpari queant figmentis deformata » (suivant Bolland. 3 septembre I, 615-651 ; D. CALMET, *Ibid.* preuves, I, 86-104 ; D. MARTÈNE, *Thes. Anecdot.*, III, 991-995).

(3) Bolland. 1er sept. I, 118-129.

(4) *Id.* 5 Aug., II, 4-12.

(5) *Id.* 29 jan., 910-922, 1152-1153 ; S. GALL, ms. 565, XIe siècle ; Paris, *Bibliothèque nationale, supplément latin*, ms. 859, vol. I, du Xe siècle ; GRANDIDIER, *Dissert. sur l'apostolat de saint Materne en Alsace* ; PERRIER, *Apud* Bolland. sept. IV, 354-400 ; HILLARIUS, *Vindiciæ historiæ Trevirensis seu historia de 3 primis Trevir. episcopis*, Metz, 1763, p. 146-159 ; WALCH, *de Materno uno, apud Comment. societ. reg. scient.* Gotting, 1778. — Sur cette jolie légende, voir PERTZ, *Monum.*, VII, p. 142.

sonnages d'un seul, qui aurait évangélisé en même temps cette dernière ville, Trèves et Tongres où se trouvaient deux temples magnifiques élevés à Jupiter, dieu du ciel, et à Umone, déesse de la terre (1).

On dira peut-être que les Bollandistes, dont nous nous plaisons à citer les témoignages, peuvent être soupçonnés de partialité. Du moins, nous ne croyons pas que les savants continuateurs de Bollandus (2) aient jamais été accusés d'enlever au Pontife de Rome la gloire et les honneurs qui lui sont dus. Et quand des hommes tels que Henschenius, Limpenus, Stilting et Sollier, viennent nous affirmer que la mission de ces saints, bien loin de remonter à saint Pierre, ne date que de la fin du III[e] siècle, et même du milieu du IV[e] siècle (et nous ne voyons pas que la science hagiographique des écrivains modernes ait ajouté beaucoup aux lumières de ces pionniers de l'Église), nous ne pouvons nous empêcher d'admettre que leur opinion, dictée par la religion et par le respect des choses saintes, ne s'appuie que sur les saines traditions de la critique historique (3).

D'ailleurs, sans parler de cette mission d'évêques que rapporte le moine Clarius, évêques évangélisant l'Est de la Gaule, partie qui n'a aucun rapport avec Sens, doit-on ajouter foi à un chroniqueur qui appelle saint Clément patrice de la république romaine, et donne saint Mansuet, évêque de Toul, pour un homme issu de la nation des Scots, *Scotorum genere natum?* Par une étrange

(1) GRANDIDIER, *Histoire*, I, preuves justificat. n° 2, p. XII.

(2) D. PITRA, *Études sur la collection des Bollandistes*, Paris, 1850.

(3) Sans doute le P. Papebroch a outré la critique, mais on doit l'excuser, car il n'avait point à sa disposition une foule de documents publiés plus tard.

erreur, l'auteur confond ce saint évêque avec un autre du même nom, Mansuetus *Scotus,* évêque breton, mort vers l'année 461, et dont la vie fut écrite aussi par l'abbé Adson (1).

Peut-on, sur la seule affirmation d'un historien aussi inexact, admettre la mission des saints Savinien, Potentien et Altin? Puisque tous les autres évêques, qu'il nous dit avoir reçu leur mission du prince des apôtres, ne sont venus évangéliser la Gaule que deux siècles même après la date par lui indiquée, ne doit-on pas tirer la même conclusion pour nos évêques?

Remarquons, de plus, que c'est un historien local qui parle ainsi des traditions de son Église et que tous les autres chroniqueurs ou écrivains ont répété après lui cette affirmation; dès lors quelle doit être leur autorité au jugement de la critique la moins sévère?

Toutefois la raison nous engage à ne rien précipiter dans une question aussi importante que l'apostolicité de nos Églises. Clarius et ceux qui l'ont copié vivaient loin de cette époque dont ils nous parlent; interrogeons d'autres chroniqueurs plus rapprochés des événements qu'ils racontent.

§ 6. — Texte des *Gesta Pontificum Antissiodorensium.*

Si nous ouvrons les *Gesta Pontificum Antissiodorensium,* écrits par Alagus et Rainagola, chanoines d'Auxerre, et par le moine Héric, une des grandes lumières de ces

(1) Bosquet, *Ecclesiæ gallicanæ historia,* II; *Acta et vetera monumenta S. Mansueti,* Paris, 1636; D. Martène, *Thesaur. Anecdot.,* III, 1013; Pertz, *Monum. script.,* IV, p. 509-514; *Histoire littér.,* VI, p. 471-492.

temps-là et la gloire du monastère de Saint-Germain d'Auxerre, nous lisons un texte important pour notre sujet, et qui mérite d'autant plus de créance que ces historiens sont de la seconde moitié du IXe siècle, Héric étant mort en 881 (1).

Après avoir dit que saint Pérégrin, évêque d'Auxerre, fut envoyé par le pape saint Syxte II, les *Gesta* continuent ainsi : « La religion chrétienne s'était éloignée peu à peu de la pureté qu'elle avait eue au temps du pape saint Clément par Savinien de Sens, Denis de Paris, Ursicin de Bourges, Martial de Limoges, Saturnin de Toulouse, Memmius de Châlons et d'autres missionnaires qui avaient répandu dans les provinces de la Gaule la semence évangélique (2). »

Nous nous trouvons donc en présence d'une nouvelle opinion : saint Savinien aurait été envoyé par saint Clément. Sans doute, ce témoignage, aux yeux de quelques auteurs, ne renferme qu'une contradiction apparente, qui ne saurait en rien préjudicier à la thèse soutenant l'Apostolicité. « En effet, dit l'abbé Arbellot, saint Pierre et saint Paul ayant reçu la palme du martyre l'an 66 de Jésus-Christ, et saint Clément ayant commencé son pontificat vingt-cinq ans après (3), l'an 91, quelques-uns des hommes aposto-

(1) Il ne faut pas confondre cet Héric avec un autre du même nom, mort vers 924, suivant les Bolland., 13 mars, II, p. 829-832. Cf. *Histoire littéraire*, V, 535 ; Fabricius, *Bibl. mediæ et inf. latinitatis*, II, 106.

(2) « Siquidem christianitatis religio que a tempore beati Clementis pape per fidelissimos verbi ministros Savinianum scilicet, Senonensem pontificem, Dionisium Parisiacensem, Ursicinum Bituricensen, Martialem Lemovicensem, Saturnimum Tolosanum, Mummium Catalaunensem ceterosve per Gallicanas provincias sese diffuderat, paulatim a status sui rectitudine obsolescere cœperat. » (*Biblioth. historique*, I, 309.)

(3) Voir les catalogues des Papes, dans les *Origines de l'Église romaine*, t. I, pièces justificatives, p. 1 à 112.

liques envoyés par ce dernier *auraient pu* voir les apôtres, être instruits par eux, être destinés par eux à la prédication évangélique et ne partir toutefois pour la mission qui leur était confiée que sous le pontificat de saint Clément qui leur aurait conféré la dignité épiscopale. Il serait vrai de dire, à la rigueur, de ces missionnaires de saint Clément, qu'ils auraient primitivement reçu leur mission de saint Pierre et des apôtres, dont saint Clément, du reste, était le contemporain (1). »

Quoi qu'il en soit, si saint Clément envoya dans les Gaules saint Denis et ses compagnons, suivant la tradition de l'Église de Paris, si saint Savinien reçut sa mission du même pontife romain, que devient le titre de *Disciples de Jésus-Christ* donné par Clarius à nos saints évêques !

D'ailleurs, ajouterons-nous, les *Gesta Pontificum Antissiodorensium* n'ont pas une valeur bien grande, car, « de l'œuvre première, il ne reste qu'une copie qui paraît avoir été exécutée en différents temps et par des hommes plus ou moins capables, et le manuscrit est incorrect, peu fidèle aux dates, et incomplet peut-être en quelques endroits (2). »

§ 7. — La vie de saint Sanctien.

On pourrait apporter un autre document local que, jusqu'ici, autant que nous le croyons du moins, personne n'a signalé : c'est la légende de saint Sanctien (3), qui, venu à

(1) *Dissertation sur l'Apostolat de Saint Martial*, p. 147.

(2) *Biblioth. historique de l'Yonne*, II, 510-513.

(3) « Ferunt veteres ipsum martyrem et sororem ejus Beatam consanguineos esse beate Columbæ virginis, et ob amorem ipsius a partibus Hispaniæ advenisse cum aliis pluribus. » (Chronique de Clarius, *Biblioth. hist.*, t. II, p. 477.)

Sens, avec sa sœur sainte Béate, par amitié pour sainte Colombe (1) leur parente, fut martyrisé sous Aurélien. On y lit en effet un texte formel sur la mission de nos saints. « Dès les temps anciens, saint Pierre, prince des apôtres, envoya de Rome vers la ville de Sens les bienheureux évêques Savinien et Potentien, qui illustrèrent cette métropole par la confession de leur martyre: ces faits sont consignés dans *les Actes de leur passion*. Ils bâtirent sous les murs de la ville trois églises qu'ils dédièrent à la sainte Vierge Marie, à saint Jean-Baptiste et à saint Étienne (2). » La tradition demeure la même, comme on le voit.

Mais si l'on recherche l'époque à laquelle cette vie fut composée, on restera convaincu qu'elle ne jouit pas de l'importance qui pourrait lui être attribuée ; on reconnaîtra même, avec le P. Stilting, qu'elle est d'une authenticité douteuse.

Ce Bollandiste assignait à ce récit la fin du VIIIe siècle ou le commencement du IXe siècle, se fondant sur les paroles mêmes de son auteur qui dit que l'église de Saint-Sanctien fut détruite par les Vandales et que ses reliques furent transportées à Sancey.

Quels sont ces Vandales? Faut-il admettre, avec ce commentateur, qu'il s'agit ici des Sarrasins qui vinrent dévaster

(1) Sainte Colombe souffrit le martyre en 267 ; car, dans la chronique du monastère de ce nom, on lit : « Anno 1067. Hic complentur anni 800 ex quo beata Columba martyrio coronata est. » PERTZ, *Monument. Germaniæ,* I, p. 102-109. Cf. MARTÈNE, *Thesaurus novus Anecdot.*, III, p. 1449-1453.

(2) « Namque avito tempore, beatus Petrus, princeps Apostolorum, a Roma beatos præsules Savinianum et Potentianum ad urbem Senonicam dirigens, ut in Gestis illorum passionis reperitur, eamdem metropolim martyrii sui confessione illustrem fecerunt. Qui infra muros civitatis tres ecclesias parvo sumptu construendo ædificaverunt... » (Bolland. *Acta SS*, VI, sept., t. II, p. 671, § 4.)

la Gaule au milieu du VIIIe siècle et que signale Clarius à l'année 715 (1)? Mais ce dernier historien ne parle pas d'églises détruites en la province de Sens; il se contente de dire que les Vandales furent repoussés par les mérites de saint Ebbon. En 865, au contraire, d'après le même auteur, les païens renversent un grand nombre d'églises, entre autres celle de Saint-Sanctien, et l'archevêque Ansegise transporte de la villa de Sancy dans la basilique de Saint-Pierre les reliques de saint Sanctien, avec le corps de saint Augustin martyr (2).

Cette légende fut donc composée au moins vers la fin du IXe siècle; du reste, des deux chapitres qu'elle renferme, le premier n'est qu'une sorte de prologue où sont rapportés en abrégé les Actes de beaucoup de saints qui ne concernent pas la contrée, et qui sont empruntés à des sources apocryphes, suivant les Bollandistes; le second, qui commence par l'affirmation de la mission apostolique des saints Savinien et Potentien, emploie la formule des martyrologistes du IXe siècle, comme nous le montrerons dans la partie liturgique.

Le rédacteur de la Vie de saint Sanctien écrivait donc à une date aussi éloignée des évènements que les chroniqueurs précédents, et ses paroles confirment le silence des martyrologes au sujet de saint Altin.

(1) *Bibl. hist.*, t. II, p. 468.
(2) *Bibl. hist.*, t. II, p. 476.

CHAPITRE II

ACTES DE SAINT SAVINIEN, DE SAINT POTENTIEN ET DE SAINT ALTIN

§ 1er. — Ce que sont les Actes des saints.

Aux chroniqueurs sénonais viennent s'ajouter les Légende de nos saints, document historique et non liturgique.

On a confondu, dans ces dernières années, les Actes des martyrs avec les Légendes.

Les premiers, appelés *Acta martyrum sincera*, c'est-à-dire authentiques, peuvent se diviser en plusieurs classes, d'après dom Ruinart. D'abord on voit les Actes « proconsulaires » ou « présidiaux » ; viennent ensuite ceux auxquels on donne le nom « d'originaux », rédigés par les martyrs eux-mêmes ou par les chrétiens présents aux audiences ; la troisième classe renfermait les Actes écrits par les *scribæ a memoriis*, et la dernière, ceux qui se trouvent dans les ouvrages d'auteurs ecclésiastiques, hymmes, homélies, panégyriques, composés depuis la paix de l'Église, et où écrivains, orateurs et poètes ont consigné ce qu'ils en savaient pour l'avoir appris par une tradition constante et sûre, ou par des mémoires exacts qui existaient de leur temps (1).

De tous ces Actes, les plus sincères sont évidemment ceux que renferment les trois premières classes ; leur lecture en était permise après que ces documents avaient été reconnus et approuvés par les évêques. On les lisait dans

(1) D. Ruinart, *Acta martyrum sincera*, Veronæ, 1731.

l'assemblée publique des fidèles, en présence des prélats qui n'eussent pas manqué de s'élever contre leurs récits s'ils eussent renfermé quelque chose de contraire à la foi de l'Église. Voilà pourquoi ces documents sont appelés *Légendes liturgiques.*

Ce serait du reste une grave erreur de croire que chaque fête de saint avait, comme aujourd'hui, une légende de ce saint; cet usage germa bien tard et ne s'épanouit qu'au XIe et au XIIe siècle. Depuis le décret du pape Gélase, la lecture des légendes dans les églises était soumise à des règles fort sévères, et, le plus souvent, on se contentait de lire un passage d'un Père orthodoxe : c'est l'expression dont se sert saint Benoît lui-même dans sa Règle où il indique les lectures à faire pour l'office de la nuit (1). Il ne dit pas un mot des légendes des saints et cependant il a un chapitre spécial sur la manière de célébrer leurs fêtes (2).

Non seulement saint Georges, dont la légende avait été expressément défendue par le pape Gélase, mais saint Pierre lui-même et les autres apôtres en général, n'ont eu pendant de longs siècles aucune légende liturgique, ainsi que le constatent les plus anciens sacramentaires. Sans doute, certains Actes de martyrs faisaient dans l'antiquité exception à cette règle ; mais il faudrait bien se garder de croire que, même pour les martyrs, cette exception fût générale. Les plus édifiants seulement recevaient les honneurs d'une lecture publique pendant la célébration des saints mystères.

Enfin, et c'est ici le point capital que l'on a sans cesse

(1) « Codices autem leguntur in Vigiliis tam veteris Testamenti quam novi divinæ auctoritatis, sed et expositiones earum quæ a nominatissimis doctoribus orthodoxis et catholicis patribus fiunt. » (Regulæ cap. IX.)

(2) *Ibid.*, cap. XIV.

oublié dans la question si grave de l'apostolicité, chaque église n'avait pas comme aujourd'hui sa liturgie particulière ; les fêtes des saints propres à chaque diocèse ne furent célébrées qu'à l'époque où commença le bréviaire, c'est-à-dire vers la fin du XIe siècle. Tout était romain dans les cérémonies de la messe, comme dans le chant de l'office : on s'en convaincra en lisant D. Martène, le cardinal Bona et D. Guéranger.

Mais les documents, rappelant la mission de nos saints sénonais, ne doivent pas être appelés *Actes ;* encore moins pourrait-on les nommer *Passions*, si l'on attache à cette désignation le sens liturgique de *Récit officiel et authentique d'un martyre.* C'est cependant sous cette dernière dénomination que nous allons examiner les cinq Passions publiées par l'abbé Duru, d'après un manuscrit d'Auxerre, tout en protestant contre l'usage reçu généralement.

§ 2. — Première passion d'Auxerre.

La première Passion commence par une formule qu'ont copiée plusieurs martyrologes du XIIIe siècle; vient ensuite l'histoire d'un clerc nommé Odon, prêtre et gardien de l'église de Saint-Savinien. Plus soucieux des intérêts temporels que spirituels, il voulut reconstruire l'église confiée à ses soins ; mais comme il évitait de trop grandes dépenses, il fut sévèrement repris de son avarice par le saint évêque, qui lui reprocha de ne travailler que pour ses neveux. Ce récit, dénué de tout intérêt, est suivi d'un autre renfermant la punition de ce même clerc, révélée à une pieuse dame.

Ce premier écrit se termine par l'affirmation que saint Savinien était du nombre des soixante-douze disciples et qu'il reçut sa mission du prince des apôtres (pag. 288-294).

Quel en est l'auteur ? Assurément ce ne peut être ce clerc, Odon, que l'on affirme avoir pris la plume pour obéir à son abbé, car nous voyons qu'il fut justement puni par une mort affreuse (1). Un autre auteur, seul, peut avoir donné ce détail.

Si nous cherchons en quelle année vivait Odon, la chronique de Clarius fournit la date 1068-1074. C'est en l'année 1068 que fut rebâtie, en l'honneur de saint Savinien et de ses compagnons martyrs, cette église qu'ils avaient consacrée eux-mêmes au Sauveur, et qui avait été primitivement construite par Titulfe (2). Odon mourut en 1069 et ne vit pas l'achèvement de l'église, qui fut continuée et embellie par Baudouin et son épouse Pétronille (3).

Cette première Passion ne fut donc écrite que vers l'année 1069 au plus tôt.

§ 3. — Seconde passion d'Auxerre.

La seconde Passion mérite plus d'attention par son développement (4) : elle commence par les mots *In diebus priscis*. Après un fort long discours de saint Pierre aux nouveaux missionnaires, ces derniers arrivent à Sens, ville alors fort célèbre, et étendent ensuite de tous côtés leurs courses évangéliques. Ce récit se termine par la Passion de saint Savinien. Viennent ensuite (pag. 309-

(1) *Bibl. hist. de l'Yonne*, p. 292.

(2) « Calcator mundi jacet hac Titulfus arena,
Corpore contectus, sidera mente tenet. »
(Clarius *anno* 1068.)

(3) « Suscepit opus ecclesiæ vir quidam Balduinus major hujus abbatiæ et Petronilla uxor ejus. » (Clarius, *anno* 1068.)

(4) *Bibl. hist.*, p. 294-309 ; le ms. 277 *bis* d'Orléans contient une copie de cette Passion, d'après le chanoine Hubert, fol. 85-98.

313) la Passion de saint Sérotin, (p. 313-315) le martyre de saint Potentien, (pag. 315-323) la Translation de ces mêmes saints arrivée en 847 et la narration de plusieurs miracles opérés par leur intercession.

On peut dire avec vérité que cette seconde Passion offre un très grand intérêt, car l'auteur n'épargne aucun détail propre à faire comprendre l'histoire des saints missionnaires dont la vie est couronnée par le martyre.

Enfin le copiste a ajouté une homélie, qui peut-être n'a jamais été prononcée, et dont le but unique est de louer les saints évêques de Sens qui, marchant sur les traces de saint Savinien, ont mérité de voir leurs noms invoqués par les fidèles et leurs reliques exposées sur les autels : en un mot, elle ne parle que de ceux qui sont reconnus publiquement comme saints, Ursicin, Ambroise, Agrice, Héraclius, Paul, Léon, Artemius, Lupus, Emmon, Waleran et Aldric.

Voyons maintenant à quelle époque furent composés ces documents.

§ 4. — Date de sa composition.

Cette Passion reproduit au commencement une page entière du premier récit que nous avons vu remonter au plus tôt à l'année 1069. Mais, dans cette partie copiée, se trouve le nom d'un abbé qui ordonna ce travail, c'est Gerbert, *domne Gerberte*. Rien n'empêche de croire que ce personnage ne soit celui que nous signale la chronique de Clarius, et qui, après avoir été abbé de Sainte-Marie, en 1034, gouverna le monastère de Saint-Pierre-le-Vif, non pas en l'année 1040, mais de 1046 à 1079 (1). Ce fait

(1) « Anno MXLVI obiit Ermenalbus abbas... cui successit donnus Gerbertus. Anno MLXXVIIII obiit Gerbertus abbas sancti Petri, vir bonæ memoriæ. Ampliavit autem abbatiam de multis possessionibus

autoriserait à penser que ce second récit, étant postérieur au premier, puisqu'il lui emprunte une page textuellement copiée, ne peut remonter qu'à l'année 1069 au moins, et sans aucun doute aux dernieres années de l'abbé Gerbert, qui vit reconstruire la basilique en l'honneur de saint Savinien et obtint du roi Philippe-Auguste de grands privilèges pour son abbaye (1).

A ceux qui refuseraient d'admettre cette preuve, nous en fournirons une autre. L'auteur raconte la guérison d'un aveugle et la fin d'une sécheresse affreuse qui désola le pays depuis Pâques jusqu'au 8 des Calendes de septembre. Or ces miracles eurent lieu en 1025, d'après Clarius, au moment où le roi Robert et Constance, son épouse, signalèrent leur piété envers saint Savinien par de grandes largesses (2).

Mais peut-on attribuer la même date à l'homélie qui termine cette Passion ?

Après avoir fait en quelques mots l'éloge de saint Savinien et commencé le récit de ses conquêtes évangéliques, l'auteur dit : « Pierre, qui venait de vaincre Simon-le-Magicien, voyant que les complices de ce faux prophète soulevaient les campagnes de la Gaule, envoya Savinien pour réprimer leur révolte et lui intima l'ordre de subjuguer tout ce pays (3). » Il s'arrête aussitôt, ajoute-t-il, pour ne

quas emit et acquisivit labore suo et sepultus est in ecclesia sancti Saviniani. » (C'est le premier abbé enterré dans l'église Saint-Savinien, qu'il avait fait reconstruire : on conçoit dès lors pourquoi il fit rédiger une Passion de ce saint.)

(1) *Bibl. hist. de l'Yonne*, II, p. 570, d'après Clarius.

(2) *Bibl. hist. de l'Yonne*, p. 317, 320 et 503.

(3) « Quum rebellionis complices gallica rura commoverant, ad eos reprimendos Savinianus *consul* a Petro dirigitur, et, ut totam Galliam subjugaret, ei provincialiter imperatur... Hic ea replicanda non estimo, quum in eo libello terminantur qui de sancti hujus pas-

pas répéter ce qui a été dit fort longuement dans la Passion du saint.

N'est-on pas fondé à croire que cette homélie, inscrite dans le manuscrit à la suite de la seconde Passion, doit être de la même époque, c'est-à-dire du XIe siècle?

Cependant l'auteur nomme, dans son énumération des évêques de Sens, saint Aldric, mort en 841, et termine son discours par ces mots : « *Super est nobis Aldricus, vir singulari sanctitate preditus et pastoralis cure administrator industrius.* » Ne montre-t-il pas, par cette incise, qu'il est contemporain de saint Aldric, par conséquent que l'homélie appartient au IXe siècle et qu'elle suppose des Actes antérieurs à cette date?

Nous devons observer d'abord que cette homélie n'est pas entière, car elle ne renferme pas la formule finale que n'omettent jamais les copistes les plus négligents; on ne peut donc connaître la conclusion du discours.

En second lieu, l'auteur, qui, comme on vient de le voir, qualifie saint Savinien de consul et le dit envoyé par saint Pierre pour subjuguer toute la Gaule, montre assez, par ces singulières formes de langage, qu'il n'a pas une notion plus exacte de l'histoire que de la valeur des mots par lui employés.

Ce serait donc aller un peu loin que de prendre absolument au pied de la lettre ce qu'il écrit en parlant de saint Aldric.

Mais il y a plus. Le même auteur emploie les expressions suivantes, en parlant de saint Waleran : « *Urget nos magnus Walerannus, nec de suis amplius reticere patitur,*

sione inscribitur. » (*Bibl. hist.*, II, p. 325.) Il suffira de faire remarquer l'étrangeté de ces paroles pour que le lecteur apprécie la valeur d'un semblable document.

Cujus historiæ libellus, quo SUPER EST, *qui non patietur ignorare quod dicimus querentes* (1). » En présence des mêmes expressions appliquées dans la même homélie, par le même auteur, aux deux évêques de Sens, il faudrait donc reconnaître, sous peine d'inconséquence, que notre vieil hagiographe était à la fois contemporain de saint Waleran, en 690, et de saint Aldric, en 841, double hypohèse vraiment difficile à admettre.

La seule conclusion sérieuse à déduire de ces deux passages est que l'un et l'autre, aussi peu élégants que peu lucides, n'apprennent absolument rien sur la date de l'homélie en question, et que sa rédaction appartient, comme la Passion qu'elle suit, au XIe siècle.

§ 5. — Troisième passion.

Quant à la troisième, qui commence par ces mots : *In suis quidem retoricis*, elle renferme, comme la précédente, la Passion des saints martyrs Savinien, Potentien et de leurs compagnons, mais le style en est un peu meilleur (pages 328-339). La date de sa rédaction est la même, car l'auteur dit qu'il veut abréger ce qui a été trop longuement raconté, et en réalité il résume fort bien la Passion précédente (2). C'est tout ce que nous pouvons dire de cet écrivain et de sa Passion.

§ 6. — Quatrième passion.

La quatrième renferme, avec la vie et le martyre de saint Savinien, un précis de ses vertus, connu sous le nom

(1) Le pronom est explétif dans les deux expressions : *urget nos* et *super est nobis*.

(2) « Ea que pro sui magnitudine valde diffusa est comi compendio prestringerem. » (*Bibl. hist.*, p. 328.)

de *Libellus de cathalogo virtutum sancti Saviniani* et divisé en vingt-neuf chapitres (pages 339-354), et le récit de la Translation arrivée en 847. Elle s'ouvre par ces mots : *Pateant fidelium.* Nous n'avons aucun indice de l'époque à laquelle eut lieu sa rédaction ; l'auteur termine son récit en disant : « Les reliques des saints martyrs furent déposées dans la basilique des Apôtres, où ils font des miracles jusqu'à ce jour (1), » nous pouvons admettre la date du IXe siècle, jusqu'à ce que nous produisions de nouveaux arguments.

§ 7. — Cinquième passion.

Odoranne, de Sens, semble avoir composé la cinquième Passion du manuscrit d'Auxerre commençant ainsi : *Magnificum ac rationabile.* En effet, outre qu'elle emprunte textuellement à la chronique de ce moine le récit de la Translation qui se fit sous le roi Robert, elle contient encore les miracles opérés au tombeau de nos saints. D'ailleurs tous les détails dans lesquels entre l'auteur au sujet de l'archevêque Sewin, sacré en 977 et mort en 999, et sur Léotheric qui mourut en 1032, concordent parfaitement avec les années d'Odoranne, dont l'existence se prolonge jusqu'à l'année 1046. Ce document appartient donc au XIe siècle.

Tels sont les renseignements que nous fournit *la Bibliothèque historique de l'Yonne* au sujet des Passions des saints martyrs Savinien, Potentien et Altin.

(1) « In basilica Apostolorum decentissime tumulantur ubi usque in hodiernum diem refulgent virtutibus et miraculis. » (*Bibl. hist.*, p. 353.)

CHAPITRE III

VALEUR EXTRINSÈQUE DES ACTES SÉNONAIS

---

§ 1er. — Les légendes dans les monastères.

Examinons maintenant la valeur de ces Passions au point de vue de l'autorité qu'elles peuvent avoir dans la grave question qui nous occupe.

Le cardinal Augustin Vallerio (1) nous apprend que, dans les monastères, les jeunes religieux étaient exercés à la composition latine par des amplifications qu'on leur faisait écrire sur la vie ou le martyre des saints, et qu'entraînés souvent par leur imagination, ils remplissaient ces épreuves d'ornements merveilleux de pure invention. Les meilleurs de ces essais littéraires étaient conservés à titre de modèle. Viennent des guerres, des incendies, évènements assez fréquents au moyen âge : trouvées pêle-mêle avec les manuscrits sérieux, dans les bibliothèques bouleversées des monastères, ces pièces scolaires furent recueillies et publiées par des hommes de bonne foi, mais peu versés dans la critique, qui avaient eu la naïveté de les prendre pour des *Actes des saints* authentiques (2).

(1) *De rhetorica christiana*, Paris, 1758.

(2) M. Paulin Paris, ayant étudié le manuscrit 7019, de la Bibliothèque nationale, qui a pour titre *Légendes pieuses*, dit, en parlant de ce document, que « ces légendes étaient, aux jours de fêtes, débitées dans les églises, puis répétées et embellies par les pèlerins qui parcouraient la France en tous les sens ». (*Dictionnaire des légendes*, Migne, col. 783.)

Nous n'avons pas cru devoir passer sous silence cette appréciation d'un membre éminent du sacré Collège : elle s'applique aux Passions que nous étudions. Sans parler du style emphatique, de ces phrases cadencées qui semblent être faites plus pour l'oreille que pour la lecture, de ces épithètes accumulées à l'envi, qui donc ne croirait lire une de ces compositions, en parcourant surtout la seconde légende? Les discours nous offrent tous les lieux communs en usage au XI[e] siècle, et la description de la ville de Sens, que l'auteur nous représente comme étant la plus belle et la plus illustre des cités de la Gaule, prouve à n'en point douter un certain talent littéraire.

§ 2. — Autorité du rédacteur de la deuxième passion.

L'auteur de la seconde Passion, si éloquent qu'il soit, n'a peut-être pas étudié l'histoire avec autant de soin que la rhétorique. Où a-t-il vu qu'un roi de Galatie, étant en guerre avec un de ses voisins, réclama le secours des habitants de Sens, et que ces derniers, partant au nombre de cent mille combattants, obtinrent, en récompense de la victoire, la moitié de son royaume? Il affirme que saint Jérôme rapporte ce fait dans son commentaire sur l'épître aux Galates, et cependant il n'en est rien (1).

Après avoir dit que, dans leur lutte avec les Romains, les Gaulois sénonais, sous la conduite du Brenn, occupèrent la ville de Rome durant six mois (2), il ajoute :

(1) Second livre du *Commentaire de saint Jérôme,* n° 26, édition Migne, t. VII, p. 543, n[os] 425-426.

(2) « Nam mensem jam septimum resides circumsidebant arcem. » (PLUTARCHUS, *de Camillo;* BOUQUET, *Recueil des historiens*, I, p. 385.) « Ita Roma magno miraculo capta majore est recuperata, cum septem totos menses in hostium potestate fuisset. » (Id., *ibid.*, p. 387.)

« C'est Jordanès qui donne ces détails dans son Histoire des Goths et des Gètes (1). » Or nous affirmons que, dans les écrits de cet historien, il n'est jamais parlé de la prise de Rome par les Gaulois.

Et dans quel ouvrage de saint Augustin a-t-il lu ces autres paroles : « Les Romains devaient rendre à l'oie du Capitole un honneur plus grand qu'à Jupiter (2) »?

Du moins, si l'histoire lui était peu connue, notre compilateur devait connaître l'Écriture Sainte. Comment se fait-il cependant qu'il met dans la bouche de nos martyrs le texte suivant du psaume LXV, versets 11 et 12 : *Posuisti nos in laqueum, posuisti tribulationes super servos tuos et omnium iniquitatum personas super capita nostra : nunc vero transivimus per ignem et aquam et visitatio tua sancta revexit nos ad perpetuæ sanitatis refrigeria.* (Page 307, 4e ligne.) Cette traduction non seulement diffère des versions Vulgate et Italique, mais encore n'a aucun rapport avec le sens que donnent les textes hébreux, grecs, chaldaïques et arabes des Polyglottes. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les versions qu'a recueillies D. Sabatier.

(1) « Sex mensibus eam undique tenent, ut Jordanis episcopus, historiographus in Gothorum historia et Getarum scribens, meminit. » (*Bibl. hist.*, t. II, p. 298.)

(2) « Beatus Augustinus dicit, in quodam suorum operum libro, decentius esse coli anserem a Romanis quam Jovem... » L'auteur semble faire allusion à la *Cité de Dieu* de saint Augustin : nous avons parcouru (collection Migne) les livres II, chap. 22, col. 70; III, ch. 17, col. 76; III, ch. 29, col. 109, de cet ouvrage, sans y rien trouver de semblable à ces paroles.

§ 3. — Les Actes sénonais manquent de la couleur locale.

Si maintenant nous entrions dans le corps même du récit, il nous serait facile d'y relever une foule d'expressions qui dénotent parfaitement l'époque de la composition et manquent de la couleur locale. Savinien, écrit l'auteur, étant conduit à la mort, demande aux soldats la permission de prier dans l'église du Saint-Sauveur; à peine entré, il célèbre la messe qui lui est servie par ses disciples, en présence d'une grande foule de fidèles. Le saint sacrifice achevé, le pontife fait un long sermon pour encourager ses auditeurs au martyre, puis, au nom du pouvoir souverain qui lui fut confié, il choisit canoniquement saint Potentien pour son successeur, et livre sa tête aux soldats. (Page 307.)

Nous lisons encore, page 300, que le chef de la mission envoyée à Sens, pour prendre possession de cette ville au nom de Jésus-Christ, marqua ses murailles du signe de la croix. Or, M. le chevalier de Rossi, l'homme le mieux placé pour être renseigné sur cette question, affirme, dit l'abbé Martigny, « qu'aucun monument daté ne présente, avant le Ve siècle, la croix *immissa* †, non plus que celle que l'on appelle grecque ou équilatérale +. Un seul exemple de la croix en *tau* se rencontre sous la date de 370 (1) ».

Quoi qu'il en soit de ce que nous avons écrit sur les caractères extrinsèques de nos Passions, nous ne voulons pas les rejeter, pour la seule raison qu'elles sont remplies de circonstances et de détails empreints d'une certaine exagération, ou que les auteurs ont commis quelque erreur historique, du reste peu importante, et ne concernant en au-

(1) *Dictionnaire des Antiq. chrét.*, art. Crux.

cune façon le fonds même de leur récit. Nous distinguerons entre la *substance du fait* et les *circonstances* de ce fait développées dans l'unique but de se conformer au goût des lecteurs de leur époque. Interrogeons donc ces documents avec tout le respect qu'ils méritent, puisqu'ils parlent de nos pères dans la foi.

CHAPITRE IV

VALEUR INTRINSÈQUE DES ACTES SÉNONAIS

---

§ 1er. — Opinion de l'abbé Duru.

Toutes ces Passions affirment unanimement que saint Savinien, saint Potentien et saint Altin étaient du nombre des soixante-douze disciples choisis par Jésus-Christ, et qu'ils reçurent leur mission de saint Pierre, prince des apôtres (1).

« Est-il possible, s'écrie l'abbé Duru, de mieux préciser les choses ? N'assiste-t-on pas aux faits comme s'ils étaient d'hier ? Si l'on veut objecter la difficulté de concilier ces

(1) « De quorum (LXXII) numero et collegio beatum sibi preelegit Savinianum ex Judæorum gente progenitum et legibus ab ipsis infantiæ cunabulis pleniter imbutum atque equalis meriti venerabilem Potencianum eorumque socium Altinum ad catholice fidei culmen erigendum. » (*Bibl. hist.*, II, 294, 295.) « Beatus Petrus, cum jam romane arcis cathedra resedisset, beatum Savinianum et Potentianum cum aliquibus sociis ad Gallias predicaturos direxit. » (Id., *ibid.*, p. 294, 297.) « Verum de Saviniano, Galliarum primate, a beato Petro apostolo constituto... » (P. 343.)

passages avec les exigences de la chronologie, qui laisserait supposer que des évêques auraient gardé le siège de Sens pendant un laps de temps inadmissible, on pourra répondre d'abord: qu'il a pu arriver des lacunes et comme des interrègnes dans la succession de nos pontifes, circonstance *très probable* dans des jours si orageux ; et, en second lieu, qu'à des textes formels il faut, pour en détruire la valeur, avoir à opposer d'autres témoignages aussi affirmatifs, aussi anciens et contradictoires. Cela n'est pas. Toute dispute paraît donc vaine sur cette question, et peut-être doit-on conclure contre les hagiographes du dernier siècle que l'apostolat de saint Savinien remonte au berceau même de l'Église catholique.

« Mais on insistera et l'on dira : L'amour du pays et le désir de donner à l'église de Sens une origine plus ancienne et plus illustre a séduit l'auteur de ces actes et dirigé sa plume. Ce fut comme une fièvre de gloire qui régna dans ces temps-là, et ce n'est pas seulement Sens qui en fut atteint; Arles, Narbonne, Limoges, Toulouse se trouvent dans le même cas et présentent une difficulté chronologique d'un siècle et demi à peu près qui reste sans solution, si l'établissement de ces sièges épiscopaux est reporté au premier siècle. Un fait pareil n'est-il pas la preuve de ce courant d'idées qui se manifesta alors, et qui jeta toutes ces Églises dans l'illusion sur l'antiquité de leur fondateur?

« C'est possible, mais je ne vois là qu'une explication ingénieuse pour échapper à une difficulté ; je n'ai point à chercher, je ne chercherai pas à couper ce nœud gordien. J'ai un texte très formel et je m'y attache jusqu'à la découverte d'un texte contraire. Il me semble du reste assez peu admissible que toute la Gaule se soit entendue pour adopter une pareille erreur. Je crois donc pouvoir maintenir à l'église de Sens la gloire dont elle est en pos-

session de remonter au premier siècle du christianisme; nos pères l'ont cru ainsi, soyons heureux de partager leur croyance (1). »

Sans doute ce raisonnement est juste, et cependant la critique veut qu'on use de perspicacité et de précautions: elle exige qu'on sache si les auteurs qui rapportent ces faits ont été bien informés et sont dignes de foi, et, dans ce cas même, si les ouvrages qu'on leur attribue présentent des originaux ou de simples versions, s'ils ont écrit d'après des documents anciens et non suivant les rêves d'une imagination plus ou moins retenue. Le bon sens veut que, lorsque le héros d'une légende *sérieusement écrite* sera représenté comme *ayant jeté les premières semences de la foi dans une cité gauloise et dans toute une province*, on admette nécessairement qu'il a vécu pendant la période apostolique.

D'ailleurs, Hilduin, abbé de Saint-Denys au IXe siècle, fait une observation qui sera trouvée judicieuse par quiconque comparera sans parti pris les légendes des apôtres de la Gaule avec les monuments de l'histoire. « Ceux qui écrivirent la vie de saint Denys, dit-il, négligèrent de recourir aux antiques monuments historiques pour acquérir une connaissance exacte de ce qui le concernait. Ils se contentèrent, comme Grégoire de Tours, se faisant illusion sans le vouloir, de recueillir ce qu'ils avaient appris par une tradition orale, et émirent, dans leurs écrits, des opinions qui ne reposaient que sur leur opinion personnelle. C'est ce qui est arrivé relativement aux actions et aux passions de nos apôtres. Mais c'est encore plus manifeste pour les légendes des saints *dont on avait besoin dans les Églises particulières*. La naissance, les principales actions et la

(1) *Bibl. hist.*, II, 383.

mort de ces Pères de notre foi, tout ce qui forme, en un mot, l'ensemble de leur vie, est décrit assez fidèlement par leurs biographes, mais ceux-ci *sont beaucoup moins exacts relativement aux circonstances de temps et de lieux* (1). »

Cette remarque nous paraît d'une parfaite justesse, et bien des critiques modernes l'ont mise en oubli, ou plutôt l'ont ignorée ; cependant quand on étudie les légendes, ne doit-on pas se pénétrer de l'esprit du siècle où elles ont pris naissance? Et quel auteur peut nous renseigner sur ce sujet mieux que l'abbé Hilduin, qui vivait au IXe siècle?

Appuyés sur ces principes vrais et solides, examinons nos Actes et cherchons s'ils supposent des Actes primitifs.

§ 2. — Passion de Montpellier.

L'unique argument concernant l'existence d'Actes anciens est fourni par la Passion contenue dans le tome troisième d'un manuscrit de Montpellier, qui porte pour titre : « *Vitæ sanctorum,* n° 1, fonds de Clairvaux. »

(1) Qui non studuere ad priscas historias pro cognitione ejus recurrere, sed ea quæ auditu collegerant, ut Gregorius Turonensis, non votivo errore fallens, videntes insignia magnifica atque innumerabilia per eum fieri, prout unicuique sensus abundavit, curaverunt scriptis committere. Sic et de sanctorum apostolorum gestis et passionibus factum legimus, et de aliis quibusque historiis, Ecclesiæ necessariis, manifeste comperimus... De ecclesiasticis itidem historiis atque ortu vel actu, vel obitu Patrum, quidam, quantum ad rerum gestarum spectat fidem, veracia conscripserunt, quantum vero ad temporum vel locorum attinet veritatem, minus caute confinxerunt. » (Hilduini, *Epist. ad Ludovic. imper. n° 11; apud Patrol. latin.* Migne, t. CVI, col. 19-20.) Nous nous faisons un devoir de reconnaître que nous avons puisé et ce texte et ses conséquences dans l'excellent ouvrage de de D. Chamard, *Les Églises du monde romain*, p. 374.

« Nous pourrions, dit l'hagiographe qui l'a composée, raconter sur saint Savinien bien d'autres actions mémorables, si nous possédions l'*opuscule* que nos frères avaient fait sur ses Vertus ; mais nous croyons que cette histoire a péri à l'époque où les Vandales promenèrent leur cruauté par toute la Gaule : *De cujus quidem gestis plura admiratione digna in medio proferri poterant, si* LIBELLI *textus de* CATHALOGO VIRTVTVM *ejus a patribus digestus præ manibus haberetur. Verum quia ea tempestate qua Vandalorum acerbitas per universam Galliam tanta cede crassata est... ejusdem historiæ tomum deperisse* CREDIMVS. »

Qu'était cet ouvrage : *libellus de cathalogo virtutum?* Nous possédons, dans la quatrième Passion d'Auxerre, commençant par les mots : *Pateant fidelium mentibus...*, une énumération complète des *Vertus* de saint Savinien. En outre, nous lisons dans la chronique de Gaudrifus Hyron, à la date de 877, que les ravages opérés par les invasions sont amplement décrits dans le livre des *Vertus de saint Savinien : In libello de Virtutibus sancti Saviniani plenius invenies.* Enfin, à l'année 939, le chroniqueur Clarius renvoie encore à ce même ouvrage celui qui désirera connaître certains détails concernant l'archevêque Guillaume : *Qualiter autem Willelmus archiepiscopus corpora sanctorum voluit retinere... in libello de Virtutibus sancti Saviniani invenies.*

Mais cet opuscule ne peut porter le nom d'*Actes*, car il se borne à signaler la mission apostolique de saint Savinien (page 343, *bibl. hist. de l'Yonne*, t. II), ne dit rien de son martyre et garde un silence absolu sur ses compagnons. Bien plus, la quatrième Passion remontant au IX[e] siècle, ainsi que le manuscrit de Montpellier, nous sommes en droit de dire que l'auteur en question, ou n'était pas moine de saint Pierre-le-Vif, ou affirmait une

chose fausse, puisqu'il croyait que le livre des *Vertus de saint Savinien* était perdu.

On dira encore qu'il s'agit d'un autre ouvrage disparu dans l'invasion des Vandales. Donc au commencement du Ve siècle, les Actes de nos saints existaient, ils ont péri en 406 ! — Double supposition purement gratuite. Le texte de Montpellier ne parle que des *Vertus de saint Savinien ;* ensuite quels sont ces Vandales auxquels il faut attribuer la perte de ce document précieux? Les chroniques sénonaises nous parlent de ces peuples en 409, en 715 et en 877 : or, de quelle époque datent les Vandales signalés par le manuscrit de Montpellier ! L'auteur des Actes de saint Ebbon, archevêque de Sens, dit qu'il aime mieux se taire que d'inventer, parce que les Vandales de ces derniers temps ont brûlé tous les livres. Évidemment il s'agit ici des Normands, d'après les commentateurs de cette Légende (1).

§ 3. — La tradition orale.

Mais on apporte d'autres documents pour constater l'existence d'Actes primitifs. Dans la première Passion, écrite, avons-nous dit, à la prière de l'abbé Gerbert, par un moine inconnu, on lit au prologue : « Rechercher les actes inspirés par la grâce divine, pour les présenter comme un flambeau, m'a semblé une œuvre capable d'augmenter la piété : aussi est-ce une sollicitude louable que celle qui ne permet pas qu'un fait, *attesté par plusieurs auteurs véridiques,* demeure enfoui comme le talent confié au mauvais

(1) Mabillon, *Acta SS. O. S. B.*, sæculi III 1a pars, p. 647-652 ; Boll. *Acta SS.* 27 august., t. VI, p. 94-100 ; Bouquet, *Recueil des historiens*, t. III, p. 650.

serviteur (1). » Ce texte est formel, nous en convenons, mais le fait en question ne concerne nullement nos Actes; il s'agit de la punition du clerc Odon, justement châtié de son avarice, ainsi que nous l'avons vu.

Toutefois le manuscrit de Montpellier dit à son tour: « Le peu, *succincté,* que nous rapporterons, nous le puiserons dans la tradition que nos pères ont laissée par écrit: *Scriptis paternæ traditionis*, et dans le récit des fidèles: *relatu fidelium.* » Voilà du moins un témoignage positif reposant sur deux preuves sérieuses, une tradition orale et une tradition écrite.

Mais quelle est son autorité?

Jusqu'à l'année 841, on ne trouve, dans aucun chroniqueur, la mention de nos saints, qui, à cette époque, se révélèrent: « *Illo igitur in tempore,* revelaverunt *se sancti Christi martyres Savinianus, Potentianus, Altinus, Eodaldus et Serotinus Weniloni archiepiscopo et Anastasio abbati.* » (*Bibl. hist.,* t. II, p. 473, chronique de Clarius.) Cette expression, à laquelle nous voulons bien concéder le sens liturgique, laisse croire que les martyrs Savinien, Potentien et Altin étaient inconnus (2). Mais désormais leurs noms paraîtront plus souvent dans les annales sénonaises.

En 847, eut lieu une translation solennelle des reliques de nos martyrs, au milieu d'un concert de voix angéliques (3). Dans le manuscrit de Gaufridus Hyron, les mots

(1) « ... Cura est ut quædam res, nonnullorum veridicorum authorum relatione comperta, non ut unum nequam servo talentum... humetur, sed dispergatur. » (*Bibl. histor.*, t. II, p. 289.)

(2) Dans la *Vie de saint Aldric*, on trouve les mêmes expressions, mais le nom de saint Altin a été omis. (Migne, *Patrol. lat.*, t. CV, col. 807, n° 20.)

(3) « Et auditæ sunt voces angelicæ in cœlo. » (*Bibl. hist.*, t. II, p. 473.)

rappelant le miracle qui l'accompagna sont d'une autre écriture : au XIII[e] siècle, la foi sur cet évènement semblait peut-être ébranlée. Odoranne garde le même silence.

A l'approche des Normands, les précieuses reliques furent si bien cachées, que sous l'abbé Rainard, en 1015, on ignorait où elles se trouvaient ; l'historien avoue lui-même que la dévotion pour ces saints martyrs diminuait de jour en jour (1). Un nouveau miracle révèle leur présence (2), confirmée par le témoignage d'un vieux serviteur, nommé Martin. En l'année 1068, les corps de saint Savinien, de saint Potentien, de saint Altin et de leurs compagnons étaient si bien ignorés que « aucun mortel ne connaissait le lieu où ils avaient été déposés (3) », malgré les grandes fêtes célébrées en leur honneur en 1025. Enfin, en 1160, les mêmes faits se reproduisent, et, sans les recherches ordonnées par l'archevêque Hugues, les ossements sacrés de nos martyrs demeuraient à jamais dans l'oubli, « aucun des frères qui servaient Dieu dans l'église ne sachant où ils reposaient (4) ».

Ces saints ne recevaient donc pas un culte bien solennel, puisque les moines eux-mêmes oubliaient sans cesse le lieu où avaient été déposées leurs reliques, surtout après qu'elles eurent été mises dans de magnifiques châsses. Nous constaterons au moins une grande indifférence, un oubli assez étrange à une époque où le corps de saint

(1) « Nisus affectionis ejusdem panditur circa sanctorum celebria festa martyrum ; sed crebrius tabescebat, ignorans qua tegerentur tumba S. Saviniani membra. » (*Bibl. hist.*, t. II, p. 367.)

(2) *Ibid.*, t. II, p. 367.

(3) « Inventa sunt sepulcra quæ a nullo mortalium quo in loco essent sciebantur. » (Chron. de Clarius, *anno* 1068.)

(4) « Inventa sunt corpora quæ a nullo fratrum in eadem ecclesia Deo servientium sciebantur. » (*Id.*, *anno* 1160.)

Benoît attirait à Fleury les prélats de toute la province et un immense concours de fidèles.

Le même étonnement se manifeste qnand nous lisons l'ensemble des documents concernant le monastère de Saint-Pierre-le-Vif. La charte de fondation de cette abbaye, signée de Théodechilde, fille de Thierry Ier, roi d'Austrasie, et les donations d'Ingoara, faites la première année du règne de Dagobert, ne prononcent pas les noms de nos martyrs, et cependant, leur souvenir s'imposait, pour ainsi dire, le monastère étant bâti sur l'emplacement même du cimetière chrétien qui renfermait leur précieuse dépouille.

Enfin, aucun chroniqueur n'a signalé de miracle important opéré sur le tombeau de ces saints. Si ce silence s'explique par l'ignorance où étaient les moines relativement à leurs reliques, nous nous trouvons en présence d'un nouveau fait surprenant et en contradiction avec toutes les Vies des saints des premiers siècles.

La tradition orale semble donc bien affaiblie ; mais au moins les hagiographes sénonais pouvaient posséder des documents anciens autorisant leurs récits et constituant une tradition écrite.

§ 4. — La tradition écrite.

Déjà l'abbé Duru avait dit que « ces écrits, dans certains passages, ont peut-être plutôt le caractère de la légende que celui de l'histoire » (*Bibl. hist.*, t. II, p. 288); les compilateurs de nos Actes ont pris soin de nous en avertir eux-mêmes. L'un d'eux, dans la cinquième Passion d'Auxerre, regrette « que les merveilles de salut opérées par l'intercession de saint Savinien n'aient jamais été racontées par nos pères, à cause de leur inertie et de

leur négligence, et qu'elles soient demeurées à jamais perdues et oubliées de la postérité ». Pour réparer ce malheur, il se borne à dire ce qu'il a entendu, dans des temps récents, de la bouche des moines qui ont vécu ou qui vivent encore avec lui (1).

Constatons que c'est un auteur du XI[e] siècle qui s'exprime de la sorte. Sans doute son aveu ne concerne que les miracles de saint Savinien; la tradition écrite manquait cependant, et le livre des Vertus de ce même saint existait à son époque. Mais la troisième Passion, qui commence par ces mots : *In suis quidem retoricis...*, va plus loin encore. Chargé par son abbé d'écrire les Actes de saint Savinien et de ses compagnons, l'hagiographe, moine assurément, sent toutes les difficultés d'une pareille entreprise : il était savant, c'est-à-dire écolâtre du monastère, il connaissait à fond et mieux que les autres religieux Cicéron et Séverinus, il dut obéir.

« Comme nous n'avions rien, dit-il, des Actes de nos saints, qui ont été perdus par la négligence de nos pères ou par la nécessité, vous, infatigable dans le bien, vous avez pris la lourde tâche de chercher de tous côtés; vous avez trouvé et nos plus ardents désirs ont été comblés. Mais que cette conduite vous a fait d'ennemis ! Des jaloux ont dit *que nous avions fabriqué de nouveaux Actes, sans respect pour les anciens, et que nous avions introduit la fausseté dans l'église de Dieu.* Dans votre prudence, vous avez passé

(1) « Que (subsidia salutis) torporis quidem inercia ab antiquis patribus minime exarata manent abolita et posteris ignota, et nos immeriti nulliusque sagacitatis lepore preventi, sed eorumdem patrum juvamine dulcifluo fisi, quanquam rustico et inculto sermone, tamen temptabimus virtutum eorum beneficia denotare. Conamur itaque ea dumtaxat detegere que moderno tempore a nostris precedentibus vel commanentibus patribus audivimus et vidimus nostris obtutibus. » (*Bibl. hist.*, t. II, p. 356.)

outre, vous avez laissé dire et *vos efforts sont arrivés à rompre enfin le silence qui nous cachait un si grand trésor* (1). »

On nous pardonnera cette longue citation. Les anciens monuments, *hec olim gesta et passio beati Saviniani sociorumque ejus,* ont disparu par l'incurie de nos ancêtres, *majorum negligentia :* reconnaissons dans cet aveu qu'on ne rendait pas à nos saints un culte fort étendu ; leur mémoire n'était point en grande vénération, les moines ne lisaient pas leur Légende.

L'auteur ajoute que ces monuments ont été perdus par la nécessité : *nescio qua... necessitate deperissent ;* est-ce que les moines se seraient vus forcés de déchirer les Passions qu'ils possédaient pour en recevoir d'autres ? Les Actes n'existaient donc plus au XIe siècle, date de cette Passion ; pouvons-nous ajouter une foi entière aux affirmations du texte de Montpellier, parlant d'une tradition orale et d'une tradition écrite ? Aussi l'abbé de Saint-Pierre dut interroger les souvenirs des Églises filles de Sens, Troyes, Orléans, Chartres et Paris : *longe lateque perquirentes ;* mais, quelles que fussent les sources où il ait puisé, nous devons croire qu'elles n'étaient point très pures, car on porte contre ces Actes nouveaux une grave accusation, celle de fabrication, d'innovation et de fausseté. Dès lors que penser de ces

(1) « Cum enim hec olim apud nos non haberentur, et nescio qua majorum negligentia aut necessitate deperissent, vos, in bonis infatigabilis, tantum laborem subiistis, ut hec longe lateque perquirentes, tandem inventa nostro desiderio redderetis ; sed quos ista quantum invidiæ dentes acuit. Dictum est ab emulis nos NOVA PRO VETERIBVS commenta finxisse, et IN ECCLESIAM DEI FALSITATEM, quod de vobis satis perverse sentitur, INTRODVXISSE. Vos autem, ut vir prudens... que dicebantur postposuistis, et, ne divine pietatis tesaurus nebule silentii tegeretur, curastis. » (*Bibl. hist.,* t. II, p. 328.)

Actes ainsi jugés ? Et comme ils se ressemblent tous, quant au fond de la Légende, qui donc discernera la vérité de l'erreur ? Qui dira ce que renfermaient les Actes anciens ? Ces derniers existaient, nous l'avouons, mais ils différaient de ceux que nous ont laissés les hagiographes sénonais.

Et quels sont donc les jaloux : *dictum est ab emulis... invidiæ dentes acuit...?* Sur quels privilèges portait l'envie ? Si nos saints avaient la glorieuse auréole du martyre, les évêques, premiers apôtres des villes voisines, jouissaient du même honneur ; mais Auxerre, avec saint Péregrin, ne faisait pas remonter son origine au Ier siècle, la Passion de son évêque, que cette ville avait conservée pieusement et qui date au moins du VIe siècle, ne lui permettant pas de revendiquer une gloire aussi grande. Il y avait d'autres raisons.

§ 5. — Causes de la jalousie suscitée contre l'hagiographe sénonais.

Si l'on parcourt l'histoire des siècles qui furent témoins et de la révélation de nos saints et de la composition de leur Légende, on saisira mieux encore les causes de la jalousie dont parle l'hagiographe de la troisième Passion.

Aucune époque ne manifesta l'amour des Églises de la Gaule pour le Saint-Siège plus que celle de Charlemagne. Les guerres entreprises pour la défense du pontife romain et pour la reconstitution de son domaine temporel, les efforts tentés par l'empereur dans le but d'établir la liturgie romaine avec son chant, les fêtes qui furent célébrées à l'occasion du couronnement, cet ensemble de circonstances développa dans toute la Gaule un véritable enthousiasme. Dès lors, il ne suffisait plus d'être catholique : chaque Église voulut se rattacher à la grande Église de Rome par un lien plus solide encore, et, pour mieux

affirmer son dévouement à la chaire de saint Pierre, elle écrivit qu'elle tenait d'elle et sa mission et sa foi. Magnifique hommage rendu par tous les fidèles à l'autorité souveraine du vénérable pontife !

D'ailleurs les évêques se sont toujours dits envoyés par saint Pierre, bien que, depuis de longs siècles, l'Église soit gouvernée par ses successeurs. De nos jours encore, on emploie la même formule, et au IXe siècle, tous les missionnaires fondateurs d'églises n'agissaient pas autrement : c'est ainsi, pour n'en citer qu'un seul, que saint Boniface reçut du pape Grégoire II la noble mission d'évangéliser la Germanie, et cependant il affirmait avoir été envoyé par le prince des apôtres (1). Qu'y a-t-il d'étonnant que nos hagiographes aient imité cette conduite? Était-ce la cause de la jalousie suscitée contre le moine hagiographe de la troisième Passion? Les arguments apportés par Hilduin à l'appui de sa thèse sur saint Denys rencontrèrent une foule de contradicteurs, même parmi les moines qu'il s'efforçait de conquérir à son opinion. Tout n'était donc pas, à cette époque, aussi évident qu'on cherchait à le faire croire.

Mais ce n'est pas à ce seul point de vue qu'il faut envisager la question. Il y a dans les chroniques sénonaises une année célèbre entre toutes : c'est l'année 876, qui vit affirmer la primatie du siége de Sens au concile de Pontion. Nous ne voulons pas relever les difficultés qui ont fait contester aux archevêques de Sens un titre qu'ils prennent encore aujourd'hui, ni juger ici une question controversée; nous dirons avec dom Rivet : « L'auteur des annales de saint Bertin, qui écrivait alors, atteste que les articles ou canons de ce concile furent dressés sans la par-

(1) Mabillon, *Acta SS. O. S. B*, sæcul. III, 2a pars, 1-27, et Bolland. 5 jun., t. I, p. 460-473 ; Pertz, *Monum.*, t. II, p. 332.

ticipation des évêques, et ajoute qu'il ne les rapporte point parce qu'ils se contredisent et qu'ils n'ont ni autorité ni raison (1). » Mais l'archevêque de Reims protesta contre un décret qui lui enlevait son titre de *Primat* des Gaules et de la Germanie et qui donnait à l'archevêque de Sens un privilège unique : *primus post papam*. Et dans nos Légendes, saint Savinien est toujours appelé *primas Galliarum*, preuve manisfeste qu'elles ne furent composées que dans le but d'affirmer cette primatie.

Voilà donc quelques-unes des causes qui suscitèrent l'envie contre elles. On brava toutes les critiques, et les adversaires durent s'avouer vaincus.

Au XIe siècle, seconde époque de la composition de plusieurs de nos Passions, une nouvelle question se présenta ; il s'agissait au concile de Limoges de la mission apostolique de saint Martial. On prétendait que ce saint, non seulement n'avait pas été envoyé par le prince des Apôtres, mais même qu'il n'avait jamais porté le titre d'évêque; en conséquence on voulait faire sa fête *du commun d'un confesseur non pontife*. La raison du doute consistait en l'étude approfondie et de l'époque de sa mission et des faits merveilleux de sa légende. Les objections étaient soutenues par les moines, qui voyaient déjà se ranger à leur avis la plupart des Pères du concile, lorsque Gauzlin, archevêque de Bourges, produisit en faveur de l'apostolat de saint Martial au Ier siècle l'important témoignage d'un martyrologe de Fleury dont nous parlerons plus tard. La question demeurant encore douteuse, l'affaire fut portée au Pape, qui la trancha de la manière suivante : « En ne reconnaissant plus saint Martial pour apôtre, dit-il, je crains qu'à son

(1) Voir, sur cette question, *Hist. litt. de France*, t. V, p. 533-534 ; Bouquet, *Rec. des historiens de France*, t. VII, p. 459-691 ; Labbe, *Concil.* ; Baluze, *Capit. Reg. Franc.*

tour il ne me reconnaisse plus pour le successeur du prince des apôtres. » Ce concile eut lieu en 1030.

L'apostolicité de nos Églises de France n'est donc pas une question soulevée seulement au XVII[e] siècle. Ne serait-ce point encore cette prétention de l'église de Sens que repoussaient ceux dont se plaint l'hagiographe sénonais? Du reste, ajoute l'abbé Lebeuf, « la critique était si peu usitée au commencement de la seconde race de nos rois et même depuis, que l'on pouvait répandre telles opinions qu'on voulait, en fait d'histoire, pourvu qu'elles allassent à rapprocher du temps de Jésus-Christ la fondation des Églises particulières (1). »

CHAPITRE V

VARIATIONS DANS LES TRADITIONS CONCERNANT L'APOSTOLICITÉ DE NOS ÉGLISES.

---

§ 1[er]. — Mission de saint Clément.

De tout ce que nous venons de dire, il s'ensuit qu'il y avait des Actes primitifs, qui n'existent plus, et que les Actes laissés par les hagiographes sénonais ont soulevé des critiques au sujet de la véracité de leur récit. La tradition orale n'a donc pas plus de force que la tradition écrite. La Passion commençant par les mots : *Patcant fidelium mentibus...*, tout en confirmant ces déductions,

(1) *Recueil de divers écrits*, t. I, p. 193, édit. Paris, 1738. Cf. *Dissertation sur l'histoire du diocèse de Paris*, t. I, p. 54.

apportera une tradition nouvelle concernant l'époque de la mission de nos saints.

Dès les origines de l'Église, dit-elle, saint Pierre envoya en Gaule certains hommes apostoliques, et sa conduite fut imitée par saint Clément, son troisième successeur, et par saint Syxte, son sixième, qui à leur tour députèrent d'autres hommes vers les Gaules, pour visiter les lieux que leurs prédécesseurs n'avaient point éclairés de la lumière évangélique, ou pour arroser d'une pluie salutaire les plantations précédentes. Parmi ces missionnaires, nous trouvons les suivants : Savinien à Sens, Denys à Paris, Sanctin à Meaux, Péregrin à Auxerre, Euchaire à Trèves, Mansuet à Tulles, Xiste à Reims, Senecius à Soissons, Memmius à Châlons, Gatien à Tours, Ursin à Bourges, Epotemius à Angers, Trophime à Arles, Front à Périgueux, Eutrope à Saintes, Paul à Narbonne, Martial à Limoges, Saturnin à Toulouse, et plusieurs autres avec des diacres et des sous-diacres (1).

Laissant de côté ces dernières expressions, qui ne prouvent pas dans l'auteur de grandes connaissances liturgiques, nous allons examiner ce texte important, résumant tous les autres Actes, en ce qui concerne l'Apostolicité de nos églises.

Remarquons tout d'abord que, dans ce mélange de dix-

(1) Legimus siquidem in principio florentis ecclesiæ, a B. Petro, dum ipse aule romane presidens jura potentis imperii christianis legibus coherceret, quosdam apostolicos ad Galliarum provincias destinatos... et beato Clemente, tercio Petri apostoli successore, itemque a venerabili Xisto, sexto ejusdem cathedre antistite, alios æque culminis viros Galiis novimus delegatos, quatinus et ipsi temporalibus studiis instantes mentesque barbaras vivificis eloquiis mansuefacientes, loca que ceteri necdum perlustraverant tandem instituerent, vel ubi illi plantaverant imbre salutifero rigarent. » (*Bibliot. hist.*, II, 342.)

huit noms, il s'en trouve plusieurs qui, nous l'avons dit, n'ont pas reçu leur mission de saint Pierre ; ensuite nous ne pouvons savoir au juste quels sont ceux qu'a envoyés tel ou tel pontife; cette confusion n'est-elle pas intentionnelle, ou plutôt ne reconnaît-on pas la croyance admise avant le IX[e] siècle? Sans doute notre auteur affirme la mission apostolique de saint Savinien, mais la phrase n'est qu'une petite incidente jetée après la longue énumération (1).

§ 2. — **Missions différentes.**

D'après cette Passion, il y eut trois missions, et, en cela, l'écrivain se montre d'accord avec tous les historiens. Les apôtres avaient commencé par eux-mêmes, ou par leurs disciples immédiats, Trophime, Paul, peut-être Crescent, l'établissement du christianisme dans la Gaule Narbonnaise. Lazare, avec Marthe et Marie, était venu le premier prêcher l'Évangile dans la cité phocéenne. L'œuvre de ces prédicateurs s'était affermie et développée, grâce au zèle et à l'ardeur de la mission grecque, députée des côtes de l'Asie Mineure à Lyon, sur les bords du Rhône et dans les pays voisins, pour travailler à la conversion des Gentils. Le pape saint Clément songe alors à une seconde mission et envoie les sept évêques dont parle saint Grégoire de Tours. Déjà la moisson blanchissait au loin, lorsque, pareille à la flamme qui ne laisse sur son passage que des débris informes et des ruines fumantes, la rage des Marc-Aurèle et des Sévère avait promené ses édits de persécution à travers la contrée : toutes les églises avaient souffert.

(1) « Verum de Saviniano Galliarum primate a beato Petro apostolo constituto, qualiter ad destinatum locum veniens pro justicia fidei agonizaverit aliquantis prosequendum est. » (*Bibl. hist.*, II, 343.)

Cependant la Gaule entière n'avait point entendu la parole évangélique, notre texte nous l'affirme : *loca que celeri necdum perlustraverant*. Une troisième mission apostolique, détachée de la même tige éternellement féconde, accourait relever ce qui avait été abattu, rassembler ce qui avait été dispersé et enfin arroser ce qui avait été planté : *vel ubi illi plantaverant imbre salutifero rigarent*, si bien que, suivant Mamachi, cette marche progressive du christianisme dans les Gaules, à peine sensible au premier siècle, s'affirme au deuxième et se déploie au troisième, pour arriver à son développement au quatrième (1).

D'ailleurs le nom de ces cités, leur position sur les points les plus importants du territoire, l'auréole qui resplendit au front de leurs premiers évêques, la stabilité devenue permanente de l'œuvre établie par chacun d'eux, s'accorde pour signaler cette troisième mission comme l'un des évènements les plus graves dans l'histoire religieuse de la Gaule.

En outre, Denys marchait à la tête de ces héroïques soldats, ce que constate encore notre auteur, qui n'a mis saint Savinien le premier que parce qu'il fut l'apôtre du Sénonais, province du narrateur. De cette façon le fondateur de l'Église de Paris exerça sur les progrès de la religion chrétienne dans notre pays une action énergique et étendue : aussi a-t-il mérité, en mémoire de ses travaux, de sa prédication, de ses courses et de son influence directrice, d'être appelé l'apôtre de la Gaule par excellence.

(1) « Tertio sæculo amplificatas nostrorum hominum opes fuisse, ac quarto cum Constantinus potitus esset imperio populi romani, ita confirmatam rem christianam fuisse ut ecclesiæ Galliarum neque amplitudine cuiquam neque pietatis cultu neque celebritate episcoporum cedere viderentur. » (*Origines et Antiquitates Christianismi*, II, 247.)

§ 3. — Mission de saint Denys.

En effet, il y a dans la mission de nos saints sénonais quelque chose d'incompatible avec celle de saint Denys. Si nous plaçons la venue de saint Savinien au premier siècle de l'ère chrétienne, rien n'empêche aussi de mettre à la même époque la prédication de saint Denys, d'après notre quatrième Passion, puisque ces deux évêques sont au même rang. Alors comment expliquer le récit de tous nos Actes, disant que saint Altin et saint Éodald sont allés à Paris annoncer la bonne nouvelle? Ces deux missionnaires ont donc été les premiers apôtres de Paris, ce qui contredit l'histoire générale des églises des Gaules. Le système de l'abbé Hilduin tombe de lui-même, et tout concourt à prouver que saint Denys vint bien plus tard.

Si, d'un autre côté, la mission de l'évêque de Paris ne se rattache qu'à l'envoi de saint Clément, nos missionnaires sénonais ne se sont pas rendus dans cette ville, car les Actes de saint Denys auraient fait au moins mention de leur souvenir, et leurs noms eussent été enregistrés sur les diptyques sacrés, la religion et la piété imposaient ce devoir au nom de la plus simple reconnaissance. Mais nous ne trouvons d'autres documents que les nôtres pour affirmer la prédication de saint Altin à Paris, tandis que tous les Actes particuliers et généraux consacrent d'une façon unanime la mission de saint Denys. Comment donc croire le récit de nos écrivains sénonais ? Dirons-nous que l'épisode de la mission de saint Altin à Paris n'est qu'une addition postérieure ? Mais ne pourrions-nous pas affirmer la même chose de ses prédications à Chartres et à Créteil ? Qui donc nous guidera dans le choix que nous devons

faire? Quels sont les épisodes à rejeter, quels sont ceux à admettre?

Nous ne pouvons révoquer en doute la mission de saint Potentien à Troyes, car aucun document ne s'y oppose. Mais si les auteurs ont inventé la mission de saint Altin, — et nous ne voyons pas de quelle manière on peut la concilier avec celle de saint Denys, — quelle confiance doit-on avoir dans des écrivains qui dénaturent les faits pour soutenir nous ne savons quelle cause. Car, il ne faut pas l'oublier, la mission de saint Altin est corrélative de celle de saint Savinien et de saint Potentien. Si saint Altin n'est point allé à Paris, son rôle est devenu inutile. Tous les évêques missionnaires choisirent une ville spéciale : seuls ces trois évêques arrivent ensemble à Sens.

Sans doute cette ville avait laissé dans l'histoire des souvenirs impérissables, mais n'y avait-il donc en Gaule aucune autre cité plus importante ? Lyon, Toulouse, Paris, après la conquête romaine, et bien d'autres qu'il serait facile de nommer, virent s'accroître leur réputation plus que Sens. L'abbé de Saint-Denys, décrivant la marche de l'apôtre vers Lutèce, s'exprime de la manière suivante :

« Le bienheureux saint Denys, formé par l'exemple du très saint prince des apôtres et de son maître Clément, résolut de se porter sur le point du territoire gaulois où l'erreur païenne était dans sa plus grande force. Alors, intrépide et plein de l'ardeur que donne la foi, il continua sa marche et arriva sous la conduite du Seigneur à Lutèce, ville des Parisii... Déjà fameuse comme capitale et centre des Gaules et de la Germanie, la cité des Parisii se distinguait par toutes sortes d'avantages; car l'air qu'on y respirait était salubre ; un fleuve l'égayait ; son territoire était fertile, couvert de forêts et de vignes. Un peuple nombreux

l'habitait; le commerce la rendait populeuse et la navigation animait le fleuve qui entourait l'île. »

Après cette description un peu pompeuse de Lutèce au premier siècle, l'auteur des Actes de saint Denys raconte les succès obtenus par la prédication de l'apôtre.

Pourquoi Sens aurait-il mérité un honneur plus grand que Lutèce? Comme aucun hagiographe n'a signalé la mission de nos évêques, ne serait-on pas autorisé à dire que, tout moyen de contrôler nos Actes manquant, il est permis d'avoir au moins quelque doute sur les assertions qui y sont contenues? Ils affirment que ces saints furent envoyés par saint Pierre : leur récit est-il suffisamment justifié? Tout n'étant pas d'une exactitude rigoureuse, il semble bien difficile de discerner le vrai de ce qui peut n'être que vraisemblable.

§ 4. — Légende de saint Sanctin.

D'ailleurs le meilleur argument qui puisse être produit contre la véracité des hagiographes sénonais se tire de la légende de saint Sanctin qui avait toujours été regardée comme apocryphe et faite sous le nom d'Hincmar (1). Elle était trop manifestement favorable à l'Aréopagitisme pour qu'on la crût authentique. Par un hasard extraordinaire, l'original, écrit de la main même d'Hincmar, est conservé aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, sous le n° 5549, et sa vue convaincra tous les incrédules, car il renferme toutes les notes critiques convenant aux manuscrits autographes de cet illustre personnage.

Cette Légende de saint Sanctin, qui est tirée de celle de

(1) « Pro adulterino sub Hincmari nomine conficto instrumento haberi ». (Bolland, 11 octob., t. V, p. 585-603, § 14, et *Auctarium*, p. 65, 66.) Cf. *Saint Denys*, par l'abbé Darras, p. 212.

saint Denys, affirme que ce dernier reçut sa mission de saint Clément et qu'il envoya à Chartres saint Sanctin « pour illuminer ceux qui étaient dans les ténèbres et à l'ombre de la mort ». Or, si saint Sanctin se rendit dans cette ville au Ier siècle, si saint Denys fut envoyé à Paris par saint Clément, cette mission contredit celle attribuée à saint Altin. Ce document est de 876, nos Actes sont postérieurs et sans date. Au IXe siècle, précisément à l'époque où les martyrologistes rédigeaient leurs ouvrages, la tradition de l'Église de Paris différait donc de celle qu'apportaient au XIe siècle les moines de Saint-Pierre-le-Vif.

Du reste, au XIVe siècle, l'Église de Chartres reconnaissait saint Adventin pour son premier évêque, d'après le manuscrit 51 de la bibliothèque de cette ville, fol. 18, où l'on lit les paroles suivantes : *Nomina episcoporum Carnotensium a fundatione Ecclesiæ usque ad tempora moderna, scilicet usque ad annum incarnationis dominice* Mo CCCo LXXIIo. *Primus Adventinus*. A ce document il nous serait facile d'en ajouter d'autres.

Sans doute ce saint Sanctin n'eut aucun culte à Chartres, tandis que nos martyrs virent s'élever des autels en leur honneur. Dans la chapelle consacrée à la *Virgini pariturœ* existe un autel « dédié à saint Joseph, à saint Savinien et à saint Potentien : au premier comme à l'époux de la sainte Vierge, et aux deux autres comme aux apostres qui ont apporté la foy dans le pays (1). » Ce document, écrit en 1682 par un chanoine de Chartres, bouleverse encore la tradition, car il ne prononce même pas le nom de saint Altin, le seul cependant qui soit venu prêcher l'Évangile, d'après les légendaires sénonais. Enfin, trente ans plus

(1) *Reliques et joyaux de Notre-Dame de Chartres*, par M. Merlet, p. 175.

tôt, on vénérait au trésor de Chartres « une croix d'or, dans laquelle il y avait du crasne de saint Potentien et d'une coste de saint Savinien, apostres du pays (1) ». Pourquoi n'avait-on pas ajouté des reliques de saint Altin, qui devaient être bien plus précieuses ?

CHAPITRE VI

LES INSCRIPTIONS SÉNONAISES.

A tous ces arguments nous joindrons les inscriptions qui se trouvaient dans la crypte où furent inhumés les corps des martyrs sénonais, et qu'ont signalées dom Mathoud et les Bénédictins (2). Jusqu'ici la critique les a, pour ainsi dire, laissées dans l'oubli, on les a négligées, et cependant ne constituent-elles pas, aux yeux des savants, le témoignage le plus irrécusable d'une tradition écrite ? On les a supposées faites au Ier siècle ou au VIe, voire même au XIe ; on a dit que la pieuse Théotechilde en avait inspiré une, au moment où elle relevait les sanctuaires en ruine de Saint-Pierre-le-Vif : où est la vérité ?

Nous les donnerons d'abord et nous les discuterons ensuite.

I. — ANNO AB INCARNATIONE DOMINI.

Une pierre, encastrée dans la muraille septentrionale, ne contient que ce commencement d'inscription.

(1) *Reliques et joyaux de Notre-Dame de Chartres*, par M. MERLET, p. 51.

(2) « De vera Senonum origine christiana ». — *Voyage littéraire de deux bénédictins*, t. I, p. 61.

II. — Vis-à-vis du tombeau se lisait encore, en 1675, la belle inscription suivante gravée sur le pavé :

A PAVCIS MINISTRIS CHRISTIANIS POSITI SVNT
MARTYRES DEI PRIDIE KALEND IANVARII
† S. POTENTIANVS † S. SAVINIANUS † AC S
EODALDVS AMEN.

III. — Dans le mur occidental :

FELIX AGER ET INCLITVS
VALDE PVLCHER ET CANDIDVS
ROSEO SANGVINE MARTI
RV FELICITER CONSECRAT[VS]
ORATIONVQVE MVNERE DIGNE ADORNAT[VS]

(0m63 sur 0m265. — Hauteur des lettres, 0m045, excepté la dernière ligne, 0m040.)

IV. — Sur le mur méridional :

∸|∸ PER FLORES ROSEI SANGVI
NIS SVPSERVNT CORONAS
VICTORIÆ MARTIRES XPI
SAVINIANVS ET POTEN
TIANVS CVM MVLTITVDI
NE INGENTI ET IBI TVMVLATI
SVNT PRIDIE KL IANVAR.

(0m55 sur 0m43. — Hauteur des lettres : 0m053, à la dernière ligne, 0m040.)

V. — Enfin, derrière l'autel, sur le mur oriental :

IIVI' EDIS IN RECEPTAVCLO AM
BIVNT TVMVLATI XPI MARTI
RES MERITO SAVINIAN' ET POTENTI
AN' AC EODALD' CORPVS AVT SE
ROTINI IN ALTERA BASILICA SED
IN ISTO CIMITERIO E POSITV.

(0m55 sur 0m32. — Hauteur des lettres : 0m045.)

Assurément ces inscriptions sont précieuses et méritent bien que nous les étudiions avec le plus grand soin, car elles résument admirablement les données de la tradition. Cependant faut-il s'étonner que M. Edmond Le Blant, membre de l'Institut, ne les ait pas crues dignes de figurer dans son savant ouvrage sur les *Inscriptions chrétiennes de la Gaule!*

« Si l'on s'arrête, dit-il, aux traditions, dont plusieurs, je le sais, sont d'une époque ancienne, l'origine de toutes nos Églises remonterait aux âges primitifs. La Gaule, pour ainsi dire dans toute son étendue, aurait reçu de saint Pierre, de saint Paul et de saint Clément des ouvriers évangéliques. Et pourtant, à interroger les monuments originaux laissés par les premiers fidèles, des différences considérables apparaissent entre nos provinces. Ici, les inscriptions sont antiques, elles appartiennent ailleurs à une basse époque; sur quelques points on les trouve en grand nombre; sur d'autres, elles sont rares, ou manquent absolument (1). »

Ce jugement peut paraître sévère à ceux qui repoussent l'*école historique;* nous y joindrons celui de M. de Rossi, dont personne ne mettra en doute la science épigraphique et qui donne le canon suivant d'archéologie chrétienne.

« Pendant les siècles de persécution, les monuments écrits et figurés des fidèles eurent, généralement parlant, des conditions fort diverses de liberté, selon qu'ils purent être placés dans des *cryptes* ou dans des *aires*. Dans les premières, on vit se produire librement, soit dans les inscriptions des tombeaux, soit dans l'ornementation des parois, les signes du christianisme; l'art symbolique et figuré, propre au christianisme, s'y développa dans les

(1) *Manuel d'épigraphie*, p. 98.

limites de son cycle, selon les règles de la discipline du secret et de la prudence. Dans les aires, au contraire, une timide réserve vint étouffer la faible mesure de liberté accordée ailleurs, et, pour l'ordinaire, les tombeaux restèrent nus et anépigraphes ; ou bien, s'ils avaient des inscriptions et des ornements, c'était sans aucune allusion religieuse (1). »

Or, nous savons que les corps de nos saints furent déposés dans la crypte de Saint-Sauveur, et cependant on ne trouve aucun de ces emblèmes chrétiens que signalait M. de Rossi. M. Le Blant pouvait donc justement les omettre.

En effet, nous dirons tout d'abord qu'aucune de ces inscriptions ne peut remonter plus haut que le milieu du IXe siècle, puisqu'à cette époque on avait perdu complètement le souvenir du lieu précis où reposaient les restes des martyrs, et qu'une révélation fut nécessaire en 841. A l'oubli de leurs noms se joignait donc une grande indifférence envers leur mémoire : double circonstance qu'aurait évitée une inscription.

Voyons à quelle époque remontent nos inscriptions. L'église qui conservait ces monuments a subi bien des vicissitudes, partageant le bonheur ou l'adversité du monastère de Saint-Pierre. Les reliques de nos saints, *levées en grande pompe de l'église où elles avaient été déposées,* furent transférées en 847 dans la basilique du monastère ; et Clarius, qui donne ce détail après Odoranne, ajoute que, sous les Normands, cette église fut brûlée, qu'elle fut rebâtie sous Archembauld, archevêque de Sens, non pas « sous les Maires du palais, en 690 », mais

(1) *Bulletin d'archéologie chrétienne,* édit. franç., année 1871, page 86.

vers la fin de 959. « En 1068, l'église de saint Savinien et de ses compagnons martyrs, consacrée en l'honneur du Sauveur, fut détruite de fond en comble, parce qu'elle était indigne de la piété des fidèles. On trouva les tombeaux des saints martyrs *qui étaient complètement ignorés,* et à côté d'eux, une grande quantité de sarcophages et de *loculus* en pierre, en plomb, en gypse, et de corps auxquels on avait enlevé la tête et dont quelques-uns avaient des sandales aux pieds. Sous la pierre de l'autel, on découvrit un tombeau de brique et de ciment avec une inscription. L'église fut magnifiquement rebâtie grâce aux largesses du maire de l'abbaye, Baudoin, et de son épouse Pétronille (1). »

Tous ces détails nous montrent que la crypte de Saint-Pierre, où reposaient les martyrs sénonais, différait beaucoup de ces hypogées que les fidèles de Rome couvraient de mosaïques et décoraient des marbres les plus précieux. Cette crypte était devenue ce que Théodulfe appelait un *polyandrium ;* on y avait réuni et entassé pêle-mêle tous les corps qui, par la suite des âges, avaient reçu la sépulture dans le cimetière arrosé du sang des martyrs.

Peut-on croire qu'une main pieuse y eût gravé les inscriptions indiquées plus haut ? La crypte actuelle remonte donc, d'après Clarius, à l'année 1068, et les inscriptions datent de la même époque.

(1) « Quæ (ecclesia) quia vili scemate construebatur, a fidelibus honestior ut fieret, diruebatur : quod dum fieret, inventa sunt sepulchra eorum (sancti Saviniani sociorumque ejus) quæ *a nullo mortalium quo in loco essent sciebantur*, plena sarcofagis et loculis saxeis, plumbeis, gypseis, et sectis atque complanatis lidoriis, que omnia plena erant corporibus honestissime pallatis, aromathizatis, et, quod mirum est, quibusdam deerant capita, quidam etiam in pedibus habebant sandalia. » (Chron. de Clarius, *anno* 1068, *Bibl. hist.*, t. II, page 508.)

En effet, la première, qui n'a jamais été achevée, est gravée sur une pierre destinée à recevoir la date de la reconstruction de l'édifice, du moins ce commencement ne peut remonter avant le IXe siècle. Les années de l'Incarnation furent en usage sous la seconde race de nos rois seulement (1) et saint Boniface est très probablement le premier qui en ait parlé (2).

La seconde inscription, « en lettres enclavées, était gravée sur le pavé, vis-à-vis du tombeau. Elle existait encore en 1675 lors de la visite de Jacques Boileau, vicaire général de Sens (3) ». Nous regrettons sa disparition; son style est simple et rappelle assez bien les *tituli* antiques; constatons aussi qu'elle met le nom de saint Potentien avant celui de saint Savinien.

Les autres inscriptions ont été conservées et l'abbé Duru les a reproduites dans le tome II, p. 384, de sa *Biblioth. historique.*

Celle qui commence par: *Felix ager*... ne renferme aucun caractère particulier; on lit dans la cinquième Passion une pensée équivalente: *O quam sacratissimus hic ager amirabilisque* (sic) *et beatus, in quo meruit cinerescere tantorum martirum felix thesaurus* (4).

Dans la quatrième, il est parlé d'une immense multitude de chrétiens qui reposent avec les martyrs Savinien et Potentien. Aucun de nos Actes ne signalant ce fait, nous sommes autorisés à croire que cette inscription fut desti-

(1) « In secunda stirpe omnia fere diplomata regia, quæ ad res ecclesiarum, monasteriorum privatarumque personarum pertinent, carent annis Incarnationis, sed nonnulla, quæ rem publicam maxime spectant, cum annis regum adjunctos habent annos. » (MABILLON, *De re diplomatica*, lib. II, cap. XXVI, § 4.)

(2) *Ibid.*, lib. II, cap. XXV, § 12.

(3) *Bibl. hist. de l'Yonne*, t. II, p. 384.

(4) *Bibl. hist.*, t. II, p. 353.

née à rappeler le souvenir de tous ces chrétiens dont les corps étaient réunis dans la crypte, ainsi que nous l'avons dit plus haut. D'ailleurs la chronique de Clarius favorise ce sentiment (1).

La dernière enfin semble avoir été prise en son entier dans la cinquième Passion ; il est facile de s'en convaincre par la comparaison des textes. On lit, dans la *Bibliothèque historique,* t. II, p. 353, ligne 10 : « ...*Ita ut quatuor martyrum corpora Saviniani scilicet, Potentiani, Altini atque Eodaldi unius edis receptaculo ambirentur : corpus autem Serotini in altera basilica seorsum, sed in eodem cimiterio constitueretur.* » Cette inscription fut donc composée dans les mêmes circonstances que les autres. On a dit cependant qu'elle devait être certainement antérieure au IX[e] siècle et à la translation des reliques faite en 847, parce que saint Sérotin y est indiqué comme reposant dans le même cimetière, mais dans une autre basilique que ses compagnons. Nous répondrons avec le chroniqueur Odoranne qu'on ignore absolument comment et par qui le corps de ce martyr fut porté dans le monastère de Saint-Pierre (2), et que la basilique où il reposait fut brûlée et détruite par les Normands.

Le caractère intrinsèque de ces inscriptions leur assigne comme date le XI[e] siècle, époque confirmée par leur caractère extrinsèque. Il n'y a aucun de ces symboles que

(1) « Quia ab eis plenius jacta sunt fidei semina in urbe Senonica et in circumpositis urbibus ipsi sancti cum maxima multitudine in ea post multa et exquisita tormenta decollati et honestæ sepulturæ sunt traditi. » (Chron. de Clarius, *anno* 1068.)

(2) « Corpus sancti Serotini qualiter vel a quibus in monasterio S. Petri sit delatum, cur minime scriptum sit, studiosus lector nequaquam reputet segnitiæ nostræ, sed potius ignorantiæ. Pro certo scimus quod basilica in qua primum jacuit a Normannis eversa et funditus sit deleta. » (*Chron.*, *anno* 1032.)

signale M. de Rossi et qui étaient usités dans tous les *hypogées;* par conséquent, M. Le Blant a prudemment et savamment agi, en ne leur donnant pas de place dans son Recueil des Inscriptions de la Gaule chrétienne. En outre les lettres ont la forme du XI[e] siècle, comme on peut aisément s'en convaincre en les comparant avec celles des inscriptions de Fleury, sauvées de l'oubli et des injures du temps, grâce au dévouement patriotique et à l'érudition profonde d'un archéologue orléanais (1).

L'épigraphie ne confirme donc pas une tradition antique, soit écrite, soit orale, et même nous constaterons avec regret une grave omission. Nos Actes affirment que saint Altin fut envoyé dans les Gaules avec saint Savinien et saint Potentien, que ses restes sacrés reçurent les mêmes honneurs dans la même crypte ; les chroniquéurs n'oublient jamais son nom. Cependant aucune des inscriptions ne parle de saint Altin, pas même la dernière, qui du moins aurait dû reproduire son souvenir, le texte de la cinquième Passion disant : « ... *Quatuor martyrum corpora, Saviniani, Potentiani, Altini atque Eodaldi...* » Nous nous bornerons à signaler cette omission inexplicable, faite par les moines de Saint-Pierre, et que nous retrouvons dans la Vie de saint Aldric de Sens (2).

(1) *Inscriptions tumulaires des XI[e] et XII[e] siècles, à Saint-Benoît-sur-Loire*, par M. Boucher de Molandon, Orléans, 1884.

(2) « Comperit (Wenilo) ubi requiescerent corpora sanctorum martyrum Saviniani et Potentiani, Eodaldi et Serotini. » (Migne, *Patrol. lat.*, t. CV, col. 807, n° 20.)

CHAPITRE VII

DOCUMENTS ORLÉANAIS

---

§ 1er. — Les catalogues épiscopaux.

Tout ce que nous avons dit s'applique d'une manière générale à saint Savinien, à saint Potentien et à saint Altin, tous trois envoyés avec plusieurs autres missionnaires par saint Pierre, d'après les Actes et les historiens sénonais; mais comme nous voulons spécialement étudier les Origines de l'Église d'Orléans, voyons si saint Altin a laissé dans la ville évangélisée par lui des souvenirs que dictaient la religion et la reconnaissance.

Il est d'expérience universelle que toute société, en vertu de la loi la plus intime de son existence, garde avec un soin jaloux les mémoires de son passé, à l'aide desquels, lorsque le temps en est venu, elle se met à composer ses annales. Elle aime à retenir surtout les noms de ceux qui disposèrent de son sort, qui lui donnèrent le bonheur ou la gloire. Si obscure, si dépourvue d'enthousiasme qu'on la suppose, nation, cité, corporation, famille même, elle a ses fastes et les conserve fidèlement. Or, comment n'en eût-il pas été ainsi du christianisme dès les premiers jours de son apparition en ce monde? Comment l'Église d'Orléans n'aurait-elle pas recueilli les noms bénis de ceux qui les premiers lui apportèrent la douce lumière de l'Évangile?

Il ne faut pas oublier ce qu'était un évêque pour le chrétien de ces siècles primitifs. Un évêque représentait, pour chaque chrétienté, le centre et le lien de cette asso-

ciation forte et généreuse qui, chaque jour mutilée, survivait toujours à la haine et aux persécutions ; il était la tradition vivante, le successeur plus ou moins immédiat de cet apôtre de Dieu qui s'en était venu annoncer la bonne nouvelle à la province ou à la cité ; comme lui, martyr durant sa vie orageuse, après sa mort enseveli sous l'autel de l'Agneau, pour prix de sa glorieuse passion ; enfin l'homme de l'éternité pour cette société que les misères du présent, autant que les austères avertissements du divin législateur, contraignaient sans cesse à tout estimer à la valeur de cet avenir mystérieux, au sein duquel elle se reposait enfin. Tous ces titres ne plaçaient-ils pas les évêques d'une église si haut dans ses respects qu'il lui était impossible d'oublier leurs noms bénis, jamais prononcés dans l'assemblée sainte sans y réveiller les souvenirs les plus chers ?

Aussi à la messe, dit Théodulfe dans une explication inédite du *Canon,* le fidèle ne doit pas prier seulement pour le Pape, il lui faut encore ajouter des supplications pressantes à Dieu, pour qu'il bénisse son évêque qui est le pasteur et le prédicateur (1). Remarquons bien que ces instructions du grand évêque d'Orléans concernaient les peuples de son diocèse.

Or, si l'on faisait la mémoire de l'évêque vivant, pouvait-on oublier le souvenir de ces pontifes dont les noms rappelaient et la fondation et l'origine des églises particulières ? Deux fois, pendant le saint sacrifice, le diacre lisait à haute voix le nécrologe des morts et le registre des vivants : c'étaient les diptyques ecclésiastiques, dont l'origine remonte très probablement aux temps apostoliques (2).

(1) « Pro episcopo nostro, in cujus parrochia sumus, pro ipso orare debemus, qui ipse est pastor et prædicator noster. » (*Ms. d'Orléans,* nº 94.)

(2) V. l'abbé MARTIGNY, *Dictionnaire des antiquités chré tiennes*

§ 2. — **Les catalogues orléanais.**

L'Église d'Orléans ne peut, comme celles d'Amiens, de Trèves et d'Arles, montrer de semblables monuments (1); du moins elle a conservé un *Catalogue de ses évêques*, qui mérite d'être rapporté.

On avait cru que les listes de nos évêques étaient d'une confection relativement moderne et que la plupart d'entre elles n'avaient été dressées qu'aux XVe et XVIe siècles. Fort heureusement M. Vignat a trouvé à Rome, dans les manuscrits de la reine de Suède, un catalogue des évêques d'Orléans (2), dont le dernier inscrit est Raynier de Flandre, mort vers 1082. Remarquons en passant que cette date coïncide avec l'époque à laquelle furent composés nos Actes. Le manuscrit, qui contient cette liste, est coté 465, et M. L. Delisle, dans ses *Anciens catalogues d'évêques*, tirage à part du dernier volume de l'*Histoire littéraire de la France*, en cite une copie de Dom Estiennot, conservée à la Bibliothèque nationale, sous le n° 17187 (fol. 363 et v°) : ces deux documents sont identiques et présentent les mêmes noms. Voici les douze premiers :

Nomina episcoporum Aurelianensium.

1. Diclopitus.
2. Alitus.
3. Desinianus.
4. Evurtius.
5. Anianus.
6. Magnus.
7. Febatus.
8. Gratianus.
9. Monitor.
10. Prosper.
11. Flosculus.
12. Dago....

(1) Le diptyque d'Amiens contient les indications suivantes : « Memento etiam, Domine, et eorum, nempe Firmini confessoris, Honorati, Salvii... qui nos præcesserunt cum signo fidei et dormiunt in somno pacis. » Cf. Salig, *De diptychis veterum*, cap. xx, n° 27.

(2) *Bulletin* de la Société archéologique de l'Orléanais, IV, 53.

Nous ne lisons point le nom de saint Altin, et le catalogue qu'avait dressé Démochares, d'après les recherches de Bureteau, religieux célestin de Sens (1), devait garder le même silence sur notre premier évêque. Faut-il s'étonner des paroles de la *Gallia Christiana* disant : « On croit communément qu'Altin est le premier évêque d'Orléans, mais quel est cet Altin?... Est-ce comme prêtre ou comme évêque que, le premier, il annonça l'Évangile aux Orléanais? Les monuments font défaut, les anciens se taisent : *Desunt monumenta, silent veteres* (2). » Certes les Bénédictins auraient pu, dans cette question, citer le texte suivant de Tertullien : « S'il se trouvait des églises qui osassent prétendre à une origine apostolique, sous prétexte qu'elles auraient existé dès l'âge des apôtres, nous n'avons qu'un mot à leur dire : qu'elles produisent leurs annales, qu'elles déroulent la liste de leurs évêques, continuée par succession depuis le commencement, afin que l'on voie duquel des apôtres ou des hommes apostoliques leur premier évêque a reçu sa mission, car c'est ainsi que les églises apostoliques produisent leurs origines (3). »

(1) Demochares, *De sacrificio missæ.*

(2) *Gallia christiana*, t. VIII, col. 410. Cf. *Revue orléanaise*, 2e année, p. 158-168.

(3) « Si quæ (ecclesiæ) audent interserere se ætati apostolicæ, ut ideo videantur ab apostolis traditæ, quia sub apostolis fuerunt, possumus dicere : Edant ergo origines ecclesiarum suarum, evolvant ordinem episcoporum suorum, ita per successiones ab initio decurrentem, ut primus ille episcopus aliquem ex apostolis, vel apostolicis viris qui tamen cum apostolis perseveraverit, habuerit auctorem et antecessorem : hoc enim modo ecclesiæ apostolicæ origines census suos deferunt. » (Tertullien, *De præscriptionibus hæreticorum*, p. 213, édit. Rigault.)

§ 3. — Premiers historiens orléanais parlant de nos saints.

Cependant, le premier auteur orléanais qui rompe ce silence est Léon Trippault. Dans son ouvrage intitulé *Celthellénisme* et publié en 1581, il s'exprime ainsi : « Ceste noble cité d'Orléans estant la fleur de la Gaule eut pour apostres, quelque bien peu de temps après le glorieux martyre des saints Pierre et Paul, saints Savinien et Altin qui estoient hébrieux, grandement toutes fois versez es livres grecs desquelz ils faisoient profession (1). »

A la même époque que Trippault vivait Jacques Finet, chantre et chanoine de Meung, qui annota une histoire latine de notre Église : or, qu'était cette histoire, que disait-elle de saint Altin, nous ne le savons pas (2).

Enfin vint La Saussaye, qui le premier parmi les Orléanais, traita la question *ex professo*, mais nous étions au XVIIe siècle, puisque ses Annales datent de l'année 1615 ; et sur quels arguments se fonde-t-il, si ce n'est sur nos Actes ? Oubli et silence inexplicables. Pas un monument historique ne nous donne ce nom qui devait se trouver sur toutes les lèvres, puisque c'était de ce saint que les fidèles de l'Église d'Orléans avaient reçu la connaissance de la religion. Voilà certainement un fait unique dans les annales religieuses !

(1) Page 309.

(2) *Annales ecclesiæ Aurel.*, p. 35. A ces auteurs, nous ajouterons P. Defay, chanoine de Jargeau, qui, dans son petit poème *De antiquitate ecclesiæ Jargoliensis*, conservé à la Bibliothèque d'Orléans sous le no 271, s'exprime ainsi :

Venerat ad Ligerim, nostros visura penates,
Jam prius Altini tempore sancta fides.

§ 4. — Les légendaires orléanais.

La gloire des écoles orléanaises est connue : Fleury, Micy, Saint-Aignan, possédaient des archives aussi précieuses qu'Auxerre. Ces monastères auraient dû nous conserver quelques documents sur saint Altin.

En effet, la bibliothèque publique d'Orléans nous offre plusieurs légendaires, dont cinq surtout ne peuvent manquer de nous intéresser.

Le manuscrit 280, du Xe siècle, qui suit l'ordre liturgique des saints du calendrier, se tait sur saint Savinien et ses compagnons, et on ne peut pas dire qu'il se borne aux Passions des saints inscrits au martyrologe romain, car, à la page 247, nous lisons les Actes de sainte Savine et de saint Savinien, de Troyes.

Dans le manuscrit 283, du XIe siècle, on trouve la Vie de saint Ursin de Bourges, qui est compté parmi les soixante-douze disciples, celles de saint Sulpice, de saint Aunaire, de saint Germain et de saint Loup, de Sens ; même silence au sujet de nos saints qui, semble-t-il, n'auraient pas dû être oubliés au milieu des évêques de la contrée.

Le manuscrit 268, du XIe siècle, n'en parle pas davantage, et cependant il contient la légende de saint Péregrin, d'Auxerre.

Il en est de même du manuscrit 295, du XIIe siècle, et du manuscrit 172, appartenant au XVe siècle.

Enfin, un manuscrit du XVe siècle, coté 279, venant de la bibliothèque capitulaire de Sainte-Croix, répare tous ces oublis et présente la Passion de saint Savinien et de ses compagnons, divisée en neuf leçons tirées des Actes d'Auxerre.

Comment expliquer ce silence d'autant plus surprenant que la Passion de saint Savinien de Troyes se trouve dans presque toutes les bibliothèques possédant des manuscrits? Sa mémoire devait rappeler celle de saint Potentien qui, d'après nos Actes, apporta le premier le flambeau de la foi dans cette ville. Les moines de Fleury qui ont écrit les légendes des manuscrits cités plus haut, avaient des rapports de confraternité avec Saint-Pierre-le-Vif; ils ont fourni un abbé à ce dernier monastère; n'avaient-ils pas autant d'intérêt à reproduire la vie et le martyre de nos saints sénonais que ceux des évêques et des martyrs de Bourges, de Troyes et d'Auxerre, pour ne pas parler des Actes de sainte Colombe tant de fois copiés?

Les documents historiques, que nous avons étudiés, ne peuvent donc dissiper les doutes formulés au XVIII[e] siècle sur l'époque de la mission de nos saints, sur l'ensemble de leur vie, et surtout, au sujet de l'apostolat de saint Altin à Orléans, à Chartres et à Paris, l'incertitude demeure toujours la même. Il nous reste maintenant à examiner en toute franchise et sincérité les documents liturgiques qui ne doivent pas être négligés dans une question aussi grave que celle de l'apostolicité de notre Église.

II. — QUESTION LITURGIQUE

CHAPITRE PREMIER

ÉGLISES ET AUTELS EN L'HONNEUR DE SAINT ALTIN. — LES LITANIES

« Ce qu'on sait de saint Savinien, de saint Potentien et de leurs compagnons ne nous vient pas d'une source plus éloignée que les martyrologes du IXe siècle. » Ces graves paroles de l'abbé Duru (1) ont inspiré les recherches qui formeront la seconde partie de ce travail.

Les monuments liturgiques présentent, dans la question qui nous occupe, une importance capitale, car ils rappellent à notre mémoire le culte et les honneurs rendus à un saint. Toute église, nous l'avons dit, conserve avec le plus grand soin le souvenir de son premier apôtre. Un Acte peut périr, l'histoire se taire, les légendes embellir le récit primitif ; la vie d'un saint, quelle qu'elle soit, présente un nom, offre un personnage ayant existé. Si on lui a rendu un culte public, si ce culte a traversé la longue série des siècles pour arriver jusqu'à nous, moins vivace peut-être qu'aux premiers jours, mais aussi pur, aussi vrai, la critique la plus sévère, la plus outrée, affirmera hautement, sans aucune hésitation, l'existence de ce saint,

(1) *Bibl. hist.*, I, p. 42.

remontât-il aux origines mêmes du christianisme, car la tradition existe, et, semblable à ces roches de granit qui défient les ravages du temps, elle se dresse immobile, inébranlable ; n'a-t-elle pas pour appuis la croix de Jésus-Christ et le sang d'un martyr ?

Examinons donc tout ce que la liturgie nous a conservé sur saint Altin. Le culte d'un saint se manifeste par les Églises bâties en son honneur, par son invocation dans les litanies, par les préfaces passionnelles, par les hymnes ou proses, par les bréviaires et enfin par les martyrologes.

Nous avons vu dans les Passions que nos missionnaires, à peine arrivés en une ville, y construisaient un oratoire qui, grandissant avec la foi, devenait une église ou une basilique. Ainsi saint Altin consacre une modeste chapelle au diacre saint Étienne (1). Cette pratique fut continuée par les fidèles, qui n'eurent rien de plus à cœur que d'élever, à leur tour, un sanctuaire plus ou moins magnifique, soit à leurs évêques, soit même aux saints connus de Dieu seul pendant leur vie. Tels sont les oratoires de Saint-Euverte, de Saint-Aignan, de Saint-Avit, de Saint-Mesmin, pour ne citer que les plus connus.

Pour saint Altin, nous avons parcouru en vain les vocables des deux cent quatre-vingt-quatorze églises composant autrefois le diocèse d'Orléans : aucune chapelle, aucune église ne fut bâtie en son honneur. Du moins les documents consultés n'ont jamais offert ce nom. Ce fait a une explication admissible : le sanctuaire s'élevait au-dessus des reliques précieusement conservées, et celles de saint Altin, étant vénérées au monastère de Saint-Pierre-le-Vif, ne

(1) Nous regrettons vivement qu'il n'y ait plus à Orléans ni église ni chapelle rappelant ce précieux souvenir. Il n'existe qu'une crypte, à peine connue et qui mériterait de l'être. Cf. *Histoire architecturale de la ville d'Orléans*, par M. de Buzonnière, t. I, p. 23.

pouvaient fournir à la piété des fidèles l'occasion de manifester leur amour pour leur premier évêque.

Nous constaterons encore un autre fait non moins étonnant : la première mention des reliques de saint Altin honorées à Orléans remonte à l'année 1562; l'historien Lemaire affirmait que deux doigts de ce saint furent jetés au feu par les Calvinistes (1), mais ce renseignement n'est pas confirmé par Symphorien Guyon, ni par La Saussaye, qui ont donné l'inventaire des reliques conservées à Sainte-Croix et brûlées par les Huguenots. L'inventaire donné par le manuscrit orléanais 113 du XV[e] siècle garde le même silence. La Saussaye se contente de dire que ce fait est affirmé par un martyrologe (2). A quelle époque ces deux doigts de saint Altin furent-ils reçus à Orléans ? Aucun document ne l'indique.

Non seulement saint Altin n'eut aucune église dédiée sous son vocable, mais encore nous n'avons vu mentionné aucun autel portant son nom.

Les litanies se taisent à leur tour ; pourtant nous espérions qu'un manuscrit d'Orléans du IX[e] siècle, coté 173, romprait le silence, car il offre des litanies où se lisent les noms d'Euverte, d'Aignan, de Benoît et de plusieurs autres saints du diocèse. Mais ces litanies majeures ne mentionnent point saint Altin.

Enfin les patrons du diocèse ont toujours été saint Euverte et saint Aignan. Cependant, écrivait le chanoine Hubert, « saint Altin, cet illustre fondateur de l'Église d'Orléans, est reconnu sous le glorieux titre d'apostre de la foy de Jésus-Christ dans un de nos martyrologes de saint

(1) *Antiquitez de l'église et diocèse d'Orléans*, II, p. 36.

(2) « Est martyrologii nostri litteris consignatum B. pontificis Altini digitos apud nos haberi quos hæretici diripuerunt. » (*Annales*, p. 35.)

Aignan, escrit avant deux cents ans et précisément dans l'acte de fondation d'une messe de saint Altin, par Me Grégoire Hillaire, chanoine de l'église du monastère de Saint-Aignan, lors de son décès en 1472, où la collecte est indiquée par la prudente disposition de son fondateur : celle dont l'Église se sert à la fête de la Division des Apôtres (1). »

On célébrait, sans doute, à Orléans, cette fête le 15 juillet, « pour rendre grâce à la divine Majesté de nous avoir amenés à la connaissance de son saint nom, par le ministère des apôtres », dit Symphorien Guyon (page 14) ; mais cette solennité ne constitue pas un titre à l'Apostolicité, puisqu'au XVIIe siècle, toutes les Églises avaient le même usage et employaient la même collecte.

En outre, nous ne savons si Hubert a bien compris le texte qu'il avait sous les yeux. S'agit-il ici d'une messe de fondation en l'honneur de saint Altin? Le martyrologe, manuscrit 278, s'exprime de la sorte : « 1a et 3a *durantibus*, *missa de S. Altino et sociis martyribus*, *pro Greg. Hilaire,* » c'est-à-dire : Pendant Prime et Tierce, on célébrera une messe de saint Altin et de ses compagnons martyrs pour G. Hilaire. Comme tous les obits étaient marqués dans ce martyrologe nécrologe, celui du chanoine tombant le 20 octobre, ou bien on lui appliquait l'intention de la messe, ou son nom était rappelé au *Memento* des morts.

Quoi qu'il en soit, nous enregistrons avec plaisir ce détail et cette date donnés par Hubert, car nous reconnaissons, bien qu'à une époque tardive, un culte rendu à saint Altin. Pourquoi faut-il que nous ne puissions ajouter aucun autre document ?

(1) Ms. 436, p. 231, et ms. 436², p. 42 et 43, de la Bibliothèque d'Orléans.

CHAPITRE II

PRÉFACES PASSIONNELLES

Voyons maintenant si la liturgie, à défaut de litanies, nous offre au moins une préface passionnelle. Nous lisons dans D. Martène (*De antiquis ecclesiæ ritibus*) que plusieurs martyrs avaient, dans la vieille liturgie gallicane, une préface particulière renfermant un précis de l'histoire de leurs souffrances et de leurs vertus. Les saints confesseurs jouissaient aussi de ce privilège, témoin saint Sigismond (1). Cet éloge était joint à la préface commune, dont il différait par l'objet de la fête célébrée : ainsi, la liturgie montre des préfaces propres aux grandes fêtes. Mais cette coutume relative aux préfaces passionnelles date à peine du IXe siècle, et ces sortes de pièces ne se multiplièrent qu'au XIIe et au XIIIe siècle, et même, hâtons-nous de le dire, leur nombre demeura fort restreint, par conséquent de semblables documents sont précieux.

La Saussaye, dit-on, en signale deux pour nos saints. La première préface débute ainsi : « Rendons grâces à Dieu, mes chers frères, de ce qu'il a daigné se servir de notre humble ministère pour étendre son règne dans les Gaules... (2). » Ces paroles n'ont jamais pu faire partie d'une préface passionnelle, et, en réalité, c'est un discours, c'est le langage que tient Savinien à ses compagnons, au moment où il les encourage à la conquête de la

(1) Cf. Ms. d'Orléans, n° 105.
(2) *Annales eccles. Aurel.*, p. 27, 28.

Gaule. Pour s'en convaincre, il suffit de parcourir la deuxième et la troisième Passion d'Auxerre et le manuscrit 279 d'Orléans, au 1er fol., commençant par ces mots : *Cum beatus Petrus*... qui forment la première leçon de l'office de nos martyrs. Du reste le morceau a une trop grande étendue.

Tout autre est le second document apporté par La Saussaye. Il a pour titre : *Præfatio propria in die festo,* et est tiré d'un manuscrit qu'un chanoine de Limoges assure avoir appartenu à l'abbaye de Bonneval. Nous le citons dans son entier : « *Æterne Deus, qui ecclesiam tuam in tuis fidelibus ubique pollentem sanctis martyrum facis constare doctrinis, præsta, quæsumus, omnipotens pater, ut per quos initium divinæ cognitionis accepit, per eos usque in finem sæculi capiat regni cœlestis augmentum Per Christum...* »

Mais cette préface n'est qu'un *Oremus* ou Collecte avec ses trois parties, qui n'appartient en propre ni à nos saints ni à l'Église d'Orléans ; cette oraison se disait dans tous les bréviaires à la fête de la Division des Apôtres. La liturgie orléanaise n'offre donc aucune préface passionnelle pour la fête de nos saints martyrs.

CHAPITRE III

HYMNES EN L'HONNNEUR DE SAINT ALTIN

Nous avons du moins des hymnes en l'honneur de saint Savinien et de ses compagnons, on l'affirme encore.

La première et la plus ancienne se trouve dans le bré-

viaire manuscrit de Sens, et, bien qu'elle date du XI[e] siècle, rien ne prouve qu'elle ait été composée par le roi Robert. Nous en donnons les premières strophes.

Deo laudes extollamus,
Nos qui sanctis ejus damus,
Festiva preconia.

Inclyto Saviniano
Et sancto Potentiano,
Quos recepit Gallia.

Cum Altino servo Christi,
Quem dixerant suum isti
Prædicandi gratia,

Hacque nostra regione,
Sancti Petri jussione
Et obedientia.

Contemporaine de nos Actes, elle peut avoir été inspirée par leur rédaction.

La seconde, en prose avec des notes musicales, à la manière des canons grecs, fut composée pour la fête de la Translation de saint Savinien et de ses compagnons, par Odoranne, suivant le manuscrit publié par le cardinal Maï (1).

Sancte Saviniane, martyr Christi pretiose, una cum sociis tuis, quæsumus ora pro nobis.., sæculorum. Amen. — Egregius triumphator Savinianus cum caterva sociorum tormentis insequitur, capite plectitur : quibus superatis, exultant sine fine in conspectu Dei.

(1) « Hunc, licet vigente ingenio, tamen jam caligante oculo et frigescente articulo, librum Odorannus pœne sexagenarius exaravit monachus. Vos qui legitis orate pro eo. » (*Spicileg. Roman.*, IX, 58; *Patrolog. lat.*, de Migne, CXLII, 827-828.)

Ces deux hymnes, qui sont les plus anciens monuments liturgiques en ce genre, prononcent les noms de tous nos saints et supposent à compter du XI[e] siècle un culte véritable, que confirme l'hymne suivante :

Revelato Petri fine
Mortem ensis acumine
Passi suo in ordine,
Nunc in cœlis sunt agmine.

Savinianus, Altinus,
Potentianus, vicinus
Noster sanctus Serotinus,
Eodaldus, Victorinus,
Etc.

Elle est empruntée au bréviaire de Sens, imprimé en 1555. La liturgie orléanaise, malgré nos recherches, ne présente aucun document hymnologique ; car nous ne pouvons considérer comme tel une prose composée par La Saussaye et imprimée à la suite de ses annales (page 776). Elle contient cinquante strophes dont nous reproduisons les premières.

Felix superno munere,
Aureliana civitas.
Verbo salutis cœlitus
Dignata singulariter !

Quis namque digne concinat
Tibi refusam gratiam,
Altinus ad quam missus est
Apostolorum tempore ?
Etc.

Tous ces documents, se bornant à reproduire les Actes de nos martyrs, n'ont pas une autorité plus grande que ceux qui les ont inspirés.

CHAPITRE IV

LES BRÉVIAIRES ORLÉANAIS

§ Ier. — Opinion de M. le chanoine Pelletier.

Aux hymnes, nous ajouterons les bréviaires orléanais, et, sur cette matière, la bibliothèque publique d'Orléans nous a conservé un certain nombre de manuscrits qu'il faut parcourir.

M. le chanoine Pelletier, préoccupé de la question que nous étudions, avait été fort surpris de l'assertion des Bénédictins rédacteurs de la *Gallia christiana*. Ceux-ci affirmaient que le nom de saint Altin ne se trouvait ni dans le bréviaire manuscrit d'Orléans, composé depuis trois cents ans (ces paroles étaient de l'année 1744), ni dans le martyrologe, ni dans le calendrier de cette église, ni dans les bréviaires postérieurs (1). « En présence de telles allégations, s'écrie-t-il, nous ne pouvons nous empêcher de mettre le lecteur à même de discuter le point de fait. Nous trouvons dans le calendrier du bréviaire manuscrit n° 110 (de la ville d'Orléans), au troisième jour avant les calendes de novembre, c'est-à-dire au 20 octobre, la mention des saints Savinien et Potentien. Les noms de ces saints martyrs ont été, il est vrai, *ajoutés après coup, mais l'écriture*

(1) « Altini nomen in breviario manuscripto Aurelianensi ab annis CCC condito non reperitur, sed nec in martyrologio, nec in calendario, nec in breviariis ævi posterioris. » (*Gallia christ.*, VIII, col. 410.)

est encore du XVe siècle, et cela nous suffit pour soutenir que leur culte n'était pas inconnu à Orléans à cette époque. Il faut ici remarquer que le culte des saints Savinien et Potentien entraîne nécessairement celui de saint Altin, quoique ce dernier ne soit point nommé (1). »

En vérité, nous ne discuterons pas cet argument qui confirme de tout point le sentiment des Bénédictins : il vaudrait mieux peut-être apporter en témoignage le bréviaire orléanais de 1771, disant que nos saints se manifestèrent à l'archevêque Wenilon après que leurs corps eurent été cachés environ six siècles (2). Comme la première révélation n'eut lieu qu'en 847, on croyait donc au XVIIIe siècle que la mission de nos saints ne remontait pas à l'époque apostolique.

Mais parcourons les bréviaires orléanais.

§ 2. — **Bréviaires de la Bibliothèque d'Orléans.**

Le manuscrit 100, du XIIe siècle, venant de Fleury, renferme des homélies pour toutes les fêtes du cycle ecclésiastique : il n'y en a point pour saint Savinien, cependant les saints de la contrée ne sont point oubliés.

Dans le manuscrit 101, du XIIIe siècle, de la même provenance, nous lisons au calendrier les noms des saints Savinien et Potentien, mais c'est une addition faite au XVe siècle. Ces mêmes saints sont au 29 décembre ; le copiste ignorait probablement la date de leur martyre, qui est le 31 décembre. Remarquons encore l'absence du nom de saint Altin, qui pour l'Église d'Orléans a la plus haute

(1) *Les Évêques d'Orléans*, p. 5.

(2) « Cum autem sancta corpora illic per sexta fere sæcula latuissent... »

importance ; n'aurait-on pu, dans cette surcharge, ajouter un troisième nom qui eût indiqué au moins un souvenir religieux ?

Le manuscrit 107, du même siècle, renferme les usages, les coutumes et le cérémonial de Fleury. A la fin se trouve un calendrier, mais le bas des folios est tellement usé que l'écriture a disparu, et nous n'avons pu voir si les noms de nos évêques martyrs étaient inscrits au 31 décembre. Au moins leur mémoire est indiquée : à la page 9, après sainte Colombe, on lit : *Memoria SS. Saviniani et Potentiani*, avec le répons *Istorum enim*. Tout y est *de communi ;* aucune hymne, aucune prose, une simple mémoire, suivant l'expression liturgique. Il est bon de remarquer encore que ce cérémonial de Fleury date de la même époque que celui de Saint-Pierre-le-Vif (1263), et que le nom de saint Altin y est encore omis.

Un bréviaire manuscrit, appartenant à M. l'abbé Laurent de Saint-Aignan, qui a eu l'extrême obligeance de nous le communiquer, ne renferme aucune mention de nos saints, et cependant il est bien orléanais, car il a les fêtes de saint Euverte et de saint Aignan, et même nous pourrions dire qu'il fut écrit pour le chapitre de Sainte-Croix, car quelle autre église, si ce n'est la cathédrale, avait, pour le commun d'un confesseur Pontife, une antienne et des répons propres à saint Mamert (1) ?

Ce manuscrit est aussi du XIII[e] siècle, et tout porte à

(1) « Confessor Domini, Mamerte, astantem plebem corrobora sancta intercessione, ut qui viciorum pondere premimur beatitudinis tue gloria sublevemur et te duce eterna premia consequamur. — Memento nostri, sancte Mamerte, et pro nobis et pro cunctis tibi commissis Dominum deprecare. — Sacerdotum diadema, Mamerte piissime, nostra defer in excelso vota pro judici ut tuo adipiscamur sancto patrocinio jam exacto vite cursu delictorum veniam. »

croire que ce bréviaire n'avait rien au 31 décembre en souvenir de saint Savinien, puisqu'il reproduit les fêtes des saints que nous lisons dans les bréviaires mentionnés plus haut, saint Viatre, saint Denis, saint Gilles, sainte Sabine de Troyes, et qu'il n'a pas la fête de saint Louis.

Le manuscrit 110, déjà cité, est un bréviaire du XIVe siècle à l'usage d'Orléans. Au 20 novembre, on lit le nom de saint Potentien, mais il n'y a rien au mois de décembre. Aucun office ne se trouve dans le bréviaire et les noms de nos saints n'existent que dans la surcharge postérieure.

Le manuscrit 111, du XVe siècle, met dans son calendrier saint Savinien et saint Potentien au 3 octobre, et c'est tout ce qu'il consacre à leur souvenir; comme les autres cependant, il servait à l'office du chapitre de Sainte-Croix.

§ 3. — Opinion du chanoine Hubert.

Jusqu'à cette époque, le nom de saint Altin n'a pas même été prononcé par nos copistes et liturgistes orléanais.

Citons enfin un auteur qui a étudié les origines de l'Église d'Orléans, avec autant de soin que La Saussaye, le chanoine Hubert. Préoccupé de la question que nous traitons, il s'écriait avec l'accent du découragement : « Les auteurs ne nous tirent pas de ce grand labyrinthe touchant le temps auquel a vécu saint Altin et auquel il a établi la foi dans le pays d'Orléans. Car Usuard, dans son martyrologe qu'il a écrit du temps de Charlemagne, et dont l'Église romaine s'est longtemps servie, n'en parle en aucune manière. L'ancien bréviaire d'Orléans, qui est écrit environ le milieu du XIIIe siècle, n'en fait aucune mention, non

plus que le bréviaire imprimé en 1472, ni un martyrologe de la même église d'Orléans de l'année 1500, ni même le missel imprimé en 1556, qui mettent au 20 octobre la fête des saints Savinien et Potentien, n'ont rien de saint Altin. L'ancien rituel de Saint-Aignan, qui est du même siècle que le plus ancien bréviaire d'Orléans, et d'écriture à peu près semblable, n'en dit rien, et son nom ni celui des saints Savinien et Potentien ne sont pas exprimés dans les calendriers (1). »

Ainsi parle un consciencieux historien orléanais du XVII[e] siècle, qui avoue avec une grande simplicité l'inutilité de ses recherches. Son témoignage ne vient-il pas de nouveau à l'appui des Bénédictins, et, en présence d'un tel silence, n'est-ce pas l'occasion de dire : *Silent veteres ?*

Le premier bréviaire orléanais qui rompt cet inexplicable silence est de l'année 1491. Du moins le culte de nos saints est établi par cet ouvrage : mais en dehors de la reproduction des Passions connues et indiquées plus haut, le rédacteur n'a rien ajouté qui prouvât un honneur particulier pour saint Altin à Orléans.

§ 4. — Quelques bréviaires manquent de précision.

Nous pourrions nous arrêter ici, mais nous avons encore à parler de quelques documents liturgiques relatifs à nos saints. Le bréviaire orléanais imprimé en 1491, avons-nous dit, est le premier qui ait parlé de saint Savinien et de ses compagnons et qui ait donné une Légende tirée des Actes : tous les ouvrages liturgiques, même après cette époque, n'ont pas continué cette pieuse innovation.

(1) Manuscrit 436 d'Orléans, p. 231.

Un livre d'heures à l'usage d'Orléans imprimé en 1514 (H. 890, Biblioth. d'Orléans), se contente de nommer saint Savinien au 19 octobre avec l'antienne suivante : « *Sancte Saviniane, angelorum consors, apostolorum concius et socius atque martyrum cohœres, intercede pro nostra omniumque salute.* » Saint Altin a été encore oublié, et cependant n'était-il pas convenable de dire aux fidèles ce nom de leur premier évêque ! L'Oraison ne le mentionne pas davantage et ne s'adresse qu'au même saint Savinien : « *Deus, cujus charitatis ardore B. Savinianus edaces incendiis flammas contempto persecutore devicit, concede ut omnes qui martyrii ejus merita veneramur, protectionis tuæ auxilio muniamur.* »

Mais en 1514, à Orléans, on n'était donc pas bien instruit de la légende de saint Savinien de Sens, puisqu'on le confond avec saint Savinien de Troyes, en le faisant périr au milieu des flammes !

Un bréviaire manuscrit de Fleury, copié en 1598 (Biblioth. d'Orléans, H. 1054), nous montre inscrits dans son calendrier les noms de Savinien et de Potentien ; une oraison propre se trouve à leur fête du 20 octobre, mais ici encore il n'y a pas un mot de saint Altin.

Le manuscrit 96 est, d'après le catalogue et la note du verso, intitulé *Missale Senonense,* mais il y a une erreur évidente. Tout prouve que c'est un missel bréviaire de Troyes. Quelle autre église en effet célébrait avec octave la fête de saint Savinien au 24 et au 31 janvier, si ce n'est celle dont le légendaire manuscrit 380, folio 247, nous donnait la Passion ? Or, à cette même date du 31 janvier, nous lisons aussi : *Sancti Potentiani,* mais il n'est fait aucune mention de notre saint Savinien et à plus forte raison de saint Altin ni au mois d'octobre, ni au mois de décembre. Est-ce que l'Église de Troyes elle-même aurait au XIVe siècle,

date de notre manuscrit, négligé le culte de nos saints pour ne songer qu'au martyr dont elle s'enorgueillit à juste titre ?

La liturgie orléanaise ne nous fournit donc aucune hymne, aucun bréviaire portant le nom de saint Altin avant l'année 1491.

CHAPITRE V

VALEUR HISTORIQUE DES MARTYROLOGES EN GÉNÉRAL

A tous ces documents locaux, nous ajouterons les martyrologes qui, dans ces derniers temps, ont été, pour certaines thèses sur l'*Apostolicité,* les seuls soutiens. On a élevé jusqu'aux nues les assertions qu'ils apportent, sans les contrôler, sans les comparer avec les documents historiques. Une critique impartiale doit agir autrement, et, dans une question aussi importante que celle de l'*origine apostolique de nos Églises*, aucun document ne peut être mis en avant, comme preuve, à moins qu'on ne connaisse son authenticité et la véracité absolue de l'auteur. Or, que faut-il penser des martyrologes? Nous citerons les paroles d'un savant religieux qui a étudié à fond les *Origines des Églises du monde romain* (1), le R. P. D. Chamard.

« La vérité, dit-il, est que ces sortes de monuments (les martyrologes), quelque vénérables qu'ils soient, ne sont pas de nature à dirimer la question. A part le cas où les Actes, achetés aux notaires des proconsuls, permettaient de préciser la date d'un martyre, les calendriers primitifs,

(1) Page 335, édit. Paris, 1877.

source de tous les martyrologes, n'indiquaient que *le lieu et le jour* où les saints ont reçu la récompense de leur bienheureuse mort. Ce fait est presque une vérité banale, puisqu'il sert de critérium pour apprécier l'antiquité d'un document liturgique. Il suffit du reste, pour le constater, d'ouvrir le calendrier de Carthage publié par Mabillon dans ses *Analecta*, le *Hiéronymien*, dont M. de Rossi nous donne presque à chaque trimestre un si précieux et si savant commentaire dans ses *Bulletins d'archéologie chrétienne*, et les plus anciens martyrologes qui doivent le jour à D. Luc d'Achery, à D. Martène et aux Bollandistes.

« Du reste, saint Grégoire-le-Grand l'atteste expressément dans une de ses lettres à Euloge d'Alexandrie, en parlant du calendrier ou martyrologe de l'Église romaine. « Nous possédons, dit-il, réunis dans un codex, les noms « de presque tous les martyrs, placés à des jours distincts. « Toutefois, dans ce même volume, on ne trouve pas indi- « quée la manière dont ils ont souffert, mais SEULEMENT « LE NOM, LE LIEU ET LE JOUR DE LEUR MARTYRE (1). »

« Les martyrologistes, comme le vénérable Bède, Florus, Raban Maur, Adon, Usuard, ont ajouté des circonstances de temps et de lieux puisées à des sources plus ou moins certaines, ou ont émis dans leurs ouvrages leurs opinions personnelles. D'où il suit que leur œuvre N'A D'AUTRE AUTORITÉ QUE CELLE QUE MÉRITE LEUR SCIENCE CRITIQUE. »

(1) « Nos autem pene omnium martyrum distinctis per dies singulos passionibus collecta in uno codice habemus. Non tamen in eodem volumine quis qualiter sit passus indicatur, at tantummodo nomen, locus et dies passionis ponitur. » (S. Gregor. Mag. *Epist.* XXIX, lib. VIII.) Ce texte a été cité bien souvent, mais la seconde phrase a toujours été omise, avec intention peut-être. (Cf. *Origines de l'Église romaine*, p. 135 et suiv.)

Malgré ce jugement sur les martyrologes et sur les additions que se sont permises leurs auteurs, nous les parcourrons cependant pour ne négliger aucun document.

§ 1er. — Le martyrologe romain.

Le martyrologe romain seul jouit d'une très grande autorité, d'après le savant Rosweyde (1). Voici ce qu'il dit à propos de nos saints. « A Sens, *Natalis* des bienheureux Sabinien, évêque, et Potentien, qui, envoyés par le Pontife romain pour y prêcher, illustrèrent cette même métropole par leur martyre : *Apud Senonas, beatorum* SABINIANI EPISCOPI ET POTENTIANI, *qui, a* PONTIFICE ROMANO *ad prædicandum directi, eamdem metropolim martyrii sui confessione illustrem fecerunt* (2). »

Nous voyons d'abord que saint Savinien de Sens est confondu avec saint Savinien de Troyes, qui porte souvent le nom de Sabinien dans les Actes de cette dernière Église, tandis que les bréviaires, missels, martyrologes et calendriers de Sens n'ont jamais varié dans la désignation de saint Savinien : de telle sorte que nous ne pouvons savoir lequel des deux saints est spécialement nommé.

En second lieu, saint Savinien porte seul le titre d'évêque, *episcopi;* or, si, d'après les Actes et d'après les Catalogues épiscopaux, Potentien fut évêque de Sens, pourquoi ce martyrologe ne lui donnerait-il pas cette qualification !

En troisième lieu, constatons que ces deux saints furent envoyés par le Pontife romain : mais, ils étaient des soixante-douze disciples de Jésus-Christ, disciples de saint

(1) Rosweyd ad martyrologium Adonis epistola dedicat. Paulo V. Cf. *Comment. cardin. Baronii ad martyrol. rom.*, édit. de Rome, 1586.

(2) Bolland. Jun. VI, p. 707.

Pierre, si nous croyons le témoignage de nos Actes ; pourquoi donc ce même martyrologe ne l'aurait-il pas déclaré, comme il l'a fait pour d'autres saints, si ces titres eussent été authentiques ? D'ailleurs, ces mots *Pontife romain* ne désignent pas plus saint Pierre qu'un autre pape.

Enfin, nous ne trouvons aucune mention de saint Altin ni des compagnons de saint Savinien, quand le martyrologe romain n'oublie pas de citer les diacres Rustique et Éleuthère avec saint Denys, silence qu'expliquaient Tillemont et les auteurs de la *Gallia Christiana* par la négation du titre épiscopal pour saint Altin.

Aussi, frappé de la gravité de ce document, non moins que de ses conséquences, M. le chanoine Pelletier ne put s'empêcher d'écrire les paroles suivantes : « L'auteur des Actes et les Annalistes de Saint-Pierre-le-Vif assimilent la mission des saints Savinien et Potentien à Sens à celle de saint Xyste à Reims, de saint Memmius à Châlons, de saint Julien au Mans et de saint Front à Périgueux ; mais, il faut bien le reconnaître, si l'autorité du martyrologe romain vient à l'appui des traditions de ces Églises, il n'en est pas de même pour l'Église de Sens. Voici ce qu'on lit au martyrologe le 31 décembre (l'auteur cite le texte apporté plus haut...). Or, ces expressions « le Pontife romain » INFIRMENT plus qu'elles ne FORTIFIENT l'opinion de nos historiens (1). »

§ 2. — Martyrologe du vénérable Bède.

Mais le martyrologe romain, que l'Église fait chanter encore aujourd'hui dans les chapitres et monastères, n'est pas le seul qu'il faille examiner. Le vénérable Bède, mort

(1) *Les Evêques d'Orléans*, p. 52.

le 26 mai 735, l'homme le plus savant de l'Angleterre au VIII[e] siècle, a composé un martyrologe que les défenseurs de l'Apostolicité mettent toujours en avant, sans en avoir étudié suffisamment les manuscrits originaux.

Si l'on ajoute une foi entière aux différentes éditions de cet ouvrage, données à Venise en 1563, à Anvers l'année suivante et à Cologne en 1688, pour ne pas parler de leur réimpression dans la collection Migne (Patrol. lat. *Opera Bedæ,* t. XC-XCV), on lit effectivement au 31 décembre que « les saints Sabinien et Potentien furent envoyés à Sens par les BIENHEUREUX APÔTRES (1) » ; mais ces éditions n'ont aucune autorité. Usuard, moine du IX[e] siècle, affirme que, dans son martyrologe, Bède avait laissé bien des jours vacants. Or, toutes les copies qui en existent, soit imprimées, soit manuscrites, marquent à chaque jour, sans exception, des mémoires de martyrs ou d'autres saints. En outre, des recherches combinées d'Henschenius et de Sollier (2), il résulte que le texte, édité au tome II de mars par les Bollandistes sous le nom de Bède, ne doit pas lui être attribué et est tout au moins du diacre de Lyon, Florus, qui publia, en 825, des additions au martyrologe précédent (3). Du reste, ces savants hagiographes ont parcouru huit des plus anciens manuscrits contenant cet ouvrage, et aucun d'eux ne parle de nos saints.

(1) « Senonis, beatorum Sabiniani (quelques manuscrits portent « Sabini ») episcopi et Potentiani, qui a beatis apostolis ad prædicandum directi, præfatam urbem martyrii sui confessione illustrem fecerunt. » — On remarquera qu'ici encore le mot « episcopi » est au singulier. Quels sont ces bienheureux apôtres ? Cette expression liturgique désigne toujours saint Pierre et saint Paul.

(2) Bolland., *Acta SS.*, Mart., t. II, et Jun., t. VI.

(3) Additamentum ad Bedæ martyr. ex codice Wirceburg. sæculo IX exarato, apud Eccart, comment. de rebus Franciæ orient. (*Appendix*, I, p. 829.)

Nous aussi, à force de recherches, nous avons trouvé deux manuscrits importants de ce martyrologe ; l'un, coté 66, appartient au VIII[e] siècle, l'autre est du IX[e] siècle sous le n° 90 ; ils sont conservés précieusement dans la bibliothèque capitulaire de Vérone. Nous nous sommes mis aussitôt en relation avec le conservateur de ce dépôt, et le titulaire actuel, M. le chanoine Giulari, éditeur des œuvres de saint Zénon en un magnifique volume in-fol., nous écrivit au mois de février 1884 que ces deux manuscrits ne prononçaient à aucune date le nom de nos saints.

De sorte que l'on peut dire avec les Bollandistes : « Sabinien et Potentien ne sont connus ni des martyrologes hiéronymiens (1), ni de la série de Bède, ni du petit martyrologe romain : *Sabinianus et Potentianus nec in Hieronymianis, nec in serie Bedæ, nec in parvo romano noti sunt* (2). »

§ 3. — Martyrologes de Raban, de Florus et de Wandalbert.

Après le martyrologe de Bède, nous citerons celui du célèbre Raban, mort en 856. Son témoignage acquiert une importance d'autant plus grande, qu'au commencement de cette étude, nous avons apporté un texte de ce même auteur, affirmant que nos saints avaient été envoyés par saint Pierre. Dans ce nouveau document, il écrit que cette mission leur fut confiée par les Bienheureux Apôtres :

(1) On croit que saint Jérôme composa un martyrologe et que c'est celui auquel saint Grégoire (*Epistol.* L. 7, ép. 19) fait allusion : il a été publié par Fiorentini sous le nom de *Vetustius occidentalis ecclesiæ martyrologium*. — Cf. De Rossi, *Roma sott. crist.*, t. I, p. 112 ; — D'Achery, *Spicileg.*, II, p. 1-13 ; — Martène, *Thesaur. Anecdot.*, III, p. 1547-1564.

(2) Bolland., Jun. VI, p. 707. — Cf. Migne, *Patrol. lat.*, t. XCIV.

... *Qui a beatis Apostolis ad prædicandum directi*... Les manuscrits de Saint-Gall, sous les numéros 457 et 458, confirment la version donnée par les imprimés (1). Raban Maur, tout en variant dans son opinion, diffère encore du martyrologe romain et augmente l'incertitude.

Les martyrologes de Florus et de Raban inspirèrent à un jeune moine, nommé Wandalbert, de l'abbaye de Prum, au diocèse de Trèves (vers 851), le désir de chanter en vers les saints que ceux-ci avaient célébrés en prose. Telle fut l'origine du martyrologe de Wandalbert, dédié par son auteur à l'empereur Lothaire. Or, voici ses paroles :

Cumque Potentiano Savinianus eodem
Occurrit festo, æquales ara atque triumphis,
Urbem qui Senonum primi docuere patroni (2).

Nous supposons que cet auteur, qui ne dit rien de la mission de saint Savinien, suivit la version de Raban Maur.

§ 4. — Martyrologe d'Adon de Ferrières.

Vers l'année 858, un exemplaire du martyrologe de Bède fut remis entre les mains d'Adon, qui, avant d'illustrer l'Église de Vienne, où il mourut le 16 décembre 874, avait pris l'habit monastique à Ferrières, et pouvait connaître l'époque de la mission de nos saints. Et cependant, aux

(1) Canisius, *Lect. antiq.* VI, p. 688 (édit. nov., II, 2, p. 314); — *Opera Rabani*, Coloniæ, 1627, t. VI, p. 179. — Cf. Mabillon, *Analecta Vet.*, IV, p. 326 et 418.

(2) D'Achery, *Spicileg.*, I, 303 (édit. nov., p. 39-64) ; *Histoire littéraire de la France*, V, 377 ; Bibliothèque nationale, nº 2832.21, et fonds Bouhier, nº 151, du IXᵉ siècle ; Bibliothèque de S. Gall, nº 250, du IXᵉ siècle.

mots du martyrologe romain que nous avons cités : *A beato pontifice ad prædicandum directi,* cet enfant du Gâtinais a substitué ceux-ci : *A beatis apostolis.* Quels sont donc ces bienheureux apôtres ? Adon semble contredire nos Actes, ou du moins infirmer leur témoignage. Pourquoi n'emploie-t-il pas ces expressions : *A beato Petro,* pour indiquer la mission de nos martyrs, comme il le fait dans la désignation des saints évêques de la Narbonnaise (1) ?

Ne voit-on pas une sorte d'hésitation chez cet auteur qui devait connaître les légendes ou passions antiques, si elles existaient, qui put même composer celles que nous possédons, en supposant qu'elles fussent du IXe siècle ?

Et en étudiant attentivement les différents manuscrits contenant le martyrologe d'Adon, notre étonnement augmentera. La bibliothèque de Saint-Gall possède encore, sous le n° 454, une copie de l'œuvre du saint archevêque de Vienne, écrite au IXe siècle, celle-là même qui servit au B. Notker à la fin du IXe siècle. Or, dans ce manuscrit précieux, il n'est fait aucune mention de nos saints.

M. l'abbé Idtenson (qu'il en reçoive ici tous nos remerciements), bibliothécaire de Saint-Gall, a compulsé pour nous les martyrologes du IXe et du Xe siècle compris sous les numéros suivants : 338, 339, 340, 341, 342, 343, 344, 346, 348, 355, 358, 380 et 450, et il a eu le regret de ne trouver dans aucun d'eux les noms des saints Savinien, Potentien et Altin.

(1) M. de Rossi critique fort sévèrement le petit martyrologe romain et celui d'Adon. « Au sujet des dates données par Adon, dit ce savant, il faut n'y reconnaître que l'opinion personnelle de l'auteur ou tout au plus l'écho d'une légende plus ou moins authentique. » (*Bulletin d'archéologie chrétienne,* 1871, p. 94 ; — *Roma sotter.,* t. II, p. XXX.)

§ 5. — **Martyrologes divers.**

Enfin, en 875, Usuard, moine de Saint-Germain-des-Prés, résuma dans son martyrologe, devenu célèbre, tout ce qui avait été dit jusqu'à lui, et pour la question de nos saints, il se contenta de mettre les mots : *A pontifice romano.* On peut consulter les manuscrits de cet ouvrage à Bruxelles, Dijon, Évreux, Paris, Wurzbourg, etc.

Qu'est-il besoin de citer Flodoard, chanoine de Reims, mort en 966, qui suit les martyrologes précédents :

Istinc beati et gloriosi principes
Plures leguntur *ordinasse præsules*
Quorum profecti competunt hi Gallias :
Trophimus, Sabinianus, ejus et comes
Potentianus... (1).

Nous terminerons cette liste de martyrologes par le document suivant. La bibliothèque de Sainte-Geneviève de Paris possède trois copies d'un martyrologe d'Auxerre du Xe siècle (avec la cote H1 172), qui reproduisent toutes celui d'Usuard. Une de ces copies porte en marge cette note significative au 31 décembre, à la fête de saint Savinien : « *Deletur in textu SS. martyrum:* On a enlevé du texte les mots *SS. martyrs.* » Ce martyrologe servait encore au XVIe siècle. Est-ce qu'à cette époque, l'Église d'Auxerre mettait en doute le martyre des saints sénonais ?

(1) Migne, *Patrol.*, t. CXXXV, col. 604.

CHAPITRE VI

MARTYROLOGES ORLÉANAIS

Mais n'oublions pas que nous cherchons surtout les titres de l'Église d'Orléans. C'est seulement dans des martyrologes du XIIIe siècle que nous avons lu le nom de saint Altin, et encore, parmi ceux qu'ont publiés les Bollandistes, deux seulement rompent le silence universel, celui de Bigot E. 40, et celui de Greven, qui l'appelle *Altivi*. Ceux d'Anvers, de Centules, de Besançon, de la Chartreuse d'Utrecht, de Saint-Udalric, de Corbie, de Saint-Cyriaque de Rome, de Saint-Maurice de Brusson, de Saint-Maximin de Trèves, de Morbach, de Rheinau, de Reichenau, de Tours, les Barberinien, Labbe, Græco-Augustan (1), ne parlent que de Savinien et de Potentien. Il en est de même des martyrologes manuscrits de Cluny (Paris, Bibl. nat. nº 58), de Saint-Pierre de Gisaco (Chartres, nº 54) et de Wolfhard (Munich, fonds Tegernsee).

Saint Altin jouit dans nos Actes d'une gloire aussi grande que saint Savinien et saint Potentien ; comme eux, il fut envoyé par saint Pierre ; il a évangélisé plus de villes qu'eux ; il a porté la lumière de la foi à Orléans, à Chartres, à Paris et à Créteil, le premier bourg de la chrétienté (2) ; comme eux il a établi une Église et scellé de son sang sa prédication. Et cependant son nom semble être resté inconnu.

(1) Bolland., VII ; — D. MARTÈNE, *Thes. Anec.*, III, 1571 et seq.

(2) Ce titre est appliqué à Créteil dans une lettre écrite en 1615 par A. Duval, et qui se trouve à la suite des *Œuvres* de saint Denys l'Aréopagite, édit. Laussebius, t. II.

Il existe à Berne, parmi les manuscrits ayant appartenu à l'orléanais Bongars, un martyrologe du VIIIe siècle, venant, croyons-nous, de Fleury; il porte le n° 289. M. de Rossi l'a signalé comme étant de la plus haute importance. Compris entre les folios 53^b et 129^b , ce document énonce le nom des saints non seulement de Rome, mais de l'Église universelle: ceux de Sens sont inconnus.

Cette Église même aurait-elle négligé de consigner ses plus chères traditions? On a dit que les Vandales avaient tout détruit. Mais Orléans possédait dans sa bibliothèque un martyrologe à l'usage de Sens, du VIIIe siècle, dont M. Delisle (*Notice sur plusieurs manuscrits d'Orléans*) a dit les péripéties et que nous avons analysé dans notre *Inventaire des manuscrits de Fleury*, sous le n° 273. L'original de ce manuscrit, volé par Libri, est conservé aujourd'hui dans la bibliothèque de lord Ahsburnam; mais, par un heureux hasard, nous en avons une copie faite au XVIIIe siècle, avec le titre suivant: « *Media pars antiquissimi martyrologii olim ecclesiæ Senonensis, nunc Floriacensis, seculo octavo exarata.* » Or, au 31 décembre, voici ce qu'on lit: « *Pridie Kalend. Januari... Depositio S. Silvestri. Que sequuntur, altera manu recentiori : Senones, beatorum Saviniani et Potentiani episcoporum qui a pontifice romano ad prædicandum directi...* » Les additions faites à ce martyrologe ne remontent pas plus haut que le IXe siècle, d'après l'ensemble des documents ajoutés; c'est donc au moins à cette époque que fut écrite la mention de saint Savinien. Les moines de Saint-Pierre-le-Vif, l'Église de Sens, n'avaient donc point d'Actes anciens? Sans la première révélation, que serait devenue la tradition?

Ici, encore, même silence sur saint Altin! La bibliothèque d'Orléans nous offre un autre manuscrit précieux,

du IXe siècle, contenant, avec la Règle de saint Benoît, un martyrologe qui fut apporté par Gauzlin, abbé de Fleury et archevêque de Bourges, au concile de Limoges, pour constater l'Apostolat de saint Martial, disciple de Jésus-Christ. Bien que reproduisant Usuard, ce martyrologe est adapté à l'usage du monastère de Fleury-sur-Loire, par suite des additions à cet ouvrage, non pas entre les lignes, mais dans le corps même de la copie. Nous y lisons la formule *A pontifice romano* du martyrologe romain ancien et nouveau, mais saint Altin y est encore omis, tout aussi bien que dans le calendrier.

Plusieurs martyrologes orléanais sont à la bibliothèque publique ; citons les suivants à l'usage de l'Église d'Orléans : Ms. 112 *bis*, de la fin du XVe siècle ; ms. 113, du commencement du XVIe siècle ; ms. H. 3145, de l'année 1709 ; ms. 276, de 1732 ; ms. 277, de 1755. On y trouve les noms de saint Savinien et de saint Potentien, mais la mémoire de saint Altin y est toujours omise. Pourtant le ms. 275, de l'année 1623, parle de notre saint au 20 octobre, avec cette brève mention : *Altini episcopi, semiduplex*. Ces mots, qui taisent la sainteté, le rite sémidouble, ce laconisme, en un mot, sied mal pour un évêque d'origine apostolique et fondateur d'une Église.

CHAPITRE VII

TITRE DE SAINT ALTIN

Après avoir constaté le silence que gardent sur saint Altin les documents historiques et liturgiques orléanais, oserons-nous étudier brièvement une dernière question,

qui nous a surpris et à laquelle nous n'avons point trouvé de réponse.

Tillemont et les rédacteurs de la *Gallia Christiana*, se fondant sur l'absence de culte, sur le manque de monuments, enfin sur le silence inexplicable de la liturgie orléanaise, ont contesté à saint Altin et le titre et le caractère d'évêque : voici leurs arguments.

La seconde Passion d'Auxerre attribue la consécration de l'église Saint-Étienne à Altin et à Éodald, les deux missionnaires envoyés à Orléans, car le compilateur emploie les expressions *consecraverunt et ordinando fixerunt*. Consacrer une église, établir des prêtres par l'ordination, double fonction qui n'appartient qu'aux évêques. Cependant cette même Passion dit qu'Éodald était diacre : *Ad diaconatus vero officium sanctos preelegerunt Eodaldum scilicet et Serotinum*, et nous ne lisons nulle part qu'il devint évêque. D'un autre côté, parce que les auteurs des Passions se servent de termes canoniques, s'ensuit-il nécessairement que saint Altin ait consacré une ou plusieurs églises suivant les rites ? De ce qu'il réunit les fidèles dans une maison transformée en oratoire, bénite même si l'on veut, et rien ne prouve qu'il fit autre chose, doit-on conclure qu'il ait été évêque ?

Avouons qu'il y a dans nos Actes un défaut de précision bien regrettable.

En vain opposerait-on les bréviaires : ils reproduisent les Actes ; ce serait tomber dans un cercle vicieux.

Parlerons-nous des martyrologes ? Mais le martyrologe romain laisse entendre que Savinien seul fut évêque, et non pas même Potentien, car l'expression *episcopi* est au singulier et mise après le nom *Saviniani,* et en cela il a été suivi par beaucoup d'autres martyrologes.

En vain nous dirions : La qualité de pontife ne convient

qu'aux évêques, et du moment que saint Altin est le collègue de Savinien et de Potentien, il est leur égal en dignité. Mais Potentien fut-il évêque? Dans un martyrologe de Fleury, conservé à l'évêché d'Orléans, Potentien est qualifié de diacre, au 31 décembre, et le martyrologe romain ne lui donne aucun titre.

En vain, La Saussaye cite le passage suivant d'un martyrologe de Bonneval : « *In Galliis, civitate Senonis, natalis sanctorum martyrum atque pontificum Saviniani atque Potentiani, sociorumque eorum Altini, Eodaldi, Victorini et Serotini* (1). »

Ceux qui nient le titre d'évêque à saint Altin s'appuient sur le silence presque unanime des martyrologes; il n'existe du reste aucun document qui affirme nettement sa qualité.

CONCLUSION

Loin de nous, nous le disons hautement, la pensée que tout ait été inventé dans les Passions d'Auxerre. Les personnages dont les noms sont rapportés ont existé, leurs ossements sacrés parlent assez haut, mais à quelle époque nos missionnaires sont-ils venus dans la Gaule? Dirons-nous que leur prédication date seulement du milieu du troisième siècle? Les deux hypothèses suivantes se présentent.

Envoyés par le pape saint Étienne ou par saint Sixte, Savinien et Potentien évangélisèrent la contrée habitée par les Sénons et devinrent les deux premiers évêques de la métropole qui devait, pendant quatorze siècles, compter le

(1) *Annales eccles. Aurel.*, p. 19-20.

siége de Paris au nombre de ses suffragants. Des disciples de ces deux saints, Sérotin, Altin, Éodald et Adventus s'en allèrent au pays de Troyes, d'Orléans et de Chartres, et leur zèle, libre des limites diocésaines qui n'existaient pas encore, s'étendit sur différentes parties du Parisis.

Ou bien ces saints faisaient partie de la mission de saint Denys, appelé l'apôtre de la Gaule : ainsi se resserrait, à la douce chaleur de l'Évangile, la vieille alliance dont les Parisiens et les Sénonais, au dire de César, gardaient pieusement le souvenir (1).

Sans doute, les écrivains des derniers siècles, dont il ne faut pas contester la valeur et l'autorité, ont cédé quelquefois à l'esprit de critique exagérée qui caractérisait leur époque, et ont sacrifié ou timidement défendu les traditions respectables dont plusieurs de nos Églises étaient et sont encore en possession. Nous savons encore qu'il ne faut pas sans de graves raisons, sans des arguments invincibles, enlever à une Église ses titres à l'Apostolicité, qui constituent le plus noble fleuron de sa couronne, ainsi que nous l'avons dit au commencement de cette étude. Mais qu'on remonte aux sources les plus pures, qu'on livre à un examen sérieux les martyrologes les plus anciens, qui sont pour nos Églises les seuls véritables et indiscutables documents, et l'incertitude planera toujours sur l'origine

(1) Nous ne pouvons nous empêcher de citer ici l'opinion d'un savant ecclésiastique de notre diocèse, qui connaissait à fond nos antiquités religieuses, M. l'abbé de Torquat. « Nous dirons, écrivait-il, avec l'histoire ecclésiastique, que saint Savinien et saint Potentien ne furent pas deux des soixante-douze disciples, et ne vinrent pas à Ferrières onze ans après la mort de Jésus-Christ ; mais que, probablement Romains d'origine, comme leur nom semble l'indiquer, ils furent, selon la légende même du Bréviaire d'Orléans, envoyés dans les Gaules, vers le IIIe siècle de l'ère chrétienne, par un des successeurs de saint Pierre. » (*Revue orléanaise*, 1re année, p. 322.)

de notre Église. On dira peut-être que ces martyrologes ne contiennent que les noms des saints de l'Église mère et maîtresse : sans doute, ceux-là se présentent en plus grand nombre, et cependant il y a d'autres noms ; les missionnaires de la Provence, par exemple, s'y trouvent avec plusieurs autres qui ont véritablement fondé des Églises.

Quant aux historiens qui affirment nos traditions, étudions-les avec une critique sincère et exempte de parti pris, comparons leur opinion. Grégoire de Tours ne fut pas exempt d'erreur, chacun le sait, et le texte célèbre qui avait servi de fondement aux adversaires de l'Apostolicité le prouve surabondamment, mais du moins, avec son affirmation de la mission des sept évêques, il apporte une tradition ; ces noms, il ne les a pas inventés; nous devons donc recueillir son témoignage bien préférable à celui de Raban Maur, citant les noms de dix-sept vieillards envoyés par saint Pierre.

S'il est vrai, comme on l'affirme, que quelques hagiographes du XVIIIe siècle aient apporté dans l'étude de cette thèse une critique trop sévère, si tout au contraire des auteurs de notre temps émettent à cet égard des affirmations qu'un sérieux examen ne saurait accepter, ces exagérations en sens opposé nous semblent également regrettables.

Nous nous sommes efforcé, dans la tâche modeste que nous avons entreprise, d'éviter ce double écueil, en suivant ces paroles de La Bruyère, dans son xve chapitre des *Caractères :* « L'étude des textes ne peut jamais être assez recommandée : c'est le chemin le plus sûr, le plus court et le plus agréable pour tout genre d'érudition. Ayez les choses de la première main, puisez à la source. »

Aussi, plein de respect pour des croyances chères à une notable partie de ce diocèse, mais pénétré d'un sincère amour de la vérité, nous avons cru travailler utilement à la

solution de ce problème digne d'un si réel intérêt en cherchant, avec un soin religieux, les documents parvenus jusqu'à nous sur les origines de notre Église. Nous avons successivement exploré l'histoire, la liturgie, l'épigraphie, les traditions, avec un labeur persévérant qui a rendu nos investigations aussi complètes que possible, soumettant du reste les documents par nous recueillis à un impartial examen.

Notre travail, quel qu'il soit, n'est donc point œuvre de polémique, mais une simple et loyale exposition des documents parvenus jusqu'à nous.

Nous avons dû constater le silence absolu gardé sur saint Altin, jusqu'au IXe siècle, dans les traditions sénonaises, jusqu'à la fin du XVe siècle, dans le diocèse d'Orléans, puisque ce silence absolu est un fait historique.

Nous nous sommes gardé de mettre en doute que des monuments des premiers âges aient pu disparaître sous l'action destructive des temps ou des hommes, et nous avons émis le vœu sincère que des monuments épigraphiques, encore cachés aujourd'hui dans les entrailles du sol, ou des documents manuscrits ensevelis dans quelque dépôt public, nous apportassent des révélations unanimement désirées.

Nous nous sommes donc religieusement abstenu soit d'affirmer, soit de nier quoi que ce puisse être, laissant, à des savants plus compétents et plus autorisés que nous ne le sommes, à déduire, des documents recueillis par nous depuis de longues années, les conséquences qui en découlent, nous bornant à dire que *si l'état actuel des documents connus pouvait légitimer de pieuses croyances, il ne nous semblait pas autoriser de formelles affirmations.*

DEUXIÈME PARTIE

ÉPISCOPAT DE SAINT EUVERTE

CHAPITRE PREMIER

OPINIONS DIVERSES SUR LES ÉPISCOPATS DE SAINT EUVERTE ET DE SAINT AIGNAN (1)

---

§ 1er. — Succession des évêques.

Les compilateurs des catalogues épiscopaux, ne pouvant admettre une intermittence dans l'œuvre apostolique, se

(1) Le Manuscrit 461 *bis* d'Orléans, nº 2, contient les Mémoires suivants :

Fol. 11. « Mémoire sur saint Euverte d'Orléans, où l'on tâche de concilier l'ancienne légende de ce saint avec l'histoire. »

Fol. 26, fol. 85-94. « Dissertations sur le lieu de la sépulture de saint Aignan. »

Fol. 34. « Que doit-on penser des Actes de saint Aignan conservés au trésor de cette église, par le chanoine Legaingneux? »

Fol. 40. — Extraits de quelques lettres de l'abbé Lebeuf sur le même sujet.

Fol. 46. « Réponse à la lettre de M. Belamy d'Alancourt, curé de Bures, diocèse de Rouen, ou Examen historique et critique de la légende de saint Aignan, 1er novembre 1770. »

Fol. 77-81. « Pièces justificatives des Mémoires précédents. »

préoccupèrent beaucoup de la manière dont ils combleraient la lacune, souvent assez longue, entre l'époque où vint le premier évêque d'une église et celle qui vit ses successeurs. Ils oubliaient, ou plutôt ils ne voulaient pas croire, que, dans les premiers siècles de nos églises, les évêques ne se succédaient pas avec la régularité que nous admirons aujourd'hui ; les diocèses n'existaient point, la persécution mettait obstacle aux élections, et les sièges demeuraient vacants de longues années.

On dit que, dans beaucoup d'Églises particulières, plusieurs évêques des temps primitifs sont restés oubliés, par suite de la disparition des diptyques, sur lesquels ce fut d'abord l'usage d'inscrire les noms des premiers pasteurs. Nous aimons mieux, avec M. le chevalier de Rossi, reconnaître que l'établissement du christianisme dans les Gaules a été d'abord modeste, qu'il a grandi peu à peu et mystérieusement, et n'est, qu'à la longue, devenu maître du pays, et que des martyres isolés ne supposent pas une Église constituée.

Jusqu'à l'époque de Constantin, le christianisme et le paganisme ont pu très bien marcher de front, le premier en gagnant insensiblement du terrain, l'autre en s'affaiblissant tous les jours de plus en plus. Ainsi s'explique la lettre célèbre des sept évêques de France, écrivant à sainte Radegonde, l'an 550 : « Dès la naissance du christianisme, la prédication de notre foi respira dans les Gaules, et cependant il n'y eut qu'un petit nombre de fidèles qui embrassèrent la croyance de ces mystères (1). » Du reste, nous verrons que saint Euverte convertit un grand nombre de païens qui se trouvaient dans son diocèse.

Il faut donc faire peu de cas des catalogues imaginés par

(1) Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, lib. IX, cap. 39.

les compilateurs qui n'avaient qu'un but, celui de remplir un vide laissé par le silence des documents officiels.

Telle semble avoir été la préoccupation de La Saussaye pour l'Église d'Orléans, dont le premier évêque *historiquement* connu est Diopet, ou Declopet. Mais ce prélat n'est que du IVe siècle, et l'annaliste orléanais, qui admettait l'épiscopat de saint Altin à la fin du Ier siècle, voulant combler l'intervalle si long des années écoulées entre ces deux évêques, affirma sans preuve que les rédacteurs des catalogues épiscopaux d'Orléans s'étaient trompés, et qu'il fallait, après saint Altin, placer Alitus, Auspicius et enfin Diopet. Il avoue sincèrement qu'il ignore les Actes de ces évêques ; il les met sur la liste, parce qu'ils forment de la sorte une suite très naturelle et une succession non interrompue. Est-ce ainsi qu'on écrit l'histoire ?

Pour nous, qui n'admettons que le catalogue épiscopal du XIe siècle, donné plus haut, Diopet est le premier pontife d'Orléans dont l'histoire fasse mention d'une manière formelle.

Mais ici se présente une difficulté. A quelle époque vivait ce dernier évêque ? Ne faut-il pas compter, avant Diopet, un évêque du nom d'Euverte, que suit Aignan ?

Nous n'avons pas tout d'abord, comme la *Gallia Christiana* et Lenain de Tillemont, de graves raisons pour rejeter, purement et sans examen préalable, la tradition et les Actes concernant ces deux saints évêques. « Ces derniers documents, disent les Bénédictins, sont hérissés de telles difficultés, qu'on ne peut rien en tirer de certain. Ceux de saint Aignan sont au moins aussi douteux que ceux de saint Euverte (1). » Polluche, écrivain orléanais du dernier siècle, traduisait ainsi le jugement précédent :

(1) « Tot tamen ac tantis intricata sunt difficultatibus ut nil certi

« Les Actes de saint Aignan ne sont pas meilleurs que ceux de saint Euverte. »

De son côté, Tillemont n'avait pas sur ce sujet une opinion différente. « On a cru, dit-il, que *Evurtius* est l'évêque d'Orléans célèbre parmi nous sous le nom de saint Euverte : nous en avons une histoire assez ample et assez particulière, et nous voudrions qu'elle fût aussi authentique qu'elle est célèbre ; mais elle se trouve embarrassée de tant de difficultés que le plus sûr et aussi le plus court est de l'abandonner absolument (1). »

A cette critique sévère nous opposerons hardiment le sentiment de plusieurs auteurs, qui, sans avoir la science et l'autorité dont jouissent les écrivains précédents, ont cru cependant que ces Actes, quels qu'ils fussent, méritaient au moins un examen, et les Bollandistes eux-mêmes n'ont pas dédaigné de les étudier et de nous éclairer de leurs savantes lumières.

Bien des questions ont été posées sur les épiscopats de saint Euverte et de saint Aignan. La plus importante est celle-ci : A quelle époque ont-ils vécu, saint Aignan a-t-il succédé à saint Euverte ?

L'auteur du meilleur et du plus consciencieux travail sur cette question disait : « Le point de départ pour la solution des difficultés réside exclusivement dans les périodes suivantes : de l'année 330 à l'année 390, épiscopat de saint Euverte ; de l'année 390 à l'année 453, épiscopat de saint Aignan (2). »

de eo ex illis statui posse videatur... et certe non minus incerta sancti Aniani quam sancti Evurtii Acta. » (*Gall. christ.*, VIII, 1410.)

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique des six premiers siècles*, XIII.

(2) *Épiscopats de saint Euverte et de saint Aignan*, par M. Eug. Bimbenet, 1861, p. 7.

En procédant de la sorte, il nous semble qu'on préjuge la question. Deux faits sont précis, notons-les : Saint Euverte fut sous-diacre de l'Église romaine sous les papes Melchiade et Sylvestre, d'après les légendes, les passionnaux, les bréviaires manuscrits et généralement les bréviaires imprimés. Or, saint Melchiade occupa le siège pontifical de l'année 311 au 11 janvier 314, et saint Sylvestre du 31 janvier 314 au 31 décembre 335. C'est donc dans l'intervalle des années écoulées entre 311 et 335 qu'Euverte fut sous-diacre, premier fait certain qui doit être le point de départ de toute la discussion. Le second, qui la terminera, consiste dans la délivrance d'Orléans, arrivée en 451, et, comme tous les historiens admettent, d'accord aussi avec les légendes et les bréviaires, que saint Aignan vécut encore deux ans après cet évènement, nous nous trouvons reporté à l'année 453. *Grande mortalis ævi spatium!*

Quels sont les évêques qui ont occupé le siège épiscopal d'Orléans durant ce long intervalle ? Différents systèmes ont été imaginés; nous nous bornerons à les exposer succinctement et chronologiquement : ce sera le meilleur moyen de mettre dans tout son jour cette épineuse question.

§ 2. — Opinions sur l'épiscopat de saint Euverte.

A. — *Opinion d'un chanoine d'Orléans.*

Le premier auteur qui l'ait abordée est un chanoine de l'Église d'Orléans, dont les historiens ne nous ont pas dit le nom (1). Dans un catalogue des évêques d'Orléans finissant à François de Brilhac, en 1473, et que malheureuse-

(1) Lemaire, *Antiquitez de la ville et diocèse d'Orléans*, II, 139.

ment nous n'avons pas retrouvé, ce chanoine dit que Diopet assista aux conciles de Cologne et de Sardique, qu'il eut pour successeur Désinien, qui resta deux ans sur le siège épiscopal d'Orléans, et que ce dernier fut remplacé par Euverte, nommé évêque sous l'empereur Constance, vers l'an 352. Enfin Aignan aurait été choisi par Euverte lui-même, qui eût voulu de la sorte éviter les différends survenus à la mort de Désinien. Euverte, sous-diacre à vingt ans en 314, évêque à trente-huit ans en 352, serait mort vers 390 à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Aignan aurait gouverné l'Église d'Orléans de 390 à 453, durant soixante-trois ans.

La longue durée de leur vie et de leur épiscopat ne renferme rien d'extraordinaire, et La Saussaye cite même à cette occasion de nombreux exemples de longévité accordée par un privilège spécial aux apôtres, aux évêques et aux confesseurs de la primitive Église (1). Le docte Millet confirmait le sentiment de notre annaliste, en nommant un grand nombre de saints des premiers siècles qui offraient une vie et un épiscopat dépassant la durée ordinaire (2).

B. — *Opinion de J. Finet.*

Le système de ce chanoine semblait de tous points admissible ; il avait pour lui l'histoire et la tradition. Mais on ne s'en tint pas là. Jacques Finet, chanoine de Meung, homme du reste fort instruit et tout à fait versé dans la connaissance de nos annales religieuses, voulant à son tour étudier la question en litige, trouva beaucoup trop longs

(1) *Annales ecclesiæ Aurel.*, p. 75.

(2) Germanus Milletus. *Responsio ad dissert. de duobus Dionysiis*, 1642.

les épiscopats de nos évêques, et, pour se tirer d'embarras, créa deux évêques du nom d'Euverte, l'un, sous Constantin au plus tard en 321, suivi de Diopet et de Désinien, l'autre, Euverte II, vers l'an 352, auquel succéda Aignan.

Cette nouvelle supputation conciliait à son tour la tradition et l'histoire. L'auteur précédent comprenait qu'il ne pouvait séparer les deux épiscopats d'Euverte et d'Aignan, et quiconque agit autrement contredit la tradition et par conséquent s'expose à tomber dans l'erreur. Mais cette même tradition renferme un second point qui ne le cède pas en importance au premier, c'est que la cathédrale d'Orléans a été construite sous Constantin, par l'évêque Euverte : qu'il nous suffise de citer à ce sujet un seul témoignage, celui d'Adrevald, moine de Fleury, au IX[e] siècle (1).

J. Finet ne pouvait pas admettre Constance au lieu de Constantin ; il savait qu'en 1523, les chanoines de Sainte-Croix avaient formellement reconnu Constantin comme fondateur de leur basilique. Le manuscrit 113, de la bibliothèque d'Orléans, qui renferme les fondations capitulaires, indique au premier folio les reliques conservées dans le trésor de la cathédrale, et parmi celles qui furent posées dans un magnifique reliquaire, le 14 novembre 1329, il cite la suivante : « De l'épaule de sainte Hélène, mère de l'empereur Constantin, qui fonda l'église d'Orléans (2). » Ce précieux ossement avait été apporté à Orléans en l'année 1278, par Guillaume d'Yssy, et fut conservé jusqu'en

(1) « Secundo adventu, Northmanni prædictam civitatem combustione dissipant, matre duntaxat ecclesia quæ in honore S. Crucis, jubente Constantino Augusto, a beato præsule Evurtio sacrata erat, remanente. » (*Bibl. Floriac.*, p. 64.)

(2) « De humero sanctæ Helenæ, matris Constantini imperatoris, qui fundavit ecclesiam Aurel. »

1562, époque à laquelle la châsse fut brisée (1) ; mais d'autres reliques de la même sainte furent données à La Saussaye en 1602 et 1603 (2), preuve manifeste de la croyance commune.

Ce même manuscrit, d'une conservation parfaite, fournissait un nouvel et plus décisif argument à Finet. A la date du 21 mai, on lit : « *Constantini imperatoris et confessoris, fundatoris ecclesiæ nostræ, distribuuntur XL solidi parisienses.* » Ce souvenir concordait avec celui qu'on donnait à sainte Hélène, dont la mémoire et la fête se célébraient le 7 février dans les bréviaires du XIVe siècle.

La double tradition étant donc aussi solidement établie, le chanoine de Meung ne pouvait s'en écarter. Mais jusqu'à lui personne ne s'était avisé d'admettre deux évêques du nom d'Euverte : ce nouveau système renfermait à son tour un vice qui devait le faire rejeter, et la difficulté demeurait toujours la même.

C. — *Opinion de La Saussaye.*

Au XVIIe siècle, la question fut agitée de nouveau par le savant annaliste orléanais La Saussaye, qui apporta dans la discussion de sérieux arguments. Cet auteur se conforme, d'une part, à la tradition relative à la succession immédiate de nos deux évêques ; de l'autre, il rejette la tradition de Constantin, pour admettre Constance, suivant le système du premier chanoine. C'est donc à tort que Symphorien Guyon, historien orléanais, s'indignait contre La Saussaye quand il s'écriait avec raillerie : « Il n'y a que cet auteur moderne qui est venu, depuis

(1) *Annales eccl. Aurel.*, pp. 318, 528.
(2) *Id.*, pp. 529, 744.

trente ans, nous troubler en notre possession de treize cents ans (1). »

Voici comment raisonnait La Saussaye.

Saint Euverte n'a pu être évêque en 313 et avoir pour successeur immédiat saint Aignan, parce qu'un autre prélat du nom de Diopet assista aux conciles de Cologne et de Sardique, ce fait lève tous les doutes ; et ensuite parce qu'il faudrait admettre que deux évêques seulement auraient occupé le même siège pendant cent quarante ans. Discutant alors les probabilités tirées de l'épiscopat de ces deux évêques et de léur âge, notre annaliste raisonne dans l'hypothèse où saint Euverte n'aurait été évêque que pendant vingt ans ; il serait alors nécessaire que saint Aignan, s'il lui a succédé immédiatement, l'eût été durant cent vingt ans, proposition qui lui paraît atteindre les dernières limites de l'absurde, parce que, dans ce cas, il eût vécu cent cinquante ans.

Admettant ensuite le sentiment de Surius qui donne trente ans à saint Aignan au moment de son élection, il en tire cette conséquence nécessaire, que notre évêque aurait encore siégé cent dix ans et vécu cent quarante ans.

Enfin, il entre plus avant dans la voie des concessions ; il reconnaît qu'Euverte fut évêque durant l'espace de cinquante ans, car ce prélat avait à peu près cet âge lorsqu'il retrouva ses frères, suivant l'expression de son biographe : « Dieu de bonté, qu'il fut heureux le jour où, après plus de quarante ans d'absence, mes frères me furent rendus ! » Sa vie eût été alors de cent ans, et saint Aignan, qui aurait occupé le siége épiscopal pendant quatre-vingt-dix ans, en aurait vécu cent vingt, ce qui, pour n'être pas impossible, n'en est pas moins difficile à croire.

(1) *Histoire d'Orléans*, I, 60.

Tous ces raisonnements un peu abstraits ne semblent pas fort concluants, puisque l'unique argument de La Saussaye pèche par la base. Personne, en effet, n'admet que saint Euverte ait été élu évêque en 313. Du moins Finet n'en disait rien : peut-être cependant, à cette époque, existait-il quelques chanoines soutenant cette opinion qui est le point de départ de toute l'argumentation dans ce troisième système.

La Saussaye tire une conséquence que nous avons vue déjà produite par le premier chanoine. Les difficultés chronologiques proviennent, dit-il, de l'erreur des copistes, rien n'étant plus facile d'écrire CONSTANTINVS au lieu de CONSTANTIVS. Et aussitôt il déploie, pour prouver son assertion, une science et une connaissance des textes et de l'histoire qui lui font le plus grand honneur (1).

Nous sommes donc en présence des mêmes difficultés. Fallait-il croire que saint Euverte n'avait pas eu saint Aignan pour successeur et que Constance était cet empereur qui avait secondé de ses largesses la construction de la cathédrale ?

D. — *Opinion de Guyon.*

Symphorien Guyon paraît alors. « Nous ne disons pas, s'écrie cet historien réfutant La Saussaye, et il n'y a aucun auteur qui ait écrit que saint Euverte a été évêque du temps des papes Melchiade et Silvestre, mais bien qu'il a été sous-diacre de l'Église romaine sous les mêmes pontifes ; que vers les dernières années du pontificat de Silvestre, qui gouverna l'Église jusqu'à l'année 335, il vint à Orléans, où il fut élu évêque environ l'an de grâce 330, sept ans avant-

(1) *Annales eccl. Aurel.*, p. 51-73.

la mort de l'empereur Constantin, et, en tout, tint le siège d'Orléans l'espace de soixante ans, jusqu'en l'année 390, auquel an, selon Gazet, il mourut le 7 septembre; depuis son décès, saint Aignan gouverna ce diocèse soixante-trois ans, deux mois et dix jours, et passa de cette vie le 17 novembre de l'année 453. Toutes ces suppositions s'accordent merveilleusement bien à la vérité de l'histoire et ne contiennent aucune incongruité ni absurdité, vu même que plusieurs autres saints évêques ont gouverné leurs églises plus de soixante ans (1). »

E. — *Opinion de Le Maire.*

Quelque plausible que soit ce système, il renferme encore une erreur, puisqu'il laisse dans l'oubli Diopet, qui assista à deux conciles tenus en 346 et 347, suivant l'opinion commune. Aussi son sentiment fut-il justement blâmé par un autre historien orléanais, Le Maire, qui, après avoir exposé les différents systèmes, conclut en disant qu'on ne peut savoir combien de temps fut évêque saint Euverte, ni en quelle année il a commencé son épiscopat, 333 ou 353. Il penche cependant pour l'argumentation de La Saussaye, qui du reste a été suivie par de Netz, évêque d'Orléans, Claude Robert, dans la *Gallia Christiana vetus,* Jacques Severt et Jean Chenu, dans leurs chronologies des évêques d'Orléans (2).

F. — *Opinion de Hubert.*

Enfin, pour terminer la liste des auteurs orléanais qui ont examiné cette question, nous nommerons le chanoine

(1) *Histoire de l'église et diocèse d'Orléans*, I, 60.
(2) *Histoires et vies des évêques d'Orléans,* p. 139.

Hubert, chantre et historien de la Collégiale de Saint-Aignan. Tout en agissant avec plus de prudence que les autres écrivains, puisqu'il se garde bien d'apporter aucune date, il s'efforce cependant de réfuter le sentiment de quelques « hommes doctes présumant qu'il pourrait y avoir eu deux saints personnages du nom d'Aignan qui successivement ont été assis en la chaire épiscopale d'Orléans, parce que leurs moyens sont trop faibles pour renverser une opinion constante et approuvée par le consentement universel de toute la France, qui ne reconnaît qu'un seul évêque du nom d'Aignan (1). »

Jusqu'ici, nous n'avons mentionné que des auteurs orléanais, mais la controverse s'étendit au delà de ce cercle fort restreint. Aignan avait un nom qui appartenait à l'histoire générale, dès lors son épiscopat devint un sujet d'études pour les savants.

G. — *Opinions de différents auteurs du XVIIe et du XVIIIe siècle.*

Déjà Surius avait fourni quelques arguments (2) ; mais le plus grand coup qui fut porté aux épiscopats de nos deux saints partit de différents auteurs, aussi remarquables par leur érudition que par la haute réputation acquise au milieu de savants de toutes sortes. Nous avons nommé les auteurs de la *Gallia Christiana* et Lenain de Tillemont ; nous ajouterons Baillet (3). Contre ces adversaires de nos évêques s'éleva le Bollandiste Stilting (4)

(1) *Antiquitez historiques de l'église royale de Saint-Aignan*, p. 13, 14.

(2) *De probatis sanctorum historiis partim ex tomis Lipomani, partim etiam ex egregiis mss. codicibus collectis per Surium*, 17 novembre.

(3) *Vies des Saints*, 17 novembre.

(4) *Acta Sanctorum*, 7 septembre, III, 44-62.

qui, tout en admettant les Actes de saint Euverte, ne pouvait s'empêcher de reconnaître qu'ils étaient remplis de faits fabuleux. D'autres écrivains se réunirent bientôt pour renverser ce qui restait encore debout de la tradition et de la légende : c'était l'abbé Lebeuf, qui se mit en communication avec Polluche, afin d'étudier le lieu de sépulture de saint Aignan, Lebrun des Marettes, dont les arguments furent publiés dans le *Mercure de France* de l'année 1733, par les soins du bénédictin Toussaint du Plessis, ancien bibliothécaire du monastère de Bonne-Nouvelle à Orléans, et enfin l'abbé Belamy d'Alancourt, curé de la paroisse de Bures, diocèse de Rouen. Tous semblèrent avoir fait cause commune pour démontrer l'impossibilité absolue de la succession immédiate de saint Euverte et de saint Aignan. Au milieu de ces graves difficultés, on inventa un second Aignan, comme le besoin de la même cause avait donné naissance à un second Euverte.

Sans doute, Hubert avait déjà prévu les objections qui pouvaient faire croire à l'existence de deux prélats du nom d'Aignan ; mais ces derniers écrivains, se fondant sur un texte fourni par un manuscrit des Oratoriens de Troyes, affirmèrent qu'entre Aignan et Euverte il s'était écoulé un long espace de temps, durant lequel vécurent plusieurs évêques ayant occupé le siège épicopal d'Orléans : *Et post multum temporis multisque episcopis decedentibus.*

H. — *Opinion de Polluche.*

A ce texte important se joignit un autre document fourni par Hubert lui-même : c'était une Vie de saint Aignan, gardant le silence le plus complet sur le siège

d'Orléans. Or, « cet Aignan, dit Polluche, est donc distinct de celui qui succéda immédiatement à saint Euverte. D'ailleurs, les bréviaires ne s'accordent pas entre eux, puisque celui de Paris, dans sa troisième leçon des matines du 7 septembre, fait lire que saint Euverte n'a été évêque qu'au Ve siècle, du temps de saint Marcel, évêque de Paris, et de Constantin, appelé le Tyran, qui se révolta dans les Gaules contre Honorius. »

Voici, du reste, le calcul inventé par Polluche, auteur orléanais.

« Euverte a été le *premier* évêque d'Orléans, jusqu'à l'année 340, probablement depuis 313. Le second fut Aignan Ier de 340 à 345. Après lui vient Diopet, qui meurt n'ayant siégé qu'une année. Alithe lui succède, puis Euspice, sans aucune date. Désinien gouverne l'Église d'Orléans de 380 à 420. A cette époque arrive Aignan II, huitième évêque, sous l'épiscopat duquel Attila vint assiéger la ville. »

I. — *Opinion de M. le chanoine Pelletier.*

Avouons que ce système n'a jamais été complètement admis par personne : mais, sauf la distinction des deux Aignan, que tous les auteurs rejettent, bien des personnes de nos jours encore favorisent cette singulière chronologie.

M. l'abbé Pelletier écrivait en 1855 : « Saint Euverte mourut vers l'an 340, d'après le P. Stilting, dont l'opinion a d'autant plus de poids qu'elle vient (1750) après le travail des Bénédictins sur les évêques d'Orléans (1744) ; c'est aussi celle du marquis de Luchet (1), de l'auteur

(1) *Histoire de l'Orléannois*, 1766.

d'une dissertation sur les premiers évêques d'Orléans (1) et de Beauvais de Préau (2). »

Aussi, admettant le sentiment de Polluche, notre docte chanoine met, après saint Euverte, Diopet, Alithus et Auspicius, « conformément aux anciens catalogues dont La Saussaye s'est écarté. » Puis, arrivé à l'épiscopat de saint Aignan, l'auteur se sent embarrassé. « C'est en nous attachant à l'opinion du P. Stilting, dit-il, que nous séparons l'épiscopat de saint Aignan de celui de saint Euverte et que nous croyons que saint Aignan occupa le siège d'Orléans longtemps après saint Euverte et après nombre d'évêques ses successeurs. Nous ne prétendons pas connaître tous ces évêques ; nous avons cité trois noms, les seuls que l'histoire ait conservés. »

Il est facile de voir que ce dernier auteur a écrit sous l'influence du texte cité plus haut : *Post multum*... Tel est encore le sens du savant mémoire de M. Ch. Lenormant, membre de l'Institut, sur l'authenticité des Actes de saint Euverte publiés par les Bollandistes (3).

J. — *Opinion de M. Bimbenet.*

Toutefois, dans ces derniers temps, une salutaire réaction s'est produite, grâce aux efforts de M. Bimbenet qui, dans une dissertation sur les épiscopats de saint Euverte et de saint Aignan, a cherché la solution du grand problème que nous étudions. Mais, faut-il le dire, nous ne pouvons admettre ses conclusions, à cause des invraisemblances qu'elles présentent.

« Rien de plus justement contesté que le concile de

(1) *Histoire de l'Orléanois*,, *ad calcem.*
(2) *Essai historique sur Orléans*, 1778.
(3) *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, V, 15.

Cologne, rien de plus invraisemblable que la signature de Diopet, confondu avec le mot Déclopet, mise au bas d'une lettre attribuée à ce prélat, dont on ne mentionne pas le siége épiscopal, lettre qui aurait été la seule admise comme suffrage dans la délibération, tandis que tous les avis des autres prélats donnés dans la même forme en auraient été rejetés (1). »

Nous ne voulons pas faire à l'auteur l'injure de lui dire que sa mémoire l'a trompé dans les paroles précédentes : il n'y a rien en effet de ce qui y est insinué. Declopet n'a jamais apposé sa signature au bas de la lettre lue au concile de Cologne ; son nom se trouve parmi les évêques présents au concile de Sardique, comme nous le verrons.

« Rien, au contraire, continue M. Bimbenet, de plus vraisemblable que la tradition relative à l'épiscopat d'un évêque du nom de Diopet, et la vacance du siége épiscopal d'Orléans, depuis la mort de celui-ci, dont la date est incertaine, mais qui semble devoir être placée de l'année 249 à l'année 253, jusqu'à l'année 304, correspondant à la persécution exercée par Dioclétien, époque à laquelle Désinian l'a occupé, vient se réunir à ces grandes probabilités, touchant de si près à la certitude qu'elles doivent se confondre avec elles. »

Ce nouveau système, qui est heureusement le dernier, bouleverse tout de fond en comble ; car Désinien, qui ne fut évêque que deux ans, mourut en 306, et eut dès lors pour successeur, au moins en 308, saint Euverte. Si l'opinion de La Saussaye était critiquée pour avoir placé en 311 l'épiscopat de notre prélat, que pourrions-nous dire de ce nouveau sentiment, qui donne à saint Euverte une vie beaucoup plus longue ?

(1) *Épiscopats de saint Euverte et de saint Aignan*, p. 73, 74.

K. — *Résumé de toutes ces opinions.*

Voilà certainement une accumulation de contradictions et de systèmes opposés, qui embarrassent notre question au point de la rendre insoluble, et encore devons-nous négliger bien d'autres contradictions et systèmes, sous peine d'entrer dans d'interminables détails.

Les uns, pour sauver la tradition, recourent à des arguments qui la renversent ; les autres, dédaigneux de cette même tradition, inventent deux prélats du nom d'Euverte et deux du nom d'Aignan ; ceux-ci soutiennent que Diopet n'a pas assisté aux conciles de Cologne et de Sardique et mettent son existence plus que problématique tantôt au second siècle, tantôt au troisième ; ceux-là changent tout, sous le spécieux prétexte que, l'histoire générale devant servir à expliquer l'histoire particulière, la chronologie des évêques d'Orléans n'est qu'un tissu d'erreurs et d'impossibilités. Enfin certains auteurs, et le nombre s'en augmente chaque jour, ont cru qu'il était plus prudent de raconter simplement et sans commentaire les vies de saint Euverte et de saint Aignan, sans se préoccuper des opinions variées émises par les savants sur ces deux épiscopats. Si cette conduite a pour elle le bon sens et la logique, il n'en reste pas moins à la critique l'impérieux devoir de chercher la vérité. Car cette fois encore, il s'agit d'une croyance, et un peuple ne croit pas pendant seize siècles sans avoir des raisons de croire ; la foi ne s'impose pas à toute une génération d'hommes comme un fait vulgaire.

Ce n'est donc que justice d'étudier cette question qui préoccupe les esprits depuis la fin du XVe siècle : chaque auteur a produit des arguments sérieux, ou du moins qu'il

a crus tels, pour soutenir son opinion. Des écrivains distingués, des historiens locaux, parfaitement instruits de toutes les traditions orléanaises, ont examiné, considéré sous chacune de ses faces cette controverse importante pour les Origines chrétiennes de l'Église d'Orléans et cependant, avec toutes ces recherches, ces dissertations parfois savamment établies, plus souvent écloses dans l'imagination, à cause de tout cela même, dirons-nous, la lumière n'est pas encore parvenue à percer ces nuages épais qui l'enveloppent d'un voile impénétrable.

Devrons-nous croire que l'Église d'Orléans, cette noble vierge d'Israël, suivant l'expression de saint Bernard (1), une des plus illustres de la Gaule, d'après saint Grégoire VII (2), n'a conservé aucun souvenir véritable de ses premiers pasteurs, que l'existence de saint Euverte et de saint Aignan est aussi problématique que celle de saint Altin, et que les Actes, rapportant la vie de ses deux plus saints évêques, sont obscurcis de fables et complètement indignes de tout examen et de toute discussion? Non, assurément, et pour notre part, nous protestons d'abord contre un semblable arbitraire, et nous allons étudier, à l'aide de documents nouveaux fournis par des manuscrits, cette grande question si digne assurément de nos recherches.

Trois points sont à examiner.

Diopet a-t-il assisté aux conciles de Cologne et de Sardique, ou du moins a-t-il pris une part quelconque à ces réunions épiscopales?

Si ce fait est admis, toute la chronologie de nos historiens s'écroule, sauf celle de La Saussaye, parce que saint

(1) *Epistola* 156.
(2) *Epist.* 23, lib. VI.

Euverte n'a point vécu sous Constantin, et alors que devient la tradition ?

Enfin saint Aignan n'a-t-il succédé à saint Euverte qu'après un long espace de temps et la mort de beaucoup d'évêques ?

Ces trois questions sont connexes et intimement liées l'une à l'autre. Tout s'appuie sur le concile de Cologne qu'il nous faut examiner dans tous ses détails, puisqu'il est le principe d'où découlera une conséquence immédiate, la fixation de l'épiscopat de saint Euverte.

CHAPITRE II

CONCILES DE COLOGNE ET DE SARDIQUE

§ 1er. — Historique de ces Conciles.

En l'année 346, suivant l'opinion commune, les évêques de la province ecclésiastique de Cologne se réunirent dans cette ville, le 4 des ides de mai, pour délibérer sur la conduite d'un prélat, nommé Euphratas, qui était accusé d'hérésie. Dans ces évêques, il y avait deux catégories : les premiers représentaient en grande partie la province et siégeaient comme juges ; les seconds, convoqués probablement, appartenaient à d'autres diocèses ; mais, au lieu de venir en personne à ce concile, ils envoyèrent des mandataires chargés d'approuver la conduite des évêques provinciaux. Parmi ces derniers se trouvait nommément Diopet d'Orléans : *Diopeto Aurelianorum.*

Lorsque les évêques présents eurent dit séparément et à tour de rôle leur opinion sur Euphratas, et que les envoyés des prélats absents eurent exposé leur sentiment, on lut une lettre de l'évêque d'Orléans qui s'élevait fortement contre l'hérétique et demandait la vengeance divine (1). D'une voix unanime, l'évêque fut condamné et déposé. Tel est le résumé de ce concile ne renfermant en soi rien qui puisse faire naître quelques doutes sur son authenticité.

Mais, ce même Euphratas, malgré sa déposition et sa condamnation, reparaît l'année suivante au concile de Sardique et une mission très importante lui est confiée. Les Pères de cette célèbre assemblée l'envoient avec Vincent, évêque de Capoue, vers l'empereur Constance pour le supplier de rendre à leurs églises saint Athanase et les autres évêques qu'il avait bannis. La lettre qui lui est remise porte les signatures d'un grand nombre d'évêques, dont le siège n'est pas indiqué et parmi lesquels on lit le nom de Declopetus, Δηκλοπετος.

Ce sont ces deux faits qui constituent ces conciles. Celui de Sardique ne peut être rejeté ; mais que doit-on penser de celui de Cologne ?

§ 2. — Objections générales.

Les auteurs de la *Gallia Christiana* hésitent à se prononcer et se contentent de dire que les érudits le révoquent

(1) « Item ex epistola Diopeti episcopi Aurelianorum. Inter omnium voces Euphratas damnationi tradatur atque puniatur qui Christum negat esse Filium Dei : cujus falsa machinatio multis innocentibus attulit pravitatem. Sed necesse est ut ipse veterator qui tantum molitus est scelus cælesti plaga puniatur. »

en doute (1). L'illustre cardinal Baronius et Noël Alexandre le rejettent complètement, tandis qu'il est reconnu véritable et authentique par Pagi, le P. Henschenius, Godefroy Hermant, Marca et tous les recueils des Conciles (Binius, Sirmond, Hardouin, et édition royale de Paris, 1644).

L'auteur qui nous a parlé le premier de ce concile est Hartger ou Hériger, abbé de Lobes (2), dans la vie de saint Servais, évêque de Tongres (3). Sirmond, qui a publié les Actes mêmes de ce concile, avoue qu'il n'a vu aucun exemplaire manuscrit de ces Actes et qu'il les donne d'après Surius (4). Cependant plusieurs manuscrits en sont signalés dans Pertz (5) et Chapeaville (6).

Voyons maintenant les raisons alléguées pour rejeter le

(1) T. IV, 335, 514; t. VIII, 1410; t. IX, 4. « Hoc concilium in dubium revocant eruditiores. »

(2) Ce monastère, appelé aussi Laubes, Laubach, et en latin *Laubacense* et plus généralement *Lobiense*, était situé sur la Sambre, diocèse de Liège. Pertz (*Monum.*, I, 7-55) a publié de très curieuses Annales écrites dans cette abbaye depuis l'année 687 jusqu'à l'année 926. D. Martène en avait donné dans son *Thesaurus anecdot.*, III, 1410-1431, d'autres provenant de la même source et allant de l'année 418 à 1505. Hériger vivait vers l'an 1007. — Cf. *Histoire littéraire de la France*, VII, 194-208, 472-476; — MABILLON, *Annales*, O. S. B., IV, 60, 178; — FABRICIUS, *Bibl. med. et inf. latinitatis*, lib. VIII, 562-565.

(3) *Acta SS. Belgii*, I, 179-220, cum annotatis Ghesquieri. — DOLMANS, Observationes apologeticæ pro episcopatu Trajectensi ad Mosam quem Henschenius jam pridem asseruerat et Baro de Crassier nuper negavit, 314-373.

(4) « Concilii hujus exemplar nullum vidimus, Surianam edit. repræsentamus. » (*Concilior. collectio*, t. III.)

(5) *Monumenta Germaniæ*, VII, 157.

(6) CHAPEAVILLE, canon. *Leodiensis* (1617): *Qui gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium scripserunt auctores præcipui. Accedit Bucherii de primis Tungrorum seu Leodiensium episcopis historica disputatio itemque chronologia posteriorum.* Leodii, 1612-1616.

concile de Cologne. M. Bimbenet, que contrariait beaucoup la présence de Diopet à cette assemblée, s'exprime ainsi :

« La mission de saint Denis (année 245) correspond précisément au temps où l'histoire de l'Église d'Orléans place Diopet sur le siège épiscopal de cette ville, et il n'y a que ceux qui ajoutent foi à l'existence plus que douteuse du concile de Cologne, dont de Héricourt, qui parle longuement du concile de Sardique, ne dit pas un mot, et à la lettre que Diopet y aurait envoyée, qui peuvent, ainsi que semble faire la *Gallia Christiana*, reculer l'épiscopat de cet évêque jusqu'au IVe siècle. Il faudrait en effet qu'il en fût ainsi, puisque Arius est né seulement en 270 ; et Diopet, que quelques-uns représentent comme étant mort sous le règne de Dèce, c'est-à-dire de 249 à 253, ou vers cette époque, n'aurait pu combattre la doctrine de cet hérésiarque, à moins que les annalistes n'eussent absolument perdu de vue ce rapprochement de dates, ce qui paraît être (1). »

Nous ne discuteront point ces paroles, qui nous surprennent. De ce que de Héricourt, qui ne s'occupait que des *Lois ecclésiastiques*, n'ait pas dit un mot de ce concile particulier, où l'on parla seulement du dogme, il ne s'ensuit pas nécessairement que ce concile soit faux : ce silence est une preuve négative, surtout lorsque nous trouvons tant d'autres auteurs qui nous donnent des arguments bien autrement sérieux. Nous laisserons aussi de côté l'opinion mettant Diopet sous le règne de Dèce, pour discuter de véritables objections.

Le cardinal Baronius s'écrie à son tour : « En lisant attentivement les Actes de ce concile, ce qui l'a précédé

(1) *Épiscopats de saint Euverte et de saint Aignan*, p. 73.

comme ce qui l'a suivi, nous avons reconnu qu'on doit les soupçonner fortement d'imposture. Comment se fait-il qu'Euphratas de Cologne, accusé et convaincu du crime d'hérésie, jugé indigne même de la communion laïque en 346, soit, en 347, au concile de Sardique, chargé d'une mission aussi honorable vers l'empereur Constance (1). »

Noël Alexandre tient le même langage et soutient que les plus graves raisons font croire ces actes supposés (2). Aussi, dit Godefroy Hermant (3), « quoique les Actes de ce concile aient toutes les marques possibles de vérité et que la plupart des évêques nommés le soient encore dans les signatures du concile de Sardique, néanmoins, avec tout cela, Baronius n'est pas le seul qui le trouve ou très suspect ou certainement supposé (4). »

Deux sortes d'objections ont été soulevées, les unes extrinsèques, les autres intrinsèques : leur solution est indispensable.

(1) « Perlegentes autem nos ejus synodi Acta et quæ ipsam præcessisse atque subsecuta esse dicuntur, eadem omnia imposturæ suspicione vehementer laborare cognovimus. » (*Annales eccles.*, nos 7 et 8.)

(2) « Acta suppositia gravissima ratio persuadet. » (*Histor. eccles.*, IV, 72.)

(3) *Vie de saint Athanase*, liv. V, ch. XXVIII, p. 527. Paris, 1671.

(4) Voir, sur ce sujet, les auteurs suivants qui tous admettent l'authenticité du concile de Cologne : WHISTON, *Vie du grand Athanase et ses œuvres*, Leipzig, 1734 ; — BÖHRINGER, *Die Kirche Christi und ihre Zeugen*, I, 2a p., 7-121, Zurich, 1842 ; — MÖHLER, *Athanase et l'Église de son temps*, Mayence, 1827 ; — VOIGT, *Vie d'Athanase d'Alexandrie*, Brême, 1861 ; — BARRAL, *Étude sur saint Athanase*, 1863 ; — KAYE, *Some account of the Concil of Nicea in connection with the life of Athanasius*, London, 1853 ; — Bolland., Mai., I, 186-258, 756-762 ; VII, 546 ; 26 Octob., XI, 963-965.

§ 3. — Objections particulières.

A. — *Extrinsèques : date du Concile.*

La première chose qui frappe dans les Actes de ce concile, c'est la date *Post consulatum Amantii et Albini.* Il est extraordinaire sans doute que le rédacteur se soit servi d'une formule semblable. Pourquoi, si ce concile arriva vraiment en l'année 346, suivant l'opinion commune, n'avoir pas nommé les consuls en exercice, puisque cette année en avait de particuliers ? A cette objection nous ferons plusieurs réponses.

Il arrivait souvent que les noms des consuls n'étaient pas toujours connus dans toutes les parties de l'empire, vu la grande distance des lieux, ou à cause de certains évènements qui en retardaient la connaissance ; et comme cette date était à peu près la seule qui fût reçue en Occident, pendant les premiers siècles du christianisme, on était souvent obligé de dater d'un certain nombre d'années ou même d'une seule année après le consulat de tels ou tels consuls, dont on se souvenait mieux pour des raisons particulières (1).

Mais, loin de devenir une objection contre le concile de Cologne, cette formule prouve au contraire que le rédacteur de ces Actes vivait à l'époque même de ce concile, et qu'il était un écrivain tout à fait au courant des usages chronologiques; car nous voyons cette formule usitée pour toutes les dates de l'année 346, non seulement dans des monuments chrétiens, mais même pour des faits païens, ainsi que l'ont constaté

(1) Cf. Wailly, *Éléments de paléographie*, 3.

Baronius (1), Mansi (2), Muratori (3) et surtout de Rossi (4).

La raison de cette anomalie chronologique tient à ce qu'il arrivait quelquefois qu'il y avait quatre consuls, deux à Rome et deux hors de Rome, et pour éviter toute difficulté dans les supputations, on datait les premiers mois de la nouvelle année : *Post Consulatum*. La chose eut lieu pour l'année 346, et nous ne chercherons pas à prouver un fait admis par tous les historiens.

Cette formule constitue donc à elle seule le meilleur argument que l'on puisse apporter à l'appui de l'authenticité de ce concile.

Parlerons-nous maintenant de l'opinion de Trithème, prétendant que la date du concile de Cologne n'est pas 346, mais 375 ? Cet historien confond *Maximus* de Mayence, qu'il croit avoir présidé ce concile, avec *Maximus* de Trèves, qui le présida réellement. L'évêque de Mayence vécut certainement au IVe siècle (5) ; mais occupa-t-il le siège épiscopal de 354 à 378, comme l'indiquent certains catalogues manuscrits de la cathédrale de cette ville (6), cela est tout à fait incertain. Saint Maximin de Trèves, deuxième du nom, au contraire, siégea de 322 à 349 (7).

(1) Baronius, *Annales eccles.*, ad annum 346, n° 1.
(2) Mansi, *In annales Baronii*, ad annum 345, n° 1.
(3) Muratori, *Inscript.*, I, 37 xx, n° 1.
(4) *Inscriptiones christianæ*, I, p. 59, n° 90 ; p. 60, n° 93, etc.
(5) Surius, *Vita sancti Maximi episcopi Moguntini, auctore J. Trithemio*, 18 nov. VI, 448 (401, edit. Colon., 1617) ; — Rettberg, *Histoire ecclésiastique de l'Allemagne*, I, 209, 396-402.
(6) Pothast, *Zeitfolge der deutschen Bischöfe*, 353.
(7) Bolland., *Acta SS.*, Mai., VII, 19-25.

B. — *Erreurs topographiques.*

A cette première difficulté extrinsèque concernant la date, les Bollandistes en ajoutèrent d'autres dans l'*Auctarium mensis octobris*. Ces Actes, disent-ils, renferment des erreurs topographiques qui donnent lieu de croire à une interpolation et font élever de nouveaux doutes sur la véracité du rédacteur.

Les Actes parlent d'une lettre du peuple de Cologne et de tous les *Castra de la seconde Germanie* (1). Or ces derniers mots renferment une double erreur.

Castrum, en effet, n'a jamais été employé que pour exprimer une idée de défense et de fortification, et il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les auteurs qui ont étudié ce mot. Ensuite les expressions *Germania secunda* font supposer qu'à cette époque (346), la Germanie était partagée en deux provinces, ce qui n'eut lieu que plus tard. Car dans la cosmographie attribuée à Ethicus, la Germanie et la Belgique sont comptées comme formant une seule province ; d'ailleurs le premier auteur qui parle de la double Germanie est bien postérieur au concile de Cologne. Festus ne vécut que vers l'année 368 suivant le témoignage même de Pagi (2).

Avouons que ces objections ne sont pas sérieuses. La signification du mot *Castrum* n'était plus, au IVe siècle, la même qu'au premier et au second, nous n'avons pas lieu de nous en étonner : il indiquait des *cantonnements* suivant Ducange (3) et Adrien de Valois (4).

(1) « ... Sed omnium castrorum secundæ Germaniæ. »
(2) *Critica ad annum* 374, § 9.
(3) *Glossarium*, v° *Castrum.*
(4) *Notitia Galliæ*, præfat., p. IV.

La seconde partie de l'objection nous surprend : car il suffit de lire Tacite (1), Pline le Naturaliste (2), Steiner (3), Gruter (4) et Muratori (5) pour voir qu'il y avait deux Germanies, non seulement chez les historiens, mais encore dans les inscriptions, et notre auteur, quel qu'il soit, pouvait se servir d'expressions en usage à l'époque du concile.

Les mêmes écrivains se sont ensuite rejetés sur la date du 4 des ides de mai, qui se trouvait être un dimanche en l'année 346, et, comme les conciles ne se tenaient jamais le dimanche, mais ordinairement le lundi, cette nouvelle objection confirme les Bollandistes dans leurs doutes.

Ici encore nous ferons la même réponse : cette assertion est dénuée de tout fondement et tombe d'elle-même, ainsi que l'a reconnu le Bollandiste de Buck (6).

§ 4. — Objections intrinsèques.

A. — *Silence des historiens.*

Arrivons aux objections intrinsèques bien autrement graves que les précédentes. « Plus j'examine ces Actes, dit Jos. Harzheim, dans son *Histoire des Conciles d'Allemagne,* plus je trouve dénuées de fondement toutes les preuves apportées par d'éminents critiques pour soutenir

(1) TACITE, *Histor.*, liv. I, cap. 12 et 53; *Annal.*, liv. III, cap. 41; liv. IV, cap. 73. — Cf. PTOLÉMÉE apud D. BOUQUET, I, 564; *Periplum Maricani Heracleotas*, *Ibid.*, 93; — DION, *Ibid.*, 520; — LACTANCE, *De morte persecutor.*, VII.

(2) *Histor.*, VI, cap. 17.

(3) *Codex*, *Inscription. rom. Rheni*, nos 446 et 788.

(4) *Inscript.* CCCCLVII, 6.

(5) *Inscript.*, p. DCCXIX, 2.

(6) GARNERIUS, *Disputatio de V synodo generali*, cap. V, § 2. Cf. THEODORETI, opera, t. V, pars I, p. 453, édit. Hallens, 1774.

et appuyer ce concile. D'innombrables contradictions se présentent en raison soit du temps, soit des personnages qui y ont assisté. Je laisse même de côté le silence de tous les écrivains contemporains qui, du IVe au XIe siècle, n'ont pas dit un mot de ce concile (1). »

Nous avons déjà répondu à quelques-unes de ces difficultés. Le silence des auteurs contemporains, de saint Hilaire, de Sulpice Sèvère et de Grégoire de Tours, ne peut être une objection sérieuse. Ces personnages, malgré leur zèle, ne s'occupaient pas de toutes les affaires de l'Église, et d'ailleurs, ce concile s'appellerait plus justement un synode ; car les Pères de cette assemblée ne discutèrent pas, ils se bornèrent à une mesure disciplinaire (2). De ce qu'ils n'ont rien dit du concile de Cologne, on ne doit pas en tirer un argument contre son existence.

En outre, certains auteurs en ont parlé. Nous avons déjà signalé Hariger, qui a écrit la vie de saint Servais de Tongres (3), extrêmement importante dans la question, puisqu'elle nous apporte le nom de Diopet parmi les évêques du concile. Or, cette vie, dont il existe un grand nombre de manuscrits à Bruxelles, Cologne, Leipzig, Leyde, Middlehill, Oxford, Paris, Trèves et Wurzbourg, et qui ne doit pas être confondue avec une autre remplie de mensonges, signalée par le P. Henschénius (4), mérite toute créance aux yeux de la plus saine critique (5); car la

(1) *Concilia Germaniæ*, præf., p. 22, t. Ier.

(2) *Revue des questions historiques*, XI, octobre, p. 834.

(3) Cette ville s'appela d'abord Tungern en latin, *Aduatica Tungrorum* et *Trajectum ad Mosam;* l'évêché fut transféré en 708 à Lüttich, *Leodium*, *Legia*, Liège aujourd'hui.

(4) Bolland., 13 Mai., III, 209-220; August., IV, 40.

(5) Pour le voyage de saint Servais à Rome, Cf. Bolland, *ut supra*, et Grégoire de Tours, *Hist. Francor.*, liv. II, ch. v.

légende de saint Servais diffère totalement de cette vie (1). Nous savons bien que, d'après Surius (2), on lit que saint Séverin fut élu à la place d'Euphratas, ce qui est contredit par l'histoire ecclésiastique. Mais Surius n'a fait que reproduire les fables débitées en 1008 par le prêtre Jocundus et reconnues sans fondement par les critiques (3). Pour s'en convaincre, il suffit de lire la Vie de saint Séverin et les savants commentaires qu'y a joints le Bollandiste Van Hecke (4).

Voilà donc déjà un auteur qui nous parle de ce concile, nous en apportons d'autres.

La Vie de saint Maximin de Trèves fut d'abord écrite au VIIIe siècle par un moine de Trèves, et les Bollandistes l'ont reconnue parfaitement authentique (5). Loup de Ferrières dédia une autre Vie de ce même saint à Waldon en l'année 839 (6), et, un grand nombre de manuscrits venant confirmer les imprimés, rien ne s'oppose à ce que saint Maximin ait présidé le concile de Cologne; d'ailleurs les Actes de sa vie, d'après les meilleurs critiques, sont rédigés avec la plus complète véracité (7).

(1) *Legenda S. Servatii Tungrensis ecclesiæ presulis et consanguinei Christi.* Coloniæ, Arn. ther Hoernen, 1472; — Heynrijk van Veldeken : *Sinte Servatius legende nar een handschrift vit het midden der XV. eeuw, voor de erste mael vitgzeg*, door J. H. Bormans. Maestricht, 1858.

(2) *Vita SS.*, Octob. V, 1018.

(3) Pertz, *Scriptores rer. Germ.*, t. XX, 87; *Monum. Germ.*, XII, 87-126; — Bolland., Mai., III, 220-231.

(4) Bolland., 23 Octob., X, 50-64; — Rettberg, *Hist. eccl. d'Allemagne*, I, 202.

(5) Bolland., 29 Mai., VII, 19-25.

(6) Servati Lupi opera, édit. Baluze, Paris, 275-291; Bouquet. III, 546; Duchesne, I, 788; Hontheim, *Prodr. histor. Treviror.*, I, 465-468; Waitz apud Pertz, *Monument. script.*, IV, 230-234,

(7) Fabricius, *Bibl. med. et inf. lat.*, édit. Mansi, IV, 275;

B. — *Difficultés sur le nom d'Euphratas.*

Donc l'objection de Harzheim tombe devant ces preuves. Comment se fait-il cependant que Baronius tienne ce concile comme suspect après tous ces arguments? C'est qu'il est, dit-il, impossible d'expliquer la conduite des Pères de Sardique confiant une mission importante à l'évêque Euphratas, condamné et jugé indigne de la communion laïque, à cause de son crime d'hérésie. En effet, la difficulté est fort grande.

Pagi (1), l'examinant à son tour, soutient que ce prélat a pu revenir à résipiscence et confesser son erreur; sa présence au concile de Sardique devait avoir d'autant plus de poids et d'autorité qu'ayant été hérétique lui-même, il aurait eu plus d'influence sur les autres hérétiques. En outre, ajoute le même savant, par suite de l'ignorance des copistes, ce nom aura été mis pour un autre; ou même il a pu exister deux prélats du même nom, ou d'un nom à peu près semblable. D'ailleurs la chronologie des évêques de Cologne présente de grandes lacunes à cette époque.

Ces raisons, quelles qu'elles soient, n'ont rien de concluant, et la question demeure toujours.

Le Père Henschénius soutient, à son tour, l'interpolation du nom. « On peut supposer, dit-il, que le nom de l'évêque Euphratas a été défiguré par quelque ignorant ou par quelque scribe, qui aura confondu ce prélat avec un autre, appelé Eupraxius, Euphrasius, ou même Euphra-

TILLEMONT, *Mémoires*, VII, 247-694; ROTH, *Geschichte des Beneficialwesens*, 326, note 52.

(1) *Critica historico chronologica in Annal. Baronii*, I, p. 465. Edit. 1727.

tas, contre lequel s'élèvent les Pères du concile. » D'ailleurs, si nous lisons la déposition de Servais de Tongres, nous demeurerons convaincus qu'il y eut un faux évêque. Servais, qui parle dans les derniers, s'exprime ainsi : « Ce qu'a fait, ce qu'a enseigné le faux évêque, je le sais non par ouï-dire, mais par moi-même, puisque la ville où il demeure n'est pas éloignée de la mienne. D'ailleurs, bien des fois en public et en particulier, j'ai combattu ses opinions, en présence même d'Athanase, évêque d'Alexandrie, devant des prêtres et plusieurs diacres. Aussi je suis d'avis qu'il ne peut pas être un évêque pour les catholiques, puisqu'il nie la divinité de Jésus-Christ (1). »

Ce texte a une grande importance, car il nous fournit une date. Quand saint Athanase fut exilé à Trèves, Servais put entretenir des rapports avec lui. Or, le patriarche d'Alexandrie vécut dans cette ville au moins deux ans, du mois de février 336 au mois de juin 338, époque à laquelle le faux évêque a commencé à enseigner sa dangereuse erreur. Ce dernier, par son talent et le prestige de sa parole, aura réussi à usurper le siège épiscopal de Cologne, malgré les plaintes du clergé et des fidèles, suivant les Actes du concile, et alors les évêques voisins, émus de cette fausse doctrine, auraient réuni ce synode, auquel le véritable évêque n'assistait pas pour laisser aux juges plus de liberté.

De sorte que le concile de Cologne s'oppose d'abord aux prétentions d'un évêque usurpateur, qui obtint l'épiscopat

(1) « Quid fecerit quidve docuerit N. pseudo-episcopus non opinione, sed veritate cognovi, pro finitimi loci conjuncta civitate, cuique publicè et domesticè obstiti sæpè cum ille Christum Deum negaret, audiente Athanasio episcopo Alexandriæ et presbyteris et diaconibus plurimis. Et idcirco censeo Christianis episcopum eum non posse. » (*Concil. Colon.*)

par ses brigues, et fait ensuite rentrer dans sa charge le prélat qui en avait peut-être été dépossédé. Cette conduite aurait beaucoup contribué à mettre en évidence l'évêque de Cologne, réintégré sur un siège épiscopal, et à lui faire confier cette haute mission dont le chargent tous les Pères réunis à Sardique.

Quel était le nom de ce prétendant, aucun document ne nous l'a donné, mais nous n'avons pas besoin de recourir à une interpolation. Euphratas a pu être le nom dont ce faux évêque couvrait ses erreurs et le véritable prélat être cet Euphratas si honoré l'année suivante. Enfin, ce nom lui fut peut-être donné à cause de la manière éloquente dont il développait ses erreurs, Eufratas signifiant beau parleur.

Cette opinion du P. Henschenius a été embrassée et soutenue par Binthérim, curé de Bilk, auprès de Dusseldorf, dans son histoire des conciles de Germanie (1), par Husius (2), par Heymbach (3) et par Ram (4), qui tous admettent la vraisemblance de cette explication. Car nous ne pouvons être du sentiment de l'historien orléanais, Symphorien Guyon, qui, voulant nier la présence de Diopet à ce concile, imagina la raison suivante :

« Je réponds, dit-il, que notre évêque Diopet n'a point assisté à ce prétendu concile, mais, qu'à la fin d'iceluy est citée une épître de cet évêque, lequel ayant fleuri en doc-

(1) *Pragmat. Geschichte der deutschen Concilien*, I, 348.

(2) *Dissertatio historica de sancto Servatio episcopo Tungrensi ejus nominis unico adversus nuperum de S. Servatio vel duobus Servatiis commentum*. Leodii, 1684.

(3) *Synopsis vitæ S. Servatii Traject. ad Mosam episcopi*. Tongres, 1646.

(4) *Notice sur S. Servais*, suivie de remarques sur le prétendu Concile de Cologne de l'an 346 et sur l'histoire de l'évêque Euphratas. Bruxelles, 1847.

trine quelque temps auparavant, aurait, pour une autre occasion, écrit à quelque prélat de son temps et traité dans cette sienne épître de la divinité du fils de Dieu, avec des termes et des sentiments conformes à la foi orthodoxe, et cette épître, ayant eu vogue, peut avoir donné sujet aux Pères du concile de Cologne de se servir de son autorité pour confondre et condamner l'impiété d'Euphratas, infecté du venin d'Arius. Voilà comme les évêques confirment leur sentence de condamnation par un témoignage tiré d'une épître de Diopet, évêque d'Orléans (1). »

Ce concile eut donc lieu : mais rien n'empêche de croire, contrairement à Guyon, que cette lettre de Diopet fut écrite spécialement en vue de la condamnation d'Euphratas qui y est nommément désigné. D'ailleurs quelques manuscrits de la Vie de saint Servais donnent à entendre que Diopet assista en personne au concile, et les Actes nous fournissent au lieu d'*ex epistola* la variante *ex sententia* qui confirmerait et son existence et l'authenticité du concile.

C. — *Hérésie d'Euphratas.*

Harzheim oppose encore à la véracité de ces Actes l'hérésie qu'avait embrassée Euphratas et qui était, dit cet auteur, celle de Photin. Baronius avait déjà formulé cette objection, reprise par Ghesquière (2).

Photin, évêque de Sirmium, faussement accusé d'Arianisme, inclinait plutôt vers la doctrine de Sabellius ; il refusait toute personnalité au Fils et au Saint-Esprit et niait l'Incarnation du Verbe dans le sein de la vierge Marie

(1) *Histoire d'Orléans*, I, p. 62, nº 23.

(2) *Acta SS. Belgii selecta ab exordio ecclesiæ ad annum* 1700. Bruxellis, I, p. 34.

et dans l'humanité de Jésus : aussi ses opinions dangereuses furent condamnées en 349 par l'unanimité des évêques de l'Occident réunis à Milan et présidés par saint Hilaire, et deux ans après à Sardique sur les instances de saint Épiphane. Or, les Actes du concile de Cologne disent expressément que longtemps avant sa déposition, Euphratas avait montré du penchant pour l'arianisme et qu'il avait été à ce sujet plusieurs fois repris par ses collègues mêmes en la présence de saint Athanase. Sa chute n'aurait donc pas été si subite.

En outre, saint Athanase n'aurait pas manqué de raconter la chute d'Euphratas, si elle avait réellement eu lieu, dans son *Historia Arianorum ad monachos*, qu'il a écrite après le mois d'octobre 345 et où il montre peu de sympathie pour l'évêque de Cologne.

Grave objection ! La réponse semble bien difficile à trouver. Ainsi, malgré les arguments sérieux apportés plus haut, malgré toutes les preuves extrinsèques, une seule difficulté non vaincue doit nous faire rejeter ce concile, bien que beaucoup d'auteurs et des plus autorisés l'admettent et reconnaissent son authenticité (1).

§ 5. — Solution historique de toutes les objections.

Si l'évêque de Cologne Euphratas, convaincu du crime d'hérésie, déposé en 346, assiste cependant en 347 au concile général de Sardique, nous disons nous-même : Ou le rédacteur de ces Actes se trompe, et nous avons vu qu'il était au courant des usages chronologiques et géographiques du IVe siècle, ou la chronologie fait erreur.

(1) MARCA, *De concordia regni et sacerdotii*, liv. VI, cap. 17, p. 237, § 2 ; et liv. VII, cap. 2, § 13, p. 309, II, édit. Baluze, 1669.

Fort heureusement des manuscrits nouvellement découverts sont venus démontrer une fois de plus encore que certains écrivains ecclésiastiques des premiers siècles ne doivent pas être crus sans contrôle ; leur témoignage, quelle qu'en soit l'importance, n'a de valeur réelle que lorsqu'il est confirmé par des documents d'une authenticité incontestable. C'est ce qui est arrivé pour le célèbre concile de Sardique.

Sur la foi des historiens Socrate et Sozomène (1), on avait placé ce concile en l'année 347 : c'était une erreur qui fut cause qu'on rejeta le concile de Cologne.

En effet, déjà en 1825, le savant allemand Holzhausen, dans une étude très intéressante sur ces deux auteurs, avait émis l'opinion que les sources où ils avaient puisé leurs renseignements n'offraient pas toutes les garanties désirables, et que leurs dates avaient besoin d'être contrôlées souvent, parce qu'elles étaient erronées (2). Cependant leurs ouvrages continuèrent à servir de base aux historiens, lorsque Wetzer (3), dans ses recherches sur l'Arianisme, émit cette opinion, que toute la chronologie relative à cette hérésie ne reposait que sur des données vagues et incertaines.

Le chronologiste Mansi avait soupçonné à demi la vérité, d'après un fragment d'une vieille chronique découverte à Vérone, par le savant Maffei (4).

Déjà même il résultait, du récit de saint Athanase lui-même, que son retour à Alexandrie avait eu lieu deux ans

(1) Socratis et Sozomeni, *Historia ecclesiastica*, édit. Valesius, 1668.

(2) *De fontibus quibus Socrates et Sozomenes usi sunt.* Gottingæ, 1825. Voir aussi Maury, *Les légendes de l'antiquité.*

(3) *Restitutio veræ chronologiæ rerum Arianarum*, p. 17 et suiv.

(4) *De epochis Sardicensis Concilii.*

environ après le concile de Sardique. Or, comment expliquer ce fait, si le concile avait eu lieu en 347, année où les Pères envoyaient à l'empereur Constance l'évêque de Cologne, Euphratas, pour demander le retour de saint Athanase ?

Mais les lettres pascales nouvellement découvertes et publiées par Cureton (1) fixent la rentrée de saint Athanase sur son siège patriarchal à la fin de l'année 345, au plus tard, puisque l'on y voit déjà ce pieux prélat présidant au carême de 346 (2). On est donc forcément ramené en arrière jusqu'à l'année 343, date qu'admet le savant docteur Héfélé (3).

Ce qui put donner lieu à la fausse fixation du concile de Sardique, c'est que, d'après Socrate (II, 26) et Sozomène (IV, 1), il y eut réellement vers la fin de l'année 346, le 21 octobre, un synode convoqué par saint Athanase à Sardique même, pour y faire confirmer les décrets du concile tenu trois ans auparavant, et attirer à lui, aussi bien qu'à la foi de Nicée, tous ses anciens adversaires (4).

Dès lors s'évanouissent toutes les difficultés. Euphratas ne fut déposé qu'après le concile général de Sardique tenu en 343 ; sa présence et sa mission sont parfaitement expliquées. Le concile de Cologne a donc existé, puisque l'unique difficulté qui restait à vaincre contre son authenticité vient d'être résolue. L'évêque d'Orléans a pu y prendre part ou envoyer une lettre : par conséquent rien ne s'oppose à ce

(1) *Epistolæ festivales S. Athanasii, syriacè.* 1848.

(2) Cardin. Maï, *Spicileg.*, VI, 1, et *Patrol.*, Migne, XXVI, col. 1339.

(3) *Histoire des Conciles,* d'après les documents originaux, traduite par l'abbé Goschler et Delarc, II. En allemand, I, 613-614.

(4) Möhler, *Athanasius... in Kampfe mit dem Arianismus,* II, 85.

qu'il ait assisté au concile de Sardique, puisque nous trouvons parmi les Pères presque tous les évêques réunis à Cologne.

Sans doute le nom Δηκλοπετος est éloigné de la forme latine apportée plus haut, *Diopetus ;* mais si ce second nom désigne l'évêque d'Orléans, d'après tous les historiens : *Diopeto Aurelianorum,* il demeure aussi évident que le premier est conforme à tous nos catalogues qui donnent par suite de l'itacisme (H = I) *Diclopetus.*

Diopet vécut au moins jusqu'à l'année 346, date du concile de Cologne, et eut pour successeurs Alitus et Désinien. Ce dernier prélat ne gouverna pas longtemps notre Église, et après sa mort, de graves dissensions s'élevèrent jusqu'à l'élection de saint Euverte.

A quelle époque faut-il placer l'épiscopat de ce dernier évêque ? Deux traditions sont en présence : l'une affirme que saint Euverte bâtit la cathédrale d'Orléans sous Constantin, opinion que constate un sceau appendu à la charte de l'évêque d'Orléans, Milon de Thailly, en 1317, et dont nous donnons la description. « Sur le champ ouvragé, le Christ en croix ; sur sa tête une étoile et un croissant, et dans la partie droite du sceau, la seule qui subsiste, une reine à genoux et les mains jointes, désignée par l'inscription de la banderole qui est sur la tête : HELENA, — Contre-sceau : une croix grecque (1). » La seconde tradition veut que saint Aignan ait succédé à saint Euverte qui, de concert avec plusieurs autres prélats de la Gaule, apposa sa signature au bas des Actes du concile de Valence (2), en 374, sous le nom d'*Eortius,* et qui n'aurait pu être évêque d'Orléans sous Constantin mort en 337.

(1) Collection de sceaux tirés des Archives nationales, nº 7249.
(2) Collection des Conciles : Concile de Valence, 374.

Nous allons examiner ces difficultés en étudiant les Actes de saint Euverte.

CHAPITRE III

EXAMEN DES ACTES DE SAINT EUVERTE

---

§ 1. — Source des actes de saint Euverte.

De l'étude sérieuse de ces Actes, il résulte qu'ils se ressemblent tous, soit dans les manuscrits, soit dans les imprimés.

Disons d'abord qu'il en existe peu de manuscrits anciens. Cela se conçoit facilement : saint Euverte, étant particulier à l'Église d'Orléans, n'a pas eu, comme saint Aignan son successeur, un culte fort étendu hors de l'église qu'il a sanctifiée, et tous les manuscrits que nous avons pu trouver à Paris ou ailleurs ne remontent pas plus haut que le XIe siècle. Seule la bibliothèque de Berne, si riche en souvenirs orléanais, nous en offre deux du Xe siècle.

La première Vie (ms. 48) se lit dans un volume commençant par une charte de donation en faveur du monastère de Saint-Benoît-sur-Loire : elle va du folio 137[b] au folio 147[b], n° 30, et débute ainsi : *Vita sancti ac beatissimi Evurtii episcopi et confessoris Aurelianensis ecclesiæ. Incipit vita. Sicut mercedis est ad erudiendum animas in catholica religione novum quidpiam doctrinæ ac conversationis bonæ condere pro mutatione edicere... Desinianus vir*

beatissimus ecclesiæ Aurelianensis. On voit qu'il y a un prologue que suit la Vie proprement dite.

Au folio 141[b] se trouve une Vie de saint Aignan.

Le manuscrit A 7 du même siècle fournit une seconde Vie, nº 4, folios 11[a]-14[a], commençant sans prologue par ces mots, à peu près identiques à ceux de la première Vie : *Vita beati Evurcii episcopi et confessoris... Vir beatissimus ecclesiæ Aurelianensis nomine Dissinianus*.

La bibliothèque d'Orléans n'offre aucun renseignement, parce qu'elle ne possède que la première partie du légendaire du Xe siècle, dont la seconde est à Berne sous le nº 48 indiqué plus haut ; car nous ne voulons pas parler d'une Vie manuscrite copiée au XVIIIe siècle et que nous avons trouvée dans des papiers non catalogués, parmi plusieurs pièces concernant saint Aignan (1).

Cette Vie de saint Euverte, composée par le sous-diacre Lucifer, a fourni les leçons de tous les bréviaires manuscrits qui en ont pris les deux premiers numéros.

Parmi les imprimés, l'ouvrage le plus sérieux et le plus complet est celui des Bollandistes qui ont publié les Actes de saint Euverte d'après plusieurs manuscrits semblables et pour le fond et pour la forme à ceux que nous avons signalés. L'auteur en est le même. De telle sorte que nous n'avons qu'une seule Vie de notre évêque, car nous laissons de côté celle qu'a composée Surius et qui offre les mêmes faits exposés dans un style différent (2).

(1) Voir encore dans la même Bibliothèque le manuscrit 277 *bis*, fol. 25-37.

(2) *Vitæ sanctorum*, V, p. 814.

§ 2. — Les martyrologes.

Si maintenant nous consultons les martyrologes publiés par les Bollandistes, nous constaterons la même uniformité dans la désignation du saint. Florus se contente de la forme abrégée, telle que nous la voyons dans le vieux martyrologe romain : *Aurelianis, beati Evurcii episcopi.* Raban Maur développe ainsi sa mémoire : « Ce grand pontife, dit-il, passa ses jours au milieu d'une vie pure et opéra beaucoup de miracles : connaissant par révélation le jour de sa mort, il choisit saint Aignan comme successeur pour éviter une sédition parmi le peuple (1). »

Au IXe siècle, les martyrologes s'inspiraient donc des Actes et notaient comme le fait le plus important la succession immédiate de saint Aignan, tradition puisée dans la croyance commune, puisque tous les martyrologes ont inscrit le nom de notre évêque saint Euverte (2). On voit aussitôt qu'il existe une différence immense entre le souvenir de ce saint prélat et de celui de saint Altin, que ne consacre aucune tradition ni aucun document liturgique. Au moins ici nous avons des renseignements positifs et l'histoire vient en aide à la tradition de notre Église.

(1) « Hic nobilis et sancta conversatione dies suos complevit et miraculis claruit, ipseque diem obitus sui per revelationem agnoscens sanctum Anianum episcopum futurum ne seditio oriretur præelegit. » (Opp. RABANI, *Martyrologium.*)

(2) « A Floro celebratur longo encomio ex iis procul dubio actis desumpto quæ pridem a variis edita a recentioribus ut minimum interpolata esse censentur, eadem et Rabanum et Usuardum præ oculis habuisse necesse est. » (Bolland., *Jun.*, VI.)

§ 3. — Histoire de saint Euverte.

Désinien était mort depuis deux ans, et des brigues, sans cesse renouvelées, avaient empêché de lui donner un successeur sur le siège épiscopal d'Orléans, que se disputaient deux clercs égaux en influence et en ambition. L'empereur, apprenant que cette élection était devenue le signal de luttes terribles où le sang avait été versé, se hâta d'envoyer le préfet Porphyre, pour mettre un terme à un scandale que le peuple et le clergé étaient impuissants à arrêter. Les évêques de la province réunirent leurs efforts, et, après un jeûne de trois jours, ils se décidèrent à procéder à une élection régulière, — nous ne voulons pas dire canonique, — comme l'ont fait certains auteurs, employant une expression en usage longtemps après le IVe siècle.

Sur ces entrefaites, Euverte arrivait à Orléans. Issu d'une noble famille romaine, suivant tous nos bréviaires, il venait de Bénévent (1), cherchant ses frères captifs Eumorphius et Cassia. A peine fut-il entré dans l'église où se trouvait réuni tout le peuple, qu'une colombe vint se reposer sur sa tête et dissiper ainsi toutes les incertitudes. Euverte, miraculeusement désigné, parut sur le siège épiscopal avec la triple auréole de la doctrine, des vertus et des miracles.

(1) Cette particularité ne se lit point dans les *Actes* de notre saint; mais elle ressort évidemment d'une comparaison ajoutée par un auteur du IXe siècle à la vie de sainte Geneviève : « Similis fuit meritis Genovefa Evurtii peregrini advenientis de partibus Beneventi. » (*Vie de sainte Geneviève*, 1846. Concordance des manuscrits, page C.) Mais nous ne croyons pas que cette expression indique le lieu de la naissance de saint Euverte, comme le font supposer une Notice publiée à Orléans, 1855, et la *Vie des saints de l'Orléanais*.

Après avoir arrêté par ses prières un incendie qui menaçait de dévorer toute la ville, Euverte construisit une Église en l'honneur de la sainte Croix, ramena dans le sein de la religion catholique une foule de païens, assista au concile de Valence, et, pour prévenir les troubles qui avaient eu lieu avant son élection, il désigna comme successeur Aignan, puis il s'endormit dans le Seigneur le 7 septembre. Un noble seigneur, nommé Tétradius, construisit sur son tombeau un petit oratoire, qui prit par la suite le nom de Saint-Euverte.

Telle est la vie de notre évêque d'après les Actes: nous l'avons dégagée de tout l'appareil scientifique et liturgique dont on s'est plu à l'envelopper, sous prétexte de vouloir lui donner la couleur locale. C'est ainsi que nous n'avons point parlé de la basilique de Saint-Étienne ni de l'église Saint-Marc, dont aucun document certain ne nous révèle l'existence ; pour la même raison nous laissons de côté les baptistères de Saint-Pierre-Empont et de Saint-Pierre-le-Puellier. Qu'est-il besoin de dire encore que Tétradius fit construire à ses frais un édicule à trois absides pour y recevoir les restes de saint Euverte? A quoi bon augmenter les difficultés, quand cette Vie en offre assez par elle-même, comme nous allons en juger par l'exposition des objections ?

§ 4. — Objections.

A. — *Nom de saint Euverte.*

Qui le croirait ? Le nom même de saint Euverte a donné matière à la critique. « S'il était certain, ce qu'on ne peut prouver, dit le marquis de Luchet, que ce Eortius qui signe au concile de Valence, en 374, fût alors évêque d'Orléans, il faudrait encore prouver que ce fut le même

qu'Évurtius, ce qui ne se peut, non seulement à cause de la différence du nom, mais parce qu'il paraît par toutes les Vies de saint Euverte et de saint Aignan que saint Euverte a siégé ou plus tôt ou plus tard (1). » M. Ch. Lenormant reproduisit à son tour la même objection. « L'Evurtius signataire à Valence, sans qu'il soit fait mention de son siège, ne doit pas se confondre avec l'Evurtius d'Orléans (2). »

Constatons d'abord en passant que les auteurs qui ont étudié la question de saint Euverte se sont bornés à répéter les objections amassées par le P. Stilting. Quant à la difficulté provenant du nom, elle n'est pas sérieuse.

Un personnage pouvait porter deux noms et il n'est pas nécessaire d'en donner beaucoup d'exemples. Ingoara, bienfaitrice du monastère de Saint-Pierre-le-Vif, se nomme aussi Mummia, dans une charte sous Clovis III de l'année 677, ce qui a fait croire à notre annaliste Clarius que ces deux noms constituaient deux personnalités distinctes (3). Aredius, évêque de Vaisons, s'appelait aussi Petruinus (4); enfin saint Mommole, abbé de Fleury-sur-Loire, se nommait Mommolus et Mommolenus; Agius, évêque d'Orléans, était encore nommé Avinus. Qu'y a-t-il d'étonnant que Diopetus ait été appelé Déclopetus et Euverte Eortius ?

B. — *Étymologie du nom de saint Euverte.*

D'ailleurs personne jusqu'ici n'a donné l'étymologie précise du nom d'Evurtius, dont la forme primitive, au dire

(1) *Preuves historiques de l'histoire de l'Orléannois*, p. 27.
(2) *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, V, 15.
(3) Ms. 276 *bis* de la Bibliothèque d'Orléans, p. 203.
(4) *Gallia christiana, Vasionensis diœcesis.*

même des Bollandistes, paraît avoir été Eortius (1). Nous ne pouvons admettre qu'Evurtius soit un nom de provenance latine, raisonnablement déduit du verbe *Evertere.* Sans vouloir entrer dans une discussion philologique qui serait déplacée ici, nous nous contenterons de dire que le mot *vertere* donné comme racine avec la préposition *e* au nom Evurtius ne lui convient pas. *Vertere,* sanscrit *gar,* grec primitif гFορ, βορ et par inversion βρω, ancien latin *Gvor, vor,* avec le sens d'avaler (*Vorare, vortex, vorago*) n'a jamais vu disparaître le V. Sans doute cette dernière consonne ne se trouve plus dans le grec classique ; mais il n'est pas douteux qu'elle ait appartenu au système primitif des lettres indo-européennes et laissé quelque trace dans deux dialectes, le dorien et surtout l'éolien. C'est ainsi que, lorsqu'il était médial, le V entre une consonne et une voyelle se vocalisait en U ; placé entre deux voyelles, il disparaissait (2). Mais tous ces changements ne s'opéraient que dans le cas où le V était médial ; quand il était initial, il n'éprouvait aucun changement et ne disparaissait jamais.

Ce serait cependant le lieu dans le mot qui nous occupe, car nous trouvons le nom Eortius qui, prononcé en dialecte éolien, donne *EFortius,* identique à *Evortus, Evurtius.* Ce nom a donc une origine grecque (ευ)εορτη *festivus* ou même *felix* suivant Ermold Nigel (3), que confirme le mot

(1) « Ex propria ejus subscriptione dicendus Eortius. » (Bolland., *Jun.*, VI.)

(2) Ainsi *quatuor* était pour *quatvor* (sanscrit *catvaras*), *pluere* pour *pluvere; pluvia* a formé pluie. (Curtius, p. 419; Meyer, i, 351.) Nous avons puisé ces renseignements dans le savant ouvrage de M. Bailly, *Manuel des Racines grecques.*

(3) « Heburti felix, qui primo hanc perficis arcem. » (*De rebus gestis Ludovici pii*, lib. II. — Migne, *Patrol. lat.*, CV, col. 591.)

Euvertius, donné par Héric d'Auxerre interpolé (1) et par Étienne de Tournay (2).

De même que certains vocables constituent des appellatifs comparables à *Spurius*, par exemple, qui rappellent une naissance malheureuse et ne sont pas sans analogie avec nos noms de famille *Trouvé*, *Sauvé*, *Perdu*, etc., probablement imposés d'office dans le principe à des enfants nés de parents inconnus, de même Evurtius a été un vocable annonçant la joie et le bonheur, car on sait encore que chez les anciens les dénominations se tiraient souvent des circonstances accompagnant la naissance, et certes jamais un nom n'apporta dans une famille autant de félicité (3).

Faut-il encore s'étonner de trouver un nom grec latinisé ? Cet usage était fréquent à Rome et il se conserva longtemps après le IVe siècle pour venir jusqu'à nous.

Cette petite discussion suffira, nous le pensons, pour montrer la parfaite similitude de noms entre *Eortius* et *Evortius*, *Evurtius* et *Heburtius*. Si l'étymologie eût été *e-vertere*, comment aurait-on pu obtenir *Euverte*, tout à fait conforme à notre explication ? D'ailleurs le langage populaire n'a jamais dit *Everte*.

A quelle époque a-t-on obtenu le vocable *Euvertius*, qui a fourni le nom sous lequel on connaît aujourd'hui saint Euverte ? Nous oserions affirmer que c'est à la fin du Xe siècle ; car l'auteur anonyme qui nous a raconté les diverses pérégrinations de saint Déicole, abbé de Lutres en

(1) *Gesta Pontific. Antissiodor.* — *Bibl. histor. de l'Yonne*, I, p. 312.

(2) *Epistolæ Stephani*, editæ a Cl. du Molinet, 1674.

(3) Examen de la signification attribuée à certains noms d'hommes, dans la *Revue archéologique*, XVIe vol., nouv. série, VIIIe année, 1867.

Bourgogne, a conservé encore le mot *Evurtius* (1) et il vivait en l'année 965. A partir de ce moment les différents copistes ont défiguré ce nom : c'est ainsi que les Bollandistes nous fournissent les variantes *Evotus, Euritus* et même *Enurtius*, trouvées dans les martyrologes, tandis que les écrivains orléanais n'ont jamais changé.

Ce point admis, il nous serait facile de tirer la conséquence invoquée plus tard, c'est-à-dire que saint Euverte, évêque d'Orléans, est le même que celui qui assista au concile de Valence (2) : son épiscopat ne peut donc avoir commencé sous Constantin, puisque Diopet vécut en 345, et que nous ne voulons pas admettre deux prélats ayant porté le nom d'Euverte.

Contentons-nous pour le moment de signaler cette conclusion légitime, et continuons l'examen des objections élevées contre les Actes de saint Euverte.

§ 5. — Opinion de M. Lenormant sur les Actes de saint Euverte.

M. Lenormant n'hésite point à y reconnaître « deux parties, l'une parfaitement authentique, la seconde apocryphe. La première se terminerait à ces mots de la légende (§ 17) : ...*Exposuit iis singula sicut ei fuerunt revelata ;* la seconde aurait été intercalée à partir de ce paragraphe, jusqu'à ces paroles du § 20 : *Post hœc febricitatus*. De la sorte, le texte se trouve purgé d'une addition erronée et qui in-

(1) « Dominicæ crucis speciale Capitolium Aurelianis civitas Augustalis de pignorum custodia B. Patrum Aniani et Evurtii lepidum caput supra vicinas urbes extollere visitur. » (Bolland., 18 jan., II, 199-210 ; Bouquet, III, p. 497.)

(2) Le manuscrit d'Annecy, contenant le texte de ce concile, donne le nom d'Evortius au lieu d'Eortius. — Cf. *Concil. general.*, t. I.

dique une époque déjà éloignée de celle où vivait saint Euverte (1). »

Or, en quoi consiste cette interpolation ? En la désignation d'Aignan comme successeur immédiat de saint Euverte. La méthode est commode en effet; quand une difficulté se présente, on recourt à l'interpolation. Qu'y a-t-il de plus naturel? Avons-nous besoin de citer la savante dissertation : *De tribus Dagobertis,* qui montre l'abus que l'on peut faire de ce faux principe qui amena Mabillon, les Bollandistes, Bréquigny et tous les historiens à nier l'existence d'un roi mérovingien du nom de Clovis en 673, malgré des chartes et des inscriptions relatant des évènements accomplis certainement sous son règne (2).

Mais cette interpolation devenait nécessaire. « Ces deux personnages, ajoute le même savant, voulant désigner saint Euverte et saint Aignan, avaient été rapprochés par la tradition populaire : ils étaient devenus les deux saints protecteurs du diocèse. (Ceci n'eut lieu que bien plus tard.) Les évêques qui avaient siégé dans l'intervalle qui les sépare étaient oubliés ; leurs noms, par des motifs que nous ignorons, ne s'étaient peut-être pas conservés sur les diptyques. On savait qu'Evurtius avait vécu le premier, Anianus ensuite ; que le premier avait bâti la cathédrale, que le second l'avait embellie. Anianus, pour se rendre digne de son glorieux prédécesseur, avait dû se proclamer son disciple. L'association des deux noms était naturelle et inévitable. Elle prévalut après un laps de temps assez court et le nouveau rédacteur de la Vie de saint Euverte accueillit, comme un fait avéré, la tradition défectueuse qui donnait saint Aignan pour successeur immédiat à cet évêque. »

(1) *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, V, 15.
(2) *Histoire de Clovis III*, par M. Ch. Grellet.

§ 6. — Ces Actes sont-ils interpolés ?

Tout ce récit purement imaginaire ressemble fort à une légende, et légende pour légende, il semble plus naturel d'admettre celle qu'a composée Lucifer, qui du moins a le premier le mérite de l'invention, et qui se trouvait plus rapproché que nous des temps dont il nous raconte les évènements.

D'ailleurs, puisque les choses se sont passées aussi facilement, il devient possible d'apporter quelques preuves à l'appui de ces assertions étranges : mais non, la meilleure, l'unique raison, c'est que cela dut avoir lieu, parce que saint Aignan n'a pu succéder à saint Euverte. Mais pourquoi donc les diptyques n'auraient-ils pas conservé les noms des évêques ayant siégé dans l'intervalle qui sépare les deux épiscopats ? N'avons-nous pas jusqu'au IXe siècle une nomenclature sèche et aride de pontifes ne fournissant malheureusement presque aucun fait et n'offrant que des noms sans histoire ? Deux ou trois de plus n'auraient pas grossi beaucoup cette liste des déshérités de l'histoire.

En outre, l'Église d'Orléans ne pouvait oublier ces évêques, quels qu'ils fussent, à une époque surtout où tous les prélats de la Gaule sont couronnés de la légendaire auréole de la sainteté. Grande eût été son ingratitude, ce nous semble ; et le peuple qui a rapproché saint Aignan de saint Euverte n'a pas agi à la légère et par amour de la légende : l'association de ces deux noms n'était pas inévitable. Elle reposait sur des bases certaines, ainsi que nous le verrons, et l'intervalle que l'on suppose toujours avoir existé entre les deux épiscopats n'est qu'une chimère et un non-sens.

On prétend encore qu'il ne fallut pas moins d'un siècle pour produire une telle altération dans les souvenirs. « Nous ne pouvons, continue le même écrivain, consentir à placer la rédaction, dont Lucifer fut l'auteur, dans le siècle même où saint Aignan avait vécu : nous croyons cette rédaction antérieure de peu de temps à la première translation des reliques de saint Euverte vers l'an 732. En l'attribuant ainsi aux premières années du VIII[e] siècle ou à la fin du VII[e], nous plaçons cent cinquante ans au moins entre la mort de saint Aignan et l'époque où Lucifer écrivit, et nous avons deux siècles et demi de marge pour remonter jusqu'à la mort de saint Euverte. Avec ce calcul, toutes les vraisemblances demeurent respectées. »

Ne semble-t-il pas encore qu'il y ait contradiction dans ce raisonnement ? D'un côté, tous les détails, toutes les circonstances coïncident parfaitement et supposent dans le rédacteur un homme vivant au moins vers la fin du V[e] siècle, car le titre de *Vir præfectorius* donné à Tétradius eût été une erreur dont un historien, quel qu'il fût, se serait bien gardé, puisque l'office de préfet du prétoire avait disparu de l'administration des Gaules. Ces remarques sont de M. Lenormant. De l'autre côté cependant, cette même rédaction ne put avoir lieu que vers la fin du VII[e] siècle. Nouvelle interpolation historique !

§ 7. — Concordance des circonstances.

Du moins les circonstances de la Vie de saint Euverte concordent avec l'époque et l'histoire de Constantin-le-Grand, on l'affirme encore sans preuve. « La question d'époque, ajoute M. Lenormant, va juger immédiatement le procès. Un an après sa consécration, Euverte envoie un diacre de son église vers Constantin, qui était à Rome, et

ce prince, qui ne fit jamais de longs séjours dans la capitale de l'empire, l'abandonna en 326, pour n'y plus revenir désormais. L'envoi du diacre Mansuetus à Rome, où Constantin était encore, se place donc forcément en 326. L'élection du saint évêque, à laquelle on avait procédé l'année d'avant, eut lieu par conséquent en 325, sa mort en 345, dans l'année qui précéda le concile de Cologne. Avec cet arrangement, tous les faits deviennent clairs et concordants ; l'harmonie de l'histoire particulière de saint Euverte et du siège épiscopal d'Orléans, avec l'histoire générale de l'empire et du monde, ne laisse rien à désirer. »

Euverte n'envoya point un diacre, mais son archidiacre, personnage fort important dans les premiers siècles : c'était lui qui distribuait les aumônes aux pauvres et aux veuves. En un mot il s'occupait du temporel de l'Église à laquelle il était attaché, sans être revêtu du sacerdoce.

Cette légère erreur expliquée, nous dirons que toutes les circonstances signalées tout à l'heure ne coïncident pas mieux avec l'histoire ecclésiastique qu'avec l'histoire générale. Sans doute Diopet siégeait au concile de Cologne en 346 ; mais il souscrivit aussi les Actes de celui de Sardique, comme l'admet M. Lenormant. Or, ce dernier concile ne s'étant pas tenu en 347, suivant une croyance basée sur de faux calculs, mais bien en 343, ainsi que nous l'avons démontré, cette date seule renverse tous ces calculs si habilement échafaudés.

Mais la Vie de saint Euverte attestant — « ceci, ajoute-t-on, n'est point de ces détails que l'on suppose ou que l'on ajoute après coup » — que son épiscopat avait duré vingt ans, si nous avançons de deux années les dates émises plus haut, l'archidiacre Mansuetus ne trouva plus Constantin à Rome, puisque l'empereur avait passé dans l'Orient les années 322, 323 et 324.

Dès lors nous pourrions conclure immédiatement que les faits accomplis par saint Euverte n'eurent pas lieu sous Constantin. Les autres dates, apportées avec autant de science que d'habileté, se trouvent par là même dénuées de toute vraisemblance et ne fournissent aucun argument.

A ces réponses que nous appellerons volontiers négatives, nous en ajouterons d'affirmatives et de positives qui seront déduites de l'examen approfondi des Actes de saint Euverte.

§ 8. — Époque de la composition de ces Actes.

Voyons d'abord à quelle époque ils ont été composés. La vie de saint Euverte est l'ouvrage du sous-diacre Lucifer, et le P. Stilting affirme qu'on n'y trouve rien qui empêche de la croire presque de la même époque que le saint dont elle raconte les évènements. Quoique le style n'en soit pas tout à fait pur, il l'est trop cependant pour le VII[e] siècle et même pour le VI[e] siècle ; les personnages nommés ne dépassent pas le V[e] siècle, les termes, les qualifications, ne peuvent pas indiquer une autre date. L'auteur n'est pas contemporain ; mais il parle avec une telle assurance qu'il devient impossible de révoquer en doute son témoignage, puisqu'il prétend que les faits dont il parle sont connus du monde entier.

Il serait bien difficile de ne pas admettre cette appréciation du savant Bollandiste, pour quiconque a pu juger de la sévérité parfois outrée du P. Stilting. Mais comme cette Vie contient un seul fait qui ne concorde pas avec l'ensemble des évènements, c'est-à-dire la succession immédiate de saint Aignan, Tillemont l'a déclarée apocryphe, et le P. Stilting, qui ne partageait pas toutes ses préventions, a cru tourner la difficulté en admettant un

récit primitif simple et exact, et une addition postérieure qui aurait amené l'invraisemblable succession : car n'oublions pas que c'est le seul fait constituant la difficulté.

Les historiens qui ont examiné nos Actes ont donc admis généralement deux rédactions. Le sous-diacre, qui peut-être n'appartenait pas à l'Église d'Orléans, puisqu'aucun autre monument ne nous a conservé son souvenir, ayant lu les Actes en question, les embellit et les orna de faits apocryphes et cela en présence de ses contemporains qui savent qu'il n'invente rien. Un faussaire agit-il ainsi ? Que devient dès lors cette tradition populaire apportée sans preuve, qui semble admettre une connivence entre le peuple orléanais et le sous-diacre Lucifer? Ce raisonnement suffit pour renverser les systèmes imaginés dans le but d'accuser Lucifer de falsification.

Toutefois nous ne voulons pas, par un excès de zèle et par un amour excessif de nos traditions, chercher à concilier ce qui est absolument inconciliable et nier des interpolations que prouvent les faits eux-mêmes. Si saint Euverte a été consacré évêque en 325, et s'il est mort en 345, après vingt ans d'épiscopat, il est impossible que ce même prélat ait pu désigner saint Aignan pour son successeur, puisque nous devons admettre Diopet au moins en 346.

Il y a dans la Vie de saint Euverte deux faits importants qui constituent à eux seuls tout ce que nous savons de cet évêque : la succession de saint Aignan et la construction d'une nouvelle église. Le premier, nous l'aborderons dans l'examen des Actes de saint Aignan ; le second doit être examiné aussi longuement que le comporte notre sujet, car nous y trouverons des réponses à toutes les objections; nous espérons apporter assez de lumière pour dissiper, non pas toutes les obscurités, mais au moins quelques-unes.

§ 9. — L'Invention de la sainte Croix.

Jusqu'ici aucun écrivain n'a donné de preuves pour établir d'une manière positive l'époque de la composition de nos Actes. Il y a cependant un texte excessivement important. « L'église dont saint Euverte avait entrepris la construction fut bâtie avec tant de rapidité qu'en moins de trois ans il en put faire la dédicace, qui eut lieu le cinq des nones de mai, jour où se célèbre, par tout le monde, l'Invention de la sainte Croix (1). »

Ces paroles sont le nœud de la difficulté et nous affirmons que la basilique, dédiée par saint Euverte en l'honneur de la Croix, ne fut pas construite sous Constantin (2), et qu'en cela l'auteur de nos Actes se trompe et cherche à en imposer.

Ouvrons l'histoire. L'Église universelle venait de célébrer le concile de Nicée, le premier des conciles œcuméniques dont les décrets ont toujours été en si grande vénération : c'était en l'année 325. L'évêque de Jérusalem, saint Macaire, rentrait dans sa province et s'occupait à en publier les sages ordonnances, lorsqu'il apprit l'arrivée d'Hélène, mère de l'empereur, qu'attirait sa dévotion pour les Lieux saints ; elle désirait ardemment retrouver le Saint-Sépulcre et surtout le vénérable instrument de la Passion et de la

(1) « Fundata tanta celeritate ut transactis tribus annis V nonas maias dedicatio ejus fieret, sicut est celebratio ligni Crucis inventæ in mundi partibus. »

(2) « ..... In seniori ecclesia Aurelianæ civitatis quam sanctus Evurtius per Dei dexteram fundavit et more ecclesiastico benedixit in sanctæ et vivificæ crucis honore. » (HELGAUD, *Vie de Robert*, apud D. BOUQUET, X, 105.) — « Quæ olim dicata fuerat in crucis Christi honore. » (GLABER ROD., *Id.*, p. 17.)

mort du Rédempteur. Sa piété fut récompensée, et, en 326, au milieu des ruines du temple bâti par Adrien, apparut la vraie croix. Aussitôt l'architecte Eustathe entreprit la construction d'une vaste basilique qui devait renfermer tous les monuments de la Passion. Sur ces entrefaites, mourut sainte Hélène, en l'année 328 ou 329 (1), et, après dix ans de travaux incessants, la basilique du Saint-Sépulcre venait de s'achever. « Le superbe édifice déployait sur la colline du Golgotha ses vastes nefs, son atrium, ses portiques ; il s'agissait de la bénir. De tous côtés, les évêques accourent, un officier de l'empereur était chargé de les recevoir, de distribuer aux pauvres les largesses de Constantin, de veiller aux préparatifs et de faire apporter dans l'église les présents de l'empereur. La cérémonie fut d'une splendeur inouïe et le souvenir ne s'en perdit jamais. Près de trois cents évêques étaient réunis dans l'immense vaisseau, la foule, venue de tous les points, inondait les nefs latérales. La dédicace dura huit jours, l'Église de Jérusalem en perpétua la mémoire par un anniversaire solennel (2). »

Ne croirait-on pas, en lisant ce récit, assister aux fêtes qui eurent lieu à Orléans au moment de la dédicace de la nouvelle basilique ? Les évêques voisins étaient accourus ; le peuple fidèle, récemment converti à la voix de son évêque, remplissait l'église. L'empereur avait envoyé des présents dignes de la munificence royale.

Mais puisque le fait précédent n'arriva qu'en l'année 335 ou 338, est-il raisonnable d'admettre au commencement

(1) Bolland., 18 aug., III, 548-599; — HARTMANN, *Dissertatio historica de Helena, Constantini imperatoris matre*, 1733 ; — *Vie de sainte Hélène*, Cologne, 1832 ; — TILLEMONT, *Mémoires*, VII, 796-797 ; — BAILLET, 18 août.

(2) *La Palestine sous les empereurs grecs*, par M. COURET, p. 35.

de l'épiscopat de saint Euverte la consécration de cette basilique en l'honneur de la Croix ? Si notre évêque gouverna vingt ans son église, il dut mourir au plus tard en 343, d'après M. Lenormant et le P. Stilting, qui tous deux admettent la présence de Diopet au concile de Sardique : l'épiscopat de saint Euverte commence donc à l'année 323, et ce serait l'année même de l'Invention de la sainte Croix qu'aurait eu lieu cette consécration. Nous dirons que dans ce sentiment, Orléans aurait eu une église dédiée à la Croix avant même que celle-ci eût été découverte : car la dédicace, d'après nos Actes et suivant la tradition, se fit le 3 mai, et sainte Hélène ne trouva la Croix que cette même année 326, mais au mois de septembre, choses impossibles à concilier (1). Nous savons bien que cette croyance était encore admise à la fin du XVe siècle et François de Brilhac soutenait, dans une charte inédite de l'année 1498, que « l'Église d'Orléans était la seule cathédrale de tout le royaume très chrétien de France bâtie du temps de Constantin, et consacrée non seulement à la sainte Croix, mais même en l'honneur du Crucifix (2) ». Double erreur assurément très pardon-

(1) Il faut donc aussi rejeter l'opinion des historiens de Jargeau, qui rapportent la fondation de l'église de cette ville à l'époque où fut découverte la vraie croix, et qui vont même jusqu'à l'attribuer à sainte Hélène, venue en Gaule dans ce but.

Ergo nova templum, pietate insignis et auro
Hellena, Jargolium condidit arte cruci.

(Poème de Pierre Dufay, ms. 271, Biblioth. d'Orléans. Cf. *Souvenirs historiques de Jargeau*, M. par l'abbé Duchateau. Orléans, 1874.)

(2) « Sane sicut scimus, comperimus et testamur, ecclesia Aurelianensis sponsa nostra nedum in honorem sanctæ Crucis, ymo potius Crucifixi, temporibus christianissimi principis Constantini Augusti ipsa sola cathedralis in hoc christianissimo Franciæ regno ædificata. » (Archives de l'Hôtel-Dieu.)

table. Une des prébendes de la cathédrale d'Orléans avait bien Jésus-Christ ou le crucifix pour titulaire, mais cette fondation ne remonte qu'au XIIe siècle (1).

Si au contraire nous mettons saint Euverte en l'année 350, le fait de la dédicace ne souffre aucune difficulté. Diopet, étant allé à Sardique, vit la plupart des prélats qui avaient été témoins des fêtes de Jérusalem, entendit de leur bouche même le récit de la découverte de la sainte Croix, car les nouvelles, de quelque importance qu'elles fussent, ne se transmettaient pas avec la rapidité de nos jours, et, de retour à Orléans, notre évêque raconta ce qu'il avait appris, remplissant ainsi les fidèles d'une grande vénération pour la Croix. De son côté, saint Euverte, qui avait connu en Italie le merveilleux événement, ayant arrêté par ses prières un terrible incendie qui menaçait de dévorer toute la ville d'Orléans, profita de la reconnaissance de son peuple pour le porter à construire au Seigneur une basilique digne de sa piété et de sa religion.

§ 10. — La fête de l'Invention de la sainte Croix.

Mais à côté de cette question relative à la construction de la basilique d'Orléans, s'en présente une autre qui ne le cède pas en importance à la première : elle concerne la date de la dédicace de cette même basilique. Nous avouerons qu'il s'agit ici d'un fait liturgique extrêmement curieux qui ne touche en rien le dogme de l'Église catholique, mais qui montre cependant avec quelle opiniâtre persistance les livres apocryphes, composés durant les premiers siècles de l'Église, furent lus et acceptés par les

(1) Une bulle du pape Alexandre III confirme cette fondation faite par l'évêque d'Orléans, Manassès, en 1176.

fidèles et même par les évêques. Dans cette grave question nous parlerons d'après les Bollandistes (1) et le jésuite Gretser (2), dont nous résumerons le sentiment.

Nos Actes disent que la dédicace de la basilique d'Orléans se fit « le cinq des nones de mai, jour auquel toute l'église célèbre la fête de l'Invention de la Sainte-Croix ». Ces paroles nous fourniront la date de la Vie de saint Euverte.

Bien des auteurs ont raconté la découverte de la Vraie Croix ; saint Ambroise, Sulpice Sévère, Rufin, Sozomène, Socrate, Théodore, le moine Alexandre, George dit Hamartolus et Nicéphore pour nous arrêter au IXe siècle, sont tous d'accord sur l'ensemble des circonstances qui ont amené ce grand évènement, et placent ce fait en l'année indiquée plus haut, contrairement à l'historien Eusèbe que Baronius nous montre avoir commis une erreur, en donnant la quinzième année de Constantin au lieu de la vingt et unième.

Mais cet accord des auteurs disparaît si nous les interrogeons au sujet des fêtes qu'inspira la découverte de la sainte Croix. En effet, les martyrologes les plus anciens se contentent de rappeler au 3 mai le souvenir de la fête de l'Invention : tels sont ceux d'Adon, de Raban, d'Usuard, de Wandalbert et de Notker. Celui du vénérable Bède ne met cette fête qu'en dernier lieu après plusieurs autres saints célébrés aussi en ce jour, ce qui ferait croire que de son temps elle était récente, ou même qu'elle avait été ajoutée postérieurement.

Le martyrologe, dit de saint Jérôme, annonce la fête sous une forme insolite : *Inventio sanctæ Crucis post pas-*

(1) Bolland., *Acta Sanctor.*, 3 mai, II.
(2) *De sancta Cruce*, Ingolstad, 1616.

sionem Domini anno CCXXXIII regnante Constantino imperatore (1). Mais, d'après le P. Papebrock, cette forme ne se trouve pas dans le manuscrit d'Epternac, qui est le meilleur et le plus ancien.

Celui de Centules, reproduit par ceux de Bruxelles, de Hagueneau et d'Utrecht, porte la mention suivante : *Inventio sanctæ Crucis quam solemniter celebrari sancta Romana ecclesia decreto sancivit.*

Enfin le martyrologe de Lubeck dit : *Et quia inventio hujus sacræ crucis facta fuerat tempore Eusebii papæ et confessoris, ideo instituit festum hujus Inventionis ab universis catholicis per universum orbem solemniter celebrari.*

Est-il besoin de faire remarquer que tous ces documents sont remplis d'erreur ? Constantin en 233, la découverte faite sous Eusèbe, pape en 310, qui aurait institué la fête de l'Invention par un décret concernant toutes les églises !

Il faut en dire autant de la Décrétate d'Eusèbe, reproduite par Gratien : « La Croix ayant été trouvée sous notre Pontificat, nous vous enjoignons de célébrer cette fête le cinq des nones de mai (2). »

Si maintenant nous ouvrons les Menées grecques, nous trouvons au 6 mars la mention qui suit : « En ce jour, Invention de la sainte Croix par sainte Hélène (3). » Du

(1) Ce qu'il y a de particulièrement curieux, c'est que le Bréviaire orléanais manuscrit du XV[e] siècle (n[o] 111) enchérit sur cette fausse date, et commence la première leçon de l'office de l'Invention par ces paroles : « Anno ducentesimo tertio regnante Dei cultore magno Constantino imperante, in sexto anno regni ejus. »

(2) « Crucis Domini nostri J. C., quæ nuper nobis gubernacula sanctæ romanæ ecclesiæ tenentibus V nonas maias inventa est, in Calendario die prædicto Inventionis festum vobis celebrare solemniter mandamus. » (*De Consecr. distinc.*, 3. Crucem.)

(3) Τῇ αὐτῇ ἡμέρᾳ ἡ Εὕρεσις τοῦ τιμίου σταυροῦ, ὅτε εὑρέθη ὑπό τῆς μακαρίας Ἑλένης.

reste il n'y a pas d'hymne, pas d'office propre pour ce jour, preuve évidente que cette fête n'était pas célébrée; en outre ces paroles sont une addition postérieure.

Les Grecs cependant solennisaient la mémoire de la Croix, mais c'était au 14 septembre. Pour eux l'Invention ou l'Éxaltation ne constituaient qu'une seule fête. En effet, si le souvenir de sainte Hélène et de sa découverte de la Croix vivait profondément gravé dans les cœurs, pouvait-on oublier cet autre fait accompli trois siècles après, lorsque Héraclius, déposant sa couronne et son manteau impérial, s'achemina vers l'église nouvelle du Saint-Sépulcre, et remit au patriarche Zacharie la Croix restituée par les Perses ? Aussi, c'est le 14 septembre que se célébrait la fête de la Croix. « Montrons, disait saint André de Crète au VIII[e] siècle, que nous solennisons avec raison cette fête de l'Invention avec toutes les églises du monde (1). »

Dans le calendrier Copte, l'Invention est marquée au 14 septembre, et, d'après Baronius, la sainte Croix fut trouvée en ce jour. Mais son retour sous Héraclius avait été consacré par un anniversaire, qui se confondit bientôt, dans la mémoire du peuple et des pèlerins, avec ceux de la Découverte et de la Dédicace (2).

L'Église romaine seule célébrait donc l'Invention de la Croix au mois de mai. Nous allons expliquer la raison de cette modification liturgique excessivement curieuse.

Vers le milieu du V[e] siècle, un auteur, dont le nom est inconnu, s'avisa de composer une légende sur la découverte faite par sainte Hélène, et raconta, entre mille détails

(1) « Ostendamus crucis Inventionem non temere celebrari in Dei ecclesiis quæ sunt in universa terra. » (*Sermo de Cruce.*)

(2) D'AVRIL, *L'Exaltation de la sainte Croix.* (*Bulletin de l'Œuvre des Pèlerinages en Terre-Sainte*, II, 333-336.)

tout à fait légendaires, que la pieuse impératrice, ne pouvant trouver la Croix, eut recours aux Juifs, et, ceux-ci refusant opiniâtrement d'indiquer l'endroit où elle était cachée, on se saisit d'un prêtre de cette nation, nommé Judas, qui menacé des supplices les plus affreux, se décida enfin et entra dans la voie des aveux. Aussitôt que la Croix eut été trouvée, ce personnage se convertit, changea son nom et prit celui de Quiriacus : puis, étant devenu évêque de Jérusalem, il fut martyrisé par les Juifs en l'année 233, d'après ces Actes apocryphes, qui ne méritent assurément aucune créance (1).

Mais cette narration, entachée d'erreurs aussi monstrueuses et pour les circonstances et pour la date, fut préférée au récit trop simple de saint Ambroise : elle se répandit facilement, grâce au merveilleux qui éclatait à chaque page. Le pape Gélase, qui gouverna l'Église romaine du 1er mars 492 au 19 novembre 496, s'émut du bruit que faisait cette légende : il la fit examiner, et, sans la proscrire absolument, dit qu'on ne devait la lire qu'avec beaucoup de discernement (2).

Néanmoins, elle continua d'être entre les mains des fidèles, et, comme on y lisait que la Croix avait été trouvée le cinq des nones de mai, jour auquel fut baptisé Judas-Quiriacus, cette date fut accueillie par tout le monde, sans en examiner la fausseté. L'auteur du second catalogue des Pontifes romains, qui vivait au commencement du VIe siècle (3), admet sans difficulté et la Légende et la

(1) Bolland., 4 mai, I, 445-451, et VII, p. 574, *ex 4 manuscriptis et Mombritio.*

(2) « Inventionem Crucis ab Helena novellam esse relationem quæ cum judicio legenda sit. » (*Decret. Gelasii*, I, dist. 15.)

(3) « Hujus (Eusebii) temporibus inventa est crux D. N. J. C., et Judas baptisatus est. » (*Origines de l'Église romaine*, pièces justi-

date de l'Invention. Grégoire de Tours (1) agit de même, et, en cela, il fut suivi par un grand nombre de martyrologes, et, au XII[e] siècle, Bérengosius, abbé de saint-Maximin, ajoutait une foi entière à ces Actes (2).

Le pape saint Grégoire-le-Grand, précédé du reste par saint Sabas, qui, dans son *Typicum*, au 1[er] août, dit qu'à la messe on fait l'office de la Croix (3), mentionne aussi cette fête dans son Sacramentaire, au cinq des nones de mai. Fronton, qui prétend que l'Invention ne se célébra qu'après l'année 720, est dans l'erreur : car, bien que le martyrologe romain publié par lui soit très ancien, il est impossible de prouver qu'il ait été composé avant saint Grégoire (4).

D'après les Bollandistes, l'origine de cette fête remonterait donc à la Légende de Quiriacus, et sans vouloir critiquer les motifs qui l'ont introduite dans le Calendrier, ils ne peuvent s'empêcher de reconnaître qu'elle ne repose sur aucun document tant soit peu sérieux. L'office de l'Invention composé en 1377, par le pape Grégoire XI, ne convainquit pas les centuriateurs de Magdebourg et surtout Rodolphe de Hospiniano, qui trouvèrent dans cette fête une occasion de blâmer l'Église (5).

ficatives, p. xxj.) — « Sub istius (Eusebii) tempore inventa est Christi crux et Judas baptisatus est, qui et Ciriacus. » (*Id.*, p. xlj.)

(1) *Historia ecclesiastica Francorum*, liv. I, cap. 36.

(2) Migne, *Patrol. lat.*, CLX.

(3) Εἰς τὴν λειτουργίαν ἡ ἀκολουθια σταυρωσίμου, cap. 36.

(4) *Calendarium Romanum*, nota p. 76. *Le Calendrier de Philocalus*, publié par les Bollandistes (*Jun.* VI), garde le silence sur cette fête.

(5) *De festis Judæorum et christianorum*, p. 108, édit. 1674, et p. 810, édit. 1612.

§ 11. — **Fête de saint Quiriace dans la liturgie orléanaise.**

Cette légende de Quiriacus ne fut pas oubliée par les rédacteurs des bréviaires orléanais.

Dans le bréviaire manuscrit (nº 111, à la bibliothèque publique d'Orléans) du XVe siècle, la fête de saint Quiriace est inscrite au calendrier et on en faisait la mémoire le 4 mai. Tous les autres bréviaires, ainsi que les nécrologes, continuèrent cette tradition. Le bréviaire de 1542 porte à son calendrier la fête de la Translation du chef de ce saint au 13 avril, sous le rit double : un diurnal de 1646 place cette fête au 9 avril. Les livres liturgiques du diocèse avaient une oraison propre commençant ainsi : *Qui per crucis filii tui inventionem tua recognovit magnalia...* (1). Parmi les châsses portées à la procession du 8 mai, on voyait celle de saint Quiriace (2) renfermant le chef de cet évêque martyr (3), qui fut jeté au vent par les protestants en 1562. Onze ans après, lorsqu'on fondit de nouvelles cloches pour la tour de la cathédrale, une des cinq portait cette inscription : « Quiriace l'on m'apele du nom du bon

(1) Toutes les Passions de ce saint portent ce titre : « Passio Judæ qui cognominatur Quiriacus, per quem crux Christi inventa est. » (Cf. Bolland, 4 mai, t. I, 439-451, et t. VII, p. 574.)

(2) LE MAIRE, *Histoire et antiquités de la ville d'Orléans*, t. I, p. 200, édit. 1648.

(3) « Caput S. Quiriaci episcopi et martyris argenteum auro obrizo deauratum cum tribus imaginibus, cardinibus duobus et suppedaneo ejusdem metalli. » (Inventarium reliquiarum ecclesiæ S. Crucis anno 1562 in Turrim Novam illatarum, apud LA SAUSSAYE, *Annales eccles.*, p. 640.) Ce même chef de saint Quiriace était aussi vénéré dans le monastère de Sainte-Marie, près de Sens, où il y avait été apporté par Charlemagne d'après la Chronique de Clarius, à l'année 865. (*Bibl. hist.*, t. II, p. 476.)

évêque de Jérusalem, saint Quiriace, inventeur de la croix de Jésus-Christ (1). »

Mais laissons de côté cette fête et reconnaissons, avec les Bollandistes répondant à Tillemont, que l'auteur des Actes de saint Euverte n'a point voulu faire croire qu'au IVe siècle on célébrait par toutes les églises la fête de l'Invention : il a seulement affirmé qu'au temps où il écrivait, on avait la certitude de l'Invention de la Sainte-Croix au cinq des nones de mai.

Nous devons aussitôt conclure que, malgré l'affirmation de Lucifer, malgré même le culte liturgique de l'Église d'Orléans pour saint Quiriace, la dédicace de notre basilique ne put avoir lieu sous Constantin. La tradition devient un argument négatif, qui n'a d'autre appui que nos Actes : on voit avec quel soin il faut remonter à l'origine des faits, même les plus naturels, qui souvent sont admis sans le moindre discernement.

Lucifer, qui avait peut-être voyagé beaucoup, qui avait visité la Terre Sainte, comme bien des personnes le faisaient alors, en était revenu émerveillé des grandes fêtes célébrées chaque année en l'honneur de la Dédicace de la basilique du Saint-Sépulcre. Puis, ayant connu l'histoire de saint Euverte et la dédicace de son église consacrée à la sainte Croix, il crut, en faisant le récit de ces événements,

(1) La quatrième cloche s'appelait *Constantin* et la cinquième *Hélène*. (Voir Dubois, Notice sur la *Cathédrale d'Orléans*, p. 26.) — Parmi les objets trouvés dans la Loire et si savamment analysés par M. Desnoyers, il se rencontra une enseigne de saint Quiriace. « Cette enseigne n'a pas la forme commune et on peut voir qu'on attachait un prix plus qu'ordinaire à l'objet qu'elle contenait : elle est très épaisse et ressemble à une amphore. L'ouverture est couronnée par un bord très saillant et devait être fermée à l'aide d'un bouchon en métal ou en bois. On lit sur la panse en belles lettres : « IACI. » (*Mémoires de la Société arch. de l'Orléanais*, t. XV, p. 114-197.)

qu'il était naturel de suivre une tradition en vigueur dans l'Église romaine ; et comme, par un hasard providentiel, les fêtes d'Orléans avaient eu lieu le 3 mai, n'était-il pas raisonnable de dire que cette cérémonie s'était accomplie sous l'empereur Constantin ? Et continuant le même anachronisme, Lucifer mettait l'épiscopat de saint Euverte sous saint Silvestre : en cela il agissait conformément à sa croyance égarée et faussée par les Actes apocryphes de Judas-Quiriacus.

§ 12. — Fêtes de saint Constantin et de sainte Hélène.

Nous ne prévoyons pas ce qu'on pourrait objecter à ce raisonnement. Du reste cette façon d'expliquer les paroles de Lucifer rend bien compte de la tradition orléanaise. Les fêtes de saint Constantin et de sainte Hélène furent célébrées dans notre bréviaire d'Orléans pour la première fois en l'année 1491 (1). C'était à cette époque qu'on rétablissait le souvenir liturgique de saint Altin, oublié ou méconnu : ne devait-on pas aussi rappeler la mémoire de ceux qui, d'après la tradition, avaient le plus contribué à l'érection de la cathédrale ? Cependant le rédacteur de ce bréviaire, Nicolas Dupont, prêtre licencié en droit canon, chefcier de la collégiale de Saint-Pierre-le-Puellier, qui connaissait toutes les traditions orléanaises, se borne, dans les offices de saint Constantin et de sainte Hélène, à une analyse sommaire des faits concernant la vie de ces deux personnages. C'était une excellente occasion de dire que la basilique de Sainte-Croix avait été bâtie par leurs largesses royales. Il n'en dit rien, et ce silence se renouvelle encore

(1) Le bréviaire ms. 111 contient dans son calendrier la fête de sainte Hélène au 7 février, et celle de saint Constantin au 21 mai ; mais l'écriture est d'une main postérieure.

aux fêtes de la dédicace de la basilique, de l'Invention de la sainte Croix et de saint Euverte.

Cet argument n'est pas sans valeur. On dira encore que rappeler le souvenir de Constantin et d'Hélène dans un ouvrage liturgique, c'était reconnaître implicitement la tradition.

Sans doute, nous l'avouons, si l'Église d'Orléans est la seule qui solennise les fêtes de ces deux saints, c'est que sa basilique a été bâtie par leur munificence, et dès lors la tradition devient un acte de reconnaissance qui vaut preuve : mais ici encore, nous dirons que ces fêtes, loin d'être particulières au diocèse d'Orléans, se trouvent dans tous les martyrologes publiés par les Bollandistes. A la date du 21 mai, on lit la formule suivante, qui résume toutes les autres : *Memoria sanctorum gloriosorum a Deo coronatorum atque apostolis æqualium imperatorum Constantini et Helenæ.* Leur fête est célébrée dans les deux Églises latine et grecque, comme le prouve Pellicia (1).

Ces documents liturgiques rappellent la tradition qui concorde avec les Actes apocryphes de saint Quiriace : il semble dès lors que la Vie de saint Euverte ne présente plus de difficulté, l'histoire générale vient ici expliquer l'histoire particulière, et toutes deux elles se prêtent un mutuel appui pour confirmer la vérité et attester que la cathédrale d'Orléans ne fut pas bâtie sous Constantin.

(1) « De christianæ ecclesiæ primæ, mediæ et novissimæ ætatis politia. » (T. II, p. 54, Vercellis.)

CHAPITRE IV

DATE DE L'ÉPISCOPAT DE SAINT EUVERTE

---

§ 1er. — Saint-Euverte fut-il évêque sous le pontificat de saint Sylvestre ?

Cependant, malgré toutes ces explications, il reste encore quelques difficultés dans les Actes de notre évêque. Nous avons vu que Lucifer, qui les écrivit, pouvait vivre au moins dans le Ve siècle : mais il y a dans son récit plusieurs faits qui ne peuvent concorder l'un avec l'autre. En effet, d'un côté, il affirme que saint Euverte eut pour successeur saint Aignan, et ce sentiment est conforme à la tradition, à la liturgie et aux Catalogues épiscopaux ; de l'autre, nous y lisons que saint Euverte fut évêque d'Orléans sous saint Silvestre : « *Erat autem in diebus illis quo beatissimus Evurtius infulas episcopatus accepit Silvester papa præsul apostolicæ Sedis.* » Son épiscopat eut donc lieu durant le règne de l'empereur Constantin : cette opinion concorde encore avec la tradition et avec la liturgie, mais est en complet désaccord avec nos Catalogues épiscopaux. Voilà deux opinions qui se repoussent mutuellement, parce que nous ne pouvons pas nier l'existence de Diopet, au moins en 346, et que les Actes de saint Aignan, comme nous le verrons bientôt, affirment à leur tour la succession immédiate de ces deux prélats.

Nous concevons l'embarras des savants qui ont étudié les Annales de l'Église d'Orléans ; pourtant il faut adopter l'un ou l'autre de ces deux sentiments, car nous ne pou-

vons admettre l'existence de deux évêques du nom d'Euverte et d'Aignan. Pour trancher cette difficulté nous sommes forcé de reconnaître ou une erreur dans le récit de Lucifer, ou une interpolation maladroite. Or, comme, dans les Actes de saint Euverte, tout s'accorde parfaitement avec la date reconnue par les Bollandistes, comme du reste la tradition, qui donne saint Aignan pour successeur à saint Euverte, est admise sans conteste, en bonne critique, nous devons ajouter foi à l'opinion qui présente un ensemble de preuves plus convaincantes : telle nous paraît être celle qui veut que saint Aignan ait succédé immédiatement à saint Euverte.

Remarquons en effet que le texte apporté plus haut ne se rattache nullement à ce qui précède ou à ce qui suit : l'auteur des Actes raconte les derniers moments de saint Euverte, ajoute cette indication : *Erat autem,* puis affirme que saint Aignan fut élu d'après ses instantes prières, pour éviter à son Église les malheurs qui avaient précédé son élection. Qu'on enlève ce membre de phrase, le récit ne perd rien de sa clarté et la tradition la plus forte ressort avec une évidence manifeste. Ce texte constitue donc une interpolation.

§ 2. — Évêques présents à la consécration de saint Euverte.

D'ailleurs la date de l'épiscopat de saint Euverte n'est pas clairement indiquée dans d'autres documents. La Saussaye parle, à ce sujet, d'un manuscrit précieusement conservé dans l'abbaye de Saint-Euverte, qui donne les noms des évêques consécrateurs de ce prélat ou du moins ayant assisté à sa consécration : c'était Valérien d'Auxerre, Séverin de Sens, Solenne de Chartres, Julien de Troyes, Pronicius de Meaux et Marcel de Paris. Ce document, en

tout semblable à celui que les Bollandistes tirent d'un manuscrit appelé *Aquicinctus*, réproduit un passage extrait des *Gesta Pontificum Antissiodorensium*, sauf une très légère différence dans les noms.

Ordinationi autem beatissimi antistitis Evurtii interfuerunt episcopi multi, sanctus Valerianus Antissiodorensis episcopus, natione Gallus, cum cæteris coepiscopis S. Severino Senonensi, S. Solenni Carnotensi, S. Juliano Trecassino, venerabili Pronicio Meldensi, reverendo episcopo Parisiensi S. Marcello.

(Annales eccles. Aurel., p. 58.)

Valerianus, natione Gallus... cum ceteris coepiscopis Severino scilicet Senonensi, Sollemni Carnotensi, Camiliano Tricassinensi, Pronicio Meldensi, Marcello Parisiacensi, sanctum Euvertium Aurelianorum ordinavit episcopum.

(Bibl. histor. de l'Yonne, t. I, p. 312.)

Or, si nous cherchons à quelle époque ont vécu ces prélats, nous reconnaîtrons que ces documents n'apportent aucune lumière.

Valérien d'Auxerre fut évêque « sous les pontificats de Melchiade et de Silvestre, Constantin empereur; Constantius et Volusianus étant consuls 1. Sans doute cette date consulaire renferme une erreur, parce qu'aucune table chronologique ne donne ces deux consuls ensemble. Constantius fut consul avec Licinius, en 313, et Volusianus l'a été aussi à deux reprises différentes, en 311, avec Eusebius ou Rufinus, et en 314 avec Annianus. Et si nous acceptons la date des deux Pontifes de Rome, Valérien eût été évêque au moins à partir de l'année 314 jusqu'à l'année 335, ce que contredisent les *Gesta Pontificum*, qui lui donnent un

épiscopat de trente années, et l'abbé Lebeuf, dont la chronologie, sérieusement étudiée, des évêques d'Auxerre, place Valérien de 331 à 360.

Quant aux autres prélats, nous savons que matériellement ils ne purent assister à la consécration de saint Euverte. Marcel de Paris vivait en 436 (1), Solenne de Chartres, en 490 (2), Camelianus de Troyes, en 525 (3); Séverin de Sens assista au concile de Cologne, et Pronicius est inconnu.

§ 3. — Saint Euverte ne fut pas évêque sous Constantin, mais sous Constance.

Le rédacteur des *Gesta Pontificum* se trompe donc, et nous demeurons dans la même incertitude, qu'augmente encore la désignation de Constantin, sous le règne duquel eut lieu la construction de la cathédrale.

Disons d'abord que le plus ancien document liturgique sur cette tradition ne remonte qu'à l'année 1278, époque à laquelle on célébra à Orléans la fête de sainte Hélène.

Ensuite nous recourrons au célèbre argument de notre annaliste La Saussaye, changeant *Constantinus* en *Constantius*. Pour peu que l'on soit familiarisé avec les abréviations usitées chez les copistes, on reconnaît la possibilité d'une altération de nom. La lettre N, devenant en sigle un simple trait horizontal, a pu causer une erreur semblable par une suite toute naturelle de l'addition ou de la suppression de ce même trait, et Mabillon lui-même avoue que les copistes ont produit de grandes difficultés, soit par

(1) Surius, *Vit. Sanctor.*, 1 novemb. Cf. *Opera Fortunati*, t. II, p. 131-138, édit. Lucchi.

(2) Bolland. *Acta SS.*, septembre VII, p. 62-72.

(3) *Ibid.*, 28 jul., VI.

leur ignorance des mots qu'ils reproduisaient, — et nous pourrions citer un manuscrit de Fleury du IX[e] siècle contenant des ouvrages inédits de Théodulfe, évêque d'Orléans, où le scribe montre surabondamment qu'il ne savait pas la langue latine, — soit aussi par suite d'une mauvaise prononciation de la part de celui qui dictait, soit enfin à cause de la lecture imparfaite du manuscrit à copier (1).

A ces raisons, qui ont occasionné un changement de nom, nous ajouterons que Constantinus a pu être pris pour Constantius. La Saussaye nous fournit quelques exemples de cette substitution. Il est certain, d'après toutes les légendes et d'après saint Jérôme, que les reliques de saint Timothée furent apportées à Constantinople la vingt et unième année du règne de Constance (2). Et cependant le même saint Jérôme, ou plutôt ses copistes, ont écrit que cette translation avait eu lieu sous Constantin. La même chose se présenta pour les reliques de saint André et de saint Luc ; le même nom, Constantinus au lieu de Constantius, s'y retrouve encore (3).

§ 4. — Que faut-il penser de l'empereur Constance ?

Ce raisonnement nous semble confirmer les arguments de La Saussaye, dont les preuves sont appuyées sur une

(1) « Interpolatio ex triplici fonte processisse videtur : primum ex imprudentia et levitate librariorum qui nonnulla exemplaris vocabula ant omiserunt, aut perperam immutarunt seu vitio prælegentis aut dictantis, seu imperitia scriptoris. » (*De re diplomat.*, lib. I, cap. VII, § IX.)

(2) Faber Stapulensis, *Agones martyrum* ; — Bolland., 24 jan., II, 562-569.

(3) « Sacrilegus fuit Constantinus imperator qui sanctas reliquias Andreæ, Lucæ et Thimothei transtulit Constantinopolim. » (*S. Hieronym. contra Vigilantium.*)

connaissance approfondie de l'histoire ecclésiastique et sur un rapprochement de circonstances si savamment disposé que tout esprit non prévenu ne peut s'empêcher d'embrasser son opinion.

D'ailleurs, ajoute notre annaliste, Constance, quoique arien, ne se montra pas toujours un persécuteur acharné de l'Église. Saint Grégoire de Nazianze nous le fait voir plein de zèle et d'ardeur pour l'avancement de la religion chrétienne. Si, en effet, il chassa saint Athanase de son siége, il sut aussi le rappeler, quand il eut été mieux informé de sa conduite, et défendit même de nommer un successeur à Grégoire, l'évêque intrus d'Alexandrie. Puis, qu'on nous pardonne ces détails, l'empereur Constance ne craignit pas d'écrire trois fois à saint Athanase pour l'engager à regagner son église sans crainte et sans hésitation, et les voitures impériales étaient mises généreusement à sa disposition. Le prélat, du reste, a pris soin lui-même de nous fournir ces renseignements et d'excuser la conduite de son persécuteur, démêlant difficilement la vérité au milieu des embarras inextricables que soulevait l'arianisme (1). « Constance, dit à son tour M. de Broglie, changea entièrement de conduite après la mort de Constant et surtout après la victoire remportée le 28 septembre 351, à Mursa, sur l'usurpateur Magnence. Dès lors, son caractère vindicatif et altier se laissa conduire par toutes les fureurs de l'ambition et du despotisme, non pas toutefois sans aider de sa munificence quelques prélats qui avaient recours à ses largesses. »

D'ailleurs, aurions-nous besoin de prouver que la cathé-

(1) S. Athanase, *Apolog. contra Arianos*, C. 31 ; *Historia arianor. ad monachos*, cap. 21. Cf. *Histoire des conciles*, par le docteur Hefelé, II, 7.

drale d'Orléans aurait pu être bâtie sous Constance, que nous trouverions encore dans les historiens la preuve du zèle de cet empereur pour la construction des églises. Siméon Métaphraste nous dit que Constance était d'un caractère modéré, de mœurs douces, et qu'il avait un grand amour pour les églises, dont il favorisait par sa munificence royale la construction (1); il exempta de plusieurs impôts les clercs, suivant le noble exemple de son père. Malheureusement l'orgueil de ce prince et les trahisons sans cesse renouvelées qui signalèrent son règne changèrent ses heureuses dispositions (2).

En outre, nous savons que sous ce prince furent frappées des médailles qui nous montrent que Constance aimait, comme son père, à être représenté avec la Croix. Il y en a une surtout que nous voulons citer. L'empereur, en habit militaire, est debout sur un vaisseau (celui de l'État); au gouvernail, se trouve la Victoire. Il tient d'une main le labarum avec le monogramme du Christ, de l'autre le Phénix ayant la tête couronnée de rayons, et posé sur un globe, symbole du rajeunissement de l'empire sous les auspices du christianisme, avec cette inscription : FEL. TEMP. REPARATIO. SHKB (3).

(1) « Erat hic Constantius et in cæteris moderatus et moribus mitis ac modestus et magno admodum circa ecclesiarum ædificationem amore occupatus. » (Boll. *Acta SS.*, 18 octob. VIII, 282-313.)

(2) « Curialibus muneribus atque omni inquietudine civilium factionum exsortes clericos esse oportet. » (*Code Théod., l. 9. de episcop. et cler.*)

(3) Baronius, *Annal. eccl.*, III, num. 3, p. 626. Bien qu'on ait découvert près de l'église Saint-Euverte les fragments d'un miroir romain et une pièce de Constantin, on ne peut en tirer aucun argument. (*Bulletins de la Société arch. de l'Orléanais*, V, p. 274.)

5. — **Apparition de la sainte Croix et reliques données à saint Euverte.**

Mais pourrons-nous, pour augmenter nos preuves et accroître la force de nos arguments, trouver une circonstance qui concorde parfaitement avec l'époque que nous croyons être la seule vraie relativement à l'épiscopat de saint Euverte? Sans doute, la découverte de la vraie croix par sainte Hélène eut beaucoup de retentissement dans le monde chrétien, et les fêtes qui furent célébrées à la Dédicace de l'église du Saint-Sépulcre ne firent que développer le culte de la croix ; mais il se passa sous Constance un fait aussi important.

« Quelques mois après l'élection de saint Cyrille, qui fut peut-être le plus grand de tous les évêques de Jérusalem, un prodige vint émouvoir cette ville et toute la Palestine : le 8 mai 351, une immense croix de lumière apparut au-dessus du Golgotha; elle s'étendait du Calvaire au mont des Oliviers et rayonnait sur la grande basilique et sur la cité sainte. Le peuple accouru à ce spectacle, les pèlerins toujours nombreux à Jérusalem, y virent un miracle, et l'évènement fit tant de bruit que l'évêque se crut obligé d'en écrire à l'empereur. Sa lettre nous est restée ; elle décrit l'apparition signalée du reste par tous les historiens, mais elle est surtout précieuse en ce qu'elle rappelle et atteste la découverte de la sainte Croix (1). »

Or nos Actes disent que saint Euverte envoya chercher des reliques jusqu'à Jérusalem pour en enrichir l'église qu'il construisait. Le souvenir de cet évènement miraculeux dut être rappelé aux messagers de l'évêque qui, pour consacrer cette célèbre apparition, dédia sa basilique à la

(1) M. Couret, *La Palestine sous les empereurs grecs*, p. 45.

sainte Croix. De cette façon, tout se serait passé sous l'empereur Constance et non pas sous le règne de Constantin.

Nous dirons encore que les reliques dont parlent nos Actes n'ont pu être données par Constantin. Pour la Croix, cela est un fait certain, puisque, d'après le système chronologique admis par M. Lenormant et par les Bollandistes, la dédicace de la cathédrale d'Orléans se serait faite avant même la découverte de la Croix, ainsi que nous l'avons démontré. Si, au contraire, nous admettons Constance, le même fait n'éprouve aucune difficulté.

Nos Actes parlent encore des reliques de saint André, qui furent conservées précieusement dans le trésor de Sainte-Croix jusqu'aux funestes guerres de religion. Or, elles n'ont été découvertes que sous l'empereur Constance, qui les fit transporter à Constantinople.

Quant aux calices et aux autres objets précieux qui furent donnés aux envoyés de saint Euverte, nous pouvons croire à une exagération de la part du narrateur (1). En effet, « l'un de ces calices, dit l'historien Le Maire, était d'or massif, fait en vase ayant deux anses et quelques pierreries dessus, pesant plus de quinze marcs, étant estimé à plus de onze cents écus, lequel était appelé Euverte, duquel il se servait et sacrifiait, quand la main de Dieu parut bénissant la sainte hostie et l'église : ce calice avait telles vertus que tous ceux qui prenaient du vin qui avait reposé dedans étaient guéris de fièvres et autres maladies (2). »

(1) Valentinien III avait offert un calice à l'église de Brives, avec cette inscription : « Valentinianus Augustus Deo et sancto martyri Martino Brivensi pro se suisque omnibus votum vovit et reddidit. » (Bolland., 9. *Aug.*, t. II, p. 412.)

(2) *Histoire d'Orléans*, 2e partie, p. 57 ; La Saussaye, *Annales*, p. 639.

§ 6. — **Concordance des faits.**

Quoi qu'il en soit de ce calice, qui fut porté à la Tour-Neuve en 1562 pour être converti en monnaie, il n'en reste pas moins prouvé par l'histoire que Constance se montra généreux envers les églises qui se construisaient alors, et rien n'empêche de croire qu'il fit ce qui est attribué à l'empereur Constantin. En outre, chacun sait qu'après la mort de Magnence, Constance avait établi sa résidence à Arles, depuis le mois d'octobre 353 jusqu'au printemps de 354. De cette ville, car le mot *urbis* dont se servent les Actes ne signifie pas seulement Rome, suivant les Bollandistes, mais une ville quelconque, il lui était facile d'envoyer le gouverneur romain Porphyre afin d'apaiser les troubles arrivés à Orléans après la mort de Désinien; puis, apprenant de ce magistrat l'élection miraculeuse de saint Euverte, il se montra très bienveillant pour ce même évêque, lorsqu'il connut le projet formé par lui de bâtir une église.

D'ailleurs, nous savons encore que cet empereur vint plus d'une fois en Gaule et l'envoi du préfet Porphyre suggéra les réflexions suivantes à M. Bimbenet, historien si bien au courant de nos annales orléanaises. « Il serait difficile de rattacher plus certainement un fait particulier appartenant à une époque déterminée aux faits généraux de cette même époque, alors même que les dates seraient parfaitement inconnues. Son arrivée fortuite à Orléans au moment de l'élection orageuse d'un évêque, si on la rapproche de celle d'un représentant supérieur de l'administration impériale, semble assez remarquable, car les troubles qui suivirent la mort de Désinien furent poussés assez avant pour que le sang coulât et que l'empereur se

trouvât dans la nécessité d'envoyer un gouverneur chargé de ramener la paix au sein de cette cité profondément troublée (1). »

D'après ce que nous venons de dire, il est donc facile d'admettre un changement de noms : Constance est devenu Constantin, et, pour continuer le système chronologique, on a supposé que tous ces évènements, la consécration de notre évêque et la construction de la cathédrale, s'accomplirent sous le pontificat de saint Sylvestre. Mais en parlant ainsi, nous nous heurtons contre une tradition qui, cette fois du moins, est populaire, et tellement enracinée dans les esprits qu'aucun raisonnement ne pourra l'ébranler ou la modifier. L'histoire, cependant, s'élève et proteste : nous n'ignorons pas ce que contient de respectable cette tradition, dont le plus ancien document après nos Actes remonte au IXe siècle.

§ 7. — **Historiens admettant le changement de Constantin en Constance.**

Toutefois il ne faudrait pas penser qu'ici nous sommes novateur. La Saussaye ne craint pas de s'écarter de cette même tradition, et il avait été précédé dans cette voie par un autre chanoine qui comprenait le peu de solidité de son fondement. Le Maire partage le sentiment de notre annaliste avec Jacques Severt et Jean Chenu dans leurs chronologies des évêques d'Orléans. L'évêque Nicolas de Netz soutint cette même opinion dans son *factum* contre le duc de Sully, du 1er février 1641. Claude Robert, dans sa *Gaule chrétienne*, les Bénédictins, auteurs de la nouvelle *Gallia christiana*, les rédacteurs de l'*Art de vérifier les dates*, et M. de Wailly, ne font pas difficulté de trancher

(1) *Épiscopats de saint Euverte et de saint Aignan*, p. 78.

la question dans notre sens. Si Guyon persiste à placer l'épiscopat de notre saint sous Constantin, c'est qu'il nie la présence de Diopet au concile de Cologne en 346, et d'ailleurs cet historien place la mort de saint Euverte en 390. Enfin le *Catalogue des évêques d'Orléans*, dressé à la fin du XIe siècle, place saint Aignan aussitôt après saint Euverte.

Nous ne sommes donc pas le seul ni le premier à laisser de côté l'opinion qui rattache Constantin à la fondation de notre cathédrale, pour admettre la désignation de saint Aignan comme successeur immédiat de saint Euverte.

Devant nous se dressent donc deux traditions :

L'une est repoussée par l'histoire, bien qu'elle s'appuie sur la liturgie; mais ici la liturgie n'est plus un document incontestable que l'on puisse apporter comme une preuve évidente et manifeste, car il devient impossible de soutenir que le bréviaire soit complètement identique aux Actes publiés par les Bollandistes, puisque ces mêmes Actes ne sont reproduits qu'en très petite partie dans les bréviaires manuscrits du XIVe et du XVe siècles.

L'autre tradition concernant saint Aignan se trouve et confirmée par l'histoire et soutenue par la liturgie, et tout historien orléanais qui admet la première tradition est forcé d'admettre en même temps la seconde.

Cette dernière a donc pour elle des arguments doubles contre lesquels sont impuissants tous ceux de la première.

Oserons-nous, maintenant, aborder la question chronologique fixant le commencement et la fin de l'épiscopat de saint Euverte?

§ 8. — **Opinions diverses sur la date de la mort de saint Euverte.**

Naturellement les auteurs sont partagés sur l'année de sa mort. Les Bollandistes la placent en l'année 340 ; ce système est inadmissible, car saint Euverte aurait dédié sa cathédrale à la sainte Croix avant même qu'elle eût été découverte, ces hagiographes admettant une durée de vingt ans pour l'épiscopat de cet évêque. M. Lenormant penche pour l'année 345, par suite d'une date fausse relativement au concile de Sardique. La Saussaye suppose l'année 388 et son sentiment est partagé par la plupart des auteurs. Guyon dit que notre évêque « tint le siège d'Orléans l'espace de 60 ans, jusqu'en l'année 390, auquel an, selon Gazet, il mourut », et M. Bimbenet admet aussi cette date. L'année 392 est apportée par l'auteur de l'article consacré à saint Aignan dans les *Hommes illustres de l'Orléanais* (I, 353-357), ouvrage qui, soit dit en passant, garde le silence le plus absolu sur saint Euverte, moyen plus commode de trancher la question jusqu'ici controversée.

Sur quelles données s'appuie cette variété d'opinions ? Tous les historiens reconnaissent une date sur laquelle, par extraordinaire, il ne s'est jamais élevé aucun doute, celle du 7 septembre, et les martyrologes publiés par les Bollandistes concordent avec le martyrologe romain pour cette date. Il n'y a pas non plus la moindre hésitation sur le jour de la semaine, qui était un dimanche, suivant la prédiction faite par saint Euverte : « Lorsque le jour du Seigneur arrivera, je retournerai vers le Seigneur ».

Appuyés sur ces paroles, les Bollandistes et leurs partisans mettent la mort de notre prélat en l'année bissextile 340, qui avait deux lettres dominicales, et effec-

tivement le 7 septembre de cette année tombait un dimanche.

M. Lenormant, encore une fois, fixe une date de pure invention, qui s'éloigne tout à fait du sentiment admis universellement pour le jour de la semaine.

Les années 388, 390 et 392, doivent être rejetées pour la même raison.

Il n'y a plus que deux années qui offrent un dimanche au 7 septembre, 385 ou 391, la mort de saint Euverte ne pouvant être antérieure ni postérieure de beaucoup à cette date, puisque tous les auteurs, les Bollandistes exceptés, admettent la présence de notre évêque au concile de Valence tenu en 374.

Essayons maintenant d'établir l'année qui vit le commencement de son épiscopat.

§ 9. — Fixation de cette date.

Les Actes des Bollandistes disent que saint Euverte fut évêque durant l'espace de vingt ans, *vicesimus annus ;* mais tous les bréviaires orléanais manuscrits affirment qu'il mourut après trente ans d'épiscopat. Déjà Surius avait mis en note que c'était une erreur des Actes, et nous voyons par ce seul exemple combien il est regrettable que nos bréviaires n'aient pas reproduit toute la légende, qui eût différé des Actes très probablement, car ils ne donnent aucun répons ni aucune antienne concernant Constantin.

Mais, si saint Euverte a gouverné l'église d'Orléans l'espace de trente ans, puisqu'il mourut en 385 ou en 391, nous arrivons aux années 355 ou 361, durant le règne de Constance. En admettant la première de ces dates, et rien ne s'y oppose, nous obtenons un calcul parfaitement vraisemblable, un peu différent de celui de Lottin.

D'après ce dernier auteur résumant les autres, Désinien, élu en 347, mourut après quelques mois : vacance du siége du milieu de 347 à 348, près de vingt mois. Euverte, nommé vers le milieu de 348, eut pour successeur saint Aignan, le 7 septembre 388.

Ce compilateur ne s'occupe ni du dimanche ni du nombre des années de l'épiscopat; d'ailleurs sa date 388 est fausse.

Nous ne serons pas aussi affirmatif en l'absence de documents sur lesquels nous puissions baser nos calculs.

Diopet siégeait en 346 et nous ignorons l'année de sa mort. Désinien lui succéda à une date aussi inconnue : mais après sa mort, des dissensions intestines et sanglantes empêchèrent pendant deux ans l'élection d'un évêque, ce qui nous induit à placer son décès en l'année 353. Saint Euverte fut donc élu en 355.

La chronologie ne présente plus de difficulté et nous ne prévoyons pas qu'on puisse opposer quelque chose de sérieux à nos conclusions.

On objectera peut-être que notre évêque était sous-diacre de la sainte Église romaine, et qu'il retrouva ses frères Eumorphius et Cassia à une époque impossible à admettre.

Nous dirons qu'il fut en effet sous-diacre en 314, année commune aux papes Melchiade et Silvestre, comme nous l'avons souvent répété, ensuite que ses frères lui furent rendus vers 356. M. Lenormant cependant vient encore dire que cette circonstance ne saurait trouver d'explication raisonnable qu'à l'époque de Constantin. « L'auteur ajoute qu'il retrouvait après quarante ans, *post quadraginta annos,* les frères qu'il était venu chercher en Gaule. Le texte n'oblige pas à supposer que saint Euverte eût employé quarante ans à la recherche de ses frères ; il n'avait sans

doute quitté Rome (ou plutôt Bénévent) que sur un indice qui lui était parvenu et qui lui faisait croire que les captifs avaient été conduits dans cette province. Mais le délai n'en est pas moins démesurément long, entre l'évènement qui avait privé Euverte de ses frères et la recherche qu'il en entreprit plus tard. Je suppose donc qu'il existe une faute dans la mention du chiffre, et au mot *quadraginta,* j'en substitue un autre qui commence de même et qui a le même nombre de lettres, *quatuordecim* (plus une, dirons-nous). Si la date a été mis en chiffres, c'est XL qu'on aura écrit pour XIV par erreur. »

Avouons qu'il est plus facile d'expliquer le changement de *Constantius* en *Constantinus* que celui proposé par M. Lenormant. D'ailleurs pourquoi encore une nouvelle interpolation, si ce n'est afin d'amener la date de 326, quatorze ans après la bataille du pont Milvins, époque à laquelle les frères de saint Euverte se trouvaient, dit-on encore sans preuve, dans l'armée de Maxence et furent vendus comme esclaves ?

Voici notre explication. Les frères de notre évêque furent retrouvés non pas après quarante ans d'esclavage, mais bien après quarante ans d'absence. Ils avaient été faits prisonniers dans les guerres que les armées romaines soutinrent contre les Francs : ces derniers avaient trop bien appris les routes de la Gaule pour ne pas chercher à y rentrer. Sous Constance en effet ils reparurent, et, afin d'arracher la Belgique aux Francs et aux Alamans, cet empereur fut forcé d'y envoyer Julien, qui débarrassa la Gaule de ces hôtes incommodes. C'était dans les années 355 et 356.

Or, d'après nos dates, un an après l'élection de saint Euverte, un messager de l'évêque de Soissons apportait la nouvelle que les deux frères, depuis si longtemps absents,

avaient été retrouvés au service d'une sainte veuve, nommée Vibiana : pour admettre ce fait, il n'est pas nécessaire de recourir à l'intervention divine, suivant le récit donné par Lucifer, qui écrit une légende, car Soissons, où ils furent retrouvés, n'était pas bien éloigné des endroits où se fit l'expédition de Julien.

Tout concorde donc avec nos données chronologiques et toute substitution de mots semble superflue.

§ 10. — Conclusion.

Revenons à la question du sous-diaconat de saint Euverte. Si ce prélat fut sous-diacre en 314, évêque en 355 et mourut en 385, sa vie dut être fort longue et arriver au moins jusqu'à quatre-vingts ans. A cela, il n'y a rien d'extraordinaire, dirons-nous d'abord, et il serait facile d'apporter des exemples d'une aussi grande longévité. Mais en faisant ces calculs, nous avons supposé l'âge de vingt-quatre ans fixé pour le sous-diaconat. Or, il n'en était point dans les premiers siècles de l'église comme de nos jours. Cette dignité très ancienne ne comptait point alors parmi les ordres majeurs (1), et Pierre-le-Chantre, mort en 1197, dit que le sous-diaconat, comme ordre majeur, était une institution nouvelle : on admet communément, en effet, qu'elle est due au pape Innocent III, mort en 1216.

Le sous-diaconat n'était donc qu'une dignité inférieure, pour laquelle on n'avait fixé aucun âge canonique. Dès lors s'ouvre un large champ aux conjectures, et saint Euverte ne serait point mort à un âge aussi avancé que nous l'avons donné à supposer.

(1) Thomassin, *De disciplina ecclesiastica.*

Résumons en peu de mots ce que nous avons exposé avec beaucoup de détails.

Saint Euverte assista au concile de Valence en 374, et est le même évêque que celui qui succéda à Désinien, élu après Diopet, présent lui-même au concile de Sardique en 343, et à celui de Cologne en 346. Sous-diacre en 314, il fut miraculeusement désigné évêque d'Orléans en 355, et par conséquent ne construisit pas la cathédrale de Sainte-Croix sous Constantin, d'après une tradition erronée.

Avons-nous réussi à fixer des dates certaines ? nous l'espérons ; nous pouvons donc affirmer maintenant, comme nous le disions en commençant cette difficile étude, que la Vie de saint Euverte n'est pas obscurcie de fables suivant les paroles du rigide Stilting : doit-on appeler fables l'amour du merveilleux ? Mais il n'y a dans nos Actes aucun fait que puisse rejeter la sévère critique. Il suffit de mettre Constance à la place de Constantin et tout concorde parfaitement.

D'ailleurs, s'il y avait encore quelques points obscurs, la lumière se fera plus vive en étudiant la Vie de saint Aignan, qui fut le successeur immédiat de saint Euverte. Ce sera la seconde partie de notre thèse qui confirmera la première : nous l'abordons sans crainte, après avoir répondu à plusieurs objections soulevées incidemment à propos des Actes publiés par les Bollandistes.

CHAPITRE V

LE SOUS-DIACRE DE SAINT EUVERTE

§ 1er. — Une main bénit l'Église.

Lorsque saint Euverte eut achevé la construction de la basilique d'Orléans, il voulut la consacrer en présence de plusieurs prélats accourus à la cérémonie. Au moment du saint sacrifice où il levait l'hostie, pour la faire adorer à la foule recueillie, une main apparut au-dessus de la tête de l'évêque et bénit par trois fois l'église. Ce prodige ne fut aperçu que de quatre personnes : saint Euverte, le sous-diacre Baudèle, le pénitent Eleusinus et la vierge Procopie.

Plusieurs choses doivent être examinées dans ce simple récit que nous font les Actes.

Et d'abord, on ne peut refuser d'ajouter foi à la tradition, affirmant que cette église fut consacrée à la sainte Croix ; car outre qu'elle en a toujours porté le nom et qu'elle possède encore une parcelle importante du bois sacré sur lequel mourut le Sauveur, relique apportée certainement par l'évêque Odolric qui la reçut de l'empereur Constantin, mort en 1028, suivant le récit de l'historien Raoul Glaber (1), plusieurs documents viennent confirmer cette croyance et prouver aussi la bénédiction donnée par

(1) « Imperator per Odolrici manus misit Roberto regi partem prægrandem venerabilis Crucis. » (Lib. IV, cap. 6, *apud* Bouquet, X.)

une main « blanche comme la neige ». Des chartes de Charles-le-Chauve (1), de Lothaire, de Louis III, de Hugues et de Robert constatent d'une manière indubitable cette double tradition par une formule reproduite en termes à peu près identiques (2). Aux rois se joignent non seulement les historiens locaux, Helgaud (3) et Hugues de Fleury (4), mais encore des auteurs étrangers au diocèse d'Orléans, comme le moine Robert, Vincent de Beauvais, Demochares et tous les auteurs qui ont parlé de saint Euverte.

D'ailleurs, « cette main qui bénit » constitue les armes du chapitre de Sainte-Croix. Nous ne pouvons révoquer en doute un fait aussi bien appuyé par nos plus anciens bréviaires (5), et la fête de l'Invention de la sainte Croix a toujours été solennisée avec un éclat extraordinaire, comme l'indiquent tous nos martyrologes manuscrits (6) et imprimés.

(1) Les Bollandistes et la *Gallia Christiana* donnent un diplôme de Charlemagne qui doit être restitué à Charles-le-Chauve, suivant le fol. 2 du Registre Rouge d'Orléans. (La Saussaye, *Annales eccl. Aurel.*, p. 9.)

(2) « Domus Dei quæ in honorem sanctæ vivificæ crucis Deo est dicata ubi manus Domini apparuit. » (*Ibid.*, p. 10.)

(3) « Ecclesia quam S. Evurtius per Dei dexteram fundavit in sanctæ et vivificæ crucis honore. » (*Vita Roberti*, apud Bouquet, X.)

(4) « Cum idem pontifex sacra mysteria ex more celebraret, et hostiam elevatis manibus Deo prætenderet... apparuit super caput ejus manus candida sicut nix, tertio oblata benedicens. » (*Chron.*, l. 5.)

(5) Les répons et les antiennes répètent continuellement ce fait.

(6) Voir surtout le ms. n° 113 du XVe siècle, à la bibliothèque d'Orléans..

§ 2. — **Témoins de ce miracle.**

Mais si ce double fait a été reconnu véritable et constaté par plusieurs documents, il n'en est pas de même pour les témoins du miracle. Loin de nous la pensée de nier une circonstance renouvelée dans d'autres églises, et Tillemont aurait dû se rappeler ce que racontent Grégoire de Tours au sujet de saint Venantius (1), Sulpice Sévère de saint Martin (2), Eusèbe de saint Polycarpe (3) et bien d'autres historiens. Une seule chose pourrait paraître extraordinaire, c'est que ce prodige eût été vu par un pénitent : car selon la discipline ecclésiastique alors en vigueur, les pénitents n'assistaient point au saint Sacrifice, les portes du sanctuaire se fermant pour eux à la préface et ne s'ouvrant qu'après la communion. Toutefois il est permis de conjecturer que les circonstances exceptionnelles d'une consécration et d'une dédicace d'église ont fait omettre ce point si grave de la discipline, à moins encore qu'Eleusinus n'ait fait partie de la classe des pénitents connaissant déjà l'arcane.

§ 3. — **Légende de saint Baudèle.**

Ce détail excepté, tout nous semble fort naturel ; mais que savons-nous de ce Baudèle qui fut un des témoins du prodige ? Nos Actes se bornent à nous dire qu'il servait à l'autel comme sous-diacre de saint Euverte. Que devint-il? Cette même Vie garde le silence le plus absolu sur son existence postérieure. Toutefois nous voyons aussitôt un

(1) Bolland., *Acta SS.*, 13 octob. VI, 103-110.
(2) *Vita S. Martini*, l. 2, c. 2.
(3) *Histoire ecclésiast.*, l. 14, cap. 15.

double courant d'opinions se manifester parmi les historiens qui se sont occupés de saint Baudèle. Les uns prétendent qu'il naquit à Nîmes, les autres le font naître à Orléans. Nouvelle difficulté que nous essayerons de trancher, en étudiant tous les documents placés entre nos mains par la critique, dans le but de répondre à ceux qui mettent en avant les circonstances de sa Vie, pour déclarer apocryphes et non authentiques les Actes de saint Euverte.

Les Bollandistes, s'occupant au mois de mai (1) de saint Baudèle, admettent en résumé deux sources différentes où ont puisé les rédacteurs de ses Actes. Le P. Henschenius, qui inspira le P. Stilting dans son opinion sur saint Euverte, se montra tout aussi sévère. Les légendaires de Nîmes nous fournissent le plus de détails.

Selon leur récit, Baudèle, homme de guerre, issu d'une famille illustre, étant dévoré du zèle de l'amour de Dieu, vint un jour à Nîmes et profita d'une grande fête, célébrée en l'honneur de Jupiter, pour prêcher la vanité des idoles et la divinité de Jésus-Christ. Son audace fut récompensée par la couronne du martyre. Son épouse et ses serviteurs recueillirent furtivement ses restes et les ensevelirent dans un endroit écarté, où la piété des fidèles convertis par sa prédication bâtit un petit sanctuaire. De son tombeau sortit à travers les fentes du mur un laurier, qui grandit comme un arbre et dont les feuilles, trempées dans l'eau, rendaient la santé aux malades. Grégoire de Tours, qui rapporte ces dernières circonstances, en parle comme d'un fait ayant eu lieu de son temps (2).

Aucune date ne fixe l'époque de son martyre.

(1) *Acta SS.*, 20 mai. V, 194-196 et VII, 819.
(2) *De gloria confessorum*, lib. 1, cap. 78.

§ 4. — **Concordance des légendes nîmoises et orléanaises.**

Les légendaires d'Orléans disent à leur tour que saint Baudèle naquit dans cette ville ; puis que, devenu sous-diacre de saint Euverte, et ayant été témoin de la consécration merveilleuse de la nouvelle église, il se rendit à Nîmes où il prêcha la religion chrétienne aux païens de cette ville, qui le firent périr au milieu des plus cruels tourments.

En quoi donc ces seconds légendaires ne méritent-ils aucune créance et sont-ils considérés comme apocryphes par les Bollandistes ? C'est sans doute parce qu'ils relatent le miracle dont furent témoins quatre personnes seulement, parmi lesquelles ils mettent saint Baudèle. Assurément il existe une différence notable entre les Actes de Nîmes et ceux d'Orléans. Ceux-ci nous donnent la première partie de la Vie de ce saint avec quelques détails, et se taisent sur toutes les circonstances qui ont accompagné sa mort, tout en nous disant qu'il fut martyrisé à Nîmes. Ceux-là au contraire, s'occupant peu des détails de sa Vie, s'appliquent à raconter fort longuement les derniers moments de ce généreux missionnaire. Peut-on voir une contradiction dans ce double récit, qui en réalité ne comprend qu'une seule Vie, celle de saint Baudèle ? Faut-il s'étonner que chaque église n'ait recueilli que ce qui la concernait plus particulièrement ?

Ces deux Actes tombent d'accord sur les derniers moments de ce martyr : il n'y a donc aucune confusion et le saint personnage est le même. Diffèrent-ils sur le commencement de la légende ? En aucune façon : les Actes nîmois disent simplement qu'il venait d'une autre contrée : *ex aliis regionibus adventavit*. Ce pays nous est indiqué par

les Actes orléanais. Ils ont donc besoin l'un de l'autre et de leur union sort la vérité de l'histoire.

§ 5. — **Saint Baudèle était sous-diacre.**

Mais les premiers parlent de sa femme qui l'accompagnait dans ses voyages, tandis que les seconds affirment qu'il était sous-diacre ; il y a donc une opposition réelle entre ces deux assertions. Tout naturellement les Bollandistes prétendent que l'erreur est du côté des Actes orléanais, s'appuyant sur ce fait que la Vie de saint Euverte est remplie de faits mensongers et apocryphes. Nous sommes bien éloignés de la vraie critique qui distingue généralement les disciples du savant Bollandus.

A cette difficulté nous opposerons la réponse de l'abbé Azaïs. « Rien n'empêche d'admettre que saint Baudèle, déjà marié, ait voulu s'engager dans les ordres sacrés. L'histoire de l'Église nous présente plus d'un exemple en ce genre. L'épouse alors ne fut plus qu'une sœur et le sous-diacre en fit la compagne de son apostolat, l'associée et la collaboratrice de son ministère (1). »

D'ailleurs, si cette raison ne suffisait pas, nous ajouterions, comme nous l'avons montré plus haut, que le sous-diaconat, n'étant pas un ordre majeur, n'empêchait pas de se marier et que la femme ainsi unie par les liens sacrés du mariage pouvait cohabiter avec son époux en promettant de garder la chasteté. Et alors, dans cet ordre d'idées appuyées sur la discipline ecclésiastique, nous pourrions voir dans la vierge Procopie l'épouse du sous-diacre Baudèle. Martorelli nous donne même le *titulus*

(1) *Saint Baudèle et son culte*, p. 33. Nimes, 1872.

d'une Paula, fille du sous-diacre Paulus, ENΘA. KITH. ΠΑΥΛΑ. ΠΑΥΛΟΥ. ΥΠΟΔΙΑ. ΘΥΓΑΤΗΡ (1).

Qu'importent maintenant les questions de détails, celle, par exemple, concernant l'époque du martyre que les uns font remonter au IIIe siècle et les autres veulent être au IVe siècle seulement ? L'abbé Azaïs ne peut pas accepter cette dernière hypothèse, qui retarderait trop la conversion de Nîmes à l'Évangile, quand toutes les villes voisines, chrétiennes depuis longtemps, comptaient déjà une longue suite d'évêques. Mais cet amour du clocher, qu'on nous pardonne l'expression, ne s'appuie pas sur des arguments bien concluants et son objection n'est pas sérieuse, puisqu'il admet l'identité du personnage dont parlent les Actes nîmois et orléanais, et qu'il reconnaît véridiques et marquées au coin de la plus complète authenticité toutes les circonstances de la vie de saint Baudèle.

§ 6. — Culte de saint Baudèle à Orléans.

Du reste, au Ve siècle, saint Aignan, apprenant les nombreux miracles opérés par ce martyr, en demanda des reliques pour honorer la mémoire de son prédécesseur saint Euverte, et tous les endroits où notre grand évêque s'arrêta avec son précieux fardeau, en revenant à Orléans, gardent encore avec piété et dévotion le souvenir du sous-diacre orléanais. Ces reliques furent placées à côté de celles de saint Aignan, et, lorsque l'évêque Namantius eut élevé une église en l'honneur de ce dernier, elles y furent portées avec beaucoup de respect ; cela eut lieu surtout en l'année 1029, où le roi Robert construisit une nouvelle

(1) MARTIGNY, *Dictionnaire des Antiquités chrétiennes*, p. 740, édit. 1877. Paris.

basilique, pour montrer sa piété envers saint Aignan. Ces restes vénérés reçurent un grand culte jusqu'aux troubles funestes des guerres du protestantisme, époque à laquelle ils furent jetés au vent.

On conçoit cependant qu'Orléans ne soit pas mentionné par les martyrologes à la fête de saint Baudéle, puisque d'ordinaire ils se bornent à indiquer le lieu du trépas : mais cette conduite ne peut fournir matière à une objection sérieuse, pas plus que le silence des anciens bréviaires orléanais sur le culte de ce saint qui, à proprement parler, appartient plutôt au diocèse de Nîmes. Car la liturgie orléanaise n'a pas oublié ce sous-diacre de Saint-Euverte. Sans doute sa fête n'a été solennisée que tardivement, mais il était d'usage de ne célébrer que les saints propres au pays.

§ 7. — Saint Baudèle dans la liturgie orléanaise.

Le manuscrit 110 de la bibliothèque d'Orléans, bréviaire du XIVe siècle, ne reproduisant au 7 septembre que les deux premiers numéros de la Vie de saint Euverte, se tait dans les leçons de l'office sur notre saint ; pourtant le quatrième répons est plus explicite : il rapporte le texte des Actes où se trouve consigné le miracle dont Baudèle fut témoin, mais il ne prononce pas son nom : « *Quidam subdiaconus dixit ad beatum Evurtium : Videbatur mihi, te elevante hostiam, manus de nube quæ capud* (sic) *tuum cooperuerat extensa et benedicere Deo oblatam.* »

Un autre bréviaire manuscrit du XVe siècle, de même provenance, coté 111, garde un semblable silence.

Il nous faut arriver au bréviaire de 1491, qui, résumant cette fois l'histoire de saint Euverte, ne donne pas non plus le nom de saint Baudèle dans les leçons ou

dans les répons, mais rompt le silence dans la strophe suivante :

Præsul fundat basilicam
In qua manum dominicam
Vidit sanctus Baudelius
Dum celebrat Evurtius.

La collégiale de Saint-Aignan avait un office particulier pour ce saint, dont les reliques reposaient dans son église. On lit en effet des leçons propres dans le bréviaire manuscrit du XVII[e] siècle (H. 1053, fonds Desnoyers), et dans l'imprimé de 1657. Les bréviaires orléanais de 1643, de 1671, de 1771, n'en font aucune mémoire, comme aussi les martyrologes manuscrits de Sainte-Croix du XVII[e] siècle (H. 3144 et 3145); pourtant la fête de ce saint est inscrite au calendrier du bréviaire de 1644, du diurnal de 1646 et du *livre d'Église* de l'année 1676.

Tels sont les renseignements que nous fournit la bibliothèque publique au sujet des honneurs rendus par notre Église à saint Baudèle ; ils suffisent au but que nous nous sommes proposé, qui était de montrer le parfait accord existant entre les traditions de Nîmes et celles d'Orléans et le culte liturgique dont a été entourée sa fête, accord qui confirme notre thèse générale relative à l'authenticité des Actes de saint Euverte (1).

(1) Pour déférer au vœu du Comité de publication, j'ai abrégé ce chapitre et retranché un chapitre entier concernant *la sépulture de saint Euverte.*

TROISIÈME PARTIE

ÉPISCOPAT DE SAINT AIGNAN

CHAPITRE PREMIER

SOURCES DE LA VIE DE SAINT AIGNAN

---

§ 1er. – Importance du rôle de saint Aignan dans l'histoire générale.

M. l'abbé Pelletier commence ainsi le récit de l'épiscopat de Saint Aignan. « C'est en nous attachant au sentiment du P. Stilting que nous séparons l'épiscopat de saint Aignan de celui de saint Euverte et après nombre d'évêques ses successeurs. Nous ne prétendons pas connaître tous ces évêques ; nous avons cité trois noms, les seuls que l'histoire aït conservés (1). »

Nous regrettons qu'on ait rejeté si facilement une tradition qui a pour elle les monuments les plus sérieux : aussi on nous excusera de traiter dans tous ses détails une question aussi peu étudiée, disons mieux, complètement négligée, faute d'avoir examiné avec quelque attention les Actes de saint Aignan. Les auteurs qui ont raconté la Vie

(1) *Les Évêques d'Orléans*, p. 12.

de saint Aignan dans ces derniers temps n'ont fait que reproduire ceux qui les avaient précédés, sans chercher à expliquer certaines difficultés qui s'y rencontrent : ils manquaient de critique et semblaient ignorer que la délivrance d'Orléans fut un de ces rares événements destinés à laisser une trace immense dans l'histoire.

Les grands événements en effet se rattachent toujours à quelque personnage illustre, qui devient le point central autour duquel ils se meuvent. Attila, roi des Huns, imprimant à toutes les populations de la Gaule la terreur de ses armes et de son nom, car un moine lui dit qu'il s'appelait le fléau de Dieu, remontait la Loire et allait avec ses hordes dévastatrices se jeter sur Orléans, lorsque saint Aignan inspire aux habitants de cette cité la sainte confiance dont il est lui-même animé et ne contribue pas moins à leur délivrance par la ferveur de ses prières que par la vivacité de sa foi. Avec ce pontife s'ouvre la partie la plus belle des faits de cette religieuse ville, à qui la divine Providence réservait de devoir une seconde fois sa délivrance à la même protection et de pouvoir compter un jour parmi ses libérateurs une pieuse bergère et un saint évêque. Il importe donc d'étudier les sources de la Vie de saint Aignan.

A. — Première Vie.

§ 2. — Date de sa composition.

La première de ces Vies commence par ces mots : « *Tempore illo cum Hunnorum exercitus...* », et se termine ainsi : « *Cujus patrocinium habere petimus, ut quos hactenus oratione protexit nunc ipsius gratiam adjuvante continua interpellatione apud Deum commendare dignetur*

cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen. » (Voir cette Vie dans l'Appendice.)

De cette Vie il existe à Paris trois manuscrits du XIIe, du XIIIe et du XIVe siècle, suivant Theiner (1). La bibliothèque de Troyes possède cette même Vie dans un manuscrit du Xe siècle, d'après le catalogue, qui commence par la lettre de Sidoine Apollinaire à Prosper, évêque d'Orléans : « *Dum laudibus summis sanctum Anianum...* », et donne la Vie de saint Aignan commençant par la phrase indiquée plus haut : « *Tempore illo cum Hunnorum exercitus...* »

A quelle époque remonte la composition de ce premier document ? Le savant abbé Lebeuf, qui s'est trouvé à portée d'en examiner plusieurs manuscrits, la croit antérieure au IXe siècle. Luchet, citant à son tour le sentiment de ce même savant, ajoute : « Il a vu un manuscrit dans un lieu fort éloigné d'Auxerre, se trouvant aussi dans la bibliothèque du roi dans un gros in-folio plein de légendes : il ne s'est pas souvenu du numéro, l'écriture lui parut de six cents ans (1766), mais la composition est plus ancienne (2). » On voit que c'est un des manuscrits signalés plus haut.

Luchet, qui a aussi étudié cette question, s'exprime de la manière suivante :

« On trouve dans les manuscrits de M. Pithou, conservés chez les Prêtres de l'Oratoire de Troyes, une Vie de saint Aignan écrite dans le XIIe siècle, mais composée plusieurs siècles auparavant, comme il paraît par la comparaison que l'on en peut faire avec les fragments que nous a donnés Surius de la Vie de ce saint, qui nous

(1) *Saint Aignan ou le siège d'Orléans par Attila*. Notice historique suivie de la Vie de ce saint, tirée des manuscrits de la bibliothèque du roi. Paris, 1832.

(2) *Preuves historiques*, p. 35. *Histoire de l'Orléannois*.

persuadent que c'était sur une Vie toute semblable que cet auteur a travaillé et qu'il a abrégée à son ordinaire : ces fragments, au jugement des connaisseurs, paraissent du VII[e] siècle, s'ils ne sont pas plus anciens (1). »

§ 3. — Elle fut copiée par Grégoire de Tours.

Ce dernier auteur approche le plus de la vérité dans la fixation de l'époque de la composition. Nous irons pourtant plus loin encore et nous dirons que si cette Vie n'est pas la première, elle date au moins de la fin du VI[e] siècle. En effet, nous sommes étonné qu'on n'ait pas jusqu'ici comparé cette Vie avec le récit fourni par Grégoire de Tours suivant le manuscrit 174 de Fleury-sur-Loire, du XI[e] siècle, qui dit, fol. 119 : « *Hic lege quæ in Chronica Gregorii Turonensis habentur de eodem sancto.* »

Si nous ouvrons ces Chroniques, nous lisons le même fait avec les mêmes expressions que dans les manuscrits publiés par Theiner : ce fait concerne l'invasion d'Attila et sa défaite sous les murs d'Orléans. N'est-ce pas une preuve évidente que ces mêmes Actes existaient déjà au VI[e] siècle, puisque Grégoire de Tours, qui se sert des mêmes paroles que l'auteur de cette Vie, mourut le 17 novembre 594? D'ailleurs qu'est-ce qui pourrait empêcher de croire que nous possédions la Vie première, conservée avec un soin jaloux par nos ancêtres qui y lisaient leurs plus beaux titres de gloire? Sans doute des invasions avaient ravagé le sol de la Gaule, Orléans avait souffert plus d'une fois de ces guerres sans cesse renouvelées, mais personne n'oserait affirmer si ces Actes primordiaux ont été brûlés ou perdus, surtout si nous considérons qu'il ne s'est écoulé

(1) *Preuves historiques*, p. 31. *Histoire de l'Orléanais*.

qu'un siècle et demi entre la mort de saint Aignan et celle de Grégoire de Tours qui, venu plusieurs fois à Orléans, a pu, non seulement entendre le récit des Actes de saint Aignan, mais encore copier, sur ces Actes authentiques, ce qu'il nous raconte lui-même.

Nous ne voulons que mentionner ici une légende qui aurait établi quelque lien entre l'Église de Tours et celle d'Orléans. Le rédacteur du bréviaire orléanais de 1491 nous raconte ingénument que saint Martin, venant un jour au tombeau de saint Aignan, où l'attirait le bruit des miracles qui s'y faisaient, ne put s'empêcher de dire en entrant dans l'église dédiée à ce grand saint : *Exultabunt sancti in gloria.* Aussitôt la foule qui l'accompagnait entendit une voix forte qui, sortant du tombeau, continua le verset : *Et lætabuntur in cubilibus suis.* A ces paroles, saint Martin prit de là occasion de faire un long et magnifique discours sur les mérites de l'évêque d'Orléans.

La première Vie peut donc avoir été copiée par Grégoire de Tours : mais telle n'est point l'opinion de M. Lenormant.

§ 4. — Objection de M. Lenormant.

Ce savant prétend en effet que la vie dont nous nous occupons procède directement du récit de Grégoire de Tours, et qu'un habile interpolateur, venant deux siècles après l'évènement, engloba dans son récit tout ce qui en fait l'objet principal. Affirmer n'est pas prouver, dirons-nous à notre tour, et nous allons montrer quel est l'auteur de ce premier récit.

Remarquons tout d'abord que, dans le système historique développé par M. Lenormant au sujet de l'épiscopat de saint Euverte et de saint Aignan, toute difficulté suppose

une interpolation ou une mauvaise leçon dans les manuscrits : nous ne voulons pas signaler le côté défectueux d'un semblable système qui, pris à la lettre, renverserait toute donnée historique, et favoriserait admirablement l'erreur ou une conception quelconque.

Et c'est ici le cas. M. Lenormant, nous l'avons vu, veut que saint Euverte ait gouverné l'Église d'Orléans sous le règne de Constantin, par conséquent il admet que saint Aignan n'a pu lui succéder dans l'épiscopat, et notre première Vie donnant à entendre une opinion toute contraire, l'auteur a dû inventer cette succession immédiate, donc son récit constitue une interpolation. Et comme Grégoire de Tours nous raconte le merveilleux évènement de la délivrance d'Orléans, c'était une excellente occasion d'encadrer son témoignage dans une Vie composée bien postérieurement.

Tel est en résumé le raisonnement de M. Lenormant : l'exposer, ce serait peut-être le renverser. Examinons-le cependant.

Si nous prouvons que Grégoire de Tours n'est pas dans notre texte un auteur, mais un copiste, l'argument exposé tombe de lui-même.

Qui ne sait que cet historien mit à profit toutes les légendes connues de son temps pour composer ses annales si utiles aujourd'hui, puisque la plupart des documents qu'il avait sous la main ont disparu ? Citons un exemple. Tout le monde connaît le fameux texte concernant la prédication de l'Évangile dans les Gaules et les discussions auxquelles il a donné lieu, les uns prétendant qu'il avait été altéré, parce qu'une version trouvée en Italie dans la bibliothèque Ricardi offrait une date consulaire différente de celle qu'apportait Grégoire de Tours, les autres au contraire soutenant qu'il était véritable et authentique, un

texte unique ne pouvant lutter contre un très grand nombre d'une valeur intrinsèque tout à fait égale (1).

Les mêmes circonstances se représentaient pour saint Aignan. Grégoire de Tours n'a pas composé le récit en question ; car, après avoir parlé de la délivrance d'Orléans, il ajoute ces paroles significatives : *Cujus virtutum Gesta nobiscum fideliter retinentur,* c'est-à-dire que les actions merveilleuses de saint Aignan sont consignées dans des livres que nous gardons fidèlement. Nous croyons en effet qu'il est impossible de donner un autre sens au mot *Gesta,* continuellement traduit en notre langue par le terme *Légende* avec sa signification liturgique.

Mais si cet historien possédait les Actes de saint Aignan, n'est-il pas naturel d'admettre qu'il ait pu en extraire ce qui convenait à son récit, et dès lors il n'a pas composé ce que nous lisons dans la Légende de saint Aignan. Il n'existe donc aucune interpolation.

§ 5. — Objection de M. A. de Barthélemy.

M. Anatole de Barthélemy soutient cependant à son tour le système précédemment énoncé. « Nous avons vu, dit ce savant, que Grégoire de Tours fait allusion à des Actes qui conservaient de son temps le souvenir des vertus de saint Aignan ; rien n'empêche de considérer les légendes dont je m'occupe comme procédant directement de ces Actes primitifs ; nous posséderions ceux-ci, mais par des copies postérieures, ce qui expliquerait que dans la première

(1) Tous les auteurs modernes traitant de l'apostolicité ont étudié cette question, qui ne semble pas épuisée, malgré la science déployée par D. Chamard et l'abbé Chevallier, pour ne citer que les plus connus.

légende dont Grégoire de Tours s'est servi, un interpolateur, deux siècles après, eût cru devoir ajouter un passage emprunté mot pour mot au saint évêque de Tours (1). »

Nous avouons ne pas voir la raison de l'interpolation. Bien que la Vie de saint Aignan, dont M. Anatole de Barthélemy donne des extraits, d'après un manuscrit du IXe siècle de la bibliothèque nationale, qui est probablement celui qu'avait signalé Theiner comme étant du XIVe siècle et portant le n° 5365, soit rédigée dans ce latin barbare qui était la langue vulgaire contemporaine, chose remarquée par l'éditeur des Vies de saint Aignan, il ne s'ensuit pas nécessairement que ces Actes ne soient pas conformes aux premiers, à ceux que signale Grégoire de Tours.

D'ailleurs si le manuscrit, cité par M. Anatole de Barthélemy, était le seul qui renfermât la Vie en question, il lui eût été peut-être licite de tirer sa conséquence ; mais nous possédons trois autres manuscrits postérieurs d'un siècle, il est vrai, qui sont d'un style tout différent, et qui peuvent avoir reproduit les Actes en question, sans que pour cela quelqu'un soit en droit d'y trouver une interpolation.

La conclusion que nous tirons à notre tour est celle-ci : il y avait, à l'époque de Grégoire de Tours, une Vie de saint Aignan; supposer le contraire serait ne pas comprendre l'importance qu'avaient eue la délivrance d'Orléans, la fuite d'Attila et sa défaite complète à Mauriac. Ces faits eurent un grand retentissement et expliquent l'étendue du culte de saint Aignan. Cette Vie a donc pu être conservée même après l'époque de l'évêque de Tours, et de la sorte elle est parvenue jusqu'à nous sans addition. Son authenticité n'a

(1) *Revue des questions historiques*, 1870, p. 357.

pas besoin d'autre preuve. Sa rédaction remonte donc au VIe siècle d'après les historiens invoqués plus haut.

Nous oserions pourtant lui assigner une date encore plus rapprochée des évènements qu'elle nous rapporte, parce qu'il y a dans cette légende ancienne un fait particulier sur lequel personne jusqu'ici n'a appelé l'attention.

§ 6. — Histoire d'Aétius.

Quelques jours après la fuite d'Attila devant Orléans, il se répandit à Rome un bruit étrange; on disait qu'Aétius courait les plus grands dangers et que les ennemis de la patrie voulaient lui enlever la vie. A cette nouvelle, l'épouse d'Aétius courut pleine d'inquiétude prier Dieu dans la basilique des saints Apôtres pour le succès des armes de son mari et pour la conservation de son existence. Or une nuit, un homme ivre s'endormit dans cette même basilique, puis, quand les fumées du vin se furent dissipées, revenu à lui-même il chercha une issue. N'en trouvant point, il résolut d'attendre jusqu'au matin et s'assit dans un coin. Tout à coup il aperçut deux vieillards s'entretenant ensemble. L'un d'eux disait : « Je ne puis laisser couler plus longtemps les larmes de l'épouse d'Aétius, elle demande que son mari revienne sain et sauf des Gaules. Dieu en avait pourtant décidé autrement. Mais sa piété l'a emporté sur les décrets divins, il vivra et je dois le ramener. Que celui qui a entendu cette révélation se garde bien de la dévoiler, car il mourrait aussitôt. »

A peine la basilique fut-elle ouverte que le pauvre, touché du sort réservé à Aétius, courut raconter à son épouse que ses prières étaient exaucées, et il mourut sur-le-champ.

Et l'historien rapporte incontinent la défaite d'Attila et le triomphe d'Aétius.

Quelle que soit cette légende, il n'en est pas moins vrai qu'elle renferme un fait conforme aux données de l'histoire. Attila maudissait Aétius, et certainement il ne manquait point de raisons pour agir ainsi. Le général romain l'avait seul empêché de mettre à exécution le gigantesque projet qu'il avait conçu : qui donc, sinon Aétius, était parvenu à rompre la trame si bien ourdie pour isoler les Visigoths des Romains, lui qui avait arrêté les Huns dans leur marche victorieuse, lui enfin qui était devenu l'âme de cette foule de peuples, jaloux les uns des autres, dont Attila aurait eu bon marché sans lui? Aussi, quand, à la veille de la grande bataille qui allait décider de l'avenir des Huns, les prêtres, s'étant consultés, eurent déclaré que les Huns seraient vaincus, et qu'un valeureux capitaine de l'armée ennemie tomberait dans la mêlée, alors, dit l'historien Jornandès, le visage d'Attila s'illumina d'un éclair de joie, car il croyait qu'il s'agissait du général romain Aétius (1), et acheter sa mort par une défaite, dans l'opinion du roi des Huns ce n'était pas l'acheter trop cher.

Mais puisque ce fait est historique, quel auteur, si ce n'est un contemporain, nous eût laissé ces détails intimes concernant Aétius, que Sidoine appelle le Libérateur de la Loire (2), et pour lequel l'église d'Orléans célébra longtemps un service au jour anniversaire de sa délivrance? Cet auteur, nous ne craindrons pas de le nommer, ce fut Sidoine Apollinaire.

(1) « Quumque Attila necem Aetii, quod ejus motibus obviabat, vel cum sua perditione duceret expetendam... » (*De reb. Goth.*, 37, 40.)

(2) « Actium Ligeris liberatorem ». (Epist. XII, *ad Ferreolum*.)

§ 7. — **Sidoine Apollinaire est l'auteur de cette première vie.**

Saint Prosper, voulant laisser dans le cœur des fidèles et entre leurs mains le souvenir des vertus de saint Aignan, auquel il avait succédé, pria ce noble personnage de chanter ce grand fait de nos annales religieuses. « Tu m'avais demandé, lui écrivait Sidoine, tu avais exigé de moi une promesse, je devais rappeler à la postérité la guerre d'Attila, comment la ville d'Orléans fut assiégée, forcée, envahie, mais non saccagée, et de quelle manière fut exaucée du ciel la fameuse prophétie de saint Aignan. J'avais commencé à écrire, mais effrayé de la difficulté de l'entreprise, je me repentis de l'avoir commencée. Aussi n'ai-je confié à aucune oreille ce qu'avait condamné ma propre censure. »

De ces paroles, il est permis de conclure que Sidoine avait fait quelque chose pour répondre aux désirs de saint Prosper : mais a-t-on conservé ce qu'il avait commencé ? La plupart des historiens en doutent.

Cependant, en continuant la lecture de cette lettre de Sidoine, nous trouvons un passage important qui a été traduit de plusieurs manières. Voici le texte : « *Dabitur, ut spero, precatui tuo et meritis antistitis summi, quatenus preconio suo sub quacumque et quidem celeri occasione famulemur.* »

Dans l'édition de 1836, Grégoire et Collombet le traduisent de la façon suivante : « Je pourrai, je le pense, en considération de tes prières et des vertus de ce grand pontife, écrire un éloge au plus tôt et à la première occasion. »

De son côté, Am. Thierry traduit ainsi ce même pas-

sage : « J'accéderai du moins à ta prière qui m'honore et au respect que m'inspirent les mérites de ce grand pontife, en t'envoyant son éloge par la plus prochaine occasion. »

Cette double traduction, qui se ressemble pour le fonds, nous paraît assez significative.

Sidoine Apollinaire renonçait à faire l'histoire de l'invasion d'Attila, mais il composait un panégyrique en l'honneur de notre saint. En examinant les Actes, on ne peut s'empêcher de reconnaître qu'ils rentrent parfaitement dans le plan proposé par saint Prosper. Nous y trouvons en effet les différentes péripéties de cette terrible lutte, l'attaque de la cité des Auréliens, son investissement, et, au moment même où l'ennemi triomphant se disposait à profiter de sa victoire, la prophétie de saint Aignan se réalisait, et le secours promis arrivait avec Aétius, qui infligeait au chef des Huns la première défaite qu'il eût subie depuis son départ de l'Asie.

Or, est-il possible d'admettre qu'un auteur quelconque, autre que Sidoine, se soit avisé d'écrire ces événements d'après un plan qui, certes, ne fut ni publié ni connu? Il demeure donc le seul écrivain des Actes de saint Aignan. Aussi, dans le manuscrit de Troyes, cette légende est précédée, comme prologue, de la réponse de Sidoine à saint Prosper.

Nous savons bien l'objection qui se présente d'elle-même. Le manuscrit de Paris, dont le style est si mauvais, commence par ces mots : *Incipit passio et vita sancti Aniani episcopi*, après lesquels on lit ceux-ci qui paraissent une rubrique : *Quemadmodum civitas Aurelianeis suis orationibus a Chunnis liberata est.* Nous n'aurions donc qu'un chapitre de cette Vie dont il faudrait retrouver les autres.

Mais cette opinion confirme notre sentiment : l'église d'Orléans, fière d'un annaliste aussi bien inspiré que Sidoine, conserva ce récit avec le respect que méritait un semblable écrivain, et se contenta de relire ce qui avait trait à la délivrance. D'ailleurs, s'il en eût été autrement, l'hagiographe aurait raconté la vie de saint Aignan avec de plus longs détails concernant sa naissance et sa mort, détails qui, du reste, nous ont été donnés par les deux autres Actes.

B. — Seconde Vie.

§ 8. — Sources de cette Vie.

On conçoit dès lors que la seconde Vie offre un intérêt moins grand que la première.

Elle commence par ces mots : « *Illo in tempore quo fulgens in rota sæculi novella* », et se termine ainsi : « *In unitate perenni omnipotenti Deo per omnia sæcula sæculorum. Amen* ». Un grand nombre de manuscrits nous ont conservé cette Vie, qui se trouvait dans la plupart des légendaires (1).

(1) Berne en possède une magnifique copie du XI[e] siècle, coté 48, 31, commençant par ces mots, fol. 141b-144a : *Vita sancti ac beatissimi Aniani episcopi.* Ce manuscrit vient de Fleury-sur-Loire.

Bibliothèque de Troyes, n° 1171, avec le prologue de Sidoine, et n° 7, 85, du XII[e] siècle, sans prologue.

Bibliothèque de Montpellier, ms. 1, 1[er] volume, du XII[e] siècle, et ms. 30, des XII[e] et XIII[e] siècles.

Bibliothèque de Douai, ms. 838, n° 25, du XIII[e] siècle ; ms. 836, n° 53, fin du XII[e] siècle, et ms. 846, n° 4, du XII[e] siècle, avec un prologue : *Ne cui forte legentium sermo...*

Bibliothèque d'Orléans, ms. 110, bréviaire contenant, aux Leçons de la fête de saint Euverte, la seconde Vie dont nous parlons, du XIV[e] siècle, et ms. 111, du XV[e] siècle, etc.

Ces Actes ne sont qu'une copie simplifiée des premiers : prouvons-le par quelques exemples.

Première Vie.

« Mellius quidam qui reliquis artificibus præesse videbatur, dum per tectum curreret, pede lapso ita corruit ut nullis potuisset viribus resopiri (resubire). Sanctus vero Anianus videns adversa quæ acciderant ei qui ceciderat, a longe crucem dominicam faciens omni festinatione accurrit et ubi vidit eum pene usque ad mortis periculum, deductum imposito vexillo crucis ori ejus vel corpori apprehensaque manu ejus incolumem reddit, ita ut omnes qui aderant videntes quæ acciderant Deo immensas referrent gratias. Artifex vero ille locum de quo fuerat lapsus absque ullo dolore iterato conscendit. »

Deuxième Vie.

« Quidam Mellius nomine qui turbæ præerat artificum de tecto corruens lapso pede ita vicinæ mortis incurrit periculum ut omni cassato corpusculo vix ultimo palpitaret spiritu. Ad quem dum vir sanctus a longe veniens signum crucis porrigeret sagaciter ad eum cucurrit apprehensaque ejus dextera eum saluti pristinæ sub momento restituit atque ad perficiendum opus quod cœperat ire mandavit. »

Nous pourrions citer encore les épisodes d'Agrippin, de Mamert et d'Aétius : donnons cependant celui de l'évêque prisonnier des Huns.

« Tunc quidam episcopus, qui captus a barbaris tenebatur, clamitans sancto Aniano dixit : Hoc quod facere te videmus nulli nostrum profuit. Vix ille quem cœperat fuerat sermonem loquutus, tali plaga est percussus ut in loco quo stabat continuo expiraret. »

« Cum interim quidam miser captus a barbaris indignus portans officium sacerdotis virum de his alloquitur verbis : Hæc, inquit, quomodo tu agis? unusquisque nostrum in civitatibus suis maximis peregit studiis, sed nulli profuit in augmentis. Hæc loquutus statim cecidit mortuus. »

Il est facile de voir que l'auteur de cette seconde Vie n'a fait que changer les expressions des premiers Actes, quand il ne les copie pas textuellement. Du reste, on peut croire que c'est l'œuvre d'un savant chanoine de la collégiale de Saint-Aignan, qui, voulant chanter les gloires de son patron, s'est contenté de commenter la légende lue à l'office, en y ajoutant quelques circonstances négligées par son devancier. Ce sermon demeura dans le Légendaire, comme étant plus complet, et c'est la raison pour laquelle les manuscrits de ces Actes sont plus nombreux que ceux qui nous ont conservé les premiers.

§ 9. — **Date de sa composition.**

A quelle époque fut composée cette seconde Vie? Nous ne serons pas de l'avis de M. A. de Barthélemy, qui la croit aussi antique que la précédente et certainement antérieure au VIIIe siècle, car elle renferme des expressions qui nous laissent à penser qu'elle ne peut pas avoir été composée avant le XIe siècle.

En effet, l'hagiographe nous parle d'un temple magnifique, tout resplendissant d'or, d'argent et de pierreries, qui fut élevé pour y recevoir les restes sacrés de saint Aignan (1). Les détails dans lesquels il entre à ce propos nous révèlent la magnifique translation qui se fit sous le roi Robert et dont le récit a été écrit par Helgaud, moine de Saint-Benoît-sur-Loire (2), auteur contemporain de la cérémonie.

D'ailleurs, à considérer les expressions mêmes de ces

(1) « Extructo templo mirifico, argento et auro gemmisque fulgentibus exornato, concurrente nobilium conventu cum choris psallentium... sanctum corpus illius translatum est in triumpho. »

(2) *Vita Roberti Regis*, apud D. Bouquet, X, p. 110.

Actes, on demeure frappé d'un caractère qui est tout particulier aux compositions du XI[e] siècle, nous voulons dire la manie de rimer. En lisant tout haut cette prose composée pour l'oreille plutôt que pour les yeux, on remarque une recherche de la cadence et de la rime qui indique bien cette époque. Alors, en effet, la collégiale de Saint-Aignan avait des écoles dont la renommée s'était perpétuée depuis Théodulfe et où l'on aimait à versifier.

Il ne faut donc pas s'étonner que, profitant de l'enthousiasme produit par l'imposante cérémonie de la translation, au milieu d'un concours immense de peuples fidèles à la voix du roi Robert, entouré des archevêques de Bourges et de Sens, et des évêques d'Orléans, de Chartres, de Meaux, de Beauvais et de Senlis, un chanoine, n'écoutant que son amour pour saint Aignan, ait fait une sorte de dithyrambe, résultat de son inspiration poétique.

Citons quelques passages :

Redduntur cæcis lumina,
Languidis salus optata.
Tunc fugantur dæmonia,
Declarantur juramenta,
Præstantur congrua vota.

Et ailleurs :

Peracta igitur victoria, in triumpho
Sanctus Anianus lætabatur in Christo,
Eo quod in tantæ calamitatis periculo
Nulla ex ejus ovibus defuisset de numero,
Nisi qui contra ejus præceptum desperans de Domino
Se populo tradidisset barbarico.

Nous pourrions continuer ces citations, car à chaque membre de phrase nous trouvons des rimes. Cette manie

de rimes et de mesures serait peut-être de nature à faire croire que les Actes que nous apportons ici comme les seconds sont les premiers en date. Tel avait été l'avis de l'abbé Lebeuf. « Je commence à voir, écrivait-il à Polluche, qu'il faudra nécessairement admettre trois *Vies* de notre saint; la première sera celle de l'exemplaire de Troyes, la seconde, celle qui a été éditée en extrait par Hubert, et la troisième, de la façon de quelque moine ou chanoine rimeur qui avait sous les yeux la seconde *Vie* en prose non cadencée, laquelle renfermait tout ce qu'il a mis en prose mesurée et souvent rimée. »

Nous ne voulons pas relever l'erreur du docte Lebeuf, affirmant que la troisième *Vie* est en prose mesurée : il a eu l'intention de désigner la seconde, celle justement dont nous nous occupons.

Sans doute des *Vies de Saints* en prose ont été rimées et mesurées par des moines amis de la versification, si bien qu'en plaçant la prose en face des vers, ainsi que l'a fait M. Lenormant pour la *Vie de saint Droctovée* (1), on reconnaît aisément qu'elle a servi de matière.

§ 10. — Différence entre la première et la seconde Vie.

Mais ce n'est point ici le cas, puisque nous avons montré que cette seconde *Vie* simplifie la première dans la partie où les épisodes se trouvent les mêmes; et, en comparant ensemble ces deux *Vies*, on aperçoit des différences assez notables qu'il importe de signaler, et qui prouvent que ces Légendes ne sont pas identiques.

(1) *Bibliothèque de l'école des Chartes*, I, 421. Cf. Bolland. *Acta SS.*, 10 mars, II, 37-40; MABILLON, *Acta SS. O. S. B. sæcul.*, I, 252-257 ; *Histoire littéraire de la France*, V, 396.

La première débute par le récit de la guérison qu'opère saint Aignan en faveur de l'architecte Mellius, chargé, non pas de reconstruire, mais d'exhausser l'église bâtie par saint Euverte, et se continue par la guérison d'Agrippinus, qui, venant visiter les travaux, fut gravement blessé par la chute d'une pierre. Mais le but principal que s'est proposé l'auteur, c'est de raconter l'histoire du siége d'Orléans et la délivrance de cette ville, grâce aux prières de saint Aignan, aidé des troupes d'Aétius et des autres chefs accourus à sa voix; et en lisant les nombreux détails qu'il donne, l'auteur prouve qu'il s'est complu dans ce grand fait, et nous sommes loin de l'en blâmer.

Aussi Grégoire de Tours se borne à copier ce célèbre épisode de nos annales nationales. Les guérisons obtenues par l'intercession du saint évêque d'Orléans semblent à cet historien de peu d'importance. Il commence, en effet, son récit par ces mots significatifs : « Dans ce temps où l'armée des Huns venait des extrémités de l'Orient pour ravager toute la province, et que la tempête de leurs horribles forfaits retentissait cruellement contre toute la Gaule, dans ce même temps le saint et bienheureux Aignan, évêque de la cité des Auréliens, aimait ses brebis comme un bon pasteur. »

L'auteur de la seconde Légende poursuit un but tout différent.

Voulant donner une *Vie* plus complète et qui remplisse mieux le rôle de la Légende, il commence par nous parler de Désinian, évêque d'Orléans, de l'élection de saint Euverte, de celle de saint Aignan, qui fut faite suivant les conseils de saint Euverte lui-même, après qu'on eût eu recours à l'oracle divin, pour employer les expressions des Actes. Puis il continue son récit, et, mettant plus

d'ordre que l'auteur de la première *Vie*, il fournit des détails plus circonstanciés sur l'ensemble des actions de saint Aignan. En effet, il parle de sa joyeuse entrée, des travaux exécutés à la cathédrale et de la guérison de l'architecte Mellius. Arrivé à la délivrance d'Orléans, il abrège les longueurs dans lesquelles semble s'être complu l'hagiographe précédent. Deux ans après ce mémorable évènement, qui fait pâlir tous les autres, Aignan, plein de vertus et de mérites, s'endort dans le Seigneur, et est enterré d'abord à l'occident de la ville, en l'église de Saint-Laurent, et, dans la suite des siècles, à l'orient, où fut bâtie une église magnifique.

On voit qu'il existe des différences assez grandes entre ces deux *Vies*. La première ne fait que raconter dans tous ses détails la défaite des Huns, la seconde, sans négliger cet épisode, appuie sur les évènements qui constituent la vie entière de notre saint. Celle-là peut donc avoir été composée par Sidoine Apollinaire, celle-ci par un chanoine d'Orléans qui, dans tous les détails qu'il apporte, n'innovait rien et ne faisait que raconter ce que contenaient peut-être des Actes plus anciens. D'ailleurs, ce qu'il dit devait être connu de ses auditeurs, puisque la plupart des églises ont accepté sa Légende.

Cette *Vie* ne doit donc pas être négligée, car elle nous fournit des renseignements sans lesquels l'histoire de saint Aignan serait incomplète.

C. — Troisième Vie.

§ 11. — Source et résumé de cette Vie.

Malgré les lumières apportées par ces deux Actes, il reste encore deux points dans l'obscurité, la naissance de

saint Aignan et les détails de son existence avant de devenir évêque d'Orléans : c'est à ce silence que supplée la troisième *Vie*. Nous ne connaissons que deux manuscrits de ces nouveaux Actes.

L'un, venant de Saint-Benoît-sur-Loire et conservé dans la Bibliothèque d'Orléans sous le n° 174, du XIe siècle, commence ainsi : « *Incipit vita de sancto Aniano. Non illud silere debemus in tempore quo de patrono nostro sancto Aniano... — Explicit. Hic lege quæ in chronica Gregorii Turonensis habentur de eodem sancto* ». Fol. 117-119. Les moines ne possédaient donc pas la première *Vie*, puisque le scribe renvoie à la chronique de l'évêque de Tours.

L'autre, annoncé et publié par Theiner, d'après le manuscrit 3789 de la Bibliothèque du roi, du XIIe siècle, est intitulé : *Sermo de adventu sancti Aniani episcopi*. Il commence ainsi que celui d'Orléans : « *Nec illud silere debemus... — Christus Dominus nos conservare dignetur qui cum patre et spiritu sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen. Finis tractatus de sancto Aniano.* »

Le chanoine Hubert, qui a publié la seconde *Vie*, a donné aussi cette troisième, d'après un manuscrit de Saint-Aignan ; il n'en a retranché que le prologue et la fin, mais il a raison de dire que ce n'est qu'un fragment d'une *Vie* beaucoup plus longue.

Dans ces Actes, composés à une époque que rien ne nous indique, nous lisons le lieu de la naissance de saint Aignan, sa venue à Orléans, et son élection miraculeuse, du vivant même de saint Euverte, qui meurt bientôt et est enterré dans le champ de Tétradius. De la désignation de saint Aignan comme évêque, il résulte que les auteurs de ces deux dernières *Vies* ont dû se copier l'un l'autre, sans que nous puissions dire lequel des deux fut le premier hagiographe. Comparons les textes.

Deuxième Vie.

« Cumque varia electio populi fieret, ille eos paterno affectu castigans eis dixit : Si vere pastorem vultis a Domino, fratrem et compresbyterum meum Anianum noveritis in meo constitui loco. Atque ut idipsum concordia divinæ electionis claresceret, cum triduanum jejunium more ecclesiastico indixisset, brevibus et libris super altare positis, necdum loquentem parvulum afferri præcepit ut ipse breves ab altari sublevaret. Cum vero Christi operante virtute, cum puer manum injecisset altari, mox ut brevem tetigisset, vox inconsueta novella verba produxit testeque populo exclamavit : Anianus, Anianus, Anianus istius civitatis a Deo est pontifex institutus. Mox ut verba complevit, ætatis tempora lingua recognovit. »

Troisième Vie.

« Sed ut assolet, dum *varia* de hoc *electio fieret in populo* et plus in potentioribus amicis vel proximis et præmiis quam in sanctum Dei consentirent honorem, audiens ista sanctus Evurtius adversus eos divina inspirante misericordia invaluit et *ecclesiastico more eis indixit jejunium* et nomina adversantium in singulis brevibus pari modo cum sancto Aniano scribere præcepit et ipsos breves ac libros super sanctum altare quod est in honore crucis, deponere jubet. Tertio die mane consurgens, Domino annuente, puerum parvulum *afferri præcepit ut ipse breves ab altari sublevaret. Sed cum puer manum injecisset altari et brevem tetigisset, vox novella inconsueta verba* ter omnibus audientibus resonans quæ prophetans dixit : Anianus, Anianus, Anianus solus in hac civitate est pontifex hodie declaratus. Et sic puer usque ad tempus ætatis suæ loqui cessavit. »

Le récit se continue de la sorte jusqu'à la fin de l'élection. Toutefois, la troisième *Vie* se contente de dire que, pour satisfaire le peuple, on ouvrit encore les Psaumes et l'Évangile, sans nous indiquer les textes lus que donne la seconde, ce qui nous permettrait de supposer que cette troisième *Vie* doit réellement venir en troisième lieu, même pour la date de sa composition.

De l'étude de ces trois *Vies* résulte-t-il qu'il n'y en a qu'une qui soit authentique, suivant Theiner? Nous ne le pensons pas. Assurément la première remonte à une très haute antiquité et se rapproche le plus du théâtre historique : mais, comme les autres viennent confirmer ses traditions et ajoutent des détails qui la complètent, nous croyons que ces trois *Vies* n'en forment qu'une seule, bien qu'elles aient été composées par des auteurs et dans des temps différents : car toutes elles ont besoin l'une de l'autre, et de leur union sort un ensemble qu'il nous paraît impossible de renverser et de détruire : c'est ce que nous allons voir dans l'examen de ces Actes, dont nous connaissons les sources et le résumé.

CHAPITRE II

EXAMEN DES OBJECTIONS CONTRE LES ACTES DE SAINT AIGNAN

Pour certaines personnes, connaissant du reste à fond les origines de l'église d'Orléans, ces Actes présentent de grandes difficultés relatives à la succession de saint Aignan dans l'épiscopat.

Ou ils déclarent que saint Euverte choisit lui-même saint Aignan pour son successeur : alors cette affirmation est inadmissible par la raison toute simple que saint Euverte, vivant sous l'empereur Constantin, ne peut avoir fait choix de saint Aignan, puisque Diopet assista au concile de Cologne en 346, et que saint Aignan, étant mort en 453, aurait dû, dans cette hypothèse, avoir une existence et un épiscopat d'une durée invraisemblable.

Ou ils affirment que saint Aignan ne fut évêque qu'après un temps plus ou moins long écoulé depuis l'épiscopat de saint Euverte. Alors la tradition confirmée par les bréviaires demeure sans appui.

Il importe donc d'examiner ces Actes, car de leur affirmation ou de leur négation dépend la succession de saint Aignan. Déjà, il est vrai, nous avons prouvé, d'après les Actes de saint Euverte, que ce saint évêque ne gouverna pas l'église d'Orléans sous Constantin, et qu'il mourut à une époque où saint Aignan put être élu pour son successeur, sans heurter les dates, l'histoire ou la raison. Mais comme les Actes de saint Aignan confirment nos arguments précédemment développés, nous croyons qu'il sera utile d'examiner les objections soulevées à propos du double épiscopat de saint Euverte et de saint Aignan.

§ 1er. — Objection de Luchet.

« La première *Vie*, dit Luchet, résumant toutes les difficultés, ne rapporte rien de saint Euverte, sinon qu'il avait, longtemps auparavant, bâti une église que saint Aignan fit réparer, ce qu'il n'aurait pas été obligé de faire si cette église n'avait été bâtie que quarante ou cinquante ans auparavant.

« Il n'y est pas dit un mot de l'élection de saint Aignan : il ne fut donc pas élu par saint Euverte pour lui succéder; cette circonstance aurait été placée à la tête de l'histoire de son épiscopat, qui commence seulement par l'embellissement et l'augmentation de l'église que saint Euverte avait bâtie longtemps auparavant, et qui lui donna occasion d'opérer un miracle (1). »

(1) *Preuves*, p. 32.

Ces deux assertions ne reposent sur aucun fondement : tantôt on parle de réparation à l'église, tantôt d'augmentation ou d'embellissement. Il s'agit tout simplement de la surélévation de l'église. Qu'y a-t-il d'étonnant, dès lors, que le second évêque ait achevé ou perfectionné l'œuvre du premier? Citons les textes et comparons-les.

Première Vie.	*Deuxième Vie.*
« Evurtius antistes ecclesiam Dei in urbe Aurelianorum a pavimentis in amore divino visus est magnam ecclesiæ fabricam construxisse... et sanctus Deoque plenus Anianus... ad pontificale onus accessit. Cui visum est pro tantæ fabricæ decore, tectis depositis, fabricam ipsam altius sublimare. »	« Beato igitur Evurtio felicibus meritis aulam paradisi jam ingresso, sancto visum est Aniano, ut fabricam ecclesiæ, quam ejus prædecessor fundaverat, altiori culmine proveheret, ut decebat. »

Il est aisé de voir avec quelle franchise agissait l'auteur cité plus haut, qui ne prend pas même le soin de lire le texte. En outre, qu'importe le nombre des années? Saint Euverte bâtit une église ; saint Aignan, en trouvant les voûtes trop peu élevées, soit que son prédécesseur l'ait faite toute petite, soit même que saint Aignan ait voulu donner au monument plus de grandeur et de majesté, il enlève le toit de cette église et en exhausse les voûtes. Est-ce donc là une action qu'il répugne de reconnaître comme conforme à la raison?

Mais du moins cette première *Vie* se tait sur l'élection de saint Aignan. Nous ne le croyons pas davantage.

§ 2. — Objection de M. Bimbenet.

Que signifient, en effet, ces expressions : *Et sanctus Deoque plenus Anianus consentiente Domino ad pontificale onus accessit?* Faut-il admettre, avec M. Bimbenet, que ces mots, « ne veulent rien dire autre chose, si ce n'est que saint Aignan fut élevé au siège épiscopal du consentement du seigneur évêque, ce titre étant donné aux prélats dès avant le XIe ou XIIe siècle, auquel ces biographies appartiennent »? Cette traduction indique une distraction. De ce qu'un manuscrit date du XIe ou du XIIe siècle, il ne s'ensuit pas nécessairement que l'ouvrage qui y est contenu soit de ces mêmes époques, et nous avons vu plus haut que cette *Vie* pouvait remonter au Ve siècle pour sa composition.

« Ces mêmes mots, continue l'auteur que nous venons de nommer, ne peuvent se rapporter à ceux-ci : *Deoque plenus,* portant avec eux leur sens définitif. Ainsi on ne pourrait pas dire : Et saint Aignan, plein de l'amour de Dieu et de son consentement, fut appelé aux fonctions épiscopales. *Deo* et *Domino* ne peuvent, dans cette phrase, être réunis, ils appartiennent à deux idées distinctes : *Deoque plenus* expriment une qualité particulière au prélat ; *consentiente Domino* expriment un acte en dehors de cette partie de la phrase, correspondant à une tout autre pensée que celle à laquelle Dieu vient d'être associé ; elle rappelle un des faits principaux de l'élection de saint Aignan (1). »

Nous avouons humblement ne pas apercevoir la diffi-

(1) *Épiscopats de saint Euverte et de saint Aignan*, p. 30.

culté que semble résoudre une pareille traduction, à moins que l'auteur, ayant remarqué une minuscule au mot *domino* ait cru y trouver une preuve en faveur de son système, tendant à dire que l'élection se fit du consentement du seigneur évêque. Et même cette explication, quelle qu'en soit la bizarrerie, paraît encore conforme à la tradition. Car nous savons que saint Euverte non seulement favorisa l'élection de saint Aignan, mais encore mit tout en œuvre afin de l'avoir pour successeur, même lorsqu'il vivait encore.

D'ailleurs, ajoute M. Bimbenet, voulant prouver sa traduction, « on ne pourrait pas non plus, rappelant les épreuves couronnées d'un succès miraculeux, expliquer les mots *Consentiente domino,* en les rattachant à ces épreuves ; ce serait reconnaître qu'il s'agit du successeur immédiat de saint Euverte et détruire l'argument tiré du silence le plus absolu prétendu gardé par cette notice sur la circonstance de l'élection d'Aignan à la place d'Euverte. »

Or c'est précisément sur ces mêmes expressions que nous nous appuyons pour renverser la fameuse objection qui a embarrassé tous les historiens de saint Aignan et qui a bouleversé de fond en comble la chronologie de nos évêques orléanais.

§ 3. — **Texte célèbre.**

En examinant la première *Vie*, sur laquelle seule repose toute la difficulté, on trouve un passage excessivement important que nous mettrons en son entier d'après les divers auteurs qui l'ont rapporté. Nous citons les manuscrits de la Bibliothèque nationale et de Troyes, Luchet et les Bollandistes. Ces derniers ne se sont pas encore

occupés de saint Aignan, mais à propos de saint Euverte, ils ont mis en avant ce passage qui leur a semblé décisif, pour séparer les épiscopats de ces deux évêques.

Ms. 5308 de la Bibl. nation.	*Ms. de Troyes.*	*Luchet.*	*Bollandistes.*
« Ante quamplures annos beatissimus Evurtius antistes ecclesiam Dei in urbe Aurelianorum a pavimentis in amore divino visus est magnam ecclesiæ fabricam construxisse et sanctus Deoque plenus Anianus, consentiente Domino, ad pontificale onus accessit. Cui visum est pro tantæ fabricæ decore tectis depositis fabricam ipsam altius sublimare. »	« Ante quamplures annos beatus Evurtius antistes in urbe Aurelianorum civitatis a pavimentis in amore divino visus est magnam ecclesiæ fabricam construxisse et *post multum temporis multisque episcopis decedentibus* sanctus Deo plenus A. consentiente Dño ad pontificale onus accessit, cui visum est ob tante fabrice decus tectis depositis fabricam ipsam altius sublimare. »	« Ante complures annos beatissimus Evertius antistes Dei ecclesiam in Aurelianensi urbe a pavimento amore divino magna fabrica visus construxisse et *post multum temporis multisque episcopis decedentibus* sanctus Deoque plenus A. consentiente Dño ad pontificale onus accessit, cui visum est ad sanctos fabricæ decus tectis depositis ipsam fabricam altius sublimare. »	« Ante complures annos beatissimus Evortus antistes ecclesiam Dei in urbe Aurelianorum civitatis a pavimentis in amore divino visus est magnam ecclesiæ fabricam construxisse et *post multo tempore multisque episcopis decedentibus* sanctus vir Deo plenus A. consentiente Dño ad pontificale onus accessit : cui visum est pro tantæ fabricæ decore tectis depositis fabricâ ipsâ altius sublimare. »

De ces quatre textes, il résulte une identité presque absolue pour l'ensemble, sauf *ante quamplures* et *ante complures* et une mauvaise lecture *ad sanctos* pour *ob tantæ.* La seule citation du manuscrit de Paris est diffé-

rente, parce qu'elle ne renferme pas la célèbre incise *post multum*, etc. Mais nous supposons pour le moment que cette absence constitue une leçon fautive.

Voyons maintenant les traductions de ce passage si embarrassant : nous citerons celles de MM. Lenormant et Bimbenet, et nous mettrons la nôtre en regard.

L'église cathédrale d'Orléans avait été primitivement l'œuvre de saint Euverte, évêque de cette ville, qui, dans son zèle pour le service de Dieu, l'avait construite de fond en comble. Bien des années s'écoulèrent, et on vit se succéder plusieurs évêques jusqu'à l'avènement au trône épiscopal de saint Aignan. Cet homme de Dieu, voulant rendre l'édifice plus digne de sa destination, en fit déposer la couverture et donner aux murailles une plus grande élévation.	Bientôt, le bienheureux Euverte, évêque d'Orléans, obéissant à son amour pour la religion, y fit construire une magnifique église, et, après un long espace de temps et la mort de plusieurs évêques, saint Aignan, plein de l'amour de Dieu et avec le consentement du seigneur, fut élevé à l'épiscopat, et il fit déposer la couverture de l'église et lui fit donner pour la décoration d'un si beau monument une plus grande élévation.	Plusieurs années auparavant, le bienheureux Euverte, évêque de la ville des Auréliens, rempli de l'amour divin, fit construire, dès les fondations, une grande église, et, après beaucoup de temps, après la mort de beaucoup d'évêques, saint Aignan, plein de Dieu, et avec le consentement du Seigneur, obtint le fardeau épiscopal ; et, reconnaissant le mérite d'une si belle construction, il en fit abattre la couverture pour lui donner une plus grande élévation.
M. Ch. Lenormant, *Mémoire sur le tombeau de saint Euverte*, dans les *Mémoires* de la Société archéologique de l'Orléanais, t. V, p. 17.	M. Bimbenet, *Épiscopats de saint Euverte et de saint Aignan*, p. 17.	

Entrons maintenant dans l'examen de la question.

§ 4. — Discussion de ce texte.

Nous croyons que ces expressions *post multum*, quelque extraordinaires qu'elles semblent au premier abord, ne renferment rien qui puisse renverser la tradition relative à nos deux évêques.

Cependant, suivant ce passage, Luchet, qui résume toutes les objections, celles qui ont été posées avant lui tout aussi bien que celles qui ont été renouvelées de nos jours, s'exprime en ces termes : « Saint Euverte a donc précédé saint Aignan d'un grand nombre d'années, *ante complures annos,* et saint Aignan n'a succédé à saint Euverte, dans l'épiscopat d'Orléans, qu'après un long temps, *post multum temporis,* et après la mort de plusieurs évêques, *multisque episcopis decedentibus.* Il n'a donc pas été son successeur immédiat ; ce n'est pas même après la mort d'un ou de deux, mais de plusieurs qui ont siégé entre les deux. On ne peut dire précisément combien il y a eu d'évêques entre eux deux, si c'est quatre ou cinq. Il nous paraît vraisemblable que ce sont les quatre que nous avons placés entre ces deux saints évêques. Ce manuscrit nous fait croire qu'il y a eu plus d'évêques entre saint Euverte et saint Aignan qu'il n'y en aurait eu si saint Euverte avait assisté au concile de Valence en 374. On ne pourrait pas dire qu'il y eût eu entre eux deux un long intervalle de temps, puisque l'un aurait siégé à la fin du IV[e] siècle et l'autre au commencement du V[e] siècle. Saint Aignan, étant mort vers l'an 453, aurait pu être évêque dès 420 : ainsi il n'y aurait eu qu'un espace de quarante ans, qui ne permettrait pas de dire

multis episcopis decedentibus, puisqu'un seul aurait pu remplir les années intermédiaires (1). »

A cette objection formulée en termes obscurs, nous répondrons par l'étude du texte.

Disons d'abord qu'il est impossible de se retrancher derrière cette pensée, que l'incise *Post multum*, etc., a été introduite par un copiste maladroit et qu'elle doit être placée au nombre des corrections éprouvées par le manuscrit. Cette opinion, admissible pour le manuscrit de Paris, ne l'est plus pour les autres. Il ne s'agit donc pas, en interrogeant les phrases elles-mêmes, celle qui contient les expressions incriminées comme celle qui ne les renferme pas, d'examiner quelle est celle des deux dont le sens se présente le plus naturel et le plus suivi. Il n'est pas nécessaire non plus d'opter entre deux textes différents l'un de l'autre. Les rejeter tous les deux offrirait moins d'absurdité; mais ce rejet n'explique rien, et, loin de trancher la difficulté, il ne contribue qu'à l'augmenter.

Ou le texte, cité plus haut dans son entier, d'après quatre auteurs différents, confirme la tradition orléanaise ;

Ou il s'y oppose et la renverse complètement.

Dans le premier cas, toute la vie de saint Aignan doit être admise et regardée comme authentique; cet évêque a succédé vraiment à saint Euverte, et dès lors il convient de rejeter tout système autre que le nôtre, pour expliquer la chronologie des évêques d'Orléans.

Dans le second cas, les Actes, nous rappelant la vie de saint Aignan, sont entachés de fausseté ; nous ne savons plus rien de certain sur ce grand pontife ; tout est bouleversé, il ne s'agit plus du successeur de saint Euverte ; les

(1) *Preuves*, p. 32.

actions attribuées à celui-ci passent à un autre prélat dont on ne sait plus l'origine, dont on ignore le commencement et la fin de l'épiscopat. On n'a plus aucune trace du successeur immédiat de saint Euverte : les évêques qui l'ont suivi sont inconnus ; on en met quatre, on peut en apporter un plus grand nombre. On tombe nécessairement dans une confusion et un arbitraire que rien ne peut éclairer ni régler. On est réduit par la force des choses à inventer deux évêques du nom d'Euverte et deux aussi du nom d'Aignan. On méconnaît même le lien intime, la concomitance absolue que l'auteur de la notice a voulu établir entre les deux prélats, consacrés par la tradition la plus unanime, et plus encore, s'il est possible, par les doutes que les adversaires de celle-ci cherchent à lui substituer. Ces derniers en effet veulent concilier deux choses inconciliables, respecter la tradition, détruire la tradition, comme s'ils ne remarquaient pas qu'une semblable manière d'expliquer le fait en question renfermait la plus étrange contradiction.

Supposons cependant que le texte allégué s'oppose à cette tradition. Alors que devrons-nous penser de l'appréciation suivante de la première *Vie* portée par Luchet résumant encore ici les opinions du P. Stilting, de Lebeuf et de Polluche?

« Cette *Vie*, dit-il, renferme beaucoup plus de sincérité et moins de penchant pour le merveilleux. On n'y fait pas porter les châsses des saints sur les remparts d'Orléans pendant le siège ; on n'y fait point cracher le saint sur l'armée ennemie pour former de la pluie ; mais on attribue cette pluie à la ferveur de sa prière ; *cette raison seule doit la faire estimer plus que les autres.* Elle contient à la vérité *quelques miracles dont on peut douter ;* elle est conforme en cela au génie du siècle où elle a été écrite.

Mais cela ne détruit pas la vérité des actions du saint. Au contraire, plus cet autenr paraît attentif à rapporter des miracles, plus son silence sur l'élection miraculeuse de saint Aignan prouve qu'elle ne l'a pas été. »

On nous pardonnera de produire si souvent le témoignage de cet auteur, quelles que soient ses opinions ; c'est que, comme nous le voyons toujours mis en avant par un docte chanoine, dont nous respectons et la science et les lumières, et par un savant qui se glorifie de le compter parmi les précurseurs de son sentiment, il nous a semblé utile de réfuter son système de dénégation, qui, du reste, engagea le gouvernement à arrêter la publication de son ouvrage.

D'après Luchet, cité par M. Lenormant, la vérité de cette *Vie* consiste dans le silence de l'auteur sur l'élection miraculeuse de saint Aignan. Car tout fait miraculeux doit être exclu. La délivrance d'Orléans contient cependant un peu de ce merveilleux qu'on veut rejeter, et, rigoureusement parlant, cette action devrait être considérée comme apocryphe.

Mais nous admettons encore le sentiment de Luchet et nous dirons que l'élection est possible à la condition que les Actes en parlent: leur silence doit nous la faire regarder comme une pure invention.

A notre tour, nous poserons une question : Pourquoi mentionner saint Euverte à propos d'un personnage qui lui est tout à fait étranger et qui ne lui aurait succédé que longtemps après, plusieurs évêques ayant occupé le siège épiscopal dans ce grand intervalle qui les a séparés ?

Cette question ne peut recevoir de réponse si saint Aignan n'a pas été élu évêque du vivant même de saint Euverte. N'y a-t-il pas un rapprochement à faire entre la

construction, par saint Euverte, de l'église dédiée à la sainte Croix, et la surélévation des voûtes exécutée sous l'inspiration de saint Aignan ?

Or nous voulons montrer que ce fameux texte *Post multum*, etc., ne doit pas seulement concerner cette construction.

§ 5. — Explication de ce texte.

Saint Euverte bâtit une église au commencement de son épiscopat. Trente ans après, saint Aignan lui succède (n'est-ce pas *post multum temporis ?*) et en exhausse les voûtes : rien de plus naturel. De cette façon se trouve expliquée la première partie de l'incise.

Reste cependant la seconde : *multisque episcopis decedentibus.* Faut-il croire que ces évêques, plus ou moins nombreux, aient appartenu à l'église d'Orléans ? Rien assurément ne le prouve, et cependant si l'on applique *multum temporis* à l'intervalle de temps qui s'est écoulé entre les deux épiscopats, ne semble-t-il pas logique d'attribuer aussi *multis episcopis* aux évêques d'Orléans ?

Pour qu'il en fût ainsi, il faudrait que l'auteur de ces Actes n'eût eu en vue que la construction d'un côté, et de l'autre la succession de saint Aignan ; mais s'il n'avait point voulu nous donner à entendre que ce dernier succéda à saint Euverte, puisqu'il parle de *multis episcopis,* n'aurait-il pas dû au moins en nommer quelques-uns ? Il est bien extraordinaire en effet qu'à une époque où tous les évêques sont environnés de l'auréole de la sainteté, les vertus de l'un d'entre eux n'aient pas brillé d'un certain éclat, capable de tirer son nom d'un éternel oubli. En outre, le souvenir de ces évêques devait se conserver sur les diptyques sacrés ; les fidèles avaient sans cesse présente

la mémoire de leurs qualités et des efforts tentés pour les faire persévérer dans la vraie croyance. Enfin l'auteur de ces Actes ne pouvait pas ignorer ce que furent ces évêques : mauvais, il les aurait nommés, afin de les anathématiser et de prononcer sur eux la malédiction et la réprobation ; bons, il les aurait nommés avec plus de justice encore.

Et cependant, cet hagiographe contemporain des faits garde un silence inexplicable et d'autant plus difficile à concilier avec la vraisemblance qu'à ne considérer que l'expression *multis episcopis*, on ne peut s'arrêter à l'idée de *plusieurs,* quatre par exemple, ainsi que le prétendent la plupart de nos adversaires, s'appuyant sur des catalogues épiscopaux dressés au XVIIe siècle. Il faut, de toute nécessité, en reconnaître *beaucoup*, puisqu'on dit qu'il s'est écoulé *beaucoup de temps entre les deux épiscopats*. Mais ce système est repoussé par tous, parce que nous ne voyons pas comment on oserait fixer un nombre quelconque en présence de l'expression *multis*. D'ailleurs les quatre évêques apportés pour remplir l'espace sont purement fictifs. M. l'abbé Pelletier dit : « On ne sait rien d'Alithus et d'Auspicius. Nous plaçons ici leurs noms après celui de Diopetus, conformément aux anciens catalogues, dont La Saussaye s'est écarté (1). » Et quels sont ces catalogues ? Nous n'avons pu les trouver, et nous avons vu, à propos de saint Euverte, que les auteurs les plus anciens lui donnent toujours pour successeur saint Aignan, et nos historiens modernes, La Saussaye, Guyon et Lemaire, confirment cette tradition.

Cependant, nous voulons bien faire cette nouvelle concession à nos adversaires : beaucoup d'évêques occupèrent

(1) *Les évêques d'Orléans*, p. 12.

le siége épiscopal d'Orléans entre saint Euverte et saint Aignan; mais nous demandons en retour que l'on explique ces deux mots *consentiente Domino*.

Pourquoi l'auteur a-t-il daigné nous laisser cette incise que renferment tous les manuscrits et dont l'existence n'a été mise en doute par personne? Que signifient ces expressions, qui certainement deviennent fort embarrassantes? Ne s'agit-il donc ici encore que de la construction de l'église et de la surélévation de ses voûtes? Ne peut-on leur trouver un sens plus plausible et plus rationnel que celui qui a été donné plus haut: du *consentement du seigneur évêque?*

Puisque nous accordons et reconnaissons, pour le moment du moins, qu'il y eut *beaucoup de temps et beaucoup d'évêques*, nos adversaires ne peuvent refuser de nous donner une explication, car nous les supposons au moins de bonne foi dans cette grave et importante question. La place qu'occupent ces expressions, leur sens naturel, ce qui les précède aussi bien que ce qui les suit, tout enfin prouve qu'ils signifient, ces deux mots, *du consentement du Seigneur*. Nous les reproduisons ici, pour montrer que nos arguments n'ont d'autre appui que la raison et le bon sens. « *Sanctus Deoque plenus Anianus,* CONSENTIENTE DOMINO, *ad pontificale onus accessit.* » Mais si le Seigneur a manifesté visiblement sa volonté, si Dieu, qui remplissait le cœur d'Aignan, a donné des preuves évidentes de la faveur qu'il lui accordait, cette bienveillance ne rappelle-t-elle pas évidemment la circonstance toute merveilleuse dont s'est produite son élection, récit que donne la troisième *Vie* d'après les Actes de saint Euverte, récit que vient encore confirmer la seconde *Vie?* De telle sorte que nos trois *Vies* concordent admirablement avec la Légende de saint Euverte pour affirmer d'une façon absolue, indu-

bitable, que l'élection de saint Aignan se fit par le *sors sanctorum*.

On aura beau objecter encore que cette élection, ainsi pratiquée, est peu liturgique et anticanonique : mais l'histoire ne nous offre-t-elle pas une quantité de documents où nous voyons cet usage employé? D'ailleurs ce ne fut qu'en 511, au premier concile d'Orléans, qu'on défendit expressément de se servir du *sors sanctorum* pour les élections.

Mais au reste, si saint Aignan ne gouverna pas l'église d'Orléans immédiatement après saint Euverte, à quoi bon intercaler la phrase relatant son épiscopat entre deux passages qui rappellent l'un, la construction commencée sous saint Euverte, l'autre, non pas l'achèvement de l'église mais l'exhaussement des voûtes?

Il devient, dès lors, tout à fait évident que les expressions *consentiente Domino* désignent les épreuves couronnées d'un succès miraculeux qui ont signalé l'élection de saint Aignan, pour s'assurer du consentement de Dieu donné au choix de saint Euverte. Cette explication détruit donc entièrement l'argument tiré du silence le plus absolu sur la circonstance de l'élection de saint Aignan dans la première *Vie*.

Nous avons vu, en outre, que la seconde *Vie* avait abrégé le récit de la première, dont elle avait bien souvent employé les expressions elles-mêmes. Et si nous comparons les termes dont se servent les auteurs de ces deux Actes, nous demeurerons encore une fois de plus convaincus qu'il s'agit bien ici du successeur désigné de saint Euverte. « Le bienheureux Euverte, dit la seconde *Légende*, étant déjà entré dans le paradis, grâce à ses vertus, saint Aignan voulut exhausser, comme il convenait, la bâtisse de l'église qu'avait faite son prédécesseur :

« *Beatoi gitur Evurtio felicibus meritis aulam paradisi jam ingresso, sancto visum est Aniano, ut fabricam ecclesiæ quam ejus prædecessor fundaverat, altiori culmine proveheret ut decebat.* » N'est-ce pas le résumé exact de la fameuse phrase dont nous avons rapporté quatre témoignages? Ce passage confirme donc la manière dont nous avons expliqué les mots *consentiente Domino.*

Mais si notre sentiment est dicté par la raison et soutenu par le sens de la phrase, que signifient maintenant les expressions *Post multum temporis multisque decedentibus episcopis?* Le texte lui-même pourrait offrir la solution de la difficulté : en effet, outre que la construction de la phrase laisse beaucoup à désirer sous le rapport de la clarté (l'auteur du reste demande pardon de son langage un peu rustique), étudions chaque membre de phrase en particulier.

Comment expliquer les mots *quamplures annos ?* Si nous nous reportons à notre traduction, nous avons écrit : *Plusieurs années auparavant.* Quel est donc le fait ainsi rappelé par le mot *ante,* sinon l'invasion des Huns, que l'auteur signale dès les premières lignes de sa *Vie?* « Dans le temps où l'armée des Huns, partie des confins de l'Orient, ravageait la Gaule, le bienheureux Aignan gouvernait l'église d'Orléans et se dévouait pour ses brebis comme un bon pasteur. »

Mais de ce qu'il s'était écoulé plusieurs années, depuis le jour où saint Euverte avait construit une église dédiée à la sainte Croix, comment trouver, dans le second membre de phrase, l'idée d'un grand nombre d'années? Il y a donc erreur d'un côté ou de l'autre, puisque l'auteur est le même: il est de toute impossibilité en bonne logique d'admettre qu'il ait voulu énoncer une chose au commencement d'une première phrase, et que la seconde phrase

débute à son tour par une autre d'un sens tout différent, surtout si l'on ajoute *multisque decedentibus episcopis*.

Nous ne voyons pas ce que l'on pourrait répondre à cette explication, les expressions *ante complures* étant admises.

Si, au contraire, on s'appuie sur le manuscrit de Troyes qui dit *Ante quamplures*, comme celui qu'avait vu Belamy, nous sommes en présence d'une difficulté qu'augmente encore l'ensemble de la phrase. Comment, en effet, traduire d'une façon satisfaisante cette proposition : « *Ante complures* ou *ante quamplures annos beatissimus Evurtius antistes* ECCLESIAM *Dei in urbe Aurelianorum a pavimentis in amore divino visus est magnam* ECCLESIÆ *fabricam construxisse?* » Car, enfin, puisque cette phrase renferme le nœud de la difficulté, il doit exister un moyen de le trancher. Elle ne doit contenir qu'une lumière pure, aucune obscurité ne peut égarer les pas de ceux qui la suivent.

Cependant, nos adversaires montrent une très grande hésitation, qui témoigne au moins que cette phrase, sur laquelle seule repose entièrement leur système, ne renferme pas toute la précision désirable en pareille occurrence. Polluche et Lebeuf changent *magnam fabricam* en *magna fabrica* et suppriment *ecclesiæ*, faisant double emploi avec *ecclesiam Dei*. M. Lenormant ne craint pas d'ajouter au texte un mot explicatif et place *ædificans* entre les expressions *a pavimentis* et *in amore divino*. Les Bollandistes avaient déjà supposé un mot équivalent qu'ils avaient eu soin d'ailleurs de séparer du texte par des guillemets, *exstruens*.

Telle est donc cette première phrase, qui devait fournir tant de lumières, et que nous ne pouvons traduire sans addition explicative !

Mais si nous y ajoutons la seconde, nous sommes enve-

loppés de ténèbres tellement épaisses que rien ne saurait les dissiper, si ce n'est la seconde *Vie,* calquée sur la première. Ne serait-ce pas le cas de dire: Donc ces expressions *Post multum,* etc., sont le résultat d'une véritable interpolation? Assurément nous aurions le droit de le faire; car, suivant M. Bimbenet, « des différentes versions, il ne peut être un seul instant douteux qu'on ne doive adopter celle qui ne contient pas l'incise; il est de la dernière évidence que, si l'on adoptait celles qui la contiennent, tout sens raisonnable et même possible leur serait retiré. »

Sans doute, pour parler ainsi, le bon sens est le meilleur guide. Nous établirons dans les manuscrits qui nous ont conservé la première *Vie de saint Aignan* deux classes parfaitement distinctes. Celui qu'a publié Theiner, et qui renferme un latin ayant beaucoup de rapport avec la langue communément en usage, serait le type premier, puisqu'il est le plus ancien. Le second se rapporterait au manuscrit de Troyes, que semblent avoir reproduit tous les autres.

De cette façon la seconde classe ne remonterait qu'au XI[e] siècle, bien que le catalogue imprimé fasse remonter le manuscrit de Troyes au X[e] siècle, car il renferme la seconde *Vie,* qui ne peut avoir été composée que sous le roi Robert. La première *Vie,* n'ayant pas le texte en question, cause de tant de difficultés, doit être admise et regardée comme authentique même en ce point, puisqu'elle l'est pour tout le reste. Quant au but de l'interpolation, nous ne le connaissons pas : on n'a pu trouver ces expressions pour contredire la tradition, puisqu'on en laisse d'autres qui viennent la confirmer.

Si cependant la critique refuse d'admettre le texte du manuscrit de Paris, parce qu'il est seul de sa classe, nous demandons quel est le sens de la phrase entière. Par consé-

quent, ce texte, sur lequel on s'est complu à bâtir un système qui n'a servi qu'à embrouiller un fait évidemment clair et manifeste par lui-même, devient complètement incompréhensible et hors d'état de pouvoir prouver ce que l'on essaie en vain d'établir.

En outre, nous avouons et nous reconnaissons que le texte *Post multum* est précédé d'une phrase très obscure et que tout ce passage a du être bouleversé. Cette difficulté que nous rencontrons n'avait pas frappé nos annalistes orléanais, car ils n'auraient pas manqué d'en parler, et nous ne pouvons pas supposer qu'ils ne connaissaient point les différents manuscrits que nous avons signalés. Hubert ne les cite point, nous ne savons pourquoi, et pourtant, il n'a rien négligé dans son histoire de saint Aignan; à moins que, reconnaissant dans la seconde *Vie* tous les actes de ce grand évêque, il ait jugé à propos de garder le silence sur la première *Vie*.

§ 6. — Conclusion.

Quoi qu'il en soit, ce sont les Bollandistes qui ont soulevé le débat à l'occasion de saint Euverte.

Nous essayerons pourtant de reconstituer cette phrase d'après le sens qui doit être adopté, et nous la traduirons de la manière suivante.

Plusieurs années auparavant (avant le fait de l'invasion des Huns), le bienheureux Euverte, qui gouverna dans la cité d'Orléans l'église de Dieu, après un long temps et après la mort de plusieurs évêques qui l'avaient établie, eut la pensée, inspirée par l'amour divin, d'élever une grande église, et Aignan, rempli de Dieu, élu évêque du consentement du Seigneur, forma le projet de déposer la cou-

verture de cette même église pour lui donner plus d'élévation.

Avec cette traduction, toute difficulté s'évanouit : l'église de Dieu devient le troupeau des fidèles confiés à saint Euverte, beaucoup d'années après que la semence divine y eut été déposée, lorsque plusieurs évêques s'étaient déjà succédé sur le siège épiscopal d'Orléans. Ou même notre explication du *Post...* s'appliquerait aussi bien à saint Aignan, mais toujours avec le sens que plusieurs évêques avaient reçu les fonctions épiscopales avant lui, et qu'un temps assez long s'était écoulé entre le premier évêque et saint Aignan.

Quels que soient les sentiments qu'inspire notre traduction avec ses explications, nous ne voulons tirer qu'une seule conséquence de tous ces longs développements, c'est que ce texte, incompréhensible sans l'incise, le devient encore plus avec elle. Donc, en bonne critique, nos adver-versaires ne peuvent en tirer aucun argument contre la tradition, car il reste toujours les expressions *consentiente Domino*, ni contre l'élection miraculeuse, que confirment les autres *Vies*, ni contre la succession immédiate, qui s'appuie sur les deux autres Légendes.

Saint Euverte eut donc saint Aignan pour son successeur, et cette élection fut visiblement sanctionnée par la volonté du Seigneur, qui daigna favoriser le choix de saint Euverte. Et cette double conséquence est admise par tous les hagiographes, par Pierre de Natalibus mort avant l'année 1406 (1) et par Surius (2), bien qu'ils fassent vivre saint Euverte sous l'empereur Constantin (3).

(1) *Catalogus sanctorum*, p. 1419, édit. Lyon 1542 : « *Qui beato Evurcio in episcopatu ejus extitit successor* ».

(2) *Vitæ sanctorum*, 17 nov., p. 417-418.

(3) Nous ne terminerons pas cette discussion sans dire que nous

CHAPITRE III

VIE DE SAINT AIGNAN

Après avoir prouvé que saint Aignan succéda à saint Euverte, il faut entrer dans les détails de la vie de ce grand évêque, dont le nom se trouve mêlé si intimement à nos annales nationales et aux gloires de la ville d'Orléans. Quelle fut sa famille? Quel fut le lieu de sa naissance? Double question qu'il importe d'étudier pour ne laisser aucune obscurité dans l'histoire de saint Aignan. Ici encore nous nous trouvons en présence de difficultés qui, cette fois du moins, ne nuisent en rien à l'épiscopat de cet évêque.

§ 1er. — Saint Aignan est-il né à Vienne?

La troisième *Vie* rapporte que saint Aignan naquit de parents nobles dans la cité de Vienne. « *Igitur S. Anianus Viennensis civitatis oppido fuit, parentibus nobilibus oriundus* ». Assurément ces paroles sont très claires et ne peuvent offrir matière à discussion.

hâtons de tous nos vœux le moment où sera publié plus complet le Catalogue des manuscrits du Vatican, car, d'après Montfaucon (*Biblioth. bibliothec.*, p. 44-45), cette bibliothèque possède plusieurs manuscrits concernant la vie de saint Aignan : tels sont ceux cotés 1305 et 1336. La bibliothèque d'Alexandre Pétau, toute orléanaise, nous offre les nos 29, 52, 534, 552 et 576 pour les Vies de saint Aignan; le manuscrit 572 donne un sermon pour le jour de sa fête et l'office de cette fête se présente au no 776. La même bibliothèque renferme des Vies de saint Euverte. Ce sont les manuscrits 112, 569, 572 et 776.

Cependant l'amour de la nouveauté enfante des prodiges. Cette ville de Vienne est la capitale des Allobroges, Vienne en Dauphiné, sur le Rhône. Tel n'est point l'avis de Democharès, qui prétend que ce ne peut être que Vienne sur le Danube, et que saint Aignan est d'origine germanique (1).

M. Bimbenet s'écarte aussi de l'opinion énoncée plus haut. « L'Occident, dit-il, était menacé dès l'année 375; le mouvement de la nation hunnique avait chassé de leur pays les Ostrogoths, les Visigoths et les Pannoniens: Aignan, qui était Pannonien, connaissait ces hordes de barbares; le choix de saint Euverte était admirable; comme le dit la légende de saint Aignan, il avait, dans ce dernier, un successeur plein de foi et animé de la haine la plus légitime, au double point de vue religieux et national, contre ces peuples féroces (2). »

Avons-nous besoin de signaler une tradition encore plus éloignée de la vérité que les précédentes et qui nous est rapportée par l'abbé Lebeuf? « Il s'est conservé au Grand-Malay, dit-il, une tradition que saint Aignan, évêque d'Orléans, était natif de ce lieu, et Monsieur Tripault, avocat d'Orléans, l'a adoptée (3). »

Mais cette dernière opinion tombe d'elle-même. Tout autre est celle qui dit avec Hubert « que les parents de saint Aignan estoient sortis de Pannonie (4) ». Tous les historiens venus après ce docte chanoine ont répété ces paroles, en s'appuyant sur une phrase de la troisième *Vie* qui dit: « Le frère de saint Aignan, saint Léonien, fut en-

(1) « S. Anianus natione Germanus. » (*Christianæ religionis Institutio*, p. 32b, Paris, 1572.)

(2) *Les épiscopats de saint Euverte et de saint Aignan*, p. 86.

(3) *Recueil de divers écrits*, I, p. 601.

(4) Hubert, *Vie de saint Aignan*, p. 1.

seveli avec grand honneur à l'orient de la ville de Vienne, en dehors dans la basilique de Saint-Pierre, où repose le corps du martyr saint Desiderius (1). » Sans doute il n'y a rien dans ces mots qui indique une origine quelconque. Mais le P. Sirmond, dans ses *Notes sur saint Avit de Vienne*, a publié une épitaphe de saint Léonien, qui fournit des détails irrécusables, du moins suivant l'opinion communément admise.

§ 2. — Eut-il saint Léonien pour frère?

Nous donnons la partie de cette épitaphe sur laquelle se fonde la tradition d'une origine pannonienne pour notre saint évêque.

« *Epitaphium sancti Leoniani abbatis.*

Hic vir sanctitate conspicuus in hac urbe Viennensi abbas extitit, Sabbaria Pannoniæ ortus, a barbaris captivatus, Gallorum finibus devenit Augustoduni primum, deinde Viennæ claustro peculiaris cellæ conclusus, quadraginta plus annis tali ordine militavit (2). »

Avec un semblable document, les historiens modernes ont composé la *Vie de saint Aignan*, trop heureux de pouvoir ainsi suppléer au silence de nos hagiographes.

« Saint Aignan avait un frère nommé Léonien, qui, ayant été fait prisonnier par les barbares, fut emmené dans les Gaules. Ses parents quittèrent leur patrie, Sabbarie, pour la Gaule, afin de racheter leur fils et se fixèrent à Vienne sur le Rhône. Le fait de la captivité subie par Léonien chez les barbares justifie l'opinion où nous

(1) « Cujus germanus sanctus Leonianus ad orientalem plagam foris jam dictæ civitatis in basilica S. Petri ubi S. Desiderius martyr in corpore requiescit, est magno cum decore humatus. »

(2) *Opera S. Aviti Viennensis*, 113 A. Cf. HUBERT, *Preuves*, p. 5.

sommes que la famille d'Aignan était romaine, quoique fixée en Pannonie; car si elle eût été barbare, les envahisseurs n'eussent pas traité Léonien comme un étranger (1). »

Voilà le commencement de la légende de saint Aignan; mais en continuant les citations, nous la verrons se développer de plus en plus et nous gémirons de la manière dont on a écrit la *Vie* de cet évêque d'Orléans.

« A Sabarie (2), dit un autre historien, demeurait une famille à laquelle d'anciennes chroniques accordent le titre de noble et de laquelle devait naître saint Aignan. Était-elle originaire de Sabarie? Sortait-elle d'un de ces peuples étrangers que l'Asie versait de tous côtés sur l'Europe? Questions auxquelles nul document ne permet de répondre et qui d'ailleurs n'ont qu'une importance très secondaire.

« Ce qu'il y a de certain, c'est que vers le milieu du IVe siècle cette famille quitta Sabarie pour venir dans les Gaules; elle se fixa d'abord quelque temps à Autun et vint ensuite se fixer définitivement dans la capitale des Allobroges. Une inscription qu'on peut lire encore aujourd'hui sur la tombe de saint Léonien, dans l'église Saint-Maurice, à Vienne, nous laisse entrevoir le motif de cette migration. Il y est dit, en effet, que Léonien, l'unique enfant de cette famille, ayant été fait prisonnier par les barbares, fut emmené par eux dans les Gaules.

« Une fois dans le midi de ces contrées, la douceur du

(1) *Vie de saint Aignan*, par M. l'abbé DE TORQUAT, p. 13, note 1.

(2) Voir la situation de Sabarie dans la belle *Vie de saint Martin*, par M. LECOY DE LA MARCHE. Une étude très intéressante sur le *Lieu de la naissance et le culte de saint Martin* a été publiée dans les *Études et Mélanges de l'Ordre Bénédictin*, 1re année, 1er cah., p. 52, 1880, BRÜNN.

climat, et surtout le besoin d'une existence plus à l'abri des guerres sanglantes dont la Pannonie était constamment le théâtre, les portèrent à y fixer leur séjour. Ils s'établirent à Vienne, où ils laissèrent leur cher Léonien suivre en toute liberté sa vocation religieuse : il mourut le 13 novembre de l'an 400 environ (1). »

Quels étaient ces barbares qui avaient pris Léonien, les historiens précédents ne nous l'ont point dit.

La légende est achevée : malheureusement, de tous ces détails, aucun n'approche de la vérité. Sur quels documents s'appuient toutes ces assertions que l'on nous présente comme une histoire véridique? Personne ne se met en peine de le dire. N'a-t-on pas l'inscription de Vienne, qui, commentée, développée, embellie, nous doit suffire? Mais comment se fait-il que ce monument garde un silence absolu sur notre saint, dont la renommée dut s'étendre jusque dans le midi de la Gaule? Et même saint Aignan séjourna quelque temps à Vienne, où il guérit celui que l'on croit avoir été dans la suite saint Mamert; comment donc les hagiographes, auteurs de la première et de la seconde *Vie*, ne disent-ils pas un mot de sa famille et de son frère, mort sans doute, mais dont le tombeau devait être glorieux?

Ces réflexions auraient dû rendre plus circonspects les historiens dans leurs affirmations. C'est que, pour admettre l'origine pannonienne de saint Aignan, il faut un autre document que l'inscription apportée plus haut. En effet, de ce que, d'après la légende, saint Aignan ait eu un frère du nom de Léonien, il ne s'ensuit pas à la rigueur que ce Léonien soit celui dont Sirmond nous a donné l'épitaphe.

(1) *Vie de saint Aignan*, par l'abbé Cauvard, p. 1-3.

Et d'abord, cette inscription existe-t-elle encore aujourd'hui? Nous ne voudrions pas soupçonner le témoignage de l'auteur qui l'a publiée; mais, à lire cette longue louange de l'abbé Léonien, peut-on considérer cet éloge comme une épitaphe (1)? Cependant nous citerons à notre tour un auteur plus compétent, c'est le moine célestin J. Du Bois qui, au commencement de la *Bibliotheca floriacensis*, a écrit une véritable dissertation sur l'église de Vienne et sur ses gloires païennes et chrétiennes. Cet auteur n'a pas craint de publier *in extenso* toutes les inscriptions concernant, non pas seulement les églises particulières de Vienne, mais toute la ville elle-même. Or il peut paraître surprenant qu'il ait gardé un silence absolu sur cette épitaphe.

Toutefois il n'oublie pas saint Léonien. Voici ce qu'il dit de ce personnage : « *Vivebat tunc sanctus Leonianus beati Petri Viennensis abbas qui monasterium beati Andreæ in colle civitatis erexit* (2). » Ces paroles concordent bien avec les données de la troisième *Vie*, de sorte que l'inscription existant ou non, il reste certain qu'un abbé de Vienne portait le nom de Léonien.

Mais ce que l'épitaphe n'indique pas, c'est-à-dire l'époque à laquelle il vivait, Du Bois l'enseigne. Il ajoute en effet aux paroles citées plus haut que ce monastère de Saint-André fut fondé par une sainte veuve, nommée Remilia, sous l'épiscopat de saint Avit. Or, qui ne sait que ce saint

(1) Cette épitaphe n'est qu'un passage tiré de la *Vie de saint Eugendus*. Voir *Acta SS. O. S. B.*, I, p. 571 ; Bolland., 1er janv., I, p. 50-54. Voici le commencement : « Fuit sanctus iste de Pannoniis quondam et spargente barbarie in Galliis vinculis captivitatis abductus, etc. »

(2) *Bibliotheca floriacensis*, p. 33. Cf. MABILLON, *De re diplomat.*, p. 463.

évêque mourut vers l'an 524 (1)? Nous voilà bien loin des années de saint Aignan, loin surtout de la date fixée plus haut par l'abbé Cauvard à l'année 400 environ. D'ailleurs Mabillon a démontré d'une manière indiscutable qu'il n'y a jamais eu qu'un seul saint de ce nom, abbé de Vienne, et qu'il mourut vers l'an 510 (2).

Il résulte donc que les historiens de saint Aignan ont été induits en erreur par nos annalistes orléanais. D'où provient cette erreur? Les auteurs ont confondu deux saints du même nom, ou plutôt, en admettant l'authenticité de l'épitaphe ci-dessus mentionnée, le chanoine Hubert est le premier historien qui, trouvant cette ressemblance de nom, a cru rehausser la gloire de saint Aignan en lui donnant pour frère ce Léonien que nous avons vu sorti de Sabarie et qui n'a de commun que le vocable. La Saussaye se contente de citer les expressions de la troisième *Vie* (3).

§ 3. — Est-il né en Pannonie ?

C'est ainsi que, saint Martin étant né en Pannonie, saint Aignan pouvait avoir aussi la même origine, et Hubert ne devait pas laisser cette gloire dans l'oubli. Il n'y a donc rien de vrai dans cette illustration factice.

En outre, si vraiment la famille de notre évêque eût été originaire de Sabarie, comme on l'a dit, nous devrions trouver des monuments locaux attestant cette tradition, car ce grand évêque fut à peine mort que sa mémoire retentit dans toutes les bouches, les martyrologes répé-

(1) Bolland., 5 février, I, 660-669.

(2) *Acta SS. sæcul.* I, p. 577.

(3) Mabillon croit que la mention de saint Léonien dans la Vie de saint Aignan doit être considérée comme apocryphe. (*Ibid.*)

térent son nom ; l'Église le mettait au rang de ses saints et la France le considérait comme un de ses protecteurs. Saint Aignan avait obtenu une gloire justement enviée que la Pannonie devait recueillir avec fierté.

Cependant nous avons parcouru en vain tous les auteurs qui ont laissé quelques écrits sur les événements arrivés en ce pays et à cette époque où vécut saint Aignan, Bonfinius avec les savantes notes de Listhius (1), Bongars (2), et Theiner (3). En vain nous avons fait des recherches dans la *Schonawiensis historia Sabariæ*, ouvrage qui aurait dû parler de notre évêque et de sa famille, puisque l'auteur de cette histoire énumère toutes les gloires de Sabarie.

Nous avons trouvé toutefois un document de la plus haute importance concernant la question pendante.

Dans la Hongrie, il existe encore aujourd'hui un monastère de bénédictins, nommé Tihany, sous la juridiction de l'abbaye de Martinsberg (4). Or, en parcourant les chartes de cette maison religieuse, il s'en est trouvé une qui concernait un saint évêque du nom d'Aignan : c'est la charte de fondation de l'année 1055, qui dit : « *Fundatam esse ecclesiam in honorem sancti Aniani episcopi* (5). »

(1) Bonfinius, *Rerum Hungaricarum Decades ;* Listhius, *Notæ ad Bonfinium ;* Kovachich, *Scriptores rerum Hungaricarum veteres ac genuini ;* Arpadiana, *Rerum Hungaricarum monumenta*, Sangalli, 1848 ; *Acta sanctorum Ungariæ*, Tyrnav, 1743.

(2) Bongars, *Rerum Hungaricarum scriptores varii*, Francfort, 1600.

(3) Theiner, *Monumenta vetera historica Hungariam sacram illustrantia*, Romæ, 1859-1860.

(4) Ce monastère, fondé en 997 par le duc Geysa, fut dédié à saint Martin le 2 octobre 1001, par le fils de ce duc Étienne, roi de Hongrie.

(5) Nous tenons ce renseignement du R. P. Remigius Sztachovics, moine à Martinsberg ; qu'il en reçoive nos remercîments.

On pourrait croire que ce document confirme l'opinion précédemment émise, car Tihany n'est pas loin de Sabarie. Mais le roi André, qui consacra cette pieuse fondation, voulut imiter le roi Robert, et, à son exemple, il construisit une magnifique église en l'honneur de ce saint, pour associer ainsi deux grands souvenirs français : saint Martin à Martinsberg et saint Aignan à Tihany (1).

A celui qui douterait de cette assertion, nous opposerions encore l'office même de saint Aignan, tel qu'il est célébré dans ce monastère. Nous y voyons que cet évêque a été choisi par le roi André pour le patron titulaire de l'église de Tihany, qui célèbre sa fête sous le rite de double de première classe avec octave. Les leçons de la fête suivent entièrement nos trois *Vies* et sont absolument semblables à celles des bréviaires orléanais. Les répons sont tirés des légendes comme l'office, mais il y en a un surtout que nous devons signaler, car nous croyons qu'il fut composé par le roi Robert qui avait, comme le dit Helgaud, une dévotion toute particulière pour saint Aignan.

Præsulis Aniani festum celebremus ovantes,
Illius ut precibus peccamina cuncta recedant,
Quem fore pontificem lactentis lingua profatur :
Unanimes poscendo spemque fidemque geramus,
Actaque gaudentes promamus crimina flentes.

Il n'y a donc aucun monument qui puisse faire croire à une origine pannonienne pour les parents de saint Aignan. Rien ne prouve non plus que saint Léonien, frère de saint Aignan, soit celui dont Sirmond a reproduit l'épitaphe, et d'ailleurs ce saint abbé vécut au VIe siècle. La seule cer-

(1) Mich. Ritius, *De regibus Hungariæ*, lib. II.

titude qui nous reste d'après l'histoire est que cet évêque naquit à Vienne sur le Rhône : le reste est une pure légende.

Sans doute la collégiale de Saint-Aignan célébrait la fête de saint Léonien avec la légende composée d'après l'épitaphe : mais cet office n'a aucune valeur liturgique, car il fut composé lorsque Hubert eut découvert l'inscription donnée plus haut et l'eut appliquée sans preuve historique à la désignation du frère de saint Aignan.

§ 4. — Vie de saint Aignan.

Mais à quelle époque faut-il placer la naissance de notre évêque? Aucun document ne l'indique. Quelques auteurs ont osé hasarder une date et ont donné l'année 358 : leurs calculs sont dénués de vraisemblance. « Notre saint, disent-ils, est mort à l'âge de quatre-vingt-quinze ans, et comme son épiscopat se termina en 453, sa naissance dut avoir lieu en 358. » Laissons de côté cette question insoluble et qui n'offre d'ailleurs qu'un intérêt secondaire.

A peine saint Aignan eut-il quitté les années de l'enfance qu'il se sépara des hommes pour obéir à la voix de Dieu qui l'appelait à vivre dans la solitude : il se bâtit une cellule en dehors de la ville dans un lieu nommé Vieux-Château. C'est là que, durant plusieurs années, il dompta les désirs de la chair par le jeûne, la mortification et l'aumône. Le jour, il lisait, et la nuit était consacrée à la prière et à la méditation : aussi bientôt sa science et ses vertus attirèrent dans sa cellule une foule de personnes qui venaient demander au jeune reclus les lumières de la science et un encouragement à la vertu. Après avoir passé dans cette retraite un certain nombre d'années, saint Ai-

gnan, entendant parler des vertus de saint Euverte, n'hésita pas à quitter sa patrie pour venir auprès de ce grand évêque et lui demander à vivre sous sa conduite.

Tels sont les seuls renseignements que nous fournissent les légendes au sujet des motifs qui ont pu déterminer saint Aignan à venir dans notre pays. Cependant on a cherché à découvrir le moyen dont se servit la Providence pour « placer le jeune chrétien sous la tutelle du vieux Pontife », et on l'a trouvé naturellement dans le voyage que fit saint Euverte pour se rendre au concile de Valence en 374.

« Le bruit qui se faisait déjà autour du jeune solitaire, la vénération qui accompagnait depuis longtemps l'évêque d'Orléans, *durent* amener la rencontre de ces deux hommes (1). »

Cette affirmation semble assez plausible, bien qu'elle ne s'appuie sur aucun document; mais nous n'en dirons pas autant de l'amplification qui en a été faite par l'auteur des *Saints d'Orléans*. « Saint Euverte, dit-il, mandé au concile de Valence, s'arrêta à Vienne (374). Le jeune solitaire qui, par ouï-dire, savait la vertu de l'évêque d'Orléans, sortit de sa clôture pour aller le trouver; il lui ouvrit son cœur, en sollicita la faveur de se mettre sous sa conduite, reçut ses conseils et sa bénédiction et revint à sa cellule attendre la fin du concile. Quelque temps après, il gagnait Orléans et se confiait au vénérable pontife. Il avait alors vingt ans (2). » Pures conjectures auxquelles s'oppose le texte même de la troisième *Vie*, qui affirme que l'entrevue de ces deux saints se fit à Orléans, et que c'est dans cette ville que saint Aignan pria saint

(1) *Vie de saint Aignan*, par l'abbé Cauvard, p. 14.
(2) *Vie de saint Aignan*, p. 54.

Euverte de l'admettre quelque temps au nombre de ses fidèles serviteurs (1).

Mais continuons notre récit. Saint Euverte remarqua bientôt les vertus qui brillaient dans Aignan, il le crut digne du caractère sacerdotal et le consacra prêtre de ses propres mains dans l'église de Saint-Laurent, située à l'occident de la ville. Non content de récompenser par cette haute dignité une si grande piété, il confia à ses soins vigilants le monastère du même nom et le lui donna à titre de bénéfice (2).

Quelques historiens ont prétendu que cette abbaye n'avait jamais existé, parce que l'histoire ne nous fournit pas d'autres documents que celui-là : mais cette absence ne peut pas être alléguée comme raison, car il est certain qu'il y avait en Gaule bien des monastères avant l'introduction de la règle de saint Benoît et que presque toutes les églises mères comptaient auprès d'elles des hommes et des vierges qui avaient embrassé la vie religieuse pour observer plus strictement les conseils évangéliques (3).

Rien n'empêche de croire qu'il en ait été de même pour Orléans et qu'une abbaye, qui existait peut-être depuis de longues années, n'ait eu pour supérieur saint Aignan, que ses vertus devaient élever encore à une plus haute dignité.

(1) « Aurelianis ad S. Dei Evurcium convolavit et eum expetiit ut apud ipsum aliquanto tempore in ejus obsequio velut famulus redderet officium. ». (§ 5.)

(2) « Ipsam ei pro beneficii munere concessit. » (§ 6.)

(3) Voir à ce sujet la longue dissertation de D. Mabillon, dans la préface des *Acta SS. O. S. B.*

§ 5. — Saint Aignan est choisi par saint Euverte pour lui succéder.

Nous ne savons pas combien de temps il dirigea ce monastère; mais un jour, Euverte, averti par révélation de sa fin prochaine, voulut éviter à son église les dissensions qui avaient signalé la mort de Désinien : dans ce but, il convoqua le peuple et les principaux citoyens de la ville (1) et les engagea à lui choisir un successeur qui pût les conduire dans le chemin de la vertu et qui fût en même temps le défenseur de leur cité. On se réunit donc pour procéder à une élection canonique, suivant les usages alors admis : mais des ambitions rivales se firent jour, les nobles ne craignirent pas de proposer une de leurs créatures et, pour réussir dans leur dessein, mirent tout en œuvre, parenté, amitié, présents. Dieu ne pouvait bénir de semblables brigues : aussi Euverte, gémissant d'une pareille conduite, leur dit : « Si vous désirez élire un pasteur selon le cœur de Dieu, choisissez mon frère Aignan. »

Ici encore les historiens ont donné libre cours à leur imagination; ils prétendent que saint Euverte leur proposa d'abord saint Aignan, mais, « soit insuffisance de vues, soit passion d'indépendance, plusieurs n'acceptèrent pas ce choix. On mit en doute l'opportunité de l'élection, la capacité du sujet (2) ».

Toutes ces suppositions sont purement gratuites; car, d'après la seconde *Vie*, saint Euverte ne proposa saint Aignan que lorsqu'il eut été témoin des brigues appor-

(1) « Accersito conventu nobilium indicat suum transitum mox futurum, dulci affatur eloquio ut de successore subrogando cognosceret commune omnium votum. » (2e Vie, § 1.)

(2) *Vie de saint Aignan*, par l'abbé CAUVARD, p. 17.

tées dans l'élection (1). Quel était le nombre des concurrents? Rien ne nous indique qu'il y en eût deux seulement.

Pour faire cesser cette incertitude nuisible à une action aussi importante qu'une élection, saint Euverte proposa un jeûne de trois jours suivant la coutume de l'Église et dit qu'il fallait interroger la volonté divine elle-même. Dans ce but on écrivit les noms des candidats sur des bulletins, on les déposa sur l'autel, puis on amena un enfant qui ne parlait pas encore, pour tirer les bulletins. La proposition plut, et, au bout des trois jours de jeûne, l'enfant prit un des bulletins et en présence de tout le peuple assemblé et surpris s'écria : « Aignan, Aignan, Aignan a été choisi de Dieu pour être le pontife de cette cité. » Puis pour mieux montrer le prodige, Dieu ne permit à l'enfant de prononcer que ces seules paroles; aussitôt après, dit l'hagiographe, sa langue retrouva le mutisme de son âge.

Mais cette première épreuve, bien que victorieuse, ne pouvait suffire, et d'un commun accord on recourut au *sort des Saints,* c'est-à-dire que l'on consulta les livres saints.

Ayant ouvert le livre des psaumes, on tomba sur le verset suivant du psaume de David : « Bienheureux celui que vous avez élu et pris, il habitera dans vos tabernacles. » On apporta ensuite le livre du Nouveau-Testament, et le premier texte trouvé fut ce passage de saint Paul : « Personne ne peut poser un autre fondement que celui qui a été posé. » Le second, fourni par l'Évangile, fut le texte

(1) Nous citons ici le texte de la seconde Vie, imprimée par Hubert. « Cumque varia electio populi fieret, ille eos paterno affectu castigans eis dixit : Si vere pastorem vultis a Domino, fratrem et compresbyterum meum Anianum noveritis in meo constitui loco. » (§ 2.)

célèbre : « Sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. »

Avec tous ces témoignages décisifs, le doute n'était plus possible, Aignan était désigné par la main de Dieu qui l'avait choisi lui-même par la bouche de saint Euverte et par les paroles de l'enfant. A ce sujet, il existe une tradition qui ne repose sur aucune donnée historique. Tous nos hagiographes modernes ont dit que cet enfant, qui avait proclamé le nom d'Aignan, était Flosculus ou Flou, devenu plus tard évêque d'Orléans, et dont les Actes nous sont inconnus.

Saint Euverte, qui avait supplié le Seigneur de lui choisir un successeur plein de vertus, rendit, aussitôt après l'élection, de grandes actions de grâces à Dieu qui avait nommé Aignan; il l'établit donc dans la basilique de Sainte-Croix et lui confia au pied des autels la conduite du peuple d'Orléans. Pour lui, quelques jours s'étaient à peine écoulés qu'il s'endormait dans le Seigneur, le 7 septembre 385. Saint Aignan présida ses funérailles et déposa son corps dans le tombeau qu'avait préparé Tétradius.

Le premier acte public que nous ont conservé les légendaires sur saint Aignan est, non pas l'achèvement, mais la surélévation des voûtes de l'église bâtie par son prédécesseur et consacrée à la sainte Croix. Les textes sont formels, et sans vouloir insister sur ce point développé longuement plus haut, nous nous contenterons de citer les paroles suivantes tirées de la première Vie, qui désormais restera notre unique guide : « Reconnaissant le mérite d'une si belle construction, il en fit abattre la couverture pour lui donner une plus grande élévation (1). »

(1) « Cui visum est pro tantæ fabricæ decore tectis depositis fabricam ipsam altius sublimare. »

Il arriva même un miracle que nous raconte ainsi la légende. Un jour, l'architecte qui dirigeait les travaux, nommé Mellius ou Hellio (1), en montant sur le toit, perdit l'équilibre, glissa, et, en tombant, se brisa les membres; il était sur le point d'expirer. Saint Aignan, qui visitait l'église, témoin de cet accident, fit aussitôt de loin le signe de la croix comme pour amortir la chute, puis, s'approchant de Mellius, renouvela le signe de la croix sur sa bouche et sur ses membres, lui prit la main et le releva sain et sauf à l'admiration de tous les assistants, qui reconnurent la puissance et l'intervention divine dans cette guérison miraculeuse.

En effet, l'architecte reprenait ses travaux sans aucune douleur et achevait l'œuvre commencée.

§ 6. — Épisode de la délivrance des prisonniers.

Un autre fait, diversement raconté par les hagiographes, mérite que nous l'examinions un peu plus longuement. Il s'agit du privilège fameux, accordé aux évêques d'Orléans, de délivrer quelques prisonniers le jour de leur entrée solennelle dans leur ville épiscopale, et dont l'origine remonterait à saint Aignan lui-même.

A peine Aignan eut-il été nommé évêque que, comme prix de son joyeux avènement, il pria le gouverneur romain, nommé Agrippinus, de lui accorder la délivrance de tous les malheureux détenus dans les prisons de la ville. Agrippinus refusa : mais un jour qu'il traversait une des rues étroites de la ville, un vent violent fit détacher d'une maison en construction une pierre énorme qui le blessa

(1) Le nom de cet architecte est diversement écrit; on lit : Elio, Helio, Hiellio, Mellius, Niellius, Nellius.

grièvement à la tête, au point que sa vie fut en danger. L'évêque, apprenant cette nouvelle, accourut à la demeure du gouverneur et obtint de Dieu sa guérison. Agrippinus comprit que c'était la main du Seigneur qui l'avait frappé, et, par reconnaissance pour sa guérison, il brisa les chaînes de tous les prisonniers.

Tel est le fait que racontent tous les bréviaires orléanais, que chantent les hymnes et les cantiques, que représentent même aux regards des fidèles les vitraux anciens et modernes : sa célébrité est si grande que tous les historiens s'en sont emparés pour faire admirer aux générations futures la puissance de saint Aignan.

Mais est-il vrai? La délivrance des prisonniers fut-elle accordée à saint Aignan par Agrippinus pour célébrer la joyeuse entrée de l'évêque dans la ville d'Orléans? Il y a lieu d'en douter.

Assurément toutes les circonstances de ce fait sont appuyées sur un document dont nous ne pouvons pas nier l'importance, c'est-à-dire sur la seconde Vie de saint Aignan; mais comme elle n'est qu'un abrégé de la première, il importe de comparer les deux documents.

Première Vie.

« Vir illustris Agrippinus qui tunc temporis militum fungebatur officio et a principibus fuerat deputatus ut per omnes civitates Galliarum pro salute et districtione publica haberet discursus deveniret Aurelianis. Cui beatus vir S. Anianus occurens salutato, ut mos est, suggessit ut propter adventus sui gaudium qui lau-

Deuxième Vie.

« Cum igitur solempniter civitatis illius esset mænia ingressurus, petiit ab Agrippino, qui principalibus præerat militibus ut omnes quos præ variis criminibus pœnalis carcer retinebat inclusos ob sui introitus gratiam redderet absolutos. Quod cum ille omminodis resistendo negaret, lapis magni ponderis ab

tumnis aut ergastulis tenebantur inclusi absolutionem sua suggestione præstaret. Sed prædictus Agrippinus, propter districtionem et metum principum, quod vir sanctus petierat a se hoc ipsum dixit non posse præstari. Veniens autem Agrippinus maturius causa orationis ad ecclesiam de summo fastigio loci ipsius per venti violentiam in caput ejus angularis lapis magni ponderis ita cecidit ut nulla eum omnes putarent conditione mortem evadere... »

alto desiluit eique in verticem dedit... »

On voit immédiatement que la première Vie développe bien plus longuement ce fait qui, pour nous, est d'une grande importance. D'après son auteur, Agrippinus, homme illustre, chef de la milice des princes, avait été envoyé par eux pour veiller à la sûreté des Gaules. Étant arrivé à Orléans, l'évêque vint à sa rencontre et le conjura, à cause de la joie que procurait son arrivée, de délivrer ceux qui étaient détenus dans les prisons; mais Agrippinus, soit par sévérité, soit par crainte des princes, ne voulut pas obtempérer à la demande de l'évêque. Et venant à l'église pour prier, une pierre, détachée de l'édifice par la violence du vent, le blessa si grièvement à la tête, que ses serviteurs l'emportèrent à demi mort. Saint Aignan le guérit, et Agrippinus, comprenant qu'il devait la vie aux mérites de l'évêque, fit délivrer sans retard tous les prisonniers.

Ce récit est empreint d'une véritable couleur locale; malheureusement, nous n'avons pu savoir quels étaient ces princes qui envoyèrent Agrippinus à Orléans. Il est à présumer que les différentes invasions des barbares en Gaule furent le principal motif de cette mission : l'im-

portance de la ville, sa situation comme point stratégique surtout, commandait cette mesure de prudence, et alors ces princes ne seraient autres qu'Honorius et Arcadius. Et même, si nous nous reportons au récit de la première Vie, l'événement raconté plus haut serait arrivé peu de temps avant l'invasion d'Attila, car on lit les mots suivants : *Accidit quoque non post multum temporis;* et nous serions ramenés au règne de Valentinien III et de Placidie.

Quoi qu'il en soit, Agrippinus n'était pas gouverneur d'Orléans ; il remplissait les fonctions d'inspecteur militaire, charge importante, et ce fut pour célébrer sa joyeuse arrivée qu'eut lieu la délivrance des prisonniers. Le rédacteur de la seconde Vie, confondant l'entrée de l'évêque avec celle d'Agrippinus, bien que la phrase *ob sui introitus gratiam*... renfermât un doute, a réuni en un seul jour quatre circonstances miraculeuses de la vie de saint Aignan : son élection par la bouche d'un enfant, la concordance des livres saints, la guérison d'Agrippinus et la délivrance des prisonniers (1).

§ 7. — Explications de ce fait.

Les faits ne sont donc pas arrivés comme le rapporte la seconde Vie, qui donne saint Euverte lui-même pour témoin de tous ces événements, et nous devons ajouter une foi entière au premier rédacteur, qui était, nous l'avons vu, aussi près que possible de l'époque de saint Aignan.

D'ailleurs, nous trouvons, dans un auteur du IXe siècle,

(1) « Sicque dies illa, qua ille episcopatus regimen suscepit quadruplici virtute refulsit per loquelam duntaxat parvuli, divinorum librorum sententia concordante, soluto reorum agmine, salvato a morte principe, carcere vacuo permanente. » (§ 3.)

un fait qui nous montrera que ce privilège reconnu aux évêques d'Orléans et conservé intact jusqu'au mois de novembre 1758 ne repose pas sur leur joyeuse entrée dans la ville.

C'était en l'année 510. Euspice venait de mourir, et Mesmin, son neveu, voulut l'enterrer dans l'église où reposait saint Aignan. Il arriva une chose étonnante que racontent les légendaires : le corps devint si pesant qu'on ne put le lever qu'après la délivrance des prisonniers ordonnée par l'évêque (1). N'était-ce pas une occasion bien choisie pour rappeler le privilège accordé à saint Aignan? L'auteur de ce récit, qui est Bertold, moine de Micy, du IXe siècle, se contente de dire : « Nous savons que les mérites et les prières de saint Aignan délivrèrent son peuple assiégé dans ses propres murs par un ennemi redoutable (2). »

Létald, historien de la même abbaye, qui vivait au siècle suivant, après avoir raconté ce fait, ajoute : « Tous chantaient les louanges de Dieu; de même que par son saint prêtre Aignan il avait délivré Orléans de l'invasion des Huns, ainsi par saint Euspice, renouvelant le miracle, il brisa les chaînes des prisonniers de cette même ville (3). »

N'est-il pas naturel de conclure de ce passage que, puisque les auteurs n'ont pas allégué dans cet endroit la

(1) *Micy-Saint-Mesmin*, par M. DE TORQUAT, dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais,* IV, p. 434.

(2) « Novimus quia beati Aniani meritis et præcibus populi ab eadem urbis obsidione liberati sunt qui propriis muris ita adstringebantur, ut urbs cancris augustias imitaretur. » (*Acta SS. O. S. B.*, I, p. 586, no 19.)

(3) « Cuncti Deo laudes canebant qui sicut olim per sanctum suum sacerdotem Anianum eumdem ab irruptione Chunnorum defenderat urbem, ita per S. Euspicium sub oculis redivivo miraculo ejusdem urbis reorum vincula solvebat. » (*Id.*, *ibid.*, p. 594.)

délivrance des criminels occasionnée par la demande de de saint Aignan et la guérison d'Agrippinus, le fait n'était pas expliqué comme on le dit aujourd'hui? Sans cela, auraient-ils oublié une circonstance qui cadrait si bien avec leur sujet et qui aurait rendu la comparaison des deux saints plus juste et plus complète (1)?

De sorte qu'il faut distinguer deux choses : la délivrance elle-même et l'occasion de la délivrance. L'arrivée d'Agrippinus à Orléans fut l'occasion, c'est un fait que nous avons mis en évidence, grâce au document fourni par la première Vie.

Quant à la délivrance accomplie sous saint Aignan, fut-elle l'origine du privilège accordé à tous les évêques, ses successeurs, il est permis d'en douter, si nous recueillons les témoignages des auteurs qui ont traité incidemment cette question.

Le chanoine Hubert (2) croit que ce privilège se rattache au respect dont étaient entourés les évêques et au pouvoir dont ils furent investis.

« Dans les premiers siècles de l'église, dit Diard, les empereurs chrétiens se faisaient un devoir d'accorder la grâce aux criminels que les évêques leur recommandaient, et les prélats usaient toujours de ce droit de recommandation dans des circonstances solennelles. Les rois de France eurent un plus grand respect encore pour les évêques, la lumière des Gaules à cette époque. Clovis écrivait, en 507, aux évêques du royaume qu'il donnerait la liberté

(1) On raconte aussi qu'au moment où saint Avit entrait un jour dans Orléans, les prisonniers virent leurs chaînes tomber, et les portes de leurs cachots s'ouvrir d'elles-mêmes. (*Vie de saint Avit*, Bolland., 17 jun.)

(2) *Antiquités historiques de l'église royale de saint Aignan*, liv. III, ch. Ier, p. 151 et seq. Cf. Luchet, *Hist. de l'Orléannois*, p. 166.

à tous les prisonniers qu'il avait faits dans la guerre contre les Goths, pour lesquels ils voudraient intercéder. On lit dans la *Vie de saint Léonard,* disciple de saint Remy, que ce prince lui ordonna d'entrer dans les prisons et de mettre en liberté ceux qu'il voudrait choisir (1). »

M. Bimbenet, examinant à son tour cette intéressante question, croit « que ce privilége n'était pas particulier aux évêques d'Orléans, qu'il appartenait à l'épiscopat avant l'établissement des Francs dans les Gaules et que le chef du diocèse d'Orléans l'a partagé avec tous les prélats ; mais qu'il s'y est maintenu après qu'il fut tombé en désuétude partout ailleurs, finissant par sembler n'avoir appartenu qu'à saint Aignan et à ses successeurs (2). »

Toutes ces raisons, quelle qu'en soit l'importance, ne peuvent être apportées comme explication du privilège concédé aux évêques d'Orléans de toute antiquité, *quod ab antiquo fuerit consuetum,* dit un arrêt royal du 10 avril 1322, confirmant dans l'exercice de son droit Roger-le-Fort, et dont jusqu'ici on n'avait apporté d'autre preuve qu'une lettre d'Yves de Chartres, écrite à Sanction, évêque d'Orléans, en 1099 (3).

Nous croyons donc qu'il faut chercher un autre motif. L'occasion de la joyeuse entrée des évêques n'est qu'une mauvaise interprétation donnée par la seconde Vie, et la délivrance des prisonniers a une signification plus haute

(1) *Revue Orléanaise*, 2e année, p. 471-485 et 578-581. Cf. l'abbé DE VERTOT, *De la nomination aux évêchés et abbayes de France*, p. 167, Lausanne, 1745; LE MAIRE, *Antiquités de l'église et diocèse d'Orléans*, p. 52 ; POLLUCHE, *Dissertation sur le privilège*, etc.

(2) *Justice de saint Aignan*, dans les Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, t. IV, p. 89.

(3) « Clericum illum, quem in die vestri introitus secundum morem vestræ civitatis nostra exhortatione de carcere liberastis iterum carcerali custodia mancipastis. » (Epist., 121.)

qu'on ne l'a cru. Sans doute on cite bien des prélats sollicitant la même grâce, mais en est-il un seul qui jouisse de ce privilège au jour de son entrée solennelle ? En vain nous avons feuilleté l'histoire : nous n'avons trouvé qu'un seul personnage en l'honneur duquel un privilège à peu près semblable fut accordé, et encore cette faveur n'a pas été continuée à ses successeurs : c'est saint Romain, évêque de Rouen, mort en 644 (1). Ce privilège est appelé la Fierte et mérite assurément d'être signalé, bien qu'il ne soit plus appliqué : le chapitre de la cathédrale de Rouen délivrait anciennement un meurtrier tous les ans (2).

§ 8. — Gloires de saint Aignan.

On voit que les faibles rapports qui existent entre ces deux privilèges ne peuvent les faire considérer comme identiques ; cette faveur accordée à notre évêque ne constituait donc pas, comme le dit le chanoine Hubert, « un droit particulier duquel tous les prélats étaient en possession ». Nous sommes intimement convaincu que c'est une particularité toute à la gloire de saint Aignan, dont l'éclat rejaillit sur ses successeurs jusqu'à nos jours. La véritable explication est celle qui nous a été donnée par les

(1) Bolland., 23 octob., X, p. 74-103 ; MABILLON, *Acta SS. O.S.B. sæcul.*, II, p. 952 ; D. MARTÈNE, *Thesaurus Anecdot.*, I, 182-183, et III, 1653-1656.

(2) Adr. BEHOTIUS, *Apologia pro S. Romano contra Nic. Rigaltium*, Paris, 1609 ; BOUTHILLIER, *Réponse sur le prétendu privilège de la Fierte* Rouen, 1611 ; *Défense du privilège de la Fierte*, Rouen, 1611 ; *Plaidoyers et responses concernant le privilège de la Fierte*, Rouen, 1611 ; FLOUQUET, *Histoire du privilège de Saint-Romain*, Paris, 1833-34, 2 vol. in-8° ; *Epistola Girardi decani S. Medardi ad Hugon. arch. Rothomag.*, apud MABILLON, *Anal.*, I, p. 167 (ou editio nova, p. 429) ; HECKE, apud Bolland., octob. X, p. 74-91.

hagiographes de Micy, Berthold et Létald. Ce grand évêque, qui était en même temps un grand citoyen et le seul défenseur de son troupeau, a su délivrer un peuple de l'oppression des barbares et amener la défaite du chef des Huns, et, dans le but de perpétuer un évènement si important pour la France et en même temps si glorieux pour l'église d'Orléans, les évêques successeurs de saint Aignan ont obtenu le privilège à eux seuls accordé de délivrer les prisonniers, à l'occasion d'un grand fait, tel que l'entrée de saint Euspice dans la ville. Puis, par la suite des temps, quand la seconde Vie eut été composée, l'auteur qui abrégeait la première ayant attribué la délivrance des prisonniers à la joyeuse entrée de l'évêque, une nouvelle tradition se forma, le bréviaire se saisit de la version récente qui lui sembla plus dramatique, et à la fin du XI[e] siècle la coutume était complètement établie.

Toute la gloire de ce fait revient donc à saint Aignan, qui fut toujours reconnu pour avoir été le libérateur de son peuple, ainsi que le constate un ancien sceau du XV[e] siècle (1), trouvé en 1864, et portant en lettres gothiques cette inscription :

SANCTVS ANIANVS LIBERATOR VETVS AVRELIANENCCIS

et ce privilège a pour but de rappeler la délivrance d'Orléans. Si les évêques de cette ville conservent encore cette faveur toute particulière (2), sachons reconnaître que

(1) Voir un article de M. Desnoyers sur ce sceau, dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*, t. IX, p. 145-159.

(2) Nous donnons, d'après M. Pelletier (*Les Évêques d'Orléans*), le nombre des prisonniers délivrés par nos évêques à partir du XVII[e] siècle : Gabriel de l'Aubespine (1604-1630), 95. — Nicolas de

saint Aignan fut non seulement un évêque, mais un *defensor civitatis* (1).

CHAPITRE IV

VOYAGE DE SAINT AIGNAN VERS AÉTIUS. — SAINT MAMERT.

Saint Aignan était donc préparé à la grande mission que lui avait confiée la divine Providence, et, si les Vandales, avec leur barbarie et leur férocité restée proverbiale, n'avaient pu le contraindre à s'éloigner de sa ville épiscopale, aujourd'hui encore il ne fuira pas devant les hordes aussi terribles des Huns que guide le cruel Attila.

Toutefois, il n'entre pas dans notre plan de raconter tous les détails de cette guerre que d'autres auteurs, et surtout Am. Thierry, ont rapportés avec une science et une autorité incontestables : nous nous bornerons à dire le rôle qu'a joué saint Aignan, en suivant les guides qui nous ont amené jusqu'au grand acte de la délivrance ; intimement convaincu qu'ils sont les meilleurs et les plus sûrs, par conséquent, nous laisserons de côté tout ce qui

Netz (1630-1646), 340. — Alphonse Delbène (1646-1665), 368. — Pierre du Cambout de Coislin (1665-1706), 865. — L. Gaston Fleuriau (1706-1733), 854. — N. J. de Paris (1733-1754), 1150. — De Varicourt (1817-1822), Morlot (1839-1843) et Fayet (1843-1849), ne délivrèrent qu'un prisonnier. — Mgr Dupanloup obtint la liberté de deux détenus pour dettes.

(1) Nous avions, à la suite de ce chapitre, montré les rapports de saint Aignan avec les évêques de son siècle et surtout avec saint Germain d'Auxerre ; mais, d'accord avec la Commission de publication, nous avons retranché ce chapitre entier.

porte le reflet de la légende moderne et les suppositions purement gratuites, nuisibles plutôt qu'utiles à la cause qu'elles sont destinées à embellir ou à expliquer.

§ 1er. — Préparatifs de défense.

Déjà plusieurs villes avaient été emportées par le flot envahisseur et Paris ne devait son salut qu'au patriotisme de sainte Geneviève (1). Saint Aignan n'avait pas attendu que l'ennemi fût sous les murailles de sa ville pour y préparer une sérieuse résistance. Orléans, du reste, était facile à défendre. La ville formait alors un rectangle un peu allongé d'environ 500 mètres de largeur de l'est à l'ouest, et de 550 mètres environ de longueur du sud au nord. Ses angles étaient, au sud-est, le coin ouest de la rue de la Tour-Neuve, vers la Loire ; le coin ouest de la rue de l'Évêché et de la rue du Bourdon-Blanc ; le coin de la rue Saint-Pierre, et enfin le coin sud-est de la rue des Hôtelleries. Chacun de ces côtés était percé à peu près au milieu du carré d'une porte fortifiée, et à l'extrémité occidentale s'élevait comme le *pretorium* des camps romains, qui prit plus tard le nom de Châtelet, et où se trouvait le pont jeté sur la Loire.

Déjà l'évêque d'Orléans avait relevé les murs de cette ville pour lui donner l'importance qu'elle méritait, et dans ce but il n'avait pas hésité à sacrifier les édifices et les temples romains. En effet, dans les fouilles des fondements de la Porte Parisis on a trouvé des portions de colonnes cannelées, des pilastres et des chapiteaux mutilés, d'ordre

(1) Cf. *Les Vies de sainte Geneviève*, par Le Nain de Tillemont, édition de 1823; Girard, 1840; Saintyves, 1845, et les Bolland., 3 jan., I, 138-147.

ionique et corinthien, des portions de corniches, d'entablements et de frises d'une dimension telle que ces restes ont dû appartenir à un riche et vaste édifice. De l'examen de tous ces débris enfouis dans les murs, pêle-mêle, sans aucun ordre, il résulte pour les savants que ces remparts ne furent élevés que du IVe au Ve siècle et dans un moment de danger pressant : autrement on ne saurait expliquer le sacrifice de tant de monuments précieux pour se procurer des matériaux à la hâte. Peut-être même le saint évêque profita-t-il de ces circonstances où l'ennemi approchait pour détruire ces temples d'un ancien culte, ce qui lui permit d'accroître le christianisme et de développer dans le cœur de ses concitoyens des sentiments patriotiques (1).

§ 2. — Saint Aignan se rend vers Aétius à Arles.

Mais ces préparatifs, quels qu'ils fussent, ne paraissaient point suffisants à saint Aignan ; il entreprit une démarche qui prouvait l'ardeur dont il était dévoré pour la vie de son troupeau. Malgré son grand âge, il se rendit à Arles pour demander le secours et la protection de l'empire romain. Dans cette ville se trouvait l'illustre Aétius, le général en chef des armées, déjà connu par ses nobles actions. L'évêque l'aborda sans hésitation, et, après lui avoir exposé l'objet de sa venue, le sollicita instamment de venir en aide aux Orléanais.

Aétius accueillit avec respect et bonté le vénérable vieillard et lui demanda à quel moment il désirait être secouru. « Puisque, lui dit Aignan, je te vois touché de mes sup-

(1) Tous ces détails nous ont été fournis par le résumé des savants travaux publiés dans la *Revue orléanaise* et dans les *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais.*

plications, viens te joindre à nous le 18 des calendes de juillet. Si tu retardes ton départ, je crains que le farouche Attila ne s'empare de toute la Gaule. — Je te le promets, répondit Aétius, je le jure, sois sans crainte, j'y serai. Je ferai tous mes efforts pour arriver avant l'époque que tu viens de me fixer ; mais si quelque circonstance m'en empêchait, sache au moins que ce jour-là je n'y manquerai pas. » Aussitôt l'évêque rendit grâce à Dieu et reprit le chemin d'Orléans (1).

Nous sommes vraiment étonné qu'aucun auteur n'ait cité ces fières paroles indiquant chez saint Aignan le don de prophétie, et chez Aétius cette mâle assurance du guerrier dominé par la sainteté.

Mais sur sa route l'évêque avait accompli plusieurs miracles, Dieu voulant prouver ainsi qu'il favorisait la cause pour laquelle saint Aignan avait entrepris ce long et périlleux voyage. L'auteur de la première Vie que nous avons cité tout à l'heure entre dans de longs détails sur ces miracles, opérés, l'un en faveur d'un homme noble et d'une très grande fortune, nommé Mamert, qui fut guéri d'une grave maladie, l'autre pour l'abbé du monastère d'Arnaino, qui recouvra la vue perdue depuis trente ans. Ce double miracle nous force à nous arrêter, parce qu'il soulève quelques difficultés.

(1) « Quia, Deo inspirante, meis suggestionibus te video permotum, si annuere dignaris ut promissa custodias, XVIII kal. Julii opportunum te nobis venire convenit... Quod spondeo, paciscor juxta orationes vestras, me non metuas defuturum. Sin aliter non possum, tamen me illa die, ut potuero, vestris obtutibus præsentabo. » (*Actes de saint Aignan*, Première Vie, § 6.)

§ 3. — Saint Mamert.

Et d'abord quel est ce personnage du nom de Mamert? Les historiens modernes tranchent la question sans hésiter: « Ce sera un jour l'illustre évêque saint Mamert, l'instituteur des Rogations. » — « L'histoire, dit l'abbé Cauvard, nous parle d'une seconde station du saint évêque. Ce fut Vienne, là même où il était né, où s'étaient écoulées les premières années de son enfance, où il avait fait les premiers pas dans la vertu, où enfin reposaient les restes de ses vieux parents. Le malade miraculeusement guéri était Mamert, peu de temps après choisi par le clergé et par le peuple pour être évêque de Vienne. Sa vertueuse épouse, à la suite du passage de saint Aignan, s'était retirée dans la solitude pour y terminer saintement sa vie (1). »

En présence de semblables affirmations, interrogeons le sentiment des écrivains plus sérieux. L'auteur de la première Vie (2), tout aussi bien que celui de la seconde (3), se borne à dire que ce personnage nommé Mamert devint évêque. Le premier de nos annalistes orléanais, qui connaissait assurément nos traditions, se garde bien d'être aussi affirmatif. « On dit que ce fut Mamert, plus tard évêque de Vienne (4). » Les Bollandistes, d'ordinaire si prolixes, se contentent de quelques détails très brefs sur ce saint. « Qu'a-t-il fait avant d'être évêque, à quelle époque

(1) *Vie de saint Aignan*, p. 35.

(2) « Qui vero non multum post beatæ consecrationis pontificali functus est officio. »

(3) « Qui postea et ipse simile est adeptus pontificatus officium. » (§ 4.)

(4) « Is esse dicitur Mamertus qui... » (*Annales Aurel.*)

le fut-il? On l'ignore complètement (1). » Ils ne parlent pas de la guérison opérée par saint Aignan et cependant ils connaissaient les légendes de cet évêque d'Orléans, puisqu'au mois de septembre, en la fête de saint Euverte, ils les signalent. Ils savaient aussi que les reliques de saint Mamert étaient conservées dans la cathédrale de Sainte-Croix : leur silence est donc une forte présomption qu'ils ne croyaient pas à l'identité de ces deux personnages (2).

§ 4. — Culte liturgique de saint Mamert, à Orléans.

Comment se fait-il cependant que l'église d'Orléans et en particulier la basilique de Sainte-Croix solennisent la fête de cet évêque de Vienne et que le chapitre représente saint Mamert sur son sceau (3) ?

Nous avons feuilleté tous les hagiographes, les légendaires, les bréviaires et les missels de notre diocèse et nous sommes arrivé à cette conséquence, que le culte public rendu à ce saint a pour cause unique la possession de ses reliques, fait qui, par lui-même, ne renferme rien d'étrange ; car les saints dont la mémoire était en très grande vénération, comme les évêques fondateurs des églises, les patrons qui avaient signalé leur vie par des

(1) « Quid egerit ante episcopatum aut quo tempore ad illum promotus fuerit plane latet. » (Bolland., 11 mai, II, 629-631.)

(2) Le ms. 279, ayant appartenu au chapitre de Sainte-Croix, donne l'office de saint Mamert, sans parler de ses rapports avec saint Aignan. D'ailleurs la légende met ce saint au temps de Clovis : *Dum Clodoveus regnaret*... (Fol. 91.)

(3) Sceau de 1209. Le Christ en buste, vu de face, nimbé d'un nimbe crucifère, bénissant de la main droite et tenant une croix de la gauche. — Contre-sceau : Buste d'évêque de face, accompagné à dextre d'une crosse avec l'inscription S. (MAM)ERTVS. (*Collection de sceaux*, par DOUET D'ARQ. Archives de l'empire, nº 7250.)

bienfaits tout particuliers, avaient généralement deux fêtes et même trois, instituées le plus souvent à l'occasion de la translation de leurs restes sacrés, quelquefois lorsque ces mêmes reliques étaient mises d'une châsse dans une autre.

C'est ce qui arriva pour saint Mamert. L'église d'Orléans célébrait trois fêtes en son honneur : le 11 mai, jour de son trépas ; le 13 octobre, jour de la translation de son corps, et enfin le 14 novembre, jour de la translation ou exaltation de son chef. Les Bollandistes ont reconnu ces fêtes.

En 1355, au mois de novembre, le doyen Hugues et le chapitre d'Orléans établirent deux chanoines prêtres à l'autel de saint Mamert, pour remplaccer les chanoines et célébrer en leur absence l'office divin toutes les fois qu'il le faudrait. Ces chanoines, appelés Mamertins, ne devaient jamais s'absenter du chœur, au moment des offices, sous peine d'une amende assez forte, mais aussi leur charge était bien rétribuée (1). Ce titre subsiste encore aujourd'hui.

La mémoire de ce grand saint était donc solennisée d'une manière particulière. Les bréviaires manuscrits 111 et 120 de la bibliothèque publique nous fournissent les plus anciens documents liturgiques, puisque nous trouvons saint Mamert au 13e jour d'octobre, mais ils appartiennent au XIVe siècle. Nous avons vu plus haut dans le bréviaire manuscrit de M. l'abbé Laurent de Saint-Aignan une antienne et des répons propres à ce saint pour le commun d'un Confesseur Pontife. Enfin les Litanies mettent son nom parmi les pontifes aussitôt après les saints évêques orléanais, et les *Consuetudines ecclesiæ ca-*

(1) *Annales ecclesiæ Aurel.*, liv. XIII, § 7.

thedralis sanctæ Crucis Aurelian. (manuscrit 113, du XVe siècle) décrivent fort longuement le cérémonial à observer pour l'office et les fêtes de saint Mamert (1).

Mais le culte de l'évêque de Vienne n'eut pas lieu seulement à la cathédrale d'Orléans. Au XIe siècle, quand le pieux roi Robert reconstruisit l'église de saint Aignan, il n'oublia pas saint Mamert et il construisit un autel en son honneur ; c'est Helgaud qui nous l'apprend.

Cependant comment Orléans possède-t-il ses reliques ? Nous surprendrons peut-être en disant que les Bollandistes, qui mentionnent ordinairement les translations des reliques, se contentent, au sujet de celles-ci, de deux ou trois mots, comme si le fait ne parût pas bien évident à leurs yeux. Toutefois nous produirons quelques documents. Le manuscrit 113, cité plus haut, donne un inventaire des reliques que possédait l'église de Sainte-Croix au XVe siècle : à la première page nous lisons le renseignement suivant qu'ont copié, du reste, tous les écrivains orléanais : « Il faut noter que dans le petit vase ou repositoire qui contient maintenant la tête du très glorieux évêque et du bienheureux confesseur Mamert, archevêque de Vienne, furent déposées, en l'année 1320, le 14 novembre, les reliques des saints Aignan, Germain, Martin, etc. » Ces précieux ossements furent pillés en 1562, et dans l'inventaire qu'en dressèrent les Calvinistes, nous trouvons :

(1) Dans toutes les processions publiques, surtout en celles qui se faisaient le 8 mai, on portait solennellement les reliques de saint Mamert, placées dans deux reliquaires. Les comptes de la ville fournissent à ce sujet plusieurs renseignements. En 1446, on lit : « A 10 hommes qui portèrent les chief et châsse de saint Mamers, à 8 deniers chacun, 6 s. 8 d. — Pour payer 4 hommes qui ont porté le chief saint Mamers, 2 s. 8 d. — Pour payer 6 hommes qui ont porté la châsse de saint Mamers, 4 s. »

« 28. Un chef d'argent doré d'or ducat contenant le chef de saint Mamert, évêque. — 52. La châsse du corps de saint Mamert en partie couverte d'argent (1). »

On ne peut donc douter de la possession de ces reliques par l'église de Sainte-Croix jusqu'au XVI[e] siècle ; mais comment les Orléanais avaient-ils été mis en possession d'un si inestimable trésor, aucun historien ne l'a jamais dit. Guyon constate le fait de la manière suivante : « Saint Mamert étant mort saintement, son corps fut inhumé dans l'église des Apôtres hors de la ville de Vienne et posé au côté droit de l'autel (2). De là par succession du temps, ce saint corps fut transféré en l'église d'Orléans et mis dans une châsse d'argent séparé d'avec son chef, qui fut aussi posé dans une autre châsse d'argent et conservé dans ladite église jusqu'en l'année 1562 que ces précieuses reliques furent brûlées par les huguenots et les châsses employées en usages profanes (3). »

§ 5. — Explication de ce culte.

La Saussaye garde le même silence. Il y a cependant un mystère à éclaircir. Nos historiens ecclésiastiques, les bréviaires eux-mêmes, ont soigneusement relaté l'origine et la source des reliques données à nos églises ; mais quand il s'agit de celles de saint Mamert, dont le nom et la mémoire étaient en très grande vénération, tous se taisent comme par un accord unanime. Aucun acte n'a conservé

(1) Un inventaire du mobilier de la Chapelle de tous les saints en l'église Sainte-Croix d'Orléans fait mention des reliques de saint Mamert. (*Mémoires de la Société arch. de l'Orléanais*, t. XV, page 482.)

(2) Cf. Du Bois, dans sa *Biblioth. floriac.*, p. 30.

(3) *Histoire de l'église et du diocèse d'Orléans*, p. 88.

le souvenir de leur translation, et de son côté l'église de Vienne se croyait en possession de ce même trésor. La solution de cette énigme fut donnée il y a une vingtaine d'années, quand on ouvrit le tombeau de saint Mamert.

« En continuant de dégager la partie intérieure du sarcophage, cachée par l'exhaussement du sol du chœur, on aperçut sur le devant de l'auge à peu près vers le milieu, mais se rapprochant de la tête, une brèche, un trou pratiqué à coups de marteau et qui paraissait grossièrement bouché avec des pierres et du mortier. Après avoir déchaussé et retiré soigneusement les pierres, il devint facile de reconnaître que la tombe avait été violée et qu'il ne restait plus du corps qu'elle avait renfermé que le petit nombre d'ossements que la main du ravisseur en passant par le trou n'avait pu atteindre et ramasser. »

Ces renseignements, publiés en 1861 (1), nous semblent expliquer le silence général, dont l'étrangeté du moins n'échappera à personne. Le vol de ces reliques n'est pas un fait unique dans l'histoire; mais à quelle époque eut lieu cette translation dont le mot ne doit pas être pris dans le sens liturgique, nous n'avons à ce sujet aucun document; le plus ancien que nous ayons cité est celui d'Helgaud: peut-être le roi Robert mit-il dans la pierre sacrée de l'autel élevé en l'honneur de saint Mamert des reliques déjà déposées à Sainte-Croix. Alors le vol serait antérieur au XIe siecle.

Enfin la dernière chose à examiner est celle-ci : l'enlèvement des reliques a-t-il été opéré dans le but de soutenir la tradition existant déjà relativement à la guérison de saint Mamert, devenu évêque de Vienne, ou bien la tradition doit-elle son origine à la présence de ces mêmes

(1) *Biblioth. de l'École des Chartes*, t. II, 5e série, p. 466.

reliques apportées dans notre ville probablement par un Orléanais ? Cette double question est insoluble.

On le voit, les textes ne disent absolument rien du séjour de notre saint évêque à Vienne, et le personnage du nom de Mamert a été pris par les Bollandistes pour le même que ce Mamercus auquel écrit Sidoine Apollinaire et dont la première mémoire ne date que de l'année 463 : mais ce n'est qu'une pure conjecture.

Les historiens modernes de saint Aignan ne doivent donc pas être plus affirmatifs que ces savants. Mais là ne se borne pas leur zèle. Ils nous donnent à penser que cette station supposée est la seconde, première erreur ; ensuite ils admettent que ces miracles furent opérés par saint Aignan à son retour dans sa ville épiscopale. Nos deux Vies disent tout le contraire ; car c'est après avoir raconté fort longuement ces deux faits, qu'ils introduisent saint Aignan en présence d'Aétius (1). Et certes par là elles veulent nous montrer que Dieu bénissait son entreprise et que le grand évêque devait espérer le succès de sa démarche.

§ 6. — Seconde station de saint Aignan dans son voyage à Arles.

Nous savons bien qu'en plaçant la seconde station à Vienne, on se trouve moins embarrassé pour indiquer la première. Nos Vies désignent en effet une station de notre saint au monastère nommé Arnaino. Cette abbaye, que l'on veut mettre dans le diocèse de « Limoges-Périgueux, dans un village appelé Arnac », est complètement inconnue des Bénédictins rédacteurs de la *Gallia Christiana :*

(1) « Cum multa spatia transiisset itinerum (*Première Vie*). — Itaque Arelatum veniens... » (*Deuxième Vie*).

mais si Arnaino ou Arnac occupe la position marquée, il doit nécessairement avoir été la première station, car c'est le chemin pour se rendre à Vienne. Cependant nous ne pouvons rien préciser d'après la relation qu'ont laissée les auteurs anonymes des Vies de saint Aignan. Ils disent qu'après avoir guéri Mamert et l'abbé d'Arnaino, il se rendit à Arles, et, de la sorte, nous sommes loin du récit moderne.

§ 7. — Troisième station de saint Aignan à Nîmes.

Ce n'est pas tout : on parle d'une troisième station de notre saint évêque. « En quittant Arles, saint Aignan reprit la même route qu'il avait suivie et passa par Nîmes, où on lui céda le corps de saint Baudèle, cher aux Orléanais. L'historien du saint martyr, l'abbé Mathon, rapporte que saint Aignan passant à Nîmes fut frappé du récit des miracles qui s'opéraient au tombeau du saint. Le ciel lui inspira l'idée de réclamer les reliques du martyr de Nîmes, afin de se ménager sa protection. Aignan, ayant obtenu le secours qu'il était venu implorer, n'hésita pas à communiquer au général romain son dessein au sujet des reliques sacrées. Aétius accorda cette seconde faveur. L'évêque d'Orléans, au comble de la joie, s'empressa d'aller recueillir le précieux dépôt sur lequel il fondait le plus grand espoir pour le salut de ses ouailles (1). » — « C'était le 30 avril 451. »

L'auteur de la Vie de saint Baudèle ajoute de nouveaux détails. Après avoir raconté que l'évêque Aignan obtint quelques parcelles du corps du saint martyr, il continue : « Les populations s'ébranlèrent sur son passage pour

(1) *Vie de saint Aignan*, par l'abbé Cauvard, p. 34.

saluer le précieux dépôt qui lui avait été confié. La tradition a conservé le souvenir de quelques-unes de ses stations. Il s'arrêta près de Valence, au village de Saint-Bardoux. Une colonie de religieux, envoyée par le monastère d'Ainay à Lyon, s'était établie sur ce coteau et c'est sous leur toit que saint Aignan *dut* recevoir l'hospitalité. Il existait au siècle dernier, en ce lieu, une chapelle dédiée à saint Baudèle, qui remontait à une haute antiquité. Elle *devait* être un souvenir du passage des reliques du saint (1). »

Mais ce dernier historien se laisse entraîner par son amour pour le saint dont il raconte les vertus ; et, à l'en croire, ce serait saint Baudèle qui aurait opéré les guérisons de Mamert et de l'abbé d'Arnaino. « A Vienne, dit-il, saint Aignan obtint par ses prières et par la vertu des reliques de saint Baudèle la guérison d'un malade qui devint plus tard évêque de cette ville. L'ancien monastère d'Arnac, dans le diocèse de Limoges, posséda le saint voyageur avec son précieux dépôt et fut témoin d'une autre guérison miraculeuse. Le supérieur de cette communauté de religieux était depuis longtemps privé de la vue. Le saint pria pour lui ; il invoqua saint Baudèle, et, comme un autre Tobie, le *père abbé* recouvra la vue. »

Malheureusement tous ces détails ne reposent sur aucun document. Guyon cite bien Du Catel en son histoire du Languedoc ; mais aucune Vie de saint Baudèle ne vient à l'appui de ces affirmations. La bibliothèque de Troyes, qui possède le plus ancien manuscrit contenant la Passion de ce martyr, ne parle pas de cette translation et cependant il appartient au XIIe siècle. Remarquons, en outre, que le savant annaliste orléanais ne dit pas un mot de ce

(1) *Saint Baudile et son culte*, par l'abbé AZAÏS, p. 42. Nîmes, 1872.

prétendu voyage à Nîmes et des reliques qu'il en aurait apportées. C'est déjà une forte présomption contre les nouveaux historiens de saint Aignan. Les Bollandistes, qui hésitent, il est vrai, sur la véracité des Actes orléanais relatant la naissance de saint Baudèle, prétendent qu'on ne trouve dans aucun écrit sérieux la mention de ces reliques transportées à Orléans (1).

En présence d'une tradition toute récente, car elle ne remonte pas plus haut que l'historien orléanais Guyon, vu le peu de vraisemblance des récits modernes, qui bouleversent la narration de nos hagiographes les plus anciens, nous ne pouvons nous empêcher de douter. Assurément les Actes orléanais de saint Baudèle nous parlent bien de la translation de quelques reliques de ce saint martyr faite par saint Aignan ; mais à quelle époque eut-elle lieu, rien ne l'indique, tous les Actes sont muets. Nous savons encore que ces mêmes reliques, déposées d'abord dans l'église Saint-Pierre-aux-Bœufs, appelée plus tard Saint-Aignan, furent levées solennellement sous le roi Robert : mais ces détails ne nous disent rien du siècle où elles furent transportées à Orléans.

Il est donc raisonnable de s'en rapporter aux deux Vies de saint Aignan et de n'admettre que ce qu'elles disent, sans se livrer à des suppositions conjecturales qu'embellissent des historiens dont le moindre tort est de se copier et d'enchérir sur les faits et qui ne prennent même pas la peine de remonter aux sources.

(1) « Exportati inde S. Baudelii nulla ibi mentio. » (Boll., V, 195, mai.) La mention s'en trouve dans Hubert, qui cite un manuscrit d'Alexandre Petau. (*Preuves*, p. 5.)

CHAPITRE V

SIÈGE D'ORLÉANS. — DERNIERS MOMENTS DE SAINT AIGNAN.

Cependant les habitants d'Orléans attendaient avec une juste impatience le retour de leur évêque.

« Le voyageur de notre salut, dit l'auteur de la première Vie dans son langage qui dénote un contemporain, *nostræ salutis viator,* revenant après une longue absence, fut reçu au milieu de l'allégresse générale, parce que tous les habitants le regardaient comme leur défenseur, comme le seul qui pût les sauver; mais aussi un autre sentiment les animait, ils étaient heureux de le voir sain et sauf. » En effet, l'ennemi approchait de plus en plus avec le dessein bien arrêté de prendre d'assaut la ville d'Orléans.

Aussitôt saint Aignan fit consolider les barres des portes et préparer tout ce qui était nécessaire pour soutenir un siège, sans oublier toutefois la prière et la confiance en Dieu, qui pouvaient délivrer tous ses concitoyens de la puissance du tyran. Peu de temps après le retour du saint évêque, à une époque que nous ne pouvons pas fixer, car la date du 6 mai est purement imaginaire, Attila dressait son camp devant Orléans et disposait ses machines de guerre. Les Huns frappent bientôt les murailles de leurs béliers; les autres lancent une grêle de traits enflammés.

Au milieu du danger que courait la ville, l'évêque, debout sur les remparts, implorait le secours de Dieu en faisant chanter des hymnes et des cantiques, et en portant

les reliques des saints; ce dernier détail n'appartient qu'à la seconde Vie. Alors un évêque que les barbares retenaient prisonnier osa dire à saint Aignan : « Ce que nous te voyons faire n'a été utile à aucun de nous. » Il achevait à peine ces paroles injurieuses qu'il tomba frappé de la main de Dieu.

Ce fait, bien simple en lui-même, a fourni matière à une narration qui prouve la facilité avec laquelle on peut dénaturer l'histoire. « Un jour, dit un historien moderne, Attila fait suspendre l'attaque, et, sur son ordre menaçant, un évêque gallo-romain, son prisonnier, s'approche des murailles. A peine a-t-on compris qu'il ne parle que pour engager les Orléanais à se rendre, sous prétexte qu'ils ne seront pas plus secourus que ne l'ont été les habitants de Trèves et de Metz, qu'un trait parti du côté des assiégés lui coupe la parole et lui ravit la vie. »

Cependant l'armée des Huns, redoublant d'efforts avec la résistance des habitants, était parvenue à ébranler les murailles, si bien que les assiégés, n'espérant plus aucun salut, abandonnèrent les remparts et se précipitèrent tous vers l'église. Saint Aignan leur adressa des paroles de consolation, leur rappela la promesse d'Aétius et les exhorta à ne pas perdre courage, mais à se confier en la bonté divine ; puis, déposant lui-même toute crainte, il se fait accompagner de quelques habitants et se dirige vers la tente d'Attila, pour le prier d'épargner le sang de ses brebis. « Mais, lui dit le chef des Huns, à ton âge, car tu es bien vieux, peux-tu donc encore garder les brebis de notre province? *Ut te ac senectutem tuam aspicio, potes adhuc nostræ provinciæ custos esse ovium?* » Le courageux évêque lui répondit : « Toutes les pensées des hommes sont au pouvoir de Dieu tout-puissant, et celui qui m'a confié la garde de ce troupeau saura bien me protéger et lui aussi

contre la fureur des Huns. » Et saint Aignan, le cœur rempli de tristesse, rentra dans la ville, et dit à son peuple d'être sans crainte et de prier le Seigneur avec plus de confiance, afin d'être délivrés de la puissance d'Attila. Quant à lui, il ne cessait jour et nuit de supplier la miséricorde divine.

Un jour, une pluie torrentielle tomba avec tant de violence au milieu de la grêle et des éclairs, que les Huns étonnés n'osaient plus sortir de leurs retranchements. Ce fait a été un peu embelli par la seconde Vie, qui met, comme dit Luchet, des miracles partout. L'auteur prétend que saint Aignan cracha sur les assiégeants et qu'aussitôt il survint un tel déluge d'eau que les efforts des Huns furent paralysés pendant trois jours. Il ajoute que le vénérable évêque, persuadé que ce prodige devait avoir touché le cœur du féroce roi des Huns, se rendit dans sa tente pour le supplier d'épargner la ville, mais que, sa démarche ayant été inutile, il fit ouvrir le lendemain les portes aux ennemis, qui s'y précipitèrent en foule.

Ce récit, qu'ont admis plusieurs historiens sur la foi de cette seconde Vie, dénature la véritable narration et intervertit tous les faits.

Reprenons la première Vie. Le moment que saint Aignan avait fixé au général romain approchait : on était presque à la veille du 18 des kalendes de juillet. L'évêque d'Orléans, qui avait confiance dans le Seigneur, ne perdit pas courage, comme semble l'indiquer le récit de la seconde Vie. En effet, elle nous dit que saint Aignan fut, par la puissance divine, transporté dans le lieu qu'occupaient Aétius et Thorismond, et qu'il chargea un des courtisans de prévenir le Patrice romain, en ces termes : « Va, et dis à mon fils Aétius que s'il ne vient pas aujourd'hui secourir ma ville, demain il sera trop tard. » Le solda

courtisan, reconnaissant dans ces paroles l'ordre de Dieu, s'empressa d'aller trouver Aétius, et celui-ci, sûr de la victoire, partit avec son armée et arriva en toute hâte à Orléans (1).

Tout autre est la narration de la première Vie, que nous traduisons littéralement. Saint Aignan dit au peuple qui priait : « Regardez du haut des murailles si la miséricorde de Dieu vient nous secourir. » Il soupçonnait en effet que la bonté divine faisait approcher Aétius qu'il était allé trouver à Arles. Mais les pieux fidèles, regardant du haut des murs, ne virent personne. « Priez, dit l'évêque, le Seigneur vous a délivrés aujourd'hui. » Quand ils eurent prié: « Regardez encore », leur dit-il; ils obéirent, mais ils ne virent personne qui vînt les secourir. « Priez avec confiance, ajouta-t-il, car voici le Seigneur. » Et le peuple, pleurant, suppliait la miséricorde divine avec une plus grande confiance encore. Enfin ils regardèrent une troisième fois et ils aperçurent comme un nuage qui s'élevait de terre. Aussitôt saint Aignan s'écria dans le transport de sa joie : « C'est le secours du Seigneur. »

Pendant ce temps, raconte la seconde Vie, les portes de la ville furent ouvertes, et les principaux officiers d'Attila entrèrent dans Orléans. Déjà ils tiraient au sort les habitants pour les emmener captifs, et chargeaient sur leurs lourds charriots tout le butin qu'ils avaient trouvé, lorsqu'arrivèrent Aétius, le roi des Visigoths Théodoric, et Thorismond, son fils, avec une armée considérable. L'ennemi surpris cherche à fuir; les Huns, épouvantés, se laissent égorger sans résistance, ou, cherchant à franchir la Loire, ils tombent sous les coups de leurs adversaires. Dans cet effroyable carnage où les alliés combattaient avec

(1) « Venire jam crastina nihil prodérit. » (§ 7.)

d'autant plus de rage que le roi Théodoric venait d'être tué, saint Aignan, rendant le bien pour le mal, sauva par ses prières un grand nombre de Huns, qu'il arracha au glaive des assiégés.

Cependant Attila, voyant ses plans déjoués, résolut de se retirer avec les troupes qui lui restaient, mais qui n'étaient pas aussi nombreuses qu'on se plaît à le répéter. Sa prudence avait été mise en défaut : pour la première fois il était vaincu, mais il ne perdait pas tout espoir. Il range les débris de son armée dans le champ de Mauriac, où il subit une défaite plus horrible encore, puis frémissant de rage, il prend le chemin de l'Italie et abandonne la Gaule. Saint Aignan avait sauvé sa ville, il avait délivré la patrie. C'était le 14 juin 451.

Il vécut encore deux ans, tâcha de réparer les malheurs qu'avait occasionnés cette guerre et obtint par ses prières une abondante récolte et des moissons qui firent oublier promptement le passage des armées du fléau de Dieu. Il mourut le 17 novembre 453 et fut enterré dans l'église de Saint-Laurent.

Tels sont les simples détails que fournissent les Vies de saint Aignan, et ils suffisent amplement, malgré la sobriété du récit de la première Vie, que nous avons suivie de préférence à la seconde, parce qu'elle nous raconte les faits en termes naturels et comme ils ont dû se passer, sans qu'il soit besoin de recourir continuellement au merveilleux.

Nous avons terminé l'examen des difficultés que présentaient les Actes de saint Aignan. Il eût été fort intéressant de suivre dans l'histoire et dans la liturgie le culte de ce saint, se répandant par toute l'Église, car son nom

se trouve inscrit sur tous les martyrologes entouré de l'auréole de glorieux pontife. Nous aurions voulu donner les noms de toutes les églises bâties en son honneur et des autels que lui a élevés la piété des fidèles. Le chanoine Hubert a fait une partie de ce travail : à d'autres le soin de l'achever (1).

(1) A cet examen des Actes de saint Aignan, nous avions ajouté trois chapitres traitant :

1° De l'influence de ce grand évêque ;

2° De la bataille de Mauriac ;

3° Du lieu de la sépulture de saint Aignan.

Nous avons cru devoir les supprimer pour nous conformer au vœu de la Société archéologique.

APPENDICE

VIE DE SAINT AIGNAN

La Vie de saint Aignan que nous publions est tirée du manuscrit 5308 de la Bibliothèque nationale; celle qu'a donnée Theiner, en 1832, diffère de notre texte, parce qu'il mit à contribution pour son travail les trois manuscrits 5308, 5365 et 1789, du même fonds, et corrigea les textes dans le but de fournir une leçon plus correcte. Nous avons préféré reproduire le seul manuscrit qui renferme toute la première Vie, bien que le style n'en soit pas très pur.

Le manuscrit 3789 contient une Vie de saint Aignan souvent reproduite, et un sermon de *Adventu sancti Aniani*. Ces deux documents vont du folio 96 au folio 103. Le sermon est suivi de leçons : *Incipiunt lectiones legendæ in dedicatione ecclesiæ...*

INCIPIT

VITA SANCTI ANIANI AURELIANENSIS EPISCOPI ET CONFESSORIS.

(Ms. 5308 de la Bibliothèque nationale, fol. 268.)

§ 1. — Tempore illo cùm Chunnorum exercitus a partibus orientis ad depopulandam omnem provinciam exisset, et

cùm sceleris illorum adversus Galliam dira procella detonaret, eodem (1) tempore sanctus ac beatissimus Anianus episcopus in Aurelianensium civitate ut bonus pastor ovium amore tenebatur. At ille summopere cultu religionis et spiritu sancto repletus cælestem tramitem tenens atque per omnipotentis infusionem paraclyti quæ evenire deberent præscius, metuens suæ plebis excidium, divino nutu exorans suo ovili ita petit suffragium Deo auxiliante qui sibi credentibus omnia præstat. Illud namque de sancti viri laudibus arbitror non tacere et in quantum valuero vel rusticante sermone voti mei expositionem edicere. Ante quamplures annos beatissimus Evurtius antistes ecclesiam Dei in urbe Aurelianorum a pavimentis in amore divino visus est magnam ecclesiæ fabricam construxisse (2) et sanctus Deoque plenus Anianus, consentiente Domino, ad pontificale onus accessit. Cui visum est pro tantæ fabricæ decore tectis depositis fabricam ipsam altius sublimare. Et dum operis incepti perfectionem supplere, Deo jubente, persisteret, accidit adversæ sortis conditio : Hiellio quidam, qui reliquis artificibus præesse videbatur, dum per tegmina curreret, pede lapso ita corruit ut nullis potuisset viribus resopiri. Sanctus vero Anianus videns adversa quæ acciderant ad eum qui ceciderat, a longe crucem dominicam faciens omni festinatione cucurrit et ubi vidit eum pene usque ad mortis crudelitatem deductum, imposito vexillo crucis ori ejus vel corpori, apprehensa manu ejus, statim surrexit, ita ut omnes qui aderant videntes quæ acciderant Deo immensas referrent gratias. Artifex vero ille locum de quo fuerat lapsus absque ullo dolore iterato conscendit.

(1) Ici commence le ms. 5365.
(2) Le ms. 5365 renferme les mots : *Post multum temporis*, etc.

§ 2. — Nec multo post aderat vir illustris Agrippinus qui tum temporis militum fungebatur officio et a principibus fuerat deputatus ut per omnes civitates pro salute et districtione publica haberet discursus. Cui beatus vir sanctus Anianus occurrens, salutato, ut mos est, suggessit ut propter adventus sui gaudium qui lautumnis aut ergastulis tenebantur inclusi absolutionem sua suggestione præstaret. Sed prædictus Agrippinus propter districtionem et metum principum, quod vir sanctus petierat a se hoc ipsum dixit non posse præstari. Veniens autem antedictus Agrippinus maturius causa orationis ecclesiam expetiit et de summo fastigio loci ipsius per venti insolentiam in caput ejus lapis magni ponderis ita cecidit ut nulla eum omnes putarent conditione evadere. Adeo enim tam profluus sanguis a suo capite fluxit ut si amplius unius horæ spatio defluxisset, vitæ terminum erit consecutus. Memoratus vero Agrippinus, quia idcirco se adversi casus pondere premeretur agnovit, quod non præstiterit quod a sancto episcopo fuerit deprecatus, misitque protinus ad eum ut quantocius antequam exhalaret spiritum, ad eum sanctus episcopus adveniret. Qua re beatus non solum non renuit quod fuerat deprecatus, sed ut ostenderetur in eo solita divinæ clementiæ pietas, in domum ejus festinus irrepsit impositoque vulneri ejus manu sua vexillo crucis, sanguis ille profluus illico ac sine ulla mora cessavit. Sentiens vero Agrippinus meritis sancti Aniani sibimet vitam quodammodo condonatam, jussit omnes qui in carcere tenebantur absque aliqua tarditate dimitti. Hoc enim præstitum est beatissimo antistiti, ut factus ab infelicibus carcer vacuus et custos carceris absolutus.

§ 3. — Accidit autem non post multum temporis per Attilam regem persequutio Galliarum. Tunc denique ad exploranda auxilia, armatus Christo, proficiscitur in partes

Arelatensium civitatis ad Ejecium patricium, cujus sub imperio Majoriani apud omnem vulgum tenens justitiam respublica agebatur, ut et in itinere manifestatæ sunt (*sic*) quantas virtutes per servum suum Deus ostenderit non est nostræ facultatis evolvere.

§ 4. — Illa in parte erat quidam homo, nomine Mamertus, adprime nobilis, multum locuples, qui olim valetudinibus, tormentis, ita suprema confectus erat macie ac tenuatus fœdo vultu, ut fere sine spiritu jam jaceret, neque oculorum attolleret aspectum nec appellantium respondere valeret oraculo. Tunc illius domus materfamilias audiens servum Dei advenientem, præ gaudio exiliit, et cum omni familia alacris occurrit et ad pedes sancti Aniani se in terram genibus provolvit, lamentabili voce supplicans ut virum suum visitaret et ei suis orationibus incolumitatem redderet; neque enim quievit a precibus donec adipisceret quod poscebat, obtento a sancto Aniano, ut in eodem cubili quo languidus remotus quiescebat accederet. Cùmque fuisset ingressus, ex more sacerdotali oravit et ad thorum ejus accessit. Tunc intuens cadaver squalidum, ut vidit sine spe exhaustum, pro dolore ac pietate ingemuit et silentium fieri jussit nomenque ipsius sciscitatur. Cùm agerentur, vesperascente die factaque quiete, ante grabbatum ipsius se humo prostravit omnipotentemque Deum lacrymis deprecans in oratione pernoctat. Iterum atque iterum vocabulum nominis ejus interrogans et sæpius memorans fidem, deploratus sine dubitatione quod poterat obtineri. Exacta densis sacris voluminibus jam nocte, primo lucis exordio, oratione se sublevans vocavit eum. At ille ut expergefactus a somno illico respondit benedictionemque sibi dari exposcit quem plurimi putabant spiritum emisisse. Tunc omnes qui aderant benedixerunt Deum, quod per sacerdotem suum a mortuis eum suscitasset, tantusque se

membrorum confestim vigor attulit ut statim suæ benedictionis cibum acciperet et eum in priori beneficio recolens cum donis subsequeretur vel una comitaretur in itinere. Qui vero nec multo post beatæ consecrationis pontificali functus est officio.

§ 5. — Deinde accessit neque longe qua pergebat ab aggere, causa orationis, ad monasterium nomine Arnaino ubi magnorum ac beatissimorum advenienti sancto Aniano monachorum turba occurrit et cum summa veneratione ac reverentia sibi dari petiit benedictionem, et, rite data oratione, omnes laudem dederunt Deo. Illius vero loci bonæ conversationis rector idemque abba, comperendinatis triginta annorum spatiis, gravi fuerat cecitate percussus, ita ut oculorum acie palpebrarum obductione conglutinata assiduis doloribus gravem toleraret ærumnam. Nam et ille fide non dubius celeri alacritate sermonum tali est sanctum episcopum voce affatus : « Scio te, inquit, sancte et beatissime Aniane episcope, conversatione ac vita præstantissimum Dei esse servum et quodcumque commodum nobis vestris orationibus a Domino petieritis præstandum non dubito. Quocirca, mi domine, peto ut lumen oculorum meorum, quod diu casu accidente amisi, vestra mihi oratio pristinum reddi attribuat. » Qui respondit : « Omnia impossibilia hominibus, apud Deum autem omnia possibilia. Tamen si hoc credis in nomine patris et filii et spiritus sancti a me esse faciendum, fiat tibi ut petis. » Qui respondit : « Credo, domine sancte. » Sanctus Anianus apud semetipsum fremuit spiritu elevatisque oculis ad cœlum dixit : « Domine, adesto circumstantis familiæ tuæ precibus et ad gloriam nomini tuo in secula seculorum, amen. » Protinus in terra deorsum expuit, digito parumper conteruit oculorum cilia, mixto luto linivit : statim aperti sunt oculi ejus et tanquam squammeus horror de-

luit. Deinde immixto cruore, recepit quem petierat in nomine Domini visum. Omnis fratrum turba gaudebat quod per talem ac tantum apostolicæ sedis virum visitaret Deus plebem suam in pace.

§ 6. — Igitur sanctus Anianus episcopus, quia definierat ambulandum ad obtinendam plebi suæ salutem, specialius persistebat et cùm multa spatia pertransisset itinerum, venit ad illustrem Egecium patricium, virum dignitate perspicuum, virtute egregia invictum : quem tali tantaque veneratione excepit ut non solum præstitit quod petebat, verum etiam et multorum episcoporum qui pro necessitatibus eorum illic multis jam diebus residebant quorum presentia neque responsum dabatur. Sed tamen servus Dei qui bonis actibus ubique fulgebat manifeste se celare non poterat. Salutato namque Egecio patricio et eo honore excepto quo erat præditus sanctitate, in confabulando cùm sermo prolongaretur, interrogat sanctum Anianum quam ob causam tanta ad eum spatia regionis advenisset, saltem quid dicere vellet exprimeret. At ille quemdam jocularem sermonem emisit, pium ac sanctum. Præsertim ab Egecio patricio admiratur ut aliorum episcoporum qui extrinsecus stabant, prius causam suggereret quam necessitatem propriam imploraret. Tum Egecius patricius in suam præsentiam episcopos venire præcepit quod ei sanctus Anianus ibidem esse innotuerat, et quodcumque petierunt ab eo statim sunt consequuti. Tunc deinceps beatissimus Anianus episcopus Egecio patricio lacrymis indicat quod petebat, dicens : « Innumerabilem Chunnorum exercitum, omnem provinciam a partibus orientis crudeli cæde vastatam et multas excellentes urbes eorum virtute comperimus esse collisas, etiam ipsius caput Galliæ multarum urbium obsidione tenetur, quas omnipotens perhibeat eversuras. Id metuens ne in hac

sæva tempestate plebs mea cadat, potentiam gloriæ tuæ exposco, ut ad defensandam Galliam cum omnibus vestrorum falangis ad repellendas Chunnorum insidias, auxiliante Deo, properetis. Quia si hoc quod petimus apud vos fuerit impetratum, vestra erit in omnibus memoranda victoria. » Hæc cùm dixisset, lacrymis subito obortis diffuse faciem humectabat et cum suspiriis preces fundebat ut quod petebat ab Egecio posset obtinere. Tunc piis ac salubribus Egecius patricius beatissimi Aniani permotus precibus dandum solatium repromisit et dixit se ubique suis suggestionibus, seu vivere, seu mori, ad utrumque paratum esse. Tunc interrogat beatum Anianum episcopum, quo tempore vel in qua die ei occurrerit. Sanctus Anianus dixit: « Quia, Deo inspirante, meis suggestionibus te video permotum, si annuere dignaris ut promissa custodias, XVIII Kal. Jul. opportunum te nobis venire convenit. Quod si tunc occurrendum tardaveris nec ingressu te illa in parte movere conaris, quia sic est decretum apud crudelissimum Attilam, quod misericordia cœlestis avertat, ut ea tempestate Galliarum conventum disperdat. » Qui respondit : « Domine sancte episcope, quod spondeo paciscor juxta orationes vestras, me non metuas defuturum. Sin aliter non possum, tamen me illa die, ut potuero, vestris obtutibus præsentabo. » Hæc audiens sanctus Anianus gratias egit Deo quod reppererat quæ mente optabat. Et continuo data oratione valedixit Egecio patricio et ad propria celerans ire perrexit.

§ 7. — Cujus absentia populus Aurelianensis turbatus eum plurimum expetans desiderabat. At beatus Anianus NOSTRÆ salutis viator rediens post multos dies, cùm urbem pedem intulisset, omnis turba civium congaudebat, quod Defensorem suum, per quem salvi esse consueverunt, incolumem recepissent. Interea sævissimus Attila imma-

niorum omnium regum scelere multis urbibus dirutis, Gallia depopulata, exercitum tenebat captivum. Tunc sanctus Anianus portarum repagula jussit firmari et cætera quæque oportebat ad repellendas versutias diaboli sollicite parari monebat, illud omnino prædicans, ut spem orando in Deum ponerent, qui poterat illos liberare a manu tyranni. Nec diu interspatium fuit, Chunnorum exercitus rabie sæviens Aurelianis ; fossata circumeunt, omnia ingenii argumenta disponunt, quemadmodum civitatem neci traderent. Continuo arietes aptarunt et crebro impulsu certatim mœnia feriunt, alii in civitatem extrinsecus cum flammis tela jactabant. At vero sanctus Anianus non jaculantium tela veritus, super ambulatorium muri cum choris psallentium placidis canoribus modulatisque vocibus Dei implorabat auxilium. Tunc quidam episcopus qui captus a barbaris tenebatur, clamitans sancto Aniano dixit : « Hoc quod facere te videmus, nulli nostrum factum profuit ; » neque eum ille quem ceperat fuerat sermonem medium loquutus, ita est plaga lethali percussus ut, in loco quo stabat, continuo expiraret.

§ 8. — Interdum Chunnorum exercitus saxa murorum rumpebant, ut jam civitas nullam salutem haberet, sed penitus desperasset, et, derelictis domibus, omnes ad ecclesiam confugerent : nam sic Anianus episcopus plebem suam orationibus verbisque specialius consolatoriis confortabat. Tunc civitatem cum paucis egreditur et ad tentorium crudelissimi Attilæ indubitanter perrexit, rogans ut ne ovium suarum sanguinis esset effusio. Tunc impiissimus Attila dixit : « Ut te ac senectutem tuam aspicio, potes adhuc nostræ provinciæ custos esse ovium ? » Beatissimus Anianus respondit : « Omnes cogitationes hominum in omnipotentis virtute consistunt, et qui hoc ovile mihi tradidit custodiendum, ipse me cum ovibus meis a foveis

Chunnorum eripere potest. » Tunc dolore animæ repletus amariter flevit. Reversus illico in civitatem, commonebat populum ne metuerent, sed confidenter Dominum deprecarentur, ut eos liberaret de potestate Attilæ.

§ 9. — Itaque beatissimus Anianus cellula reclusus in orationem dies noctesque pervigilans incumbebat, divinam misericordiam exorans, ut a rapacibus feris cauli suo circumeuntibus gregem suum custodire dignaretur illæsum. Tunc cœlitus inspiratus sanctus Anianus imbrem validissimum emisit et tridui quatriduique ingens diluvium cum ventis procacibus miscuit, ut nullus Chunnorum nullam in partem auderet movere, donec et suum Angelum Dominus exhiberet. Denique nec multo post his ut præceperat deprecantibus ait sacerdos : « Aspicite de muro civitatis si Dei miseratio jam succurrat. » Suspicabatur per Dei misericordiam Egecium advenire, ad quem et ad Arelatem abierat prius. Aspicientes autem de muro neminem viderunt. Et ille : « Orate, inquit, fideliter, Dominus liberavit vos hodie. » Orantibus autem illis ait : « Aspicite iterum. » Et cum aspexissent, neminem viderunt qui ferrent auxilium. Ait eis tercio : « Fideliter petite, Dominus velociter adest. » At illi cum fletu et ejulatu magno Domini misericordiam implorabant. Peracta quoque oratione tertio juxta senis imperium aspicientes de muro, viderunt de longe quasi nebulam de terra consurgere, quod illis renuntiantibus ait sacerdos : « Domini auxilium est. » Interea jam trementibus ab impetu arietum muris jamque ruituris, ecce Egecius et Theodorus Gothorum rex et Torsimodus filius ejus cum exercitibus ad civitatem accurrunt adversumque hostem ejiciunt atque repellunt. Itaque liberata obtentu beati antistitis civitate Attilam fugant. Qui Mauriacum campum adiens se procingit ad bellum ; quod audientes se contra eum viriliter præparant.

§ 10. — His diebus Romam sonus adiit, Egecium in maximo discrimine inter falangas hostium laborare. Quo audito uxor ejus anxia atque mœsta assidue basilicam Apostolorum adibat utque in virum suum de hac via reciperet sospitem precabatur. Quæ cùm die noctuque hæc ageret, quadam nocte homo pauperculus crapulatus a vino in angulo basilicæ beati Petri apostoli obdormivit. Clausis autem ex more ostiis a custodibus non est nactus. De nocte vero consurgens relucentibus per tota ædis spatia lucernis pavore territus, aditum per quem foris evaderet quærit. Verum ubi primi atque alterius ostii claustra pulsavit et obserata cuncta cognovit, solo decubuit trepidus, præstolans locum ut venientibus ad matutinos hymnos populis, hic liber abscederet. Interea vidit duas personas invicem venerabiliter salutantes sollicitasque de suis esse prosperitatibus. Tunc qui erat senior ita exorsus est : « Uxoris Egecii lacrymas diutius tenere non patiar ; petiit enim assidue ut virum suum de Galliis reducam incolumem, cùm aliud exinde fuisset apud divinum judicium præfinitum. Sed tamen obtinuit immmensam pietatem pro vita illius et ecce illum prospere viventem exinde reducturus sum. Verumtamen obtestor ut, qui hæc audierit, sileat arcanumque Dei vulgare non audeat, ne dispereat velociter a terra. Ille autem hæc audiens silere non potuit, sed mox, illucente cœlo, omnia quæ audierat matrifamilias pandit expletisque sermonibus lumine caruit oculorum (1).

§ 11. — Igitur Egecius cum Gothis Francisque conjunctus adversus Attilam confligit. At ille ad internecionem vastari cernens suum exercitum, fuga dilabitur ; Theodorus vero Gothorum rex huic certamini succubuit : nam nullus

(1) Tout ce paragraphe a été omis dans les autres manuscrits.

ambigat Chunnorum exercitum obtentu memorati antistitis fuisse fugatum. Verum Egecius Patricius Thorismodo victoriam obtinuit hostesque delevit expletoque bello ait : « Egecius Thorismodo, festina velociter redire in patriam, ne insistente germano a patris regno priveris. » Hæc ille audiens cum velocitate discessit, quasi anticipaturus fratrem et prior patris cathedram adepturus. Simili et Francorum regem dolo fugavit. Illis autem redientibus Egicius expoliato campo cum grandi est reversus præda. Attila vero cum paucis reversus est (1).

§ 12. — Postquam faciente Deo per antistitem suum Anianum huic civitati salus est reddita, eo exorante tantam fœcunditatem terra tulit et ubertatem, ut intra spatium unius anni, quod fuerat direptum a barbaris, omnes recuperassent in omnibus. Nam munito ac salvificato populo suo sanctus Anianus prosperum vitæ suæ post biennium cursum peregit et ad illud cœleste gaudium ad quod tendebat, pervenit, ubi palmam gloriæ pro meritis sanctarum virtutum dignitatumque percepit. Cujus patrocinium habere petimus, ut quos hactenus oratione protexit nunc ipsius gratiam adjuvante continua interpellatione apud Deum commendare dignetur, cui est gloria in sæcula sæculorum. Amen. Explicit vita sancti Aniani episcopi Aurelianensis. (Fol. 270.)

(1) Le manuscrit 5365 ajoute : « Cùmque Aurelianorum portum fluvii Ligeris attigissent, multis Chunnorum dederunt interitum. Alii vero profugisse jactu pontis quem vimineis cratibus contexerant, inundante Ligere immersi sunt. Necnon sanctus Anianus cœlesti munere palma victoriæ triumphat et solita pietate indulgens adversantibus coram se interfici non permisit aliquem, nisi quos forte repentinus furor obpressit. Nam reliquam partem Chunnorum juxta omnipotentis Dei virtutem suis orationibus effugavit et ita eos demersit, ut nomen eorum ne auditu amplius usque nunc penitus memoretur. »

INCIPIT

SERMO DE SANCTO ANIANO EPISCOPO.

(Bibl. nationale, ms. 3789 ; bibl. d'Orléans, ms. 174, fol. 117.)

« Nec illud silere debemus in tempore quod de patrono nostro sancto Aniano, de ejus vita vel virtutibus a veracibus senioribus nostris edicere audivimus, ut ad laudem sui nominis aliquid breviter de ejus origine vel virtutibus scribere non pigeamus, ut cunctis legentibus non sit onerosum et audientibus ejus crebra oratio fiat ad salutem. »

« Igitur... » Voir la suite dans Hubert, Preuves des *Antiquités historiques de l'église royale de saint Aignan*, p. 4 et 5, jusqu'à ces mots : « Tetradius vero cellulam exiguam super sanctum Dei Evurtium ædificare præcepit, ubi turma monachorum post modum est sub sancto ordine congregata ; ubi virtutes ac miracula plurima fiunt, ipsis sanctis intercedentibus quorum superius fecimus mentionem. Christus Dominus nos conservare dignetur, qui cum Patre et spiritu sancto vivit et regnat in sæcula sæculorum. Amen.

« Explicit sermo de Sancto Aniano episcopo. Deo gratias. »

Le manuscrit d'Orléans ajoute ce qui suit :

« Hic lege que in Cronico Gregorii Turonensis habentur de eodem sancto et de suo amico Agecio patricio qualiter occubuerit, libro II, folio VI.

« Ad finem lege : Hæc de origine, vita et virtutibus sanctissimi patroni nostri. Antequam : A veracibus senioribus ad laudem nominis sui breviter scribere fiat ad salutem. » Fol. 119.

Hubert avait recueilli d'autres sermons sur saint Aignan, d'aprés une note que j'ai trouvée dans le manuscrit d'Orléans 277 *bis,* à la fin du volume, où on lit ce qui suit :

« Sermo in Natali S. Aniani epi Aurel., ex mss. Petavianæ bibliot. — Agnoscitis, dilectissimi, diem... »

« Sermo ex eadem bibl. — Ad illuminandum genus humanum... »



TABLE

Particulière au Mémoire sur les *Premiers Évêques d'Orléans.*

PREMIÈRE PARTIE.

ORIGINES DE L'ÉGLISE D'ORLÉANS.

DEUXIÈME PARTIE.

ÉPISCOPAT DE SAINT EUVERTE.

TROISIÈME PARTIE.

ÉPISCOPAT DE SAINT AIGNAN.

HISTOIRE DE CHOUZY

(Loir-et-Cher)

Par M. GUIGNARD

Les plus petits villages, comme les plus grandes villes, ont leur histoire, modeste, sans doute, auprès de celle des orgueilleuses cités, mais non sans charmes pour l'archéologue désireux de faire revivre les vieux souvenirs nationaux.

Parmi les bourgs peu étudiés, Chouzy offre un puissant attrait pour les amateurs du passé. Chaque point de son *territoire*, en effet, est une mine inépuisable où se retrouvent des jalons précieux pour l'histoire des peuples qui se sont succédés sur le sol du vieux comté blésois, plus d'un lieu dit porte un nom qui rappelle son antique origine.

Placé dans une vallée, jadis thalweg d'un fleuve important dans la période préhistorique, Chouzy (1), gros bourg du canton d'Herbault, possède le centre principal

(1) Chouzy, jadis *Chilziacum*, *Gilliacum*, *Choziacum*, *Chouziacum*.

de ses habitants à une petite distance de la Loire, 600 mètres environ. Il est arrosé par la rivière de la Cisse, qui traverse son territoire par le milieu, et par un des dérivés de ce petit cours d'eau faisant mouvoir, dans l'intérieur du pays, trois moulins, le moulin du Dessus, celui du Milieu et celui d'Abas, dit moulin Leroux. La Cisse elle-même, au nord, procure l'eau nécessaire au moulin de Chéry et faisait jadis, au-dessous, marcher d'autres établissements de ce genre dans l'île Rattier et naguère encore une scierie installée en cet endroit par les soins de M. Riffault-Blau, ancien maire de Blois.

Le hameau de la Gaillardière, au nord-est, le long de la Loire ; celui de la Guiche, au nord ; de Villesavoir et du Veau, au sud ; complètent ce centre important qui, de nos jours, comprend avec le bourg 1,495 habitants. Une station de chemin de fer qui traverse le pays à dix kilomètres de Blois et à deux cents mètres du bourg permet l'exportation des denrées alimentaires composant le produit principal de la contrée.

Chaque année, Chouzy expédie sur Paris près de 250,000 fr. de pois, rapportant aux propriétaires entre 15 et 18 fr. net les 100 kilos dans les bonnes années. Le vin entre pour une large part dans le commerce courant. Chaque jour, de nouveaux vignobles se plantent et avant peu remplaceront la culture des céréales et du lin, qui, jadis, occupait la plus grande partie des terres ainsi que les bois, dont le défrichement s'est opéré presque partout dans la plaine depuis une trentaine d'années. Ajoutez à ces sortes de revenus le rapport d'une importante fabrique de balais montée, à la villa Isabelle, par M. Touttain, vers 1876, et dirigée de nos jours par son gendre, M. Ragon, associé de M. Barrabé, et vous aurez l'ensemble du commerce actuel, dont le chiffre se grossit de la pêche de la

Loire, de la récolte de prés excellents et du produit de quelques jardins maraîchers.

Si l'antiquité d'un pays pouvait lui assurer une place importante dans l'histoire, Chouzy aurait un rang des plus honorables.

Les vestiges anciens fourmillent de tous côtés sur son territoire, presque tous les champs recèlent quelques débris de construction, vestiges ignorés que relève la charrue du laboureur.

Dans les temps préhistoriques notre bourg fut habité. Une station, un atelier de silex trouvés le long de la Lande dans les Marelles, sur la pente du coteau, au-dessous du Tertre, ne laissent aucun doute à cet égard. Dans cet atelier, qui n'a pas plus de 100 mètres de long sur autant de large, nous avons recueilli près de 1,200 silex ou éclats dont l'origine est incontestable. Grattoirs, lames de couteaux, percuteurs, nucléus et pierres de fronde s'y retrouvent dans un silex gris-souris dont les carrières existent non loin de là. Un assez grand nombre de pièces de ce genre disséminées aux Vernous, à Villesavoir, au Thuilay, dans la Champaigne, montrent que les habitants rayonnèrent sur tout le territoire du pays. Des niches troglodytiques trouvées dans le tuf, au Veau, et détruites par la maison Durand, corroborent notre dire.

Sous la période de la pierre taillée (néolothique), Chouzy ne fut pas abandonné. Plusieurs haches polies trouvées à la Guiche, l'une en diorite, l'autre en pétrosilex, une en silex éclaté et blanchi par le feu, découverte dans la Champaigne, une autre en silex gris à taches blanchâtres mise au jour à deux mètres sous terre dans une fouille au Prieuré, un échantillon analogue ramassé à Villesavoir, font foi de ce que nous avançons. De cette époque doit dater le cromlech découvert par notre savant

ami, M. de La Vallière, dans la forêt de Blois, au-dessus des Ganguillonnières, pendant une de nos tournées archéologiques.

La période du bronze, dite Bohémienne, soit Morgienne, soit Larnaudienne, ne fut pas représentée à Chouzy, à notre connaissance, du moins.

Le proto-historique nous fournit, aux Vernous, dans la période étrusque du premier âge du fer, une fibule curieuse du bronze (1) ; non loin d'elle gisait, avec quelques ossements indéterminables, un crâne qui fut malheureusement broyé par une charrue, mais dont j'eus le bonheur de recueillir le maxillaire inférieur complet quoique brisé en deux parties, et dont les dents forment un angle très accentué à la base.

La période galatienne gauloise a laissé des traces bien plus visibles dans ce même cimetière des Vernous par de nombreux débris de vases rouges ou noirs à piquetages réguliers, à pans arrondis, à dessins bizarres.

L'âge historique romain ou mérovingien nous a procuré en tous lieux des tuiles à rebords avec marques ovales, tantôt uniques, tantôt doubles ou triples, des fragments de poterie, des débris de vases en terre dite de Samos à reliefs caractérisés représentant des amours, des gladiateurs nus combattant, des enfants, des histrions, des lièvres, des oiseaux, des chèvres semblant être une reproduction des êtres qui entouraient pendant la vie le riche Gallo-Romain décédé. Puis viennent des poteries à couverte bleue, à émail craquelé avec intention, des inscriptions en caractères semi-grecs semi-latins, des poteries brunes à couverte de poudre d'or, des cols d'amphores,

(1) Analogue à celle citée par M. Chantre dans son *Premier âge de fer*, pl. XXXII, nº 13.

des dolia, des patères, des saladiers, des guttus. Je ne parle pas des sarcophages découverts chez M. Lucien Bouté ; au hameau du Veau ; dans la pente de la Cardinale ; tous sont des débris bien imparfaits peut-être, mais restes parlants pour l'investigateur du passé.

Plusieurs maisons et caveaux déterrés dans le bourg, au Thuilay, à la Fourmillière, et contenant un grand nombre de tuiles antiques, de fragments d'objets en terre cuite, ne laissent aucun doute sur les peuples qui passèrent leur vie dans nos climats et disparurent emportés par le flot des révolutions, le choc des batailles ou lors des incursions des peuples de l'Extrême-Orient.

Peu de médailles ou de monnaies ont pu nous mettre au courant de l'époque précise où le cataclysme se produisit, cependant nous n'hésitons pas à le placer au moment où la Gaule, secouant le joug de l'aigle romaine, chercha à recouvrer son indépendance sous Tétricus et Victorinus, soit vers la fin du III[e] et le commencement du IV[e] siècle.

Parmi les documents chers aux numismates et que le hasard a fait découvrir sur le territoire de la commune, signalons quelques Faustine trouvées à Villesavoir, une monnaie de Constantin ramassée à la Canche, deux Tétricus rapportés par nous du champ du Cimetière, près de la Vicomté, un pot plein de médailles déterré aux Vernous, il y a environ trente ans, par le nommé Persil et vendu brisé avec son contenu à notre regretté confrère, M. de La Saussaye, recteur de l'Université de Lyon. Une découverte identique fut faite, vers le commencement du siècle, d'après le dire des habitants du pays, par un nommé Martin, dans le hameau de la Petite-Guiche, non loin de l'Abbaye. Les paysans m'ont bien souvent parlé de monnaies à huit pans, ramassées parfois aux Vernous ; malgré notre insistance nous n'avons jamais pu nous procurer un seul

échantillon de ces moyens d'échange désignés dans nos pays sous le nom de pièces cornues.

Un camp découvert par nous dans l'ancien bois du Rançon, et signalé dans un numéro du journal *le Loir-et-Cher* le 12 avril 1883, nous paraît, d'après les débris de tuiles et de poteries, remonter à la période romaine. Situé sur les hauteurs de Villesavoir, dominant quatre vallées par Chambon, le bois de la Barre, le Valais, les Vernous, Chouzy, le Tertre et Coulanges, fièrement placé sur le point culminant, il devait être le siège fortifié (*castellum*) d'une *mansio* ou d'une *caupona* (πανδοχεῖον) entre la butte Maindrai et Santhenay, deux lieux stratégiques occupés par les troupes romaines, lors de l'envahissement des Gaules.

De ce point devait partir une route faisant correspondre Herbault avec la Sologne par l'antique voie des Croules, ou bien par le chemin aujourd'hui enfoui à 60 centimètres sous terre qui venait tomber entre la Fosse à la Carroine et les premières maisons de Villesavoir, et dont on retrouve les traces en cet endroit (1) non loin de l'antique voie du Buisson-Couché, qui le ferait peut-être correspondre avec la butte Maidrai par le gué de la Chevrette à la levée rompue.

La culture a défriché les hauts remparts sauvegardés presque jusqu'à ce jour par des bois. Dans quelques années, le *vallum* aurait disparu du souvenir des hommes, si le climat ne portait le nom du camp des Anglais auxquels il a pu servir, mais auxquels aussi il est antérieur, tant par les mesures que par les objets trouvés.

De nombreuses voies antiques existent sur le territoire de la commune. Sans parler de la route du Buisson-

(1) Il a environ 5 mètres de large.

Couché signalée ci-dessus et dont les pentes abruptes de plus de vingt mètres de haut indiquent l'origine gauloise, nous retrouvons dans les champs deux chemins enfouis : l'un, dans les terres du Thuilay, venait aboutir au moulin de Chéry, puis à la cour de la ferme, qu'il traversait en passant près d'une grange contenant encore dans son massif de maçonnerie des débris gallo-romains, et remontait de là vers la forêt par un gué sur la Cisse ; l'autre voie a été constatée dans le Rançon par bon nombre d'habitants de la commune et paraissait se diriger sur Santhenay. Du côté de la Guiche, le chemin couvert de la Quenaudière tendant vers la forêt et la Passée-à-la-Reine, ainsi que l'ancienne route de Chouzy à Herbault par Coulanges et Frételiévre me semblent dignes d'être signalés pour les archéologues de l'avenir.

Parmi les constructions enfouies remontant à une antiquité des plus reculées, en première ligne notons celle du Thuilay, découverte, en mars 1885, par MM. Ragois père et fils. Son vaste massif en pierre sèche, exécuté du nord au sud, présentait une façade de près de cinquante mètres. Bâti sur le modèle des maisons pompéiennes, son rez-de-chaussée contenait, sur la droite et sur la gauche, trois chambres d'égale dimension, soit quatre mètres sur cinq, avec grande cour entre, complètement entourée par des murs avec *prothyrum* ou porte sur le midi. Au centre de cette cour, on voyait un bloc rond en pierres sèches. Il avait quatre pieds de diamètre et non loin de lui, sur la gauche, on remarquait cinq tuiles placées deux, deux et une, dans la direction du nord-sud. Les pierres furent enlevées et le terrain planté en vignes ; je ne pus, malgré mon vif désir, explorer les dessous.

Signalons, en second lieu, la maison trouvée par Gaillard, au Poirier-de-Ver (hameau de Villesavoir). L'heureux pos-

sesseur du champ, d'après nos conseils, fouilla les fondations, peu larges, du reste. Dans la partie découverte (10 mètres environ) il mit au jour un grand nombre de tuiles antiques à rebords, un coffre de cheminée avec larges dalles à l'angle nord-ouest. Il déterra de nombreux débris de guttus, de patères, de dolia et quelques morceaux de poterie étrusque d'une extrême finesse à couverte noire, et de curieux morceaux de bronze affectant la forme des abacus, des machines à calculer romaines (1).

Le cimetière près du pont du Diable, dans le val de la Vicomté, nous donna une grande quantité de fragments de tuiles à rebords, de poterie dite de Samos et d'autres, à couverte bleutée, rouge, ou à dessins blancs.

En face du pont, nous trouvâmes, dans le champ de M. Honoré Cochereau, un massif de maçonnerie de trois mètres en tous sens, bloc étonnant, couvert de tuiles alternant, l'une en hauteur, l'autre en largeur, et usées par un frottement continu dans certains endroits. Nous le fîmes sauter à la mine sur une profondeur de 1^{m} 40 sans pouvoir en trouver le fond. L'eau nous gagna et nous dûmes abandonner notre exploration. Cette assise singulière, arrondie légèrement au nord-est, fait partie d'une vaste construction dont on peut suivre les murs très avant dans le val. Deux fontaines avec leurs eaux serpentant auprès, une mare creusée de main d'homme, non loin de

(1) Depuis l'époque où ces lignes ont été écrites, nous avons appris que M. Vernon (Jean) avait trouvé, en 1834, de nombreux cadavres aux Vernous et les fondations d'une construction importante au même endroit. Au Pastis des Marchais, M. Bisson a également relevé des vertiges de huttes, des scramasaxes et des poteries près de cadavres presque à fleur de terre. Crespon (Joseph) y a pareillement découvert des squelettes dans des coffres de briques; nous-même y avons trouvé des tombes par incinération en fond de marmite avec mobilier funéraire complet.

là, nous font supposer une *mansio* ou une *villa*, peut-être placée dans le lit de la Loire à une époque reculée de notre histoire nationale ; certains y voient un poste avancé gaulois. La maçonnerie porte tous les caractères du ciment romain.

Le bourg a fourni, chez Marie Jouan, des dallages et des fours anciens à plusieurs mètres de profondeur. En 1884, on trouva chez M. Rondin-Chignard, en construisant un mur, des fragments de vases à incinération. Chez M. Antoine Cathelineau, il y a environ vingt-cinq ans, on découvrit, à une profondeur de 8 à 10 mètres, un sol carrelé sur lequel reposaient quelques vases en terre cuite dont on ne tint malheureusement aucun compte.

Les Vernous surtout ont fourni de nombreux fours à chaux, des milliers de fragments de poterie. Je ne parle pas des tuiles à rebords que l'on rencontre dans tous les lieux dits de la commune : au champ du cimetière, à la Butte de Carthage, à Chéry, dans le bourg, aux Brochaux, dans la Champaigne, aux champs Besons, à la Guiche, le long de la Loire (île Riffault), au Pressoir Berry, où se trouve, dit-on, une vieille voie le long des ruines enfouies dans la vigne de M. de Brisoult, où j'eus l'heureuse fortune de trouver, en 1883, une patère presque entière, en terre dite de Samos. Le Veau, Villeneuve, la forêt, le puits d'Enhure, l'Alleu, ont fourni leur part de débris anciens.

Chouzy, bien qu'affirmant son antique existence par les vieux vestiges du passé, ne commence à paraître, pour la première fois dans l'histoire, qu'en 834.

Lothaire, roi d'Italie, s'était révolté contre son père, Louis-le-Débonnaire. Voici, nous disent les Bénédictins, ce qui engendra la lutte et comment notre petit pays fut appelé à jouer un rôle dans l'histoire.

« Interim Lotharius in Cabilonem sœvit, ibique quoquot Ludovico fideles erant oppressi. Gerberga sancti monialis, Wilhelmi quondam ducis filia Bernardi Camerarii soror vase vinatico inclusa in prostruentem Ararim tanquam venesica demersa est. His auditis Ludovicus..... Marwardum abbatem Prumensem aliosque ad Lotharium misit monens ut a parvis cœptis desisteret. Legati cum duris verbis rejecti. Offensus de ea re, Ludovicus cum armis, tandem prosequi cœpit. Lotharius viribus impar Cabilone, Augustodunum, tum Aurelianos usque ad villam Pagi Cænomannici, Matvallam dictam ubi aninsula sancti Carilesi monasterium situm est perrexit, quo Ludovicus eum persequitur, tunc Lotharium retro castra moventum demun assecutus prope castrum Blesense ubi Ciza Amnis Ligeri confluit. Supplicem ad se venire coegit paternaque auctoritate ut par erat increpuit..... (1). »

La rencontre eut lieu, nous dit le moine Aymon (2), auprès de la Loire, ainsi que le relate la version précédente.

« Usque ad ventum est ad fluvium Ligerim quo Ciza flumini Ligeri confluit. »

Dupleix, moins sobre de détails, nous donne des renseignements circonstanciés sur l'entrevue.

« Lothaire tâcha d'attirer à luy par de belles parolles, promesses et enfin par des menaces les capitaines de l'armée impériale, mais voyant que les François n'estoient plus d'humeur de trahir leur roy, il fit le cinquième jour une longue retraite. L'empereur luy alla couper le chemin auprès de Blois (qui n'est encore appelé que

(1) T. II, p. 563-564, Bibl. de Blois.

(2) *Vita Ludovici Pii,* t. III; *script. Hist. Franc.*, André du Chesne, *Ann. Berthinian.*

chasteau dans l'ancienne histoire), au lieu où la rivière de Rize (Cisse) se décharge dans la Loire, lequel porte le nom de Chouzy, et là Pépin vint le rejoindre avec les forces d'Aquitaine.

« Or, combien que l'empereur pust adonc forcer Lothaire qui ne luy pouvoit nullement échaper, n'aima-t-il mieulx l'attirer encore à soy par remonstrances et à ces fins envoya devers luy Baradad evesque de Saxe, le duc Gobelard et Beranger son cousin, personnaige de singulière prudence, lesquels proposans à ce prince effaré le péril inévitable auquel luy estoient réduits et tous les siens, l'excès de la bonté de son père qui le rappelait..... Lothaire donc vaincu plutôt par la nécessité que convaincu de raison, s'en vint jetter aux pieds de son père qui estoit au camp dans un pavillon et lui demanda pardon avec Hugon son beau-frère, surnommé le Couard, Maintfroy et aultres mauvais garçons... (1). »

M. de Pétigny, le savant historien du Vendômois, nous donne le simple commentaire suivant :

« Lothaire et son père se trouvèrent en présence à Chouzy, séparés seulement par la Cisse ; Lothaire offrit, pour gagner du temps, de traiter, mais, trahi par les siens, il fut forcé de se soumettre et quitta la Gaule (2). »

Tous les historiens, ainsi que nous pouvons le voir, s'accordent pour parler de l'entrevue de Louis et de son fils à Chouzy, mais aucun ne fait mention d'un combat ou Lothaire eût été à même de se rendre compte de l'infériorité de ses forces militaires. Le « *noluit confligere* » du moine Aymon est significatif. Cependant, l'expression « *impar viribus* » nous permet de penser qu'il y eut une

(1) Dupleix, *Id.*, 1650, t. Ier, p. 433.
(2 V. *Gén. de Robert*, dans Dupleix, p. 5, *id.*, 1650.

escarmouche d'avant-garde, démontrant au fils rebelle l'impossibilité d'une lutte avec quelques chances de succès. Comment, en effet, concilier une entrevue sans un combat préliminaire où, d'après Dupleix, Wilhem, comte de Blois, et un frère de Robert-le-Fort, auraient été tués (1)?

Un point historique reste à fixer : la date de cette entrevue. Elle eut lieu au mois de juillet, et si nous nous reportons à un diplôme donné par Louis le 3 de ce mois, lors de son départ d'Aix-la-Chapelle, en faveur de l'abbaye de Kamptch-en-Souabe, et à un autre donné au retour, le 20, à Thionville, en faveur de l'abbaye de Prumes (2), forcément la rencontre du père et du fils eut lieu entre le 11 et le 12.

A cette époque doivent remonter les trente et quelques cadavres qui furent retrouvés dans les fouilles de la maison Granger. Ils portaient encore au côté leurs longs scramasaxes et leurs armes de fer complètement oxydées par l'action des ans. Couchés côte à côté, sans cercueils, c'étaient bien là les victimes d'un combat d'une certaine importance.

Dès le IVe siècle, les Alains, joints aux Huns et aux Vandales, avaient remonté le cours de la Loire et étaient venus s'abattre sur les plaines fertiles de la Beauce, qu'ils avaient ravagées (3), et leurs hordes sauvages avaient conservé le souvenir de ces plantureuses contrées. Tant que vécut Charlemagne, ils n'osèrent pas affronter les rivages de nos côtes, mais lorsque le grand empereur fut mort, on les vit conduire leurs barques légères dans les eaux du vieux Ligur, et les chroniques du temps nous signalent leurs déprédations journalières.

Dani Suevique, quos Theotesti Normani, id est Aquilona-

(1) Voir M. AYMON, *Bern.*, p. 8.
(2) *Histoire du Dunois*, par l'abbé BORDAS.
(3) *Hist. du Dunois*, par l'abbé BORDAS.

res appellant, a Turonc beati Martini precibus fugati sunt tempore Caroli Stulti. Hi per XL annos nunc Ligerim nunc Sequanam invehebantur urbes vastantes (1).

Sous la prélature d'Herberne, abbé du grand monastère, nous dit Salmon, ils détruisirent cette abbaye et l'on dut, quelques mois plus tard, envoyer à Orléans les reliques de saint Martin, sous la garde d'Herberne, de vingt-quatre religieux, de douze chanoines du chapitre et de douze bourgeois de Châteauneuf.

Qui peut dire si ces vénérables restes passant par Chouzy ne furent pas déposés un instant dans le sanctuaire primitif de la petite ville, et si de cette circonstance ne date pas le vocable du saint patron d'aujourd'hui ?

En 854, les pirates du Nord s'avancèrent plus loin dans l'intérieur des terres ; ils brûlèrent Blois avec les villages voisins, et étendirent leurs dévastations jusque sur les rives du Cher. Rien ne fut respecté.

Maître Wace, l'auteur du *Roman de Rou*, nous peint en termes émus leurs saturnales et leurs hideuses orgies.

Li plain paiz (2) vastèrent de Bleis tres k'a Sainliz,
Li homes ont occiz eli aviers (3) raviz.
. . . .
Tuent joenes et viez, tuent grands et petiz,
Veuves font li moilliers (4) orfeling font li filz,
E porgiessent (5) li dames yoste lor mariz.
. . . .
Mainte église y a ja esseliée e gastée,
Si cette guerre dure, la terre iert (6) degastée.

(1) Voir *Chr. de Salmon*, p. 45, ch. *Petri filii Beohini*, vers 846.
(2) La plaine.
(3) Biens.
(4) Femmes.
(5) Violent.
(6) Sera.

Saint Bertin nous dit (1):

Dani in Ligere consistentes usque ad Blesim castrum veniunt ipsum que incendunt.

Dom Bouquet va plus loin et signale une double incursion dans le pays blésois.

Que de ruines accumulées sur leur passage, que de dévastations attribuées dans nos pays aux guerres romaines et dont ces hardis pirates furent peut-être les auteurs? Qui sait si ces énormes remparts qui serpentent le long de nos levées, au Port au bois, le long de la Gaillardière, et qu'on voit sous l'eau lorsque la Loire est basse, ne sont pas là, colosses de pierres rongés par les ans, pour attester les luttes de ces temps maudits?

Le Blésois eut alors un défenseur héroïque dans la personne de Robert-le-Fort, comte de Blois; le vaillant capitaine marcha contre les Normands qui s'étaient réfugiés dans les îles de la Loire, et dans une de ses sorties détruisit complètement leur première division.

L'île Rattier, située en contrebas de Chouzy, dut à cette époque être un des principaux centres de résistance de ces barbares. Les levées n'existaient pas. La Loire battait le pied de la côte garnie d'épaisses forêts. Les ancêtres de Frangal et de Gelduin durent souvent profiter de ces bois séculaires pour tenter leurs hardis coups de mains. Avec leurs légers vaisseaux, amarrés dans les baies avoisinant le fleuve, ils pouvaient fondre à l'improviste sur les grosses barques marchandes évoluant avec difficulté dans le coude accentué que forme la Loire au-dessous de Chouzy, entre l'estuaire de la Cisse d'un côté et celui du Cosson sur l'autre rive.

Malheureusement, Robert fut tué au combat de Bisserte,

(1) Consultez les *Hist. de France*, t. VII, p. 170; Dom Bouquet, t. VII, p. 70.

le 25 juillet 866, et malgré la bravoure de ceux qui lui succédèrent, la France dut traiter avec les pillards, moyennant l'abandon de la riche province qu'on appelait déjà la Normandie. Pour sceller une paix durable, Charles-le-Simple donna, en 912, à leur chef Rollon, sa fille Gisèle en mariage.

Cependant, nous disent l'abbé de Vertot et dom Bouquet, les pirates n'en continuèrent pas moins leurs incursions, qui durèrent en réalité jusqu'en 933.

Cachés dans les cavernes (1), les peuples affolés retournés à l'extrême barbarie n'osaient plus sortir. Chaque matin, à l'office, les religieux décimés chantaient au pied des autels, avec les quelques fidèles échappés au massacre, le *libera nos à Normanis.*

Aux pieux ermites allait revenir l'honneur de recréer une nouvelle patrie à ces hommes aigris par les privations, la misère, le désespoir, véritable troupeau sans chef et sans foyer, errant à travers les steppes immenses de la plaine qui se reboisait chaque jour de plus en plus, faute de bras, manque de direction.

Partout se leva la phalange colonisatrice. A l'appel de ces moines, chacun reprit la pioche. Les courages se raffermirent dans nos pays, sous l'habile direction de ceux de Marmoutier. La Beauce revit ses plantureuses moissons d'autrefois et devint le grenier de la Gaule entière. Cependant, comme si Dieu eût voulu éprouver plus durement ces peuples demi-sauvages, des signes prodigieux se manifestent, l'an mil arrive à grands pas, si redouté qu'il passe pour amener avec lui la fin du monde...

Les religieux continuent cependant leur œuvre.

(1) La gent de cest paiz est mult décunfortée.
Partie en est forcée.
(Maître Wace, *Roman de Rou.*)

Vers 980, les chanoines de Marmoutier donnèrent à un certain Gunter et à son fils Bérald, chanoine de Marmoutier, une quarte et quatre arpents de terre à Chouzy, moyennant cinq sols de sens, payables à la Saint-Martin d'hiver, pendant leur vie et celle de leurs successeurs. Cet acte fut signé par Huldo, doyen ; Hardouyn, trésorier, archevêque de Tours ; Aszo, prévôt ; Gautier, chantre, et seize autres chanoines (1). Cette propriété considérablement augmentée resta dans le domaine de l'abbaye jusqu'en 1789, époque à laquelle elle est confisquée comme bien national et revendue après la Révolution (2).

Que devint Chouzy pendant les guerres des comtes de Blois et d'Anjou? Il est probable qu'il dut supporter les dures lois des vainqueurs, ainsi que le prouverait un écrit d'Ebrard, XIII[e] abbé de Marmoutier, sur une charte d'Eudes : *de Scherio manumisso.*

... Ad cujus deprecationem editum, Odonis præclarum instrumentum de Chilziaco Majoretanis tradito (3).

Dans le cartulaire tourangeau de Claude Chantelou (4), la reddition du sanctuaire est ainsi notée :

« *Odo comes restituit sancto Martino, majoris Monaste-*
« *rii per deprecationem Ebrardi Abbatis, ecclesiam in pago*
« *blesensi sitam quæ dicitur Chilziacum, cum sæculari*
« *hominum violentia fuisset subtracta.*

« *In hoc opus consentientibus Alano Britannorum duce,*
« *Eudone fratre ejus, qui beneficium et hanc ecclesiam pos-*
« *sidebat.*

(1) Voir *Mémoire de la Société archéologique de Touraine, Histoire de Marmoutier*, t. XXIV, p. 194.

(2) Cette ferme, qui appartient aujourd'hui à M[lle] Maigreau, dame de Brisoult, fut affectée un instant à la dotation de la sénatorerie d'Amboise.

(3) *Gallia christiana, Id.* 1856, t. XIV, p. 202.

(4) Tours, Guillaud-Verger, 1879, p. 21.

« *Scriptum et signatum præsente Henrico rege.* »

Signèrent comme témoins :

« *Rainardus Vindocinensis, Gingoneus Dolensis archi-*
« *episcopus, Manasses Comes, Garinus episcopus Redo-*
« *nensis.* »

Au sujet du *de Scherio,* nous ferons observer qu'un hameau de Chouzy porte le nom de Chéry. Bien que l'orthographe ait sensiblement varié, nous avons tout lieu de croire que ce nom avait trait à cet endroit, dans lequel on trouve de nombreux vestiges d'une antiquité incontestable.

A peu près vers la même époque, Hervée, vicomte de Blois, remit au monastère de Marmoutier, quand il entra en religion, la commendise de tout ce qu'il pouvait avoir dans le domaine de Gilliac (1).

« Hoc potius sciendum quod et commendatisiam et si quam aliam prœter eam vel propter eam consuetudinem apud Gilliacum, memoratus vir juste vel injuste habuit et tenuit, universa sancto Martino, assensu et voluntate filiorum filiarumque suarum, nèc non et auctoritate prefati comitis Tetbaldi habenda sub quiete in reliquum dono perpetue remissionis, sicut ita dictum est, concessit. »

Les témoins de cette charte furent : Ulricus Rex, Arnoldus de Proinis, Theobaldus Comes (Arch. de Loir-et-Cher, cartulaire de Mesland, fol. 9 recto.)

Cette remise fut autorisée par le comte Thibault, du fief de qui étaient les dites coutumes et par les enfants dudit Hervé qui étaient Gelduin, Geoffroy, Etienne, Ermengarde et Gerberge, appelée aussi Clarisse.

(1) A ce moment nous trouvons Chouzy tantôt désigné par *Chilliacus* ou par *Gilliacus*, et même *Chiziacus.* Les vicomtes de Blois habitaient la Vicomté, propriété distante de trois kilomètres et demi ; il n'y a donc rien d'extraordinaire à ce qu'Henri ait eu certains droits sur le territoire de Chouzy.

Hervée obtint, moyennant ce don, une messe qu'on disait le lundi de chaque semaine à son intention. Cette faveur dura toute sa vie.

De 1030 à 1033, des pluies continuelles avaient perdu les récoltes. Les habitants du Blésois et du Dunois furent réduits à déterrer les cadavres pour les manger (1). Chouzy ne fut pas épargné; cependant son prieuré devenait de plus en plus florissant.

Le cartulaire du grand monastère nous fournit des détails sur son organisation intérieure.

« Prior de Chosiaco debet habere tres socios, mensæ abbatiali debet XX s. officiariis X L J X sol. V J Eleemosinario sextaria fumenti et totidem siligenis.

Les curés de Chouzy nommés par le prieur ne pouvaient jouir de leurs droits qu'après avoir rempli les formalités exigées par la règle du grand monastère.

Citons à ce sujet le serment tel que nous l'avons relevé sur un vieux manuscrit des archives de la rue Richelieu (2).

« Tel est le titre du serment que les curés des églises et prieuré de la collection de Marmoutier doivent eschappitrer de la main-mise sur la majesté de ce livre (Évangiles).

« Premièrement : Doibvent jurer que les droits de leurs églises, laquelle ils doivent nommer d'avant tous en chappitre, ils garderont et promettront, procureront estre gardées et traictées de leur povoir, ni ne les aaslieneront ou soffreront estre asliénées en quelque masnière que ce soict.

« Secondement : Ils jureront que la dicte église, ils n'avoueront d'aultre patronage que l'église de Marmoutier et

(1) *Histoire du Dunois*, par l'abbé Bordas.
(2) *Anjou et Touraine.*

de l'abbé ou du prieur qui présent est et qui pour l'avenir sera, et que l'honneur et révérence porteront au dict abbé et seigneurs de l'ordre, et espécialement au prieur du lieu, si prieur il y a.

« Tiercement : Doibvent jurer que les seuretés de l'église et des personnes qui y sont ne revéleront et honneur aux leurs garderont à toute diligence et se ils savoient ou près ou loing, tant par ouy dire que aultrement, chouse qui seroit ou pourroit être préjudiciable à la dicte église ou aux membres, ou mesmes aux personnes, ils les aconventeront le plus brief qu'ils pourront et qu'ils auront à taire estant en leur povoir.

« Finalement, doivent jurer que si le prieur ou abbé a accoutumé à prendre en ladicte église aulcune portion comme des offrandes d'argent, de luminaire et aultres objets, et avoir ou recepvoir aulcuns émoluments sur la dicte église, en ces chouses, ils ne mettront contens ne débat en vroy bien, et loyaulement se porteront et les dons des plus ou des aultres, ils ne ensurperont ni amoindreront par eulx ou par d'aultres, mes les garderont comme les droicts de leurs églises, selon la coustume et usement accoustumé, paisiblement jusques y et selon la teneur de droict et finances des droicts de nostre église ou des membres, ils savent estre soustraicts ou surprins, ils procureront que ils soient ramenés a estat convenable de tout leur povoir et de toultes leurs vertus.

« Amen. »

Les dons de tout genre affluèrent au grand monastère pendant le cours du siècle. Geoffroy Martel, lui-même, à l'article de la mort, voulant, dit la *Gallia Christiania* (1), se rendre saint Martin propice, lui fait la libéralité :

(1) Tome XIV, *Histoire du grand Monastère.*

« ...Unius cymbæ sal deferentis Monachorum a Nannetensi civitate. »

Un homme de Mesland, près Chouzy, se donne « volontairement » aux bénédictins de Tours (1).

Notre prieuré était bien relevé de ses ruines, car nous trouvons une charte importante donnée en 1092, « dans la maison des moines de Chouzy ».

Rodolphe de Montfollet abandonne par cette pièce tous les droits qu'il possédait sur l'église de Saint-Jean-de-Chamars.

« ...Hæc autem donavit idem Radulphus per ea villam Caisninam, domo abbati Bernardo, in domo monachorum apud Chilziacum, mense maii, ipso quo Philippus rex Francorum acceptit uxorem Bertream nomine, uxorem Fulconis Andegavensium comitis, anno vidilecet ab incarnatione Domini MXCII.

« Testes qui ad hoc affuerunt sunt hii : de monachis ; dominus abbas Bernardus Hilgodus episcopus, et Andreas, frater ejus, Bernardus Flaellus et Robertus Panetarii, Martinus abbas de Ribomonte, Hugo de Cambone ; de Famulis, Lealdus de Parciaco, Martinus de Boeria, Landricus cocus, Giraldus Rufus, Guinebaldus camerarius domini abbatis, Gaulterius de Guirchia, Ingebaldus cellarius de Chilziaco, David servitor. Isti fuerunt de parte nostra. De parte illius Harduinus Rubigo et Fulcherius de Fonte. »

La *Gallia Christiana* relate sommairement cette charte dans le passage suivant :

« Mense maio memoratum Bernardus Chilziacum deveniens, et a Radulpho de Monte Foleto impetrans ecclesiam sancti Joannis de Chamarciaco (2). »

(1) Voyez Dupré, t. VII de la Société des sciences et lettres, p. 19, 1032-1064.

(2) E codice Sangerm 447. *Gallia christiana*, t. XIV, p. 221, an. 1092.

Cette même année, Chouzy vit la comtesse Bertrade, la future reine de France, passer la Loire, avec quelques gardes fidèles, pour aller retrouver le royal amant qu'elle avait « ensorcelé ». Elle coucha à la Butte Maindrai, en face de Chouzy, et en partit le lendemain sous la protection des soldats du monarque, qui la conduisirent à Orléans, où elle épousait quelques jours après le roi Philippe (1).

Vers 1094, un des grands seigneurs du royaume, Hugues du Puiset, mourut, laissant au grand monastère, du consentement des siens, son église de Saint-Martin du Puiset et celle de Sainte-Victure à Blois. L'abbé Bernard, pour remercier la famille de l'assentiment qu'elle avait donné au legs fait, dit une messe anniversaire pour le repos de l'âme du défunt. Le frère de ce dernier, Hébrard, réligieux de Marmoutier, alla trouver son neveu Hébrard (2), et lui demanda de vouloir bien assurer à tout jamais cette pieuse fondation. Non seulement ce dernier y consentit, mais donna tout ce qu'il possédait dans le Blésois, *Apud Maierolias et Periacum*, auprès de Marolles et du Péry, tant en serfs qu'en servantes, colliberts, terres, maisons, vignes, rédhibitions et droits.

Le savant historien de Marmoutier, dom Edmond Martenne, a traduit *Periacum* par « Périac » ; pour nous, en suivant toutes les possessions de Marmoutier, dans la vallée de la Cisse, nous n'hésitons pas à rendre l'expression latine par Péry. Ce nom est encore porté par un bois de Chouzy, près duquel se trouvait en 1883 une petite ferme démolie l'année suivante. Non loin d'elle on remarquait quelques vestiges d'anciennes fondations pouvant remonter à l'époque qui nous intéresse.

(1) Voir *La Motte-Maindrai*, par de la Vallière.
(2) Ils portaient tous deux le même nom.

En 1098, Geoffroy de Chaumont voulut imposer de nouvelles coutumes sur les prieurés d'Orchaise, de Fontaine Mesland et de Chouzy. Raoul de Chantemerle, Geoffroy le Breton, Arnoult de Bourges, prévôts desdits prieurés, se rendirent près de la comtesse Adèle, femme du comte Étienne de Blois, qui était en déplacement à Blois, et trouvèrent auprès d'elle Geoffroy, qui venait déposer sa plainte. La comtesse, ne pouvant réconcilier les adversaires, demanda à Gausbert, prévôt de Chaumont, si son maître avait des droits sur les prieurés susdits. Interrogé sous la foi du serment, celui-ci déclara les prétentions de Geoffroy mal fondées. Geoffroy alors se leva et dit :

« Ego illas obedientias, scilicet memoratus ab omni consuetudine liberrimas esse profiteor, quando quidem fidelem nostrum Dominum Gausbertum hoc protestare et affirmare audio, nec ab hoc die in æternum illam consuetudinem ab iisdem exigo. »

Témoins : Gelon (de Soliaco), Étienne, vicomte de Meaux, Raymond de Vienne (de Vigenna) (1).

En 1106, sous Thibaud IV, comte de Blois, Geoffroy Chénard accorda à Guillehm un chemin libre à travers la Loire. Cette donation est ainsi relatée dans les Archives d'Anjou :

« Eumdem annum MCVI exhibet charta Geoffridi Chainardi Guillehmo concedentis liberum iter per Ligerim, juxta Chilgiacum (2). »

Nous pensons que ce chemin se trouvait entre la Gaillardière et Chouzy, entre les bornes kilométriques 9 et 10, le long de la berge de la Loire. Lorsque les eaux sont basses, on voit cette route pavée sur les côtés de pierres de

(1) Voir série G., fonds 9, liasse 61. Archives départementales de Loir-et-Cher.

(2) *Apud* Marchangez, *Arch. Andeg.*, t. II, p. 42.

tailles et bloquée de têtes de chats ; elle s'avance dans le fleuve sur une longueur de 50 mètres environ, dans la direction de la Gaillardières (paroisse de Candé), et remonte du côté de Chouzy, sur la forêt de Blois, par le vallon des Argençons. Un peu plus loin que cette voie, le long de la grande grève actuelle, il existe un énorme massif de fondations inexplorées et de murs ensevelis sous le sable.

Le cartulaire du Dunois nous fournit dans une charte concernant les biens tenus du fief de Nivelon, et qui appartiennent à l'obéissance de Villefranche, le nom d'un prieur de Chouzy qui, en 1107, était Drogo : *Drogo prior Choziaci* (1).

En 1117, Hervé de Villepreux, vingt-troisième abbé de Marmoutier, échangea avec un de ses neveux une maison sise à Blois et très coûteuse aux moines contre une autre située à Villepreux (2).

Le comte de Blois, Thibault-le-Bon, et la comtesse Adèle sa femme, qui tous deux s'occupaient activement de l'amélioration du sort de leurs sujets, firent la remise aux hommes du comté du droit de prise de chevaux, redevance onéreuse dans un temps où la lutte journalière nécessitait une remonte fréquente de la cavalerie féodale.

Le comte ayant un jour appris que des maîtres exigeants soumettaient les vignerons des Grouets, près de Chouzy, à un travail qui excédait leurs forces, contraignit ces propriétaires cruels à régler les heures de labeur de leurs

(1) Cart. de Marmoutier pour le Dunois, par MABILLE.

(2) Par Villepreux ne pourrait-on pas entendre la terre de Vaupereux que nous signalions plus haut sous le nom de La Vicomté ? Il existait jadis près du champ du Cimetière un hameau, détruit aujourd'hui, qui pouvait avoir rapport avec la terre de Vauperreux.

closiers. Aussi, nous dit une naïve chronique, « lorsque la fin de la journée arrivoit, les païsans, les vignerons les plus proches de la ville, ayant ouï l'orloge, auoient accoustumé, pour le signal de la retraite, de crier à haulte voilx : « Dieu, Dieu, pardoins, pardoins au au cuens « Thibault (1). »

En 1197, Louis, fils de cet homme de bien et qui lui avait succédé dans ses comtés de Blois et de Clermont, céda aux religieux de Chouzy le droit de procuration pour deux levriers, à condition que les religieux entretiendraient la nuit une lampe ardente devant le crucifix de l'église de Chouzy. Il accorda cette libéralité « pour le repos de l'âme de son père », du consentement de sa femme, Catherine, fille de Raoul de Clermont en Beauvoisis, de Jeanne sa fille, de Philippe son frère, de Marguerite, d'Élizabeth et d'Adelize, ses sœurs.

En avril 1218, Thibault VI, comte de Blois et de Clermont, fils du précédent, suivant l'exemple de ses ancêtres, remit aux moines de Marmoutier avec l'assentiment de Clémence sa femme, pour le salut de son âme et de celles de ses aïeux, les droits de procuration qu'il pouvait avoir sur les prieurés de Chambon, de Chouzy, d'Orchaise (*Auri casa*), de Villeberfol et de Morée. La charte est datée de la Ferté-Villeneuil, au mois d'avril 1218 (2). Le même jour, le comte écrivit à la comtesse palatine de Troyes, en lui marquant son regret d'avoir exigé ce droit de procuration, et la priant de confirmer cette renonciation. Honorius III, qui avait succédé au pape Innocent III le 11 juin de l'an-

(2) Voir Pasquier, *Histoire de France*, liv. VIII, chap. lii.

(1) Cette charte fut insérée dans un *vidimus* de Marguerite, comtesse de Blois. (Ms. 1220. Le nº 21 des Archives départementales de Loir-et-Cher contient un autre *vidimus* de Gautier d'Avesnes daté de la même époque relatif à la même affaire.)

née 1216, donna son assentiment à cette donation, par bulle signée à Viterbe, le 12 avril 1220 (1).

Thibault mourut la même année. Son gendre, Hugues d'Avesnes, surnommé le bon, le vaillant, ne reçut certes pas, ce titre des moines de Marmoutier, car il leur fit cruellement expier les *donations faites* par les parents de sa femme et les libéralités octroyées par son beau-père.

Ayant voulu faire revivre les droits de procuration et de gite, il rencontra une vive opposition de la part des anciens tributaires. Furieux de se voir refuser une redevance qu'il croyait due, malgré les renonciations faites, il déclara une guerre implacable au couvent de Saint-Martin, et mit à sac, en 1237, tous les prieurés de Marmoutier situés sur ses domaines (2).

Voici en quels termes la *Gallia Christiana* nous fournit le récit de ces graves événements :

« Procurationem a Monachis cum posceret (Hugo de Castellione) aut detrectantes, aut tardius prœstantes expertus est.

« Quapropter Majus Monasterium invadit, armatisque stipatus quam plurimis, et effractis foribus, occurentes servos monachosque verberibus impetit, mox quasi contra Deum ipsum militans, quæ reperiuntur imagines Crucifixi aut in locis sanctis, aut in officiniis, securibus evertere jubet. Nec his patratis, comitis furor quiescere, at, militari facto concursu in quoscumque prioratus, quascumque domos Majoretani Blesim versus tenebant, ibi ponere satellites, exigere stipendia et acerbiora minari quærentium si forte murmur audiretur. »

(1) Voir série G, fonds 9, liasse 61, Archives du Loir-et-Cher.

(2) *Mémoire de la Société archéologique de Touraine*, t. XIII, p. 550.

Cette querelle des comtes de Blois ne s'apaisa pas de sitôt, nous dit Salmon dans sa chronique de Touraine.

« Insuper duo religiosi hujus abbatiæ inter lentem Mella et Choziacum fuerunt, per gentes dicti ducis projecti a summo unius altissimæ rupis ; usque ad ima corruentes quasi mortui et semivivi. »

Ainsi donc, au-dessus de la fontaine des Roches, distante à peine du bourg de 600 mètres, les religieux n'étaient plus sauvegardés contre les entreprises de leur terrible ennemi.

En 1238, l'abbé Geoffroy faisait une visite dans son prieuré de Celle-en-Brie, lorsque Hugues de Chatillon investit ce prieuré pour l'empêcher d'en sortir, et fit main basse sur ceux situés du côté de Blois. Les religieux portèrent plainte au pape Grégoire IX. Celui-ci accueillit favorablement leur demande, et nomma des commissaires chargés de connaître des excès commis tant sur l'abbé que sur les religieux et sur leurs biens. Les faits allégués furent reconnus vrais, et l'abbé de Saint-Nicolas d'Angers, l'un des commissaires, assisté de ses deux collègues, fulmina contre le comte une sentence d'excommunication dont le pape le fit absoudre, l'an 1239, par l'archevêque de Rouen, délégué par lui.

Hugues parut se soumettre pendant quelque temps, mais son naturel violent reprit bientôt le dessus ; il recommença ses incursions sur les terres de l'abbaye. Le pape Grégoire donna l'ordre à l'archevêque de Rouen de le faire dénoncer comme excommunié, tous les dimanches et fêtes, tant dans les églises du Blésois que de la Touraine.

Le comte en appela de cette sentence au souverain pontife lui-même; celui-ci écrivit à Jean, évêque de Preneste, son légat, de faire comparaître les parties devant lui, mais les religieux, se défiant du légat, demandèrent d'autres com-

missaires au pape. Celui-ci nomma O..., évêque de Tuscule, Jacques de Dinan et Durand, chanoine de l'église de Paris, pour examiner les nouveaux griefs.

Ces délégués, après amples recherches, excommunièrent de nouveau le comte et envoyèrent le jugement au pape Innocent IV, qui désigna le cardinal de Saint-Georges *au voile d'or* pour prendre connaissance de l'affaire. L'excommunication fut maintenue, mais le comte fut encore absous par sentence du pape, après avoir fait serment qu'il s'en remettrait à Sa Sainteté pour le réglement de tous les points dont il était accusé. Sur ces entrefaites, Hugues se défit de son comté entre les mains de son fils Jean. Ce prince se montra bien plus arrogant encore que son père vis-à-vis des religieux.

« Accompagné d'une troupe de satellites armés de haches et de cognées, il vint à Marmoutier, brisa les portes, sans épargner l'image sacrée du crucifix, et après avoir fait deux jours de dégat dans l'abbaye s'en alla dans les prieurés, où il joua le même personnaige et mit garnison partout. » (*Gal. Christ.*)

Le pape somma de nouveau le comte de Blois de retirer les troupes qu'il avait mises dans l'abbaye et dans les prieurés, et par rescrit daté de Lyon, du 17 décembre 1245, il lui enjoignit de comparaître devant lui le lendemain de l'Ascension. Jean de Chatillon prit alors, comme arbitres, trois cardinaux que l'abbé Geoffroy lui offrit, l'an 1246, mais comme le comte continuait toujours ses déprédations, il fut condamné conformément aux demandes du procureur de l'abbé, le 15 juin 1249, et la sentence fut confirmée, le 13 juillet suivant (1).

(1) V. *Mémoire de la Société archéologique de Touraine,* t. XXV, p. 220.

Le comte, de plus en plus irrité, fit enlever Geoffroy un jour qu'il se promenait dans la campagne, et le fit enfermer dans le château de Guise (1).

Pendant une longue période de temps, les moines ignorèrent ce qu'était devenu leur abbé ; le hasard seul leur indiqua le lieu de sa prison.

Un cuisinier de l'abbaye qui avait jadis servi sous les ordres du captif vint un jour à Guise. Geoffroy, ayant pu l'entretenir, se fit reconnaître de son ancien serviteur, et après lui avoir exposé la triste situation dans laquelle il se trouvait, le chargea d'un message pour la communauté.

Les moines, instruits par ce fidèle employé, réclamèrent immédiatement justice.

Innocent IV écrivit une longue lettre au comte de Blois, le priant de rendre la liberté à Geoffroy. Découvert et ne pouvant plus garder son prisonnier, Hugues le fit jeter pieds et poings liés, dans un fossé près du prieuré d'Épernon.

Là encore, la main de Dieu se manifesta d'une manière éclatante. Le prieur, étant venu à passer non loin de la fosse, entendit des plaintes étouffées et s'approcha du lieu d'où elles partaient.

Quelle fut sa douleur en reconnaissant l'abbé disparu dans le malheureux qui gisait là durement enchaîné, hâve, sans souffle et prêt à rendre l'âme !

Ranimant Geoffroy avec des cordiaux, il le transporte au prieuré et veut lui donner des vêtements et des chevaux, mais Geoffroy, altéré de vengeance, s'y refuse en disant qu'il veut se présenter devant le roi et devant le pape dans l'état misérable où le comte l'a réduit.

(1) L'abbé Geoffroy fut pris, nous dit la *Gallia christiana,* au moment où il allait visiter ses prieurés d'Angleterre.

Il quitte le prieur, l'œil hagard, le vêtement souillé, la barbe inculte, et part ainsi demander raison du rapt inouï dont il avait été la victime, mais épuisé par les longs jours d'une dure captivité, affaibli par les fatigues corporelles et morales, il meurt peu de temps après, le 12 juillet 1252, et est enterré près de la porte de l'aumonerie du grand monastère.

Lors de la disparition de leur abbé, les moines avaient mis à leur tête un homme énergique. Étienne, qui gouverna l'abbaye pendant sept ans, poursuivit, avec une vigueur peu commune, la réparation de l'injure faite à son prédécesseur. Le 2 décembre 1253, les droits de procuration dus au comte Jean de Chatillon par les moines de Marmoutier étaient déclarés imaginaires par sentence prononcée, au nom du pape, par Jean, cardinal de Saint-Nicolas de la prison Tullienne. Cet arrêt fut confirmé le 17 du même mois par Innocent IV.

En 1256, une charte du comte de Jean de Chatillon rétablit l'abbé et le couvent de Marmoutier dans la possession de tous leurs biens situés dans le comté Blésois. Le roi Louis X ne fut pas étranger à cette transaction. Dès le mois de septembre 1253, il força le comte de Blois à vendre tous les prétendus droits de gîte et de procuration à Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse. Celui-ci, qui était frère du roi, consentit lui-même à les recéder à perpétuité aux religieux; ce ne fut toutefois pas sans peine, car saint Louis dut assigner au comte sur ses revenus une rente annuelle de 300 livres qu'il racheta dans la suite pour 4,500, dont les religieux ne payèrent que 3,500. Leur bienfaiteur leur donna quittance du reste.

Au mois de décembre 1255, un rescrit du pape

Alexandre IV termina cette longue guerre, qui avait duré plus de vingt-quatre ans (1).

Vers le même moment, entre les années 1265 et 1272, les prieurs de Chouzy se rendirent adjudicataires de plusieurs biens à la petite Carte (2).

Le dommage fait par Jean de Chatillon et son frère dans l'abbaye de Marmoutier et dans les prieurés qui en dépendaient fut estimé à 30,000 livres, somme effrayante qui, de nos jours représenterait plus d'un million.

Le comte, ne pouvant plus lutter à main armée contre le grand monastère au sujet du droit de gîte et de procuration, n'en continua pas moins sourdement ses vexations à l'égard des vassaux des religieux, qu'il chargeait de tailles et de corvées à son bon plaisir. Faisant valoir avec hauteur ses droits sur les haies et les bois du monastère, il ravageait les biens des détenteurs et leurs vignes, au moyen de garennes où pullulaient les lapins; parfois il lâchait la bonde de l'étang du Rançon et s'amusait des cris de détresse des paysans affolés. L'abbé Étienne de Vernou, qui avait succédé définitivement à Geoffroi, désireux d'en finir une fois pour toutes, remit le soin de ses intérêts entre les mains de Vincent, archevêque de Tours, qu'il choisit comme arbitre dans ses démêlés avec le comte. Tous trois se réunirent à Chouzy; le comte et l'abbé exposèrent leurs griefs et déclarèrent s'en rapporter à la décision du prélat. Après avoir mûrement réfléchi, Vincent déclara que le comte pouvait prétendre sur les haies des prieurés de Marmoutier situés dans son comté; il fixa en outre la somme des tailles

(1) V. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXV, p. 228, 229 et 230.

(2) Voir Archives départementales du Loir-et-Cher.

à exiger des vassaux des religieux, assigna les bornes des garennes, et condamna le comte à dédommager l'abbaye des pertes qu'elle avait subies par le fait de ses connins et par les inondations des étangs. Il remit à Jean tout ce qu'il devait à Marmoutier pour ses violences passées, et lui donna l'absolution du crime qu'il avait commis en enfermant l'abbé Geoffroy.

Jean de Chatillon, ravi d'en être quitte à si bon marché, vécut à partir de ce jour en parfaite intelligence avec l'abbé Étienne. A quelque temps de là, désireux de fonder un couvent de filles nobles, religieuses de l'ordre de Saint-François, il demanda la permission de l'établir sur les terres du prieuré de Chouzy, et conjointement avec sa femme, ils écrivirent à l'abbé les lettres suivantes :

Lettre d'Alix, comtesse de Blois, à Étienne, abbé de Marmoutier.

« A religieux homme et honneste, son chier père en Nostre Seignor, Estienne par la grâce de Dieu abbé de Marmoustier de Tours, Aclis, comtesse de Blois et dame Davesnes, salus en toute révérence et honor.

« Sire, je vous pri et requier tant com je puis plus, que pour l'amor de Deu, por l'amor et l'enhonor de mon chier seignor et de moi, il vos veigne a plesir que vos ne metez, ne ne faciez metre contredit ne empêchement ou fondement de l'abbaie que nos entendon a commencer dimanche prochain. Quart sachiez, sire, que nos sommes aparellé et mon seignor et gie de vos faire plenaire satisfaction de tous les domaiges que vos il porriez avoir, ou a ja ou a loing, au dit de preudes hommes ; et à ce faire et accomplir nos nos obligions vers vos par nos lettres pendans que nos vos

envoion. Si vos prion, sire, que vos i envoiez au devant dit jor, ou avant se il vos plest, gens qui puissent prendre de par vos la satisfaction que nos sommes apareillé de faire. Et por Deu, sire, ne fetes mie chose ni ne soufrez a faire don sain a hontagie, quar sachiez sire, que nos en dendriez plus que de chose qui onques nos aveine. Si en fetes tant, sire, que nos en sain votre redevant à tos jorsmès. Ce fut fait en l'an de Notre Seignor mil et deux cens LXIII ou mais d'aoust. »

Jean, de son côté, écrivit le mercredi après la Saint-Pierre :

« A religieux home et honeste l'abbé de Marmoustier, Jehan de Chastillon, cuens de Blois et sire d'Avesnes, salus en bonne amor.

« Sire, je vos fas savoir que je avoie entendue de la comtesse, que vos li avoiez ostroié, si comme li doiens de Saint-Martin de Tors et mes sires Guillaume dou Quartier li avoient raporté, d'endroit une abbaie que je et elle volons fonder et commencier de sous Colonge en vostre paroisse de Chozi, et que vos voloiez bien que elle i fust fondée et commenciée, en vos fesant avenant satisfaction de vos domaiges. Sire, j'envoie a vos et vos fas savoir que nos ferons cette besoigne à commencier cest dimanche prochien. Pourquoi ie vos pri tant com je puis que vos i soiez, se vos poes, car nos le voudroions molt, ou que vos i envoiez de par vos tels gent qui aient pooir de prendre et de recevoir avenant satisfaction en la place, et je la vous ferai au dit de preudes hommes. Et vos pris, sire, que vos ne metez pas débat en ceste chouse, car vos nos corroceroiez trop malement et mesmement, quart je suis appareillé de vos fere avenant satisfaction.

« Ce fut fai à Sarmeses, le mercredy après la Saint-Pierre, en l'an mil deux cens soixante et treze (1). »

L'abbé, qui savait ce qu'il en coûtait, se garda bien de résister au comte, et lui donna toute facilité pour bâtir son abbaye dans un endroit où avait été découvert un caveau contenant une statuette de la Vierge (2). Il en fut largement récompensé par la confirmation des privilèges que Jean accorda aux prieurs de Chouzy, en juin 1277.

Une charte qui relate les immunités fait partie des archives du Loir-et-Cher, et contient la teneur suivante :

« ... Le dit seigneur moyen, bas justicier, a le droit de nommer en la paroisse du bourg de Chouzy le juge procureur fiscal, greffier, sergent de garde, dans toute l'étendue de sa justice. Ledit seigneur possède une chapelle à lui appartenant dite de Saint-Gilles en l'église paroissiale, et a le droit de fermer et d'ouvrir la porte de l'église quand il lui plaira et de circuler dans ladite église. Dans la chapelle est une vue appartenant au dit prieur. Le dict seigneur a le droit de chasser ou de faire chasser deux tireurs avec bassets et chiens courants dans toute l'étendue de la dicte paroisse suivant son titre donné par le comte Jean de Chatillon en juin 1277, plus le droit de banalité du four à ban. Tous les dicts justiciables sont forcés de cuire, faire cuire pastes et pastons à peine de 3 livres d'amende et de confiscation. Plus ledict seigneur a droict pour luy ou par son procureur fiscal et feste de Noel à un oiseau appelé Roistel autrement dit Bourillon, qui lui sera pré-

(1) V. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXV, p. 244 et 245. Sarmèses, hameau dépendant de la commune de Maves (Loir-et-Cher).

(2) Peut-être une déesse mère.

senté par deux garçons sur deux batons entourez de loriez et attaché de rubans de soie et devront faire trois tours dans la grande salle basse dudict prieuré. Plus, ledict seigneur a le droict de faire baigner le jour de la Pentecôte deux des garçons de la dicte paroisse par trois fois dans la Loire, et ils sont obligés chaque fois de luy apporter de l'eau de la dicte rivière dans chacun un ver et de le présenter audict religieux, procureur ou sergent. Ledit seigneur donne aux dicts garçons la permission de faire payer à tous les nouveaux mariez de la paroisse de Chouzy qui n'ont pas eu d'enfants dans l'an de leur nouveau mariage chacun cinq sols au dict jour de la feste de la Pentecôte et après le bain de faire courir l'éteuf (1) aux dicts nouveaux mariez et aux hommes dudict Chouzy, de faire payer à ceux qui espouseront une veufve une buyre de vin de trois pintes (mesure de Chouzy), et à la boire ensemble au pied du puits de la ville suivant la concession dudict Jean de Chatillon ci-dessus datée et confirmée par sentence du bailli de Bloys. »

D'après M. Dupré, ce droit de courir l'éteuf ainsi que les autres mentionnés ci-dessus auraient été accordés par Jean de Chatillon, dès le 7 juin 1260 (2).

En juin 1273, les religieux firent l'acquisition, moyennant 1,000 livres, d'une rente de 50 livres 4 sols établie sur les tailles de Chouzy. Les vendeurs étaient Philippe de Bury et Jean de Chatillon dit le jeune, qui tous deux renoncèrent aux droits qu'ils pouvaient avoir sur cette redevance.

Le comte de Blois consentit à ce que la rente en fût payée par son receveur à perpétuité aux religieux, en deux

(1) Sorte de jeu de balle.

(2) *Mémoires de la Société des sciences et lettres*, p. 77, t. II.

termes ; soit pour le premier, 25 livres sur la taille de Chouzy ; pour le second, 25 livres 4 sols, sur celle de Mesland.

Bien que le couvent de la Guiche eût été fondé en 1273, ou le 4 mars 1277, selon M. Dupré (1), les lettres de fondation ne furent données qu'en 1282, soit deux ans après la mort de Jean de Châtillon, survenue à Chambord le 26 avril 1280. En voici la teneur :

« Gie Aelis, comtesse de Blois, fais assavoir à tous ceux qui ces présentes verront, que j'ay pour l'amour de mon chier fils Pierre, fils du roy de France, comte d'Alençon et de Blois, et ma chière fille Jehanne, comtesse de ces mesmes lieux et pour le bien de l'abbaye que mon chier seigneur Jehan de Chastillon, cuens jadis de Blois et que nous avons fondée en Blésois au lieu qui est appelé la Guiche (à Chouzy) : voil y autroie que gie et avec ensemble ayons la garde et la seigneurie des biens et des personnes qui seront en la dicte abbaye et que nous y metons dames de commun assentiment, tant comme je vivrai tant seulement et n'aura nulles dames mises et receues de par nos s'elles ne sont gentilles fames (femmes nobles), nées des terres du domayne ou des fiefs au defvant del monseignor le cuens et se ce n'est de nostre commun assentement en tesmoing de laquelle chouse je ay donné as devant des mon fils et ma fille, ces présentes lettres scellées de mon scel.

« Ce fut donné le dimanche emprès la Saint-Pierre entrant en août, en l'an de nostre seignor MCCLXXXII (2). »

Là ne s'arrêtèrent pas les libéralités du comte et de la

(1) Voir *Éphémérides blésoises*, Bibliothèque de Blois, p. 18.

(2) Voir Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon*, *Id.*, 1621, p. 113.

comtesse de Blois ; « ils rentèrent l'abbaye » dès 1277, nous dit du Chesne, d'une grange appelée la Tombe, et d'une autre en Blémars de 400 livres tournois de rente. Ils ajoutèrent deux cents livres de revenu de monnaie courante de Blois à prendre sur le produit du port et sur le tonlieu de cette ville. Ils donnèrent la grange d'Origny et ses dépendances, la maison de l'Auberoye, près de Saint-Lubin, quelques arpents de près et de vignes avec la justice des fonds de la terre et des meubles, mille livres parisis pour acheter des rentes ou des terres dans leurs fiefs du Blésois, le droit d'usage dans la forêt de Blois, tant pour le chauffage de l'abbaye que pour le pâturage de cent vingt bêtes, chèvres et brebis exceptées, le droit de laisser vaguer les porcs dans la même forêt, et celui de prendre dans la forêt de Boulogne le bois nécessaire à la réparation des bâtiments de la communauté religieuse. Ils fixèrent à quatre-vingts le nombre des dames à admettre au couvent, se réservant pour eux et leurs hoirs comtes et comtesses de Blois le droit d'en mettre d'autres toutes les fois qu'il leur plairait, pourvu que le nombre ci-dessus ne fût pas dépassé. Ils gardaient en outre la permission d'aller et de venir dans l'abbaye, avec dix personnes de leur suite.

La charte qui octroyait ces nombreux privilèges fut donnée le mercredy après l'octave des Brandons, en mars l'an 1277.

On craignit un moment de voir se renouveler entre le nouveau comte, Pierre de France, et l'abbé de Marmoutier ces regrettables scènes qui s'étaient produites sous Hugues et Jean de Chatillon. Pierre s'attribua le titre de gardien du monastère, en réalité pour le mieux piller. Il s'opposa à ce que la connaissance des violences commises par lui ou ses gens fût portée devant le roi. Non seulement il

chassait à Chouzy dans la forêt de Rançon qui appartenait aux moines, mais il voulait même empêcher ceux-ci de jouir de ce droit dans un bois qui leur appartenait de temps immémorial. Il avait comblé les fossés d'enceinte de leur petite ville de Chouzy, et fut perpétuellement en procès avec les prieurs, jusqu'à ce que Jeanne, comtesse de Blois et d'Alençon, son héritière, poursuivant ces affaires pendantes, eût été condamnée par Mathieu de Vendôme, abbé de Saint-Denys, et Simon de Néelle, régent de France, l'an 1285 (1).

Jeanne ne parut pas avoir gardé rancune à notre petit pays des démêlés qu'il put avoir avec son mari, car, en 1288, elle donna à ses habitants en même temps qu'à ceux de Candé, de Chailles, de Seur, de Cellettes, de Saint-Gervais, de Vineuil, de Mont, de Huisseau, de Tour, de Bracieux, de Neuvy, de Touri, de Dhuizon, de Chambon, de Saint-Secondin et de Saint-Sulpice, le droit, qu'ils fussent nobles ou roturiers, de détruire les bêtes fauves, cerf, biche, porc, laye (sanglier), chevreuil, daim, lièvres, connins (lapins), ou les oiseaux sauvages qui ravageraient leurs biens, qu'ils fussent gros ou petits ; elle ajoutait en outre une prérogative curieuse dans un temps où les chasseurs ne respectaient pas souvent les propriétés du pauvre, celle de clore les héritages et de les entourer de haies, de murs ou de palissades, s'ils ne contenaient pas plus de deux arpents (2).

Hugues de Châtillon, qui succéda à la comtesse Jeanne, plus raisonnable que ses prédécesseurs, reconnut le bon droit des religieux de Chouzy et leur donna la paix en

(1) Archives du département de Loir-et-Cher, liasse du prieuré de Chouzy.

(2) Voir Archives départementales de Loir-et-Cher.

janvier 1293. Il consentit à ce qu'ils jouissent de leur droit de justice, et reçussent les amendes qui leur appartenaient à raison de leurs prieurés de Chouzy, de Chambon, d'Orchese, de Mesland, de Villerfol, etc. (1). Par son testament, fait en 1299, il laissa 10 livres à l'abbaye de La Guiche. Les malheureux paysans ne furent pas oubliés.

« Encore veuil ie et commans que cent cinquante livres soient especiament données et desparties as poures mesnayers d'environ mes troys forez de Blésois, assavoir, de Ruissi, de Bologne et de Bloys... (2). »

En l'an 1300, mourut Jean de Conan prieur de Chouzy; on l'enterra dans une tombe de pierre, près de la chaire à prêcher de l'église de Marmoutier (3). On grava sur les marches du tombeau l'épitaphe suivante :

CY-GIST JEHAN DE CONNAN
PRIEUR DE CHOZI QUI TRESPASSA L'AN MCCC.

Hugues de Chatillon II, qui mourut en 1307, choisit sa sépulture à la Guiche, dans les termes suivants :

« Je eslis ma sepulture à La Guiche, se je muer de Paris en ça vers Blesois et se ie muer de Paris en ça envers Therasche, ie eslis ma sepulture à Foesin (4). »

Étant mort plus près de Blois, il fut inhumé à La Guiche près de ses ancêtres. Par son testament, dont Jean de Vil-

(1) V. *Mémoires de la Société archéologique de Touraine*, t. XXV, p. 254.

(2) *Preuves de l'Histoire de la maison de Chastillon*, par DU CHESNE, liv. IV, p. 93, *id.*, Paris, 1621.

(3) Collection GAIGNIÈRES, *Tombeaux et épitaphes des églises de France*, t. Ier, folio 83.

(4) Voir *Preuves de la maison de Chastillon*, par DU CHESNE, p. 93, liv. IV. Paris, 1621.

lesavoir fut témoin (1), il laissait à l'abbaye de Marmoutier une somme de 20 livres (2).

Le 2 juin 1352, pendant que Louis II gouvernait le comté de Blois, Bouchard, seigneur de Lille et de Douai, reconnut que la haute, la basse et moyenne justice de la seigneurie de Chouzy, de Dansé et de La Fosse (3), appartenaient au cellerier de Saint-Florent.

Les années qui suivirent furent épouvantables à traverser pour les habitants du Blésois. La guerre régnait en France dans toute son horreur. Chouzy, privé de ses fossés par les comtes de Blois, ne pouvait guère opposer que deux maisons fortifiées, Château-Gaillard et la maisonde la Tour, bien faibles remparts contre une armée envahissante accoutumée à la victoire. Chaque jour les Anglais faisaient de nouveaux ravages, et surtout les bidaus, espèce de coupe-jarrets, voleurs de grand chemin, dont Froissard parle en ces termes :

En guerre par acoustumance
Portant deus dars et une lance
Et un coustel à la ceinture
D'autres armeures n'ont cure (4).

« ...Les chefs des grandes compagnies, plus rébarbatifs que des singes qui mangent poires qu'enfants leur veulent voller,... s'appelaient Briquet, Ruschère, Perrolde, Savari, Antoine le Nègre, Taillecol, Tallebert ou Batifol (5). Les plus célèbres étaient surtout Robert Canolle et Rufin. »

(1) Villesavoir est un hameau dépendant de Chouzy, et donna peut-être son nom au frère Jean.

(2) Voir Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon.*

(3) Fief du prieuré de Chouzy à Tour en Sologne.

(4) V. Froissard, t. Ier, avec Am. de Kerwyn de Lottenhove, 1870.

(5) *Id.*, p. 437.

Ce dernier « devint si riche et si puissant d'avoir et par espécial d'or et d'argent content qu'on n'en pouvoit scavoir le nombre, et chevaulchoyent souvent iceulx pillarts, autrement dicts compaignies, l'un jour jusque près de Paris, l'autre jour vers Orléans, un autre jour vers Chartres ou vers la Touraine, et ne demeura place ne ville ne forteresse, si se elle ne fust moult bien gardée qui ne fut adont tout comme dérobée (1). »

Leurs bandes s'emparèrent de Troo, de Mondoubleau. Le comte Louis, d'abord impuissant contre elles, finit cependant par les chasser de ses domaines, grâce au concours de son maître d'artillerie, Pierre de Fontaine, et d'un brave écuyer venu du Hainaut, nommé Allars de Donstienne.

« Dedans le conté de Bloys, il y avoit si grant fuission de pillars et de robeurs qu'ils couroient tous les jours jusques as portes de Blois, quand ung bon escuiers de Haynnau, qui s'appeloit Allars de Donstienne, y vint de par le comte Loys de Bloys. Chils emprist le governement du païs et le treuva deurement empeschiet quand il y vint premièrement, si fist sus les ennemis du païs maintes belles chevaulchées et maintes apertises d'armes et en fist tamaint morir par ses hardies emprises et delivra toutte la dite conté de Bloys ; il fist tant, par ses proêches, qu'il en chei grandement en la grasce et en l'amor du roi de Franche et devint chevaliers (2). »

Mais que de désastres dans nos campagnes où le nom des anglais est encore en exécration ! A Chouzy, nos paysans montrent aux voyageurs le Grabuchet, d'où ces ennemis nationaux bombardaient la Grand Cour à Coulanges, le

(1) Froissard, voir *suprà*.
(2) *Id.*, t. VII, p. 15.

camp où ils se retranchaient dans le Rançon, les ruines accumulées sur le sol datant pour eux de ces tristes époques.

Dès 1362, nous dit de Martonne dans son histoire de La Guiche, on réparait le couvent de cette abbaye (abymé par le fet des guerres).

Le comte Guy, en 1383, amortit aux religieux de cette communauté certains héritages, domaines, rentes et possessions, tenues de lui en censif, qui leur avaient été données par sa cousine Isabelle d'Avaugour, vicomtesse de Thouars et dame de Mayenne (1).

En 1392, Élie d'Angoulême, trente-troisième abbé de Marmoutier, présida un chapitre général tenu à Marmoutier. Il y jugea un différend entre le sous-sacristain, le sous-aumonier, le sous-armaire et le réfectorier contre le prieur de Chouzy, qui refusait de leur payer la somme de 36 livres que l'abbé Jean avait assignée sur les revenus dont il avait augmenté ce prieuré, pour acquitter les charges de la chapelle Sainte-Croix, fondée par lui, dans la chapelle de Marmoutier (2).

Ce chapitre général réunit non seulement l'abbé et les prieurs de Marmoutier, mais encore les principaux officiers, à savoir : le prieur claustral, l'aumônier, le bailli, le sacristain.

Notre prieur fut condamné à payer les 36 livres réclamées par son chef spirituel.

Le 8 octobre 1412, le comte d'Orléans faisait solder à Jacques de Peschin, gouverneur du comté de Blois, 350 livres qu'il lui devait :

(1) Voir *Preuves de la maison de Chastillon*, par Du Chesne, *Histoire de la maison de Chastillon*, p. 172 et 173.

(2) V. *Mémoire de la Société archéologique de Touraine*, t. XXV, p. 308 et 309.

« Pour avoir commandé et mis dans les forteresses du Blésois un certain nombre de gens d'armes par doubte (crainte) des Anglais qui estoient à cette époque dans le Blésois (1). »

En 1427, ces derniers s'emparèrent du Maine, du Perche et d'une partie de la Beauce. Nos campagnes ne durent certes pas être épargnées lors de cette nouvelle guerre.

Les archives de la bibliothèque municipale de Blois contiennent en effet, dans le fonds Joursanvault, un grand nombre de pièces se rapportant au paiement de sommes importantes « dues pour le fet des guerres ».

Le château de Blois avait été crénelé et garni de canons. Archambauld de Villars, son gouverneur, commandait une troupe nombreuse de bombardiers, d'archers et d'hommes d'armes. Les bourgeois eux-mêmes dans le mouvement militaire tenaient leur place, car ils avaient été chargés de la garde des portes de la ville, et payaient chaque an « cinquante livres » au capitaine chargé de la défense.

Pendant la captivité de Charles d'Orléans en Angleterre à la suite de la bataille d'Azincourt, le frère de notre duc, le comte des Vertus, commanda le Blésois, mais il mourut en 1420, et Jean de Dunois fut chargé de la défense des biens de l'absent. Malgré ce hardi batailleur, en 1428, les Anglais assaillirent Chouzy et vinrent un moment déployer leurs étendards devant Blois, où étaient La Fayette et de la Tour.

A ce moment critique, paraît Jeanne la Pucelle, la libératrice, Jeanne, la candide vierge, dont le nom est resté à travers les âges comme un symbole de pureté et de courage. Vers la fin du mois d'avril, elle arrive à Blois,

(1) Voir Archives Joursanvault, Bibliothèque de Blois.

accompagnée du maréchal de Retz et du sire Ambroise de Lor ; elle fait bénir sa bannière dans le vieux temple de Saint-Sauveur, et part pour conduire ses troupes à la victoire. Les Anglais terrifiés abandonnèrent bientôt nos campagnes et Chouzy qu'ils avaient couvert de ruines depuis le Thuilay jusqu'à la Grosse-Armée, depuis La Guiche jusqu'aux Champs Besons et à la Bordinière.

Notre prieuré cependant, malgré ces luttes continuelles, s'était bien relevé des ruines des siècles précédents. Dès 1400, d'après les titres déposés aux archives départementales de Loir-et-Cher, il possédait de nombreux biens, tant à Chouzy que dans des communes assez éloignées de ce centre.

1400. — Trois setiers de terre à la Champaigne, loués à Barbary.

1402. — Trois quartiers de terre à la Champaigne.

1403. — Un arpent de vignes à Asnières.

1403. — Une autre pièce de vignes au même lieu.

1410. — Un arpent de terre à la Hodelle, loué à Barbary.

25 juin 1436. — Location à Robin Boissolade d'une maison sise rue des Bordes.

22 décembre 1436. — Location à Jean Couassié d'une maison sise au Tertre.

1er septembre 1439. — Location à Anxoine André de trois quartiers de vignes aux Grappemault.

1442. — Bail à Macé Crouyn, de trois arpents de friche à la Gelleric. (Not. de Chouzy, Jean Rapin.)

12 Janvier 1452. — Location de trois quartiers de vignes aux Grappemault.

24 mars 1452. — Location d'un gast à Seuvre, par Pasquier David, à charge de construire.

18 novembre 1452. — Location par Jean Poisson aux Grappemault.

16 avril 1455. — Jean Poisson loue une pièce de terre au profit de la Crosse. Cette même année nombreux beaux aux Bordes, à la Borde, au grand clos de Laleu.

7 mai 1460. — Location de trois quartiers de terre à Michelet.

16 octobre 1462. — Location à Pierre Bossu de trois quartiers de terres en friche.

1462. — Location de terres au carroir à la Paille (Louis-François Patin, notaire).

1464. — Location d'une maison sise sur la grande route de Chouzy, et tenant à la fabrique.

8 mars 1466. — Bail d'un arpent de terre abritant sur la maison du curé et sur le chemin de Chouzy à Coulange; *id.* à la Gellerie, au puits Guillemets.

7 mai 1468. — Location à Jean Lamy d'un quartier de terres aux Bordes.

9 mai 1468. — Bail par Aimoin au profit de la Crosse d'un arpent de terre aux Coquelins, près le Veau.

Même jour, bail par Thomas Turquanet d'un demi-arpent de terres aux Grappemault.

14 avril 1486. — Location aux nommés Jean Guillotin, Jehan Viart, Mathurin Bosseau, Marc Rufin, Jehan Beau-fils, Johannot Lunay, de quatre arpents de terre à Laleu.

16 avril 1487. — Location aux sieurs Pierre Duduit, Jehan Leloup, Mathurin Valoreau, Jacques Guiet, Alexandre Jean, de trois arpents, etc., etc.

Au moment des épouvantables guerres qui ravagèrent nos pays pendant le XIV[e] et le XV[e] siècle, les religieux de Marmoutier, de même que certains seigneurs, avaient fait remise du cens à leurs malheureux corvéables. Ceux-ci, quand la tourmente fut passée, se targuant à Chouzy, à

Chambon, à Orchaise, de la générosité effectuée à leur égard comme d'un titre de prescription, refusèrent de payer la taille due au comte de Blois, sur laquelle le prieur de Marmoutier prélevait certains droits.

Ce fut l'origine d'un procès qui dura de longues années. Les religieux, frustrés dans leurs droits, eurent recours à l'autorité du régent qui devint depuis Charles VII, et obtinrent de ce prince des lettres leur donnant gain de cause.

« Charles, fils du roy de France, régent le royanme, daulphin de Viennois, duc de Berry, de Touraine et comte de Poitou, au premier sergent royal qui sur ce sera requis, salut : Nos bien amez abbé et couvent de Maremoustier, près Tours, de l'ordre de Saint-Benoist, estant de fondacion royale, nous ont fait humblement exposer et complaignant que, ja soit qu'à certains et justes tiltres, à déclarer en temps et en lieu, se mestier est, ils aient droict et aient acoustumé et aient été et soient en bonne possession et saisine d'avoir, prendre et percevoir, par chacun an, au terme de la Toussaincts, sur les tailles que nostre très chier et aimé cousin le comte de Blois prent et liève chascun an au dict terme sur les habitans de Chozy et de Chambon, par la main des collecteurs d'icelles de tailles, c'est assavoir sur les habitants de Chozy vingt et cinq livres, et sur les habitants de Chambon la somme de cent sous tournois, le tout de rente, en possession et saisine que les dits habitants, au mandement et commandement de ses gens et officiers ou aultrement soit tenuz faire asseoir chascun an sur iceulx lesdites tailles, tant pour payer nostre cousin de ce qui lui est deu comme pour payer lesdits complaignans, et icelles tailles ceuillir et lever ou faire ceuillir et lever et par les collecteurs, sans refuser ne contredire de payer aux dicts complaignants icelles rentes, et s'ils faisoient ou s'effor-

çoient de faire le contraire, de le contredire et empescher et de le faire reparer par voie de raison et de justice ; et combien que cestes droits possessions et saisines les dictz complaignans ayent joy et usé, tant par eulx que par leurs prédécesseurs et ceulx dont ils ont cause et droit en ceste partie ; par tel et si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire, et qu'il souffist et doit souffire à bonne possession et saisine avoir acquise, garder et retenir, et par les derrenières années et derreniers exploicts, neantmoins, les dits habitants de Chozy et de Chambon depuis an et jour en ça de fait ont reffuzé de faire et asseoir les dictes tailles tant pour payer nostre dict cousin comme pour payer les dictes rentes, et ont fait deffault et cesser de payer lesdits complaignans de leurs dictes rentes, qui est au grand grief, préjudice et dommaige d'iceulx complaignans, et en les troublant et empeschant en leurs dictes possessions et saisines, a tort, sans cause, induement et de nouvel, en regard à certaines nos lettres de relièvement par eulx de nous obteneues, si comme ils dient, requérans sur ce leur estre par nous pourveu de remède convenable. Pourquoy nous, ces choses considérées te mandons et commectons que, appelez ceux qui seront à appeler par devant toy, devant l'église dudit lieu de Chozy, pour tous lieux et choses contentieuses, tieng et garde de par nous lesdicts complaignans en leurs dictes possessions et saisines et d'icelles les fays souffire et laisser joir et user paisiblement, en contraignant à ce faire les dicts empeschans et touz autres qui à seront à contraindre, par toutes voies deues et raisonnables. . . . .

. . . .

« Car ainsi nous plaist-il estre fait nonobstant la coustume du pays, quant à attendre d'assise et lettres subreptices impetrées et à impetrer à ce contraire.

« Donné à Tours le second jour d'avril, l'an de grâce mil quatre cens et vingt et un après Pasques. Par monseignor le régent daulphin, à la relacion du conseil de M. Lancelot (1). »

Forts de cette autorisation, les religieux de Marmoutier firent assigner leurs adversaires devant le juge royal.

« Et à la requeste desdicts complaignans, je Guillaulme Malelance, sergent du roy nostre sire au Baillage de Touraine, le dimanche 29 juin mil quatre cents vingt et un me transporte en la ville de Chozy soubs Bloys, a heure de messe et que les paroissiens d'icelle paroisse de Chozy estoient en l'église dudict lieu en tres grant nombre, et là publiquement, je lis à haulte voix que je estois illec venu pour parler aux habitants d'icelle paroisse et leur dire aucunes chouses de par le Roy nostre sire et monseigneur le regent, et que, après la messe, ils attendissent devant la porte de l'église, et là leur diroie et feroye ce que je deuvoie et en charge m'estoit de faire; laquelle messe chantée, me transporte devant la porte de l'église dudict lieu et illec apprehende en personne les personnes qui s'ennivrent, c'est assavoir Jehan Dupuis, marellier et procureur de la fabrique d'icelle église, Jehan Guinchier, Jehan Crouin, Michelle Hui, Michel Jobert, Pierre de Neurcé, Jehan Becidacier, Michel Tourain, Estienne Leboulangier, Bernart Ardillet, Estienne Rueu, Jehan Quartier, Jehan Lebreton, Guillaume Petit, tous paroissiens de Chozy, lesquels et chacun d'eulx, en la présence de Guillaume Lepeignol sergent de Monseigneur le duc d'Orléans au baillaige de Bloys, à moy baillé par le lieutenant de monsieur le gouverneur et

(1) Voir Archives du département de Loir-et-Cher. — *Études sur le servage.* Dupré, *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Blois.*

[illegible] de D[illegible] [illegible] que aucune [illegible]-[illegible] [illegible] dessus dictes lettres de comparoir et par moy à ce appelé, je adjournay, c'est assavoir ledit Jehan Dupuis, tant en son nom et comme procureur et marrellier de la dicte église et paroisse de Chozy, et les autres dessus nommez, tant en leurs noms comme pour tous les autres habitants de la dicte paroisse a estre et à comparoir par devant moy devant la porte de la dicte église, mardy prochain à heure de..... pour veoir la dicte complaincte ramenée; et je fis commandement audit marrellier et aux dessus dicts présens qu'ils fissent savoir mon dit adjournement aux aultres paroissiens absens et leur dissent que feussent audict jour lieu et heure par devant moy, pour veoir faire ce que dit est. Et ce fait ce jour mesme et incontenant, me transporte en la ville de Chambon, à heure de messe, etc.

. . . .

« Et ledict jour de mardy, me transporte devant la porte de l'église dudit lieu de Chozy à heure de..... ou environ, et incontinent, se présentèrent par devant moy : frère Pierre Trichart, religieux et procureur desdicts abbé et couvent de Marmoustier; Jehan Dupuis, procureur et marellier de l'église de Chozy ; Raimbault et Messaigner, procureurs et marelliers de Chambon..... Au regart des dicts abbé et religieux, je les maintiens et garde en leurs possessions dessus dictes, après que je eus faict lecture tout au long des lettres de Mgr le Régent et que je eus levé et osté tous empeschemens mis au contraire et osté la nouvelleté en tant que je devoye. Et ce fait, je demande aux dicts habitants de Chozy et de Chambon s'ils ne vouloient auculnement opposer contre l'exécution des dictes lettres que volontiers, je les y recepvroye. Lesquels me répondirent qu'ils se tairoient par devers lesdicts abbé et couvent de Maremoustier et feroient raison d'eulx. Et comme

il me sembloit la dicte réponse ne souffire pas, s'ilz ne disoient formellement, s'ilz s'opposoient ou non, et que, icelle response portoit reffus et opposition taisiblement, je pris et mis en main du roy nostre sire le débat et chouse contencieuse, et leur fis commandement de restablir, dont ils ne firent rien. Et donne et assigne jour aux dessus dicts de Chozy et de Chambon et aultres contribuables, à payer les dictes tailles, et mesmement au dict Jehan Dupuis, tant en son nom, comme procureur et marrelier de la dicte église de Chozy et aux dicts Raimbault et Messaiger, tant en leurs noms que comme procureurs et marreliers de la dicte église de Chambon, a estre et comparoir par devant vous M. le bailli de Touraine ou vostre lieutenant à Tours au dixième jour de la prouchaine assise du lieu de Tours pour veoir plus à plein maintenir et garder les dicts religieux en leurs possessions et saisives, dont plus à plein est fait mention es dictes lettres, etc... Et tout ce je certifige estre vray par ceste presente rellaction scellé de mon seel duquel je use en mon office (1).

« Donné et faict les jours et an dessus dicts. »

De semblables lettres datées du 2 avril 1421 avaient été obtenues par les religieux contre les hommes taillables de Fontaine Meslant et d'Orchaise. Cependant, malgré plusieurs condamnations successives, le procès trainait en longueur. Le 19 mars 1425, de nouvelles lettres-patentes condamnèrent à nouveau les défendeurs.

« .....Ne les recepvons en leur opposition ou refus et les

(1) Original sur parchemin (voir Archives de Loir-et-Cher), avec petit sceau de cire rouge portant en lettres gothiques sur un écu les initiales majuscules gothiques G. et M. — Tour formé de quatre demi-cercles en quadrilobe, avec cercle de perles intérieurement.

en avons déboutez, déboutons pour leur déffaut, confirmant lesquiels déffendeurs moyennant le serment dudict procureur des dicts religieux qui nous a affirmé avoir bon droit a ladicte cause et nous condamnons avoir condamné par sentence de payer et rendre aux dictz religieux, la dicte dixme de six cents livres pour les arrérages de ladicte taille de vingt livres, des dictz trente années par impétration des lettres royaux au dict jour et feste de la Toussainct et condamnons les dictz défenseurs à payer aux dictz religieux les despens.

« Le 19 mars 1425.

Signé : « VACHERIE, pour Estienne GARNIER. »

Plusieurs autres pièces des archives de Loir-et-Cher, datées des 11 avril 1437, 29 décembre 1437, 31 octobre 1438, 9 et 28 novembre de la même année, 19 mars 1439, concluent toutes dans le même sens. La dernière contient la transaction qui mit fin à cet onéreux procès.

« C'est assavoir que le duc d'Orléans et les religieux dispensent les habitants des arrérages écheus, moyennant un paiement de 28 livres tournois par an, moitié pour le duc, moitié pour les religieux, pendant huilt ans et après, les dictz habitants seront tenus de payer les 50 livres par an par moitié...

« Fait le samedi dix-neuvième jour de mars mil quatre cent trente-neuf. »

Le procès concernant la paroisse de Chambon durait encore en 1464, ainsi que le constate une pièce des mêmes archives, datée du 14 avril de la même année, dans laquelle Michel de Villebresme, garant d'Estienne Dauget :

« Maintient que les demourans habitants en certain ostel (manoir rural) a lui appartenans en la paroisse de Saint-

Secondin, près le moulin d'Andillon, ne sont aucunement tenus de contribuer au paiement de la taille, nommée taille de Chambon, appartenans au dict sieur comte de Blois. »

Mémoire signé par le procureur général Lebourelier.

En 1460, le prieur de Chouzy avait été forcé d'aller en justice pour une contestation relative à un fief appartenant à Jeanne de Faveroys, veuve de messire Jehan du Refuge pour la moitié, et aux héritiers de feu messire Jehan de Villebresme ; peut-être ce nouveau procès fut-il la conséquence de la demande relative aux tailles de Chambon (?) (1).

L'abbaye et ses prieurés passaient du reste par une crise difficile, car à la suite des guerres des Anglais, l'abbé Gui Vigier le jeune engageait sa crosse pour subvenir aux besoins du couvent (2).

Sous le règne de Louis XI, le prieuré devait néanmoins posséder un assez beau revenu, si l'on en croit les nombreux baux dont les textes se retrouvent aux archives de Loir-et-Cher. Un registre de cens, daté de 1465, nous fournit de curieux renseignements sur les habitants et les climats et lieux dits de cette lointaine époque, dont le seigneur prieur était Gui Vigier, que nous venons de voir signalé comme abbé de Marmoutier.

Le cens, nous dit le manuscrit, se payait à Blois, le lendemain de la décollation de saint Jean-Baptiste, et était reçu par les mains de Pierre de Cugny.

Les familles ou biens de main-morte astreints à ce cens étaient les suivants :

(1) Archives départementales de Loir-et-Cher.

(2) V. *Mémoire de la Société archéologique de Touraine*, t. XXV, p. 231.

Aleaume Macé, Anxoine, Ardillier, Aubouin, Aubourg.

Baudry, Le Baillif, Beaudoin, Barbary, Bracquier, Briatu, Beigu, Bélin, Berault, Bernier, Bigot, Boisseau, Boisselais, Boisselade, Boissevin, Bouhaire, Bouhier, Boulanger, Bossu, Mire Bourdon, Bourgon, Bourreau, Bourillon, Bouault, Boutard, Bretier, Brossé, Bruère, Brun, Bruneau, Butard.

Carrouger, du Carroy, Chalopin, Challet, Chambard, Champain, Colo, Coquillart, Conault, Crouyn, Couteau, Corbin, Croisson.

Dalu, Daridan, Sr de la Croix, Desoches, Desbrosses, Drugeau, Duduit, Doucet, Dubin, Dubourg, Dupuy, Sr du Temple.

École de Chouzy, Église de Chouzy.

Fabrice de Chouzy, Fabrice du Saint-Sacrement de Chouzy, Fay, Sr de Ferrières, Ferrand, Mire Flandrin, Fontaine, Fontenelle.

Gallet, Mire Gaillard, Garendeau, Garnon, Gastineau, Gillou, Guenault, Gautier, Guignard, Guernon,. Godineau, Guillepin, Guillier, Guilloteau, Guy.

Haudebourg, La Herberde, Hiver.

La Jacquette, Jehenneau, Jussance.

Le prieur de Chouzy, le prieur de Lancé, Larpenteur, Sr Laumasse de Philippe, Lambert, Laumer, Saint-Laumer, Lefer, Lemay, Levées, Légarée, Leroux, Le Texier, Mre Lignée, Sr Ligny, Mre Louaud.

Macé, Maillard, Mallard, Malpelle, Marchand, Massot, Marmoutier (religieux de), Maubouer, Mauclerc, Mesnage, Mesnager, Maurice, Mestivier, Moirand, Morry.

Naudin, Nevers, Normand, Nourréchau, Nourisson.

Pasquier, Peloquin, Picard, Pianin, Philipot, Pillorget, Poullain, Prévost.

Quartron.

Rabier, Ragois, Raviau, Révery, Remont, Roger, Rousseau, Rotier, Rousseau, Ruelle.

Saint-Solenne (le prieur de), Sébille, Sernic, Simonneau.

Texier, Thérault, Thiberge, Thiercelin, Thomas, Sr du Temple.

Vachier, Le Viétz, Vau, Valloreau, Vincent.

Quant aux lieux dits, voici ceux que nous avons pu relever sur ce précieux volume.

L'Aumosne.

La Bataille, La Balle, La Boire, La Bonnefille, Les Bordebures, Les Bordes, Les Bordures ou Boudures, Le Buisson-Pertuis, La Bourdaine, Le Buisson-Couché, Le Buissonnet.

Le Carrois, La Cavardière, le Champ Chapon, le Champ d'oiseau, les Champs Girault, le clos à la Brune, le clos Chambart, le clos des Chapelles, les Chaimtres, Chéry, le chemin d'Amboise, la Chaussée, les Chalustres, le Cimetière, la Carte de la Gellerie, les Coquelins, Les Croules, le clos aux Pucelles, le clos de Larcif, la croix du Veau.

Les Davières, le dessus des Chaussées, le dessus de la Cisse, le dessus des Roches.

Les Essarts.

Le Follochet, la fontaine de Chouzy, la fontaine de Monsceuil, les fosses d'Asnières, la fosse de Houdonnault, le four de Chouzy.

Les Gourdaults, la Grange rouge, les Grappemault, le gué de Gély, le gué Moreau, les Gués, le Guey, le Grand-Champ, la Grande-Rivière.

La Harnaudière, la Haudelle, Hodelle ou Vauderne, la Hertaudière, la Hézée, les Hulles.

Les Isles, l'Islevert.

Les Jouberts, la Juquietterie.

La Lande, l'Aubépine, l'Ambuasse, les Loz, la Levée (au delà de la).

La Marelle, les Marées, le Marchais, la Massonnière, les Maugratis, les Maugrats, le Maupas de la Carte, le Mesnage, le Montloré, le Moulin de dessus, le Moulin de dessous.

La Noue Guerry, les Noues, la Normandie, la Noue du Fresne.

L'Orme du Carrois à la paille, l'Orme de Monsceuil, l'Orme de Tou.

Les plantes de Gellerie, le Pommier aigre, la Poste neuve, le Presbytère de Chouzy, Le Plet, le pastis de Montreuil, le pastis de la Carte, le pastis d'Espineux, le pastis Mouchet, le pastis Marchais, les prés de la Carte, le pré de Bonnedame, le pré de la Cisse, le pré d'Herbault, le pré Marteau, le pré de Lignières, le pré Morin, le pré de Saint-Martin, le pré de Saint-Laumer, les prés Vernois, la Perche, la Perrière, le Perron, la porte Neuve, les plantes de Gellerie, le pertuis de la Carte.

La Raoudouer, la Ramée, la Rivière, la Rotte de la Carte, les Roches aux moines, le ruau Chenier, la rue Sanglier, le Rancon ou Rasson (appartenant aux religieux de Marmoutier).

Le Sauchier, le Saint Supot, Les saules au prévôt, les saules Rondeliers, le saule Rué, la Souche.

Le Tertre, le Thuillet ou le Tillay, la Touche Saint-Martin.

La Vallée, la Vallée du Tertre, le Vau, la Varenne, le Vau Regnart ou Renard, le Vau des Portes Neuves, les Vernous, les Vignes Cot, la ville de Chouzy, le Vivier au prieur, Villesavoir.

A mesure que le siècle s'avance, les baux du prieuré deviennent plus nombreux. Ils s'effectuent presque tous au

profit de la « Crosse ». Les biens dont il est question dans les titres sont situés au grand clos de Laleu, à la Rapillerie, aux Pendants, au Rançon ou Rasson, aux Renardières, à la Normandie, non loin de la demeure du curé.

« Qui terre a, guerre a », dit un vieux proverbe ; nos religieux l'expérimentèrent mieux que personne, si nous en croyons une sentence rendue le 12 février 1488. Les Clarisses de la Guiche, qui avaient à cette époque comme abbesse Jehanne la Bretonne, se refusèrent de payer la dixme pour des terres qu'elles possédaient sur le territoire de Chouzy et qui relevaient de Laleu, fief appartenant au prieuré de Marmoutier. Le prieur les actionna et les récalcitrantes religieuses furent condamnées à indemniser les seigneurs spirituels et temporels de la redoutable censive.

Cette querelle de clocher passionna, comme toujours, les esprits, et la vindicative abbesse ne perdit rien au procès, car un riche bourgeois de Blois, Guillaume Rousseau, laissa au couvent l'année d'après, le « pénultième jour de juillet », un legs de six livres assis sur le lieu de la Justinière, aux Grouëts, sur le territoire de notre commune.

De 1511 à 1515, François Sforze (1), abbé de Marmoutier, contracta avec l'autorisation de la communauté quelques baux emphytéotiques pour des biens dépendant de la Graineterie de Blois, dont Laleu relevait. Il est permis de supposer que certaines terres de la commune de Chouzy furent comprises dans cette mesure.

Un fait curieux à noter dans cette circonstance est le manque de liberté de l'abbé, forcé de consulter ses subordonnés pour obéir à la discipline ecclésiastique et aux statuts du couvent.

(1) Voir *Histoire de Marmoutier*, par Dom Martène.

Son successeur Mathieu Gauthier céda le 15 décembre 1536, à Philippe Hurault, l'abbaye de Marmoutier. Le nouveau bénéficiaire lui abandonna en échange un grand nombre de prieurés qu'il avait en commende, entre autres celui de Saint-Martin de Chouzy. Le traité qu'ils passèrent à ce sujet fut présenté au pape Paul III, et confirmé par bulle expédiée le 22 janvier suivant.

Philippe signa plusieurs baux de terres situées dans la « chastellenie de Chouzy », au clos des Vaudueurs (Vauderne), « à la place où se trouvait autrefois le four à ban ». Bardillet, bailli de Bury, de son côté, avait, dès le 27 décembre 1508, affermé des biens aux Mesnaiges. Le prieur avait donné en location des terres situées près des fossés de la ville, mais le titre le plus important parmi les nombreux parchemins des archives départementales est sans contredit la déclaration de biens que fit en 1522 Gilles Baudouin, « prestre, prieur au prieuré de M. Saint-Martin de Chouzy, dépendant de l'abbaye de Marmoutier, ordre de Saint-Benoist ».

Voici le résumé succinct de cette pièce capitale.

Le prieur de Chouzy possède :

Le droit de dixme comme curé, sur toutes les vignes de la paroisse.

La maison du prieuré ; une maison sise Grande-Rue à Chouzy.

Une pièce de terre aux Chapelles, une autre aux prés Nauriers.

Huit arpents de terre joignant les religieux de Bourg-Moyen.

Une pièce de terre en la paroisse de Vienne, joignant Saint-Laumer de Blois.

Sept septiers de terre, joignant au chemin par lequel on va de Chouzy à Herbault.

Une pièce de terre d'un arpent, à Tour en Solloigne.

Dix-huit boisselées de taillis et d'aulnaies, joignant le chemin qui va de Clénord à la Chèze.

Une pièce de terre à Landes, plus dix arpents dans le même pays.

Dix-huit boisselées à Tour en Solloigne, et quarante arpents sur le chemin qui va de la Chèze à Tour en Solloigne.

Une maison à Blois, située dans la rue de la Foulerie, en face la Maison de Ville.

Une maison noble, dite la Chèze, contenant 18 boisselées, sise à Tour en Solloigne, le long du Beuvron.

Quatre arpents de bois de haulte futaye, joignant la dicte maison.

Deux arpents joignant aux hayes de la grande mostoyrie.

Six arpents de bois à Laumossière.

Une mostoyrie appelée La Quarte, de 85 arpents (à Chouzy).

La mostoyrie de la Grange-Rouge à Chouzy; elle contient 7 setiers de terres labourables.

Une pièce de terre de 6 arpents de bois.

Une pièce d'un arpent de bois (la Galivière).

La mostoyrie de dessus à Chouzy, contenant 94 septiers de terre.

La mostoyrie de la Arnauze (Chouzy), contenant 66 septiers de terre.

La mostoyrie de la Rivière (Candé), contenant 57 septiers de terre.

La mostoyrie de la Chastellerie (Mesland).

Paroisse de Mesland, un censif de deux sols 6 deniers.

La mostoyrie de La Chaise à Tour en Solloigne, contenant 60 arpents.

La mostoyrie de la Gagnière à Tour en Solloigne, contenant 45 arpents.

La mostoyrie de David (paroisse de Josnes à Poultier).

Un moulin à eau (même paroisse).

Un moulin à eau dit de Baigneaux, assis sur la rivière du Beuvron.

Un moulin à eau dit le moulin du Dessus à Chouzy. Ces deux moulins ont le droit de chasse sur tout le comté Blésois.

Un autre moulin à draps, dit le moulin Fouleret, contenant 2 quartiers et 5 demi-arpents, en la grande prairie de Chouzy.

Une pièce de prés de 10 arpents, aux champs Girault (Chouzy).

Dix arpents de pré, appelés les prés Nouveaux (Chouzy).

Une pièce de terre contenant 6 arpents (Chouzy).

Une pièce de pré, dits les prés Sibars (Sabars, Chouzy).

Le pré Marsaud, contenant 8 arpents, joignant la mostoyrie de la Chèze à Tour en Solloigne.

Un quartier de pré en la paroisse de Vienne.

Une pièce de vignes de 3 arpents au clos des Chapelles (Chouzy).

Une autre pièce de vignes, appelée les Plantes (Chouzy).

Une autre pièce de vignes, aux Distraits, de deux arpents. (Chouzy.)

Deux autres pièces de vignes.

Une pièce de vignes de 10 arpents à Tour en Solloigne, joignant la mostoyrie de la Gaignère.

Une somme de 13 livres due pour droits seigneuriaux, sur la paroisse de Chouzy.

Une somme de 19 livres, sur la maison noble de la Chèze.

Le droit de gralâge, de pressoir banal, de fuye, de bou-

chérie, de four à ban sur la paroisse de Chouzy avec le grand et le petit four dit four à ban, dont dépend un arpent de pré en ladite paroisse, de même qu'un autre arpent de pré, dépendant de la dite boucherie sur la même paroisse.

Le droit de « cueillir » par an 5 boisseaux d'orge, 4 poullets et 2 chappons de rente, par les détenteurs de plusieurs héritages.

Par le prieuré, le droit de haute, basse et moyenne justice sur la paroisse de Chouzy, lieux circumvoisins, baillifs, livrets, procureur de seigneurie, sergent et aultres officiers en la dicte abbaye, et les prisons afférentes aux droits de la dicte justice. Ensemble, droit de fief et de finage.

« Droit sur la rivière de la Cisse, de laquelle je suis seul seigneur sur l'étendue de Chouzy sans qu'aucun autre puisse pescher sans ma permission, si n'est le mercredy des Quatre-Temps qu'il est permis à chacun de la paroisse d'y pescher, en portant la dixme au prieur. »

« Droit de pêche sur la rivière de Loyre en l'estendue de ma justice, jusqu'à dix brasses de large. »

« Par ma maison noble de la Chèze, droit de basse justice avec les droits qui en dépendent par la coustume sur les terres dépendant de la chastellenie de la Chèze avec les droicts et émoluments de fief, quand le cas y escheoit. »

« Droit d'usage sur la foret de Bloys, tant pour mon chauffage et mon four à ban que pour faire bastir en mon dict prieuré. »

« Toutes ces chouses sont de fondacion et domayne dudit prieuré, données ou aumosnées tant par les anciens comtes de Bloys, fondateurs et aultres seigneurs des lieux où les biens sont situés, as come possédant y celles je suis

tenu de dire ou faire dire par chaque dimanche de l'année, la première messe en l'église parochiale dudit Chouzy, y oultre le service divin en icelle, aux quatre festes annuelles, as moyennant les offrandes et oblations que je prends ces dicts jours des quatre festes baillées, à dixme au curé et vicaire perpétuel de la dicte paroisse son chapelain et aultres prestres qui l'assistent aux dicts quatre festes annuelles, comme aux vigilles d'icelles, oultre nourrir et entretenir un religieux pour dire le service accoustumé en la chappelle dudict prieuré, lever et entrettenir les ditz logiz, moulins et mostoyries en bonnes et suffisantes réparations, comme aussi la poursuite des procès de ceux qui ne veulent pas payer par chacun an, à l'abbaye de Marmoutier pour leur table abbatiale, vingt livres tournois, comme aux officiers de la dicte abbaye cinquante-neuf sols, comme aux chapellains de la chapelle de la Croix, fondée en l'église abbatiale dudict Marmoutier, la somme de 24 livres tournois à l'aumosnier dudict Marmoutier, ainsi pour chacun an, six septiers de froment et six septiers de seigle, mesure dudict Marmoutier, comme à Mgr l'évêque de Chartres, 7 livres pour chacun an pour l'exemption de la visitation, plus aux religieux de l'abbaye de Bourg-Moyen pour l'intérêt et l'admortissement d'une maison à moi appartenans à cause de mon dict prieuré, assise en la rue de la Foulerie, en la ville de Bloys, la somme de cinquante-trois sols. »

Cet aveu fut fait en présence de Jean Chivot, notaire apostolique à Blois, et la copie du dénombrement fut baillée aux commissaires du diocèse de Chartres, au mois de juillet 1522.

Le 15 avril 1523, les états de la province, convoqués en exécution des lettres-patentes de François Ier en date du 26 février 1522, se réunirent à Blois dans le réfectoire des

Jacobins. Les noms des délégués présents furent relevés au procès-verbal, par Estienne Billard et Denis Dupont. Ce dernier député « des manants de la ville de Bloys » était un des officiers les plus en vue de la justice du fief de Laleu, car, dans le registre où l'on consignait les gages accordés aux officiers de l'abbaye, nous le voyons figurer comme touchant 100 livres. Jean Barreau, son procureur fiscal, n'y est inscrit que pour une somme de 30 sols, Jacques Lanac, lieutenant, en percevait 60, Mathurin Gasseau, le greffier, 40 (1).

En 1539, lorsque Charles-Quint demanda à François Ier l'autorisation de traverser la France pour se rendre en Flandre, notre petite cité, grâce à la froideur du roi pour les Blésois, qui lui avaient été hostiles en diverses circonstances, put voir la magnifique pompe déployée dans la réception du monarque espagnol.

Par lettres missives datées de Montrichard du 13 novembre 1539, et adressées par Anne de Montmorency, connétable de France, le roi enjoignait à Robert Grenaisie, l'un des maîtres de la Chambre des comptes de Bloys :

« De pourueoir que le pont de Chozy, soit faict qui est pour le passaige public très nécessaire. . . . . . . que le dict pont sera faict selon le drois, mis et rédigé par escript, par la visitation faicte par l'ordonnance du dict Grenaisie, et que pour ceste fois les deniers seront paiés par le recepveur ordinaire du domayne du conté de Bloys, sauf à les reppéter sur qu'il appartiendra pour ce que promptement et besoing fère faire ledict pont. . . et ainsi qu'il sera baillé argent solvable et bons ouvriers qui le faient bon, convenable et fort pour deurer tant pour

(1) Voir Archives départementales du Loir-et-Cher.

la seureté de la venue et passaige dudict emperor, suite et train que pour le passaige commun et public (1). »

Chouzy, depuis longtemps, a perdu cette utile voie de communication avec les communes situées de l'autre côté du fleuve. L'endroit où elle existait a disparu du souvenir des hommes, et nous avons été plusieurs années avant de recueillir quelques indices à son sujet. D'après un vieillard, le sieur Jean Trotte, ancien perrayeur, on verrait entre le 8e et 9e kilomètre au tournant du fleuve, en face presque de la Gaillardière, des piles de pierres espacées d'environ 12 à 15 mètres les unes des autres. Un événement tragique aurait entraîné la destruction de l'œuvre de Grenaisie.

Dans le cours du dernier siècle, le pont était complètement vermoulu, lorsqu'un jour une noce, violon en tête, eut la malencontreuse idée d'aller faire une promenade du côté de Madon. Un peu animés par de copieuses libations, les convives prenaient leurs joyeux ébats au-dessus de la Loire, lorsqu'un craquement sinistre se fit entendre. Le pont s'écroulait entraînant avec lui le marié, la jeune épouse et les gens qui les suivaient. Peu s'en sauvèrent, et depuis lors, le pont maudit ne fut jamais restauré ; ses débris, entraînés par les crues successives, n'ont plus laissé que ces piles, seuls témoins muets du terrible accident (2).

Les prieurs du grand monastère avaient à Blois une grèneterie située ruelle de la Tupinière. Nos archives départementales ont pu sauver de « la brulûre de 1793 »

(1) Renseignement fourni par M. Bournon, archiviste de Loir-et-Cher. (Voir Archives nationales, coté kk, nº 899.)

(2) Ce récit se trouve consigné dans une pièce appartenant à M. Belfils, ancien garde général des forêts, domicilié aux environs de Loches.

une certaine quantité de registres concernant cet important local. Nous avons pu, grâce à eux, relever les comptes de cet établissement, pendant les années 1540, 1543, 1545 et 1548.

En 1540, frère Guérin Garnier, prieur de Saint-Vigor de Ferrières, au diocèse de Séez en Normandie, grainetier à l'abbaye, rend compte à Monseigneur le duc de Lorraine, abbé de Marmoutier, des recettes et des dépenses de sa charge.

« Des tailles de Chambon, Chouzy, Mesland, Orchèze, pour la part de Nos seigneurs de Mairemoustiers, a esté reçue par les mains de honorable homme maistre Francoys Cordon, recepveur ordinaire du comté de Bloys, la somme de trente-sept livres, quatorze sols, 8 deniers tournoys, sur laquelle somme le dict recepveur a retenu quarante-cinq sols tournoys pour ses poines et vacations d'avoir faict et receuilliz les dictes tailles communes, entre le roy nostre sire, à cause de son comté de Bloys, et Messieurs les religieux, abbé et couvent de Mairemoustier. »

Dans la dépense nous relevons :

« Premièrement, pour la pictance ordinaire du grenetier, tant pour luy que pour ses serviteurs suivans, au dict lieu de la Greneterie, la somme de 80 livres tournoys.

« *Item,* le dict grenetier touche uy en mire 46 liv., 13 s., 4 d. tournois pour la ferrure, les harnoys et l'entretenement de ses chevaulx, ensemble pour avoir fourny de boys la dicte greneterie en l'année de ce présent compte.

« *Item,* au serviteur qui a mesuré les grains et iceulz gouverniez aux greniers durant l'année de ce présent compte, 7 liv., 7 s., 4 den.

« *Item*, au serviteur qui va et chevaulche à aller par les champs avecques le dict grenetier, au recensement des grains et denrées de la dicte greneterie, 7 liv., 7 s., 4 d.

« *Item*, pour gaiges de maistre Johan Barrau, procureur de mon dict seigneur l'abbé à Bloys, la somme de 50 sols tournoys. »

Nous avons vu plus haut quels étaient les gages de Denis Dupont et de ses lieutenants ; voici les gratifications qui étaient en outre accordées sur les revenus de la greneterie :

« 100 liv. 1 s. à frère Jean de Salignac, docteur en théologie.

« 100 liv. au seigneur de Mabillère, maréchal des logiz du cardinal.

« 200 liv. au seigneur Alphonse de Fiesque, capitaine gouverneur des Montilz-sous-Bloys, aussi maréchal des logiz du dict seigneur abbé. »

Pierre Boulanger, « nautonnier sur la rivière de Loyre, demeurant à Chouzy, toucha pour la conduite de soixante muids, quatre septiers, une mine de froment des greniers de la dicte greneterie et menez à Mairemoustiers, la somme de 9 livres tournois, qui est au feur pour chaque muids de 3 solz tournoys. »

Les frais des procès en 1540 ne furent pas oubliés, ils coutèrent 92 liv., 4 s. L'étang du Rancon, situé sur la commune de Chouzy et desséché depuis peu, trouve aussi sa place dans ce curieux registre.

« *Item*, fut baillé un septier de froment, mesure de Bloys, pour la despence de troys hommes, lesquels gardèrent l'étang du Rasson à mesure que l'eau si abbaissoit cuydant (pensant) icelluy pescher et lequel ne fut pesché, obstant que le poisson ne se treuve de jauge (grosseur suffisante). »

Les officiers de Laleu eurent chacun un muid d'avoine pour nourrir leurs chevaux.

Le bailli Denis Dupont fut compris dans cette distribu-

tion, qui fut ajoutée comme supplément aux gages accoutumés.

La recette totale s'éleva cette année à 4,382 livres, 4 sols, 6 deniers, et le rédacteur eut soin d'ajouter :

« Il appert la mise depbvoir à la recepte la somme de 977 livres, 18 sols. »

Ce compte-rendu fut porté à Paris par frère Guérin Garnier et approuvé, ainsi que le constate l'arrêté signé d'Étienne, évêque de Bayonne, et contre-signé de A. Vrignault, secrétaire de Monseigneur l'abbé, son excellence revérendissime, le cardinal Jean de Lorraine.

Lors des guerres de religion qui ensanglantèrent la France en 1562, Chouzy dut avoir à supporter les escarmouches des catholiques et des protestants, si nous en croyons des aires de bâtiments brûlés où furent retrouvées des pièces de monnaie datant de cette époque néfaste. Le grand monastère fut pillé, Blois pris. Notre église paya comme les autres son tribut, et vit sa sacristie ravagée, ses vases sacrés enlevés par les religionnaires. Tant dans ses prieurés que dans le couvent, l'abbaye de Marmoutier perdit du chef de la guerre plus de 200,000 ducats. En 1568, Blois fut pris à nouveau par le capitaine Boucard, sectaire farouche du parti huguenot. Les églises furent profanées, les religieux égorgés. Le père Voisin, confesseur des dames religieuses de la Guiche à Chouzy, fut massacré, et son corps, jeté dans la Loire, alla s'arrêter à Tours devant la maison où ce cordelier était né. Des monnaies frappées à l'effigie de Condé circulèrent dans la ville et dans la banlieue, bien souvent les cultivateurs nous en ont apporté trouvées dans leurs champs. Un bail conclu à la date du 18 mars 1598 nous montre que Chouzy ne fut pas épargné ; il est question de la Bordinière :

« Laquelle au moyen des guerres et des troubles de ce

royaume est demourée en très mauvais état et mesmes les batiments et loges presque ruynés, tellement que par nécessité, il convient de dépenser de grosses sommes pour la faire remettre en bonne et suffisante réparation, ce qui est impossible au prieur de faire, si ce n'est en passant le bail de la dicte closerie à quelqu'un pour quelque long temps. »

Les religieux, réunis au son de la cloche (campane), approuvèrent cet exposé et décidèrent de louer le domaine par bail emphytéotique, à condition que le prieur ferait les réparations nécessaires. Elles furent exécutées ainsi qu'il avait été convenu, mais les charbons, les tuiles brûlées, les ardoises épaisses qu'on peut voir encore de nos jours dans la construction, montrent le triste état dans lequel le locataire prit ces restes abandonnés.

Deux ans auparavant, pour subvenir probablement aux besoins du prieuré endetté, le 30 avril 1596, la communauté avait vendu à « honneste homme Mathurin Guibourg, marchand tonnelier à Bloys », une pièce de vignes d'un demi-quartier, assise au clos de la Rapillière à Chouzy (1).

Le 21 avril 1616, le jeune roi Louis XIII, nous dit le journal d'Héroard, partit d'Amboise à six heures, dîna à Escures (2) et revint en carosse à Blois. Il passa nécessairement par la poste de Chouzy, alors dirigée par le sieur Millot, « chevaulcheur des escuries du roy », dont la fille Marguerite dut ouvrir de grands yeux en voyant la pompe du souverain et les brillants costumes de son entourage.

Le séjour de la cour à Blois amena sur le territoire de notre commune un certain nombre de gentilshommes et

(1) Archives départementales de Loir-et-Cher.

(2) Il existait jadis à cet endroit un relai de poste, qui disparut il y a une quarantaine d'années.

de personnages haut placés qui trouvaient ainsi à proximité de la ville l'air pur des campagnes, et des loyers en rapport avec leurs ressources. Aussi trouvons-nous une certaine quantité de signatures intéressantes sur les registres paroissiaux.

Parmi les membres des familles à signaler, citons les suivantes :

Les des Guasts, qui habitaient la Guiche.

Un des Guasts dut posséder la Vicomté, près Blois, si nous en croyons les armoiries figurant au-dessus de la lucarne d'une échauguette. Louise de Merlin des Guasts fut abbesse de la Guiche au XVIIIe siècle, et apposa son paraphe sur le registre des baptêmes, comme fille de noble homme des Guasts.

Nous trouvons ensuite :

De la Foret, maistre avocat au parlement de Paris, demeurant à Chouzy ;

De Lauernot, escuyer, sieur de Villesavoir, un des cent gentilshommes de la reine ;

De Larmbin, fruitier de la reine ;

Chycoinneau, Jacques, receveur des consignations à Blois en 1595. Le nom de cette famille se retrouve dans les personnes de : Henri, 1616 ; dame Anne, 7 mars 1619 ; Marie, dame de Trussay, 1633 ; Chycoinneau, contrôleur général des finances de Bretagne, vers la fin du siècle.

Puis viennent :

Honorable Anne des Cartes, 12 mars 1617 ;

Honorable homme Cymon Chauvet, précepteur des enfants de M. de Chaulmont (avril 1607) ;

Courtin, procureur au siège présidial de Blois.

Honorable homme Jehan de Chateaufort, huissier des salles du roi, marié à Catherine Dauger, à la date du 19 février 1606 ;

Jeanne Le Moyne, mariée à honorable homme Bossu René, huissier des salles du roi en 1627 ;

Honorable demoiselle de Prunelay, Françoise, marraine le 22 mars 1609 ;

Dame Madeleine de Patras, femme de Baizaille, sieur de la Foret, conseiller au parlement du roi en 1616 ;

Péan (Marie), bourgeoise de Blois, fille de honorable homme Péan (Jacques), avocat au siège présidial de Blois (14 octobre 1597) ;

Noble homme messire Regnard, officier de la chansonnerie du roi, 3 septembre 1665. Le même jour, nous trouvons Anne Regnard, fille de messire Jehan Regnard, officier de S. A. R. ;

Scott (Louis), escuyer, seigneur de Meusves. De cette famille nous relevons Scott (Marguerite), 1595-1608 ; Scott de Flandres, son fils Michel, 1603 ; de Scott, écuyer, sieur de la Morinière, le 6 juillet 1608 ; de Scott, sieur de la Grange, homme d'armes, écuyer, garde ordinaire de la reine ; Scott (Constant), écuyer, sieur de Conan, 1er octobre 1610 ; Scott (Catherine-Marie), mai 1644 ;

Noble dame Jeanne de Suramont, fille de défunt noble homme Gilles de Suramont, marraine en août 1662 ;

Dame d'Angro, veuve de noble sire Léger de Grandfort, 1600 ;

Aulbriot (Joseph), commis à la recette des finances d'Orléans, août 1602 ;

Honorable demoiselle de Boisgommay, dont le père était escurier du roi (Fabvre), 1605 ;

Madame de Maillé, nièce de M. de Rougemont de Blois (1607) ;

Tallot (Jacques), « fournisseur des aydes et équivalents des cochons de la ville de Bloys, 1606 » ;

Matquin d'Obigné, « geans d'armes » de France, au tiltre d'Orléans (1607) ;

Noble homme de la Tauerne (Henri), « chef de la fruyterie de la reyne » (septembre 1606);

Noble homme Mathurin de Bènes, héraut d'armes du roi (1610);

Demoiselle Rénée de Vimeur, demeurant à la Guiche (1er octobre 1619);

Galigaï (Sébastien), abbé de Marmoutier (1610) (1);

Cavin (Pierre), procureur au siège présidial de Blois, 1610 ;

Bary, écuyer, sieur de la Cartinière (1611) ;

Noble dame Catherine de la Barre (1605);

Demain, seigneur de la Vanotterie (Vinetterie ?) (1613);

Honorable femme Françoise de Gasnay (1616) ;

Noble dame Anne de Rolland, femme d'Adrien Chartier (1616);

Noble demoiselle Anne de Boismartin (1618) ;

De Moulins (Johan), 1626. Même année, Le Roux, noble homme; noble dame Marie de la Haye; noble homme Jacques Peyrido.

En 1600, nous trouvons honorable homme Ferrand (Gabriel), procureur au siège présidial de Blois, dont le fils fit de nombreuses victimes par sa galanterie, si nous en croyons les registres et les accusations portées par celles qu'il séduisit.

Chouzy possédait encore en 1629 son moulin Fouleret, suivant un article de l'obituaire, car on y voit consigné la mort, « à la Bordinière, de la femme d'un bonhomme Foulon qui y demeuroit ».

En 1631, une peste épouvantable décima la population

(1) Frère du célèbre maréchal d'Ancre.

de Chouzy. Tous les rangs payèrent leur triste contingent à la terrible maladie. Près de cent vingt personnes furent successivement enterrées. Parmi elles :

La fille de Mathurin Dupuitz, le closier de M. Croizandeau, « ensepulturée dans l'église » ; un enfant de Thibault, boulanger au bourg ; Valloreau, dit la Pointe ; le 4 juillet, M. Michel Chycoinneau, seigneur de l'Islevert, écuyer, procureur au siège présidial de Bloys, enterré sous son banc ; le 26 du même mois, M. de Bènes, « fourrier de la royne mère » ; Hidouin, inhumé dans son jardin ; les deux enfants de Sorant de Haullieu ; Elozide de la Pallardière, « enterrée dans le grand cymaitière par les corbeaux » ; Pion, cordionnier à Blois, « qui s'étoit réfugié dans sa maison de Villesavoir pour échapper au fléau » ; Chassin, « un des corbeaux qui enterroient les morts » ; la servante à Pindare du Veau, « qui est morte en tenant une jalée de vendange » ; le 10 octobre, Mme Millot, maîtresse de la poste ; le 16, la femme du second commandant de la poste ; le fils de « défunct Mathurin, boulanger de Villesavoir, lequel fut enterré dans l'ossuaire de Villesavoir (1) » ; le 5 novembre, la fille de Tournier, « fermier du prieur de Chouzy, laquelle fut enterrée dans la chapelle devant la porte » ; le même jour, André Dupuitz, « enterré au coin de son réduit » ; le vendredi 7 novembre, une femme « morte dedans la grande maison de la Vicomté, paroisse Saint-Nicolas de Blois » ; le 19, la femme de Jehan Tibierge, « qui disoit : c'est à en mourir, ah ! Milord ! et en est morte » ; le même jour, la fille de Michel Oudin, « hostellier de la Guiche ».

La même année, mourut de mort violente un laquais

(1) Malgré nos recherches, nous n'avons pu retrouver ce lieu de sépulture.

appartenant à M. le comte de Flay. Il fut tué par « son homme de chambre d'un coup d'espée au pont de Chouzy, et fut enterré le 29 mars ».

L'épidémie qui ravagea notre pays fit de nombreuses victimes dans le Blésois. A Blois même, le nombre des victimes fut incalculable. Les capucins et les cordeliers furent admirables de dévouement, et payèrent un lourd tribut à la contagion, ainsi que le constatait, il y a peu d'années, une inscription du cimetière Chambourdin.

Parmi les morts de cette année néfaste, un surtout à Chouzy appela notre attention :

« Le 23 avril 1631, décéda un des enfants de M. Denis Papin. »

En recherchant les possessions que la famille du savant blésois possédait sur notre territoire, nous avons pu, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Develle, professeur de philosophie au grand séminaire de Blois, nous procurer un document intéressant concernant une maison, située rue Berneuse à Chouzy, appartenant pour portion à noble homme Denis Papin, conseiller général du Roy, receveur des domaines du comté de Blois, et grévée à son profit d'une rente de huit livres, six sols, huit deniers. L'acte qui constate cette rente fut passé à Blois « dans la maison dudict sieur Papin », en présence de Louis Gabillon, de Françoise Rabier et de Gastinau, notaire, qui la signèrent, l'an mil six cent cinquante-cinq.

La même personne nous fournit un autre titre concernant Gribelin, le fameux horloger et émailleur blésois. Cet artiste renommé était propriétaire à Chouzy de la closerie de Bellevue, dépendant aujourd'hui de la Justinière ; il avait en outre la maison de la Bennière, le long du chemin qui va de Blois à Coulanges et à La Guiche, et de nombreuses pièces de vignes, des terres et des prés, non loin

de la Griffonnière, appartenant alors au sieur Chevallier ; il en possédait d'autres le long des Tapisseries et des Gennevayes, à la petite Guiche, aux Vaux Guérin, aux Braslons. Cette pièce nous apprit en outre qu'il était valet de chambre du roi, et marié à dame Judith Fesneau. Le contrat qui relate la vente des biens faite par Abraham Gribelin porte la date du 8 octobre 1645, et fut passé par devant maître Delaunay (Michel), notaire à Blois. Une copie en fut faite le 19 de juin 1650, et contresignée, pour les droits de fief, par Marie et Marguerite Chicoyneau, le 15 décembre 1675.

Nous voyons paraître pour la première fois vers cette époque, sur les registres municipaux, le nom des horlogers de Chouzy, bien que leur réputation eût été déjà établie dès le commencement du XVIIe siècle, dans la personne de Dubié.

GUIGNARD. — Nous trouvons à la date du 24 février 1656 Jacques Guignard, « marchant horrologeur au bourg ». Cet industriel dut jouir de l'estime générale ; à partir de ce moment, en effet, il figure sur un grand nombre d'actes concernant l'état-civil de la commune. Il fut, entre autres, parrain de Jeanne, fille de René Chrestien, marchand d'habits. Il se maria avec Louise Reber, morte à l'âge de quarante-cinq à cinquante ans, et dont le corps fut inhumé devant « l'hostel de Notre-Dame de Chouzy, le dimanche 23 février 1681 ».

Cette famille est une des plus anciennes de notre petite ville. Nous trouvons, dès le 9 mai 1468, François Guignard louant une pièce de terre au prieur de Chouzy (1). Nous rencontrons sur les registres de l'état-civil en 1595 des Guignard : Honorable homme Thomas Guignard, sergent

(1) Voir Archives départementales.

royal à Chouzy le 10 octobre 1605, figure comme notaire royal et parrain, le 12 novembre 1615. Le 12 juillet 1616, un Guignard du nom de Pierre fut enterré sur sa demande dans l'église « devant l'hostel de Monsieur Saint-Sébastien, proche la muraille du fond ». Aux états de 1576, le tiers-état de Blois avait élu comme suppléant de Simon Riolle, lieutenant général, Vincent Guignard, avocat de la ville.

« Le pénultième jour de février 1622, décédait la femme de Toussaint Guignard, et quelque temps plus tard mourait Mathurin Guignard, sergent royal dès 1611, puis huissier en 1617, enfin qualifié notaire royal de Chouzy sur l'acte de décès. Le 1er octobre de la même année, on enterrait un Guignard portant le même prénom. Le 7 février 1627, Jacques Guignard, marchant sans titre, décédait pareillement à Chouzy. »

On inhumait le 15 octobre 1628 Anne Guignard, fille de Clotilde et de M. de la Morinière. Sans entrer dans le détail des membres de cette nombreuse famille, représentée de nos jours par d'honnêtes vignerons ou cultivateurs, nous nous contenterons de citer messire Michel Guignard, curé de la paroisse, de 1710 au 5 février 1720 ; puis Jean Guignard, huissier de Chouzy en 1753, syndic de la commune, de 1755 à 1784, époque où nous le perdons sur les registres.

CROUYN. — Le second nom signalé est celui de Jacques Crouyn, « horlogier marchant », le 24 novembre 1657. Il épousa en premières noces Marie Guénois le 16 mai 1670, et, devenu veuf, se remaria avec Catherine-Madeleine Ligneur, dont il eut un fils Jacques, mort et enterré le 14 octobre 1690.

En 1698, Jean Crouyn, « horrologeur », que nous supposons être un de ses enfants, épousa Catherine Leguay.

Il perdit probablement sa femme, car on baptisait en 1702 Jean-Jacques, né de Jean et de Marie-Anne Brault ou Bérault. Comme les Guignard, les Crouyn étaient une ancienne famille de Chouzy; on en retrouve un boulanger en 1508. Le 27 juillet, on déposait dans l'église auprès du crucifix le corps d'un enfant de « Messire Charles Crouyn, tabellion, notaire royal à Chouzy ». En septembre 1653, Messire Michel Crouyn, chevalier, garde du corps de la reine et officier de son altesse, fut parrain et eut pour commère demoiselle Anne Rousseau, fille du porte-manteau de la reine. En 1656, Robert Crouyn était greffier de la justice de Laleu; il devint huissier au bailliage de Blois. Jacques Crouyn, « marchant orloger », se maria le 16 mars 1670 avec Marie Guénois, marraine le 16 mars 1670 de Robert, fils de Nicolas Aubourg, maître de poste de Chouzy, marié lui-même à Madeleine Crouyn. Cette famille dut évidemment donner son nom à la fosse à la Carrouine sur les hauteurs de Villesavoir. Non loin de cette mare, on voit sur le mur d'un vieux bâtiment le nom de Crouyn gravé au couteau. Les Crouyn disparurent de Chouzy au siècle dernier dans la personne de Jean-Jacques Crouyn, architecte en 1781, fils probablement de celui qui figure sur les mêmes registres comme « entrepreneur des ouvrages de sa majesté en 1738, et comme marguillier de l'église en 1751 (1) ».

Aubourg. — En 1670, Aubourg (Jacques) était marchand orlogier à Chouzy. Il n'était pas le seul de sa profession dans notre pays du même nom, car nous trouvons le 14 octobre de l'année suivante un Louis Aubourg, pareillement « horlogier ». Jacques se maria en 1685 avec Marguerite Crouyn et vivait encore en 1687. Son fils Louis

(1) Voir titres de M. Oudine Bataille.

reprit sa succession, et prit pour femme Marie Charbonnier en 1696.

Comme les précédentes, la famille Aubourg comptait parmi les plus anciennes et les plus honorables du pays. Le 20 septembre 1605, Mathurin Aubourg demandait « vingt messes, moitié pour Chouzy, moitié pour Coulanges ». En 1660, Nicolas Aubourg était maître de poste à Chouzy, « notaire royal et chevaulcheur du roy ». Il maria sa fille Marie, qu'il avait eue de Madeleine Crouyn avec Jouanneau, plus tard notaire royal de Chouzy. La famille des Aubourg disparut du pays vers le milieu du XVIIIe siècle.

Piochon. — Claude Piochon, « horlogeur », marié à Catherine Colesse, est ensuite signalé en 1712.

Amyot. — Nous trouvons au commencement du XVIIIe siècle le mariage d'Honoré Amyot, horloger, avec Anne Bellanger. Les témoins furent nombreux, citons surtout : Messire Henri Picault, conseiller du roy en l'élection de Blois, le sieur Samuel Bellanger, marchant orfèvre, frère et curateur de Marie, le sieur Simon Cuper, cousin, « maistre orlogeur de la ville de Blois, dont les enfants acquirent dans leur industrie une réputation européenne (1) ».

Un fait à constater est la profonde intimité qui unissait les divers membres de la corporation. Cette amitié constante se traduit par des parrainages ou des alliances de famille.

Drouineau. — Drouineau, « maistre orloger à Blois », est parrain de Michel, fils de Mathieu Quentin, maistre chi-

(1) Les Cuper restèrent horlogers de père en fils presque jusqu'à nos jours, et se perpétuent dans la personne de M. Cuper, employé supérieur des télégraphes à Paris.

rurgien à Chouzy en 1675 ». Or, Mathieu avait épousé Élisabeth Cuper.

Cuper. — Simon Cuper est le cousin issu de germain de Samuel Bellanger, Bellanger lui-même est parent par alliance avec les Aubourg, les Amyot, les Crouyn, et les Crouyn avec les Guignard.

Deux autres orfèvres ont leurs noms signalés dans nos archives.

Deniau. — Deniau, horloger de Blois, dont la fille Marie-Anne-Marguerite, morte à Chouzy, fut enterrée dans le cimetière, le 25 août 1748. Une famille des plus honorables de notre bourg porte encore de nos jours le même nom.

Trinquart. — Le 10 août 1784, Antoine-François Trinquart, « orfebvre à Blois », fils de Antoine Trinquart aussi « orphèvre », se mariait à Chouzy avec Claire-Renée Mauboussin, fille de défunct René Mauboussin, ex-régisseur du prieuré de Chouzy et de feue Claire Blin. On relève parmi les noms des témoins le nom de M. Laborne, arrière-grand-oncle de M. Émile Laborne, peintre distingué, qui habite actuellement à Chouzy la ravissante propriété sise sur les bords de la Loire, et connue sous le nom de Maison du Pont.

L'horlogerie de Chouzy eut jadis un grand renom. Voici ce qu'en dit M. Dupré, le savant bibliothécaire blésois :

« Au XVIIe siècle, l'horlogerie fleurissait également à
« Chouzy. Des ouvriers habiles y fabriquaient des montres,
« des pendules de prix, et ces produits portaient au loin
« le nom de la petite ville, car Chouzy avait alors ce titre
« et le devait en partie aux ressources d'un commerce
« très actif. »

La plus grande partie des ouvriers horlogers de Chouzy étaient Hollandais, et habitaient le quartier connu de nos

jours sous le nom de la Hollande. Ils émigrèrent pour la plupart, lorsque survint la révocation néfaste de l'édit de Nantes, et emportèrent avec eux bien des secrets de leur artistique industrie.

Que de renseignements dans ces précieux registres échappés à la main des révolutionnaires, que de documents dans ces feuillets poudreux?

Le 26 octobre 1613, on enterre Gilles le Brun, charpentier, « qui avoit faict la cloyson du chœur de l'églize ».

Le 1er juillet 1615, Guillaume Quentin déclare « qu'il veut être enterré en terre sainte, dans le grand cymaitière de Chozy devant la Croix Boisée, prouche de ses parents ».

Le 8 décembre 1615, Jehan Boullanger fait son testament et ordonne « qu'on l'enterre dans l'église de Chozi, auprès de l'hostel de madame Sainte Katrine, où sont ses aïeux ».

Le 27 juillet 1611, décède « Messire René Cuvier, prestre, relligieux de Chozi, d'une cruelle mort, ne pouvant ni parler, ni respirer ».

Le vendredi 26 décembre 1629, « décède Mathurin Hardouyn du Vau, duquel le corps a esté mis en terre dedans l'église, devant l'hostel de Monseigneur Saint-Vincent ».

Le 30 mars 1630, on inhume « au-dessous du cloger de l'église le corps de la fille de Pierre Dupuitz de Villesavoir ».

Et les noms de familles honorables ou influentes du Blésois ! quel défilé !

Demoiselle Regnard (Élisabeth), fille d'honorable Regnard (Jean), « somelier du roy », 1643.

Le 19 novembre 1644, Louis de Regnard, chevalier, seigneur de Rylley (Rilly), gentilhomme servant ordinaire du roi, assiste au baptême de Louis Brillot ; la marraine est

Marguerite Guymont, épouse de Nicolas Carro, escuyer, sieur de Chambon, chef du gobelet du roi.

Le 13 septembre 1645, Georges de Beaulieu est parrain de Marye Guignard, Cardinal, payeur des gages des officiers au présidial de Blois, témoin.

Nous voyons ensuite :

6 juillet 1646. — Louis de Villesavoir dit Lauernot, marié à Jacqueline Chedeville.

Septembre 1646. — Louis de Cluzeau, seigneur de la Corne, porte-manteau du roi, de la paroisse de Coulanges, seigneur de Rocont.

2 avril 1647. — Thomas de la Vallière, noble homme, huissier des chambres de la reine, demeurant à Blois, fils de Frédéric de Boizhauts, sieur de la Vallière.

1648. — Grimaudet (Étienne), sieur de la Gannière.

1648. — Blanchet (Simon), conseiller du roy et de leurs altesses royalles, maistre des forestz de la compté de Blois.

1649. — Louise Bocquin, fille de noble homme Denis Bocquin, poursuivant d'armes du roy, mariée le 6 septembre 1649 à Claude Godefroi, chirurgien à Blois.

Mai 1653. — Claude Godeau, noble homme, officier de son altesse.

Octobre 1653. — Noble dame Anne de Lauernot, femme de Jean Guyot, contrôleur de la maison du roi.

1654. — Guillaume de Flandres, fille de noble homme Pierre de Flandres, conseiller du roy, président de l'élection de Blois.

1654. — Demoiselle Anne Daguier, femme de Messire Guillaume Ribier, seigneur des Crotteaux, conseiller du roy.

1655. — Anne Rousseau, fille d'Hippolyte Rousseau, porte-manteau de son altesse royale.

1655. — Léonard François, sieur du Bouchet.

1655. — Madeleine Luillier, femme de noble homme Estienne Dubois, écuyer, sieur de la Potterie.

1655. — Marguerite Crousteau, fille de noble homme Crousteau, conseiller en l'élection de Blois.

1655. — Noble homme de Villesablon (Nicolas), fils de Sylvain, commissaire des guerres en Espagne.

21 septembre 1655. — Noble homme Henri Pitault, sieur de la Rochecorbon.

1655. — Noble homme Étienne de Montgaillard, officier de la musique de son altesse royale, François de Moulinier.

Septembre 1655. — Jacquette Baudry, femme de Monseigneur de Flandres, président de l'élection de Blois.

1655. — Noble homme Jean Guyot, vivant escuyer, sieur du Jardin.

Octobre 1655. — Noble homme Antoine Thierry, chef de paneterie de son altesse royale.

1655. — Noble homme Pierre Stéry, conseiller du roy, receveur des tailles.

1656. — Paul Ferry, en son vivant huissier à cheval au tribunal de Paris.

2 avril 1656. — Noble homme Louis de Beaune, fils de Florimond de Beaune, vivant conseiller du roy, sieur de Gouillou.

1656. — Demoiselle Claude Cottereau.

1656. — Noble homme Sylvain Champion, escuyer, sieur de Villesablon.

1657. — Marianne, fille de noble personne Jacques de Gallima, sieur de Champré, et de dame Anne de Malvau.

1658. — Jean, fils de Jean Chevallier, bourgeois de Blois, et de dame de la Rocque.

1663. — Noble dame Marie Mahy de Flandres, et noble homme Mahi Mahy de Mahy.

1664. — Louise Brunet, fille de Messire Brunet, procureur au siège présidial de Blois ; de Moulins (Jacques).

1664. — Berthaud, huissier au siège présidial de Blois.

1665. — Anne Chycoynneau, femme de Jean Boutault, conseiller en l'élection de Blois.

1665. — De Just (Louise), fille de M. Just Thier, seigneur de Favras.

1667. — Demoiselle Catherine Dupré, femme de Nicolas Cormart, seigneur de Trémon.

1669. — De Miromont, bourgeois de Blois.

1669. — Demoiselle Madeleine de Bonvoust, fille de noble homme de Bonvoust, écuyer de Mme la duchesse d'Orléans.

1669. — Guerry de Joncheray.

1669. — Demoiselle Gaillard (Marie), fille de Gaillard Galléran, seigneur de la Morinière, mariée à Henri Hurault, comte de Cheverny, capitaine de 100 hommes d'armes.

1673. — De Blanche Lehèze, procureur au présidial de Blois.

1675. — Hémery, chirurgien du roy à Blois.

1675. — Françoise Drouineau, femme de noble homme Pierre Brunet, procureur au siège présidial de Blois.

1676. — Demoiselle Marie-Marguerite-Marie Guiot, épouse de Messire Louis des Clouseaux, écuyer, seigneur de Rocon.

1680. — Noble homme de la Foret (Claude).

1680. — Noble homme Jean Bauldry, procureur du roi.

1681. — De Berthier, archidiacre de Blois.

1682. — Marie du Dolac, femme d'un bourgeois de Blois, décédée dans l'église en novembre.

1683. — Messire Crouyn, procureur au siège présidial de Blois.

1683. — Messire Maucour, prieur de Coulanges.

1683. — Noble homme François-Paul de Taillevis, chevalier, seigneur de Jupeaux, Saint-Rimay, la Perrine et autres lieux, parrain avec demoiselle Vernon (Marie), fille de Vernon (François), escuyer, sieur de la Touche.

1684. Didier Mesnard, conseiller au bailliage de Blois, dont la famille posséda le fief de l'Islevert à Chouzy, et une grande partie du territoire de notre commune.

1685. — Charles Lécuyer, « contrôleur général des escuries » de son altesse la duchesse d'Orléans, parrain avec Louise-Anne Duplessis du Boullais.

1685. — De Grymauld et d'Arnouville, seigneur de la Croiserie.

1687. — Michel de Grymauldet d'Auteuil, escuyer d'Auteuil.

1696. — Jacques de Gallera, sieur de Bernoy.

1696. — Honorable personne Pierre Mathurin de la Chauvinière, agent de Monseigneur l'évêque de Pamiers.

1697. — Nicole Jacques, escuyer, conseiller du roy, président, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Chartres.

Enfin pour clore cette longue série, Drouillon (Pierre), conseiller du roy, lieutenant général au bailliage et siège présidial de Blois en 1700.

Reprenons le XVIIe siècle au point de vue des faits intéressants concernant notre histoire locale.

Le 19 août 1615, mourut le curé de Chouzy, Messire Jehan Johannault, « prebstre, curé de la paroisse de Chouzy-sous-Blois ». Il fut enterré dans l'intérieur de l'église.

Le 20 octobre 1624, le couvent de Saint-Laumer de Blois, qui possédait sur notre territoire le « pré des hommes armés dépendant de la moystoirie de la Croix Peltereau », vendit cette pièce de terre, contenant trois arpents, moyennant la somme de 60 livres tournois.

En 1655 et 1657, il y eut une terrible épidémie de petite vérole. Les paysans affolés chassèrent à coups de fourche et de fouets les mendiants qu'ils supposaient avoir apporté la maladie. En 1659, on les traqua comme des bêtes fauves. En 1662, ce fut la fièvre maligne qui causa une grande mortalité, à tel point que la foire de Blois fut supprimée cette année. A ces fléaux épouvantables s'ajouta la famine, le blé valut 5 fr. le muids (décalitre actuel).

En 1656, Messire Charles Amelot était prieur de Chouzy, ainsi que le constatent plusieurs titres de rente et de location des archives départementales (1).

Le 16 mai 1672, dom Noël Mars, présent à Chouzy, loua, comme procureur religieux de Marmoutier, une pièce de pré à Dom Antoine de Molleaux.

Pendant le cours de ce siècle, Mme de Clouzeau légua au collège de Blois une rente assise sur une maison de campagne appelée Villesavoir à Chouzy, dans le hameau de ce nom.

Nous trouvons successivement comme procureurs de Messire Charles Amelot, prieur de Chouzy: Messire Jean Rousseau, concierge de la maison de Chatullay en la paroisse Saint-Lubin (1656); Pierre Brunet (1677); Jacques Baillon, receveur général du prieuré de Chouzy (1680).

Le 10 septembre 1681, on célébrait à Chouzy le mariage de noble homme Philibert Chaqueneau, fils de noble homme Philibert, chevaulcheur des escuries du roy et

(1) Ce prieur donna à l'église de Chouzy une magnifique châsse en bois sculpté contenant des reliques de saint Georges. Cette pièce, sauvée à la Revolution, fut remise à l'église après la tourmente et existe encore de nos jours. Elle a été placée près de l'abside de l'église, au-dessus du banc de Marelle, et elle fut restaurée par les soins de M. l'abbé Landau, curé de la paroisse.

maistre de la poste des Montils, avec honneste fille Madeleine Aubourg, fille de Nicolas Aubourg, ancien maître de poste.

Un bail du 28 avril 1694 nous fournit le document suivant : Le prieur loue à Jean Chevalier et à Jeanne Labbé, sa femme, le moulin d'Abas et les terres du « Vieux Port », moyennant 250 livres.

Nous avons encore de nos jours, le long de la Loire, un climat qui porte le nom du Port-au-Bois.

D'après les légendes populaires, Chouzy aurait jadis eu un commerce important de ce combustible produit par la forêt de Blois et les bois du Rançon, défrichés, ces derniers, depuis quelques années seulement.

Le XVIIIe siècle ne fournit que peu de documents, résumés la plupart dans des baux ; cependant nous avons à signaler le cruel hiver de 1709 qui gela les vignes des Grouets. Les faux dégels coupèrent les racines des blés, et le froment valut un moment 50 fr. le setier.

Étienne Richard, sieur des Hayes, fermier général de l'abbaye de Marmoutier, loua, à partir du dernier décembre 1715, le château, terre et seigneurie de Laleu, avec les prés à Théodore Piron de Blois, pour neuf années consécutives (1). Le registre de ce fief nous donne en 1717 la mention suivante : « L'abbé de Marmoutier est curé primitif de Chouzy et a le droit de nommer à la cure. » Ce document est d'autant plus intéressant que Laleu dépendait de la « crosse ».

En 1784, le froid fut excessivement intense, et le curé de la paroisse, l'abbé Rafarin, constata sur les registres de l'état-civil les perturbations de l'atmosphère.

(1) Titres des Archives de Loir-et-Cher. Le bénéficiaire du prieuré était alors l'abbé Jules-Paul de Lionne.

« A Provins en Brie, nous dit-il, dans la nuit du 30 au 31 décembre, il gela à 17 degrés 1/2, c'est-à-dire le plus grand froid du siècle. Il y eut dix-huit pouces de neige sur la Loire à tenir du mois de décembre 1783 au 1[er] février 1784... Il y avait des tas de glaces congelées réunies ensemble qui formaient des rochers aussi gros que notre église... Le 1[er] février, la crainte d'un débordement a saisi tous les habitants de la Loire, et dans cette occasion surtout où j'étois avec mes paroissiens sur la levée pour empescher l'effet du débordement s'il estoit possible, nous avons été surpris ; l'eau retenue et en peu de temps très exaucé (*sic*) a passé sur la levée... La rivière, en moins de deux heures, a couvert la levée sur l'espace de plus d'une lieue, c'est-à-dire depuis la Poste jusqu'au Coignet ; elle roulait de très gros glaçons dans les campagnes, et sans une brèche qui s'est faite du côté de Candé, nous aurions eu une inondation capable de renverser toutes les maisons du bourg... M. Rattier, qui avait obtenu du Conseil la permission de planter, dans la terre qui se trouve dans le lit de la Loire et qu'on appelle la Grande Varenne, une grande quantité de peupliers d'Italie, a perdu considérablement à cet événement (1). »

Dans la saison de 1787-1788, le froid sévit avec une force non moins grande. « Les glaces eurent, nous dit le curé historiographe, trois pieds d'épaisseur; le thermomètre descendit à 18°, et les gelées, commencées à la mi-novembre, durèrent jusqu'à la fin de janvier. Blois fut inondé,... la misère fut extrême,... le pain valut jusqu'à quarante-cinq sols... Il n'y avait pas d'ouvrage, les vignes et les arbres

(1) Nous regrettons de ne pouvoir citer en entier cette pièce intéressante. Voir les détails de cette inondation dans Touchard-Lafosse. « On voyait du côté de Chouzy, nous dit-il, des monceaux de glace hauts de trente pieds. »

ayant gelé. Quatre-vingt ménages de nostre pays estoient à la charité. « J'avois reçu de grands secours au moien de « quoi les pauvres n'ont pas manqué de pain (1). »

En 1788, on construisit la route actuelle de Chouzy à Blois (2).

En 1789, lorsqu'il s'agit d'envoyer « trois délégués » à la ville pour les élections, Chouzy choisit, nous ont rapporté les vieillards de la localité, trois hommes modérés pour leurs opinions. Les personnes de la noblesse qui jouirent du droit de vote par leurs terres furent MM. Didier-François-René Mesnard, comte de Chouzy, conseiller d'état, ministre plénipotentiaire du roi près le cercle de Franconi ; Jean-Didier-René, son fils, capitaine au régiment royal de cavalerie, gouverneur de la ville de Courtenay ; dame Antoinette-Madeleine-Gabrielle de Taillevis, veuve de Messire Claude-Georges Courtin, chevalier, seigneur de Clenord, au nom et comme tutrice de ses enfants mineurs (3).

On procéda la même année au renouvellement du Conseil municipal de notre petite ville : Jean Cathelineau, Noël Mezangeau et Pierre Gave furent élus comme adjoints ; les collecteurs furent Tanvier et François Foucault. Le nombre de feux se montait alors, d'après le procès-verbal de déclaration du bailliage de Blois, à 229, ce qui donnerait, à raison de cinq personnes par feu, 1,145 individus.

Le 3 février 1791, en vertu du décret de l'Assemblée nationale des 20, 22 et 23 février 1790, la commune de Chouzy fut divisée en sections représentées par les lettres

(1) Registres de l'état-civil.
(2) Archives municipales.
(3) Voir DUPRÉ, *Histoire de Blois.*

de l'alphabet. MM. Marboussin, maire, Tournier, Pauchet et Hennequin, délégués du conseil, présidèrent à ce travail.

Les divisions territoriales furent les suivantes :

A. section des Grouets. — B. section de la Champaigne. — C. section des Bordes. — D. section des Beaumonts. — E. section de la Guiche. — F. section de la Forêt. — G. section de la Griffonnière. — H. section de la Hollande. — I. section de Chéry. — L. section de la Lande. — M. section du Rasson. — N. section de Villesavoir. — O. section de Monsqueuil. — P. section des Plantes du Ranson. — Q. section de Laleu. — R. section du Vernous. — S. section des Prés Nault. — T. section de la Carte. — V. section des Prés Saint-Laumer. — X. section de la Grande Varenne.

Dès le 1er décembre 1789, le prieur avait fait la déclaration des biens exigée par les lettres-patentes du roi, et la commune, qui s'était depuis emparée de ces domaines au nom de la nation, les vendait dans le cours d'avril 1791. Les bois de la Châtellerie furent adjugés à M. le comte Guyon de Montlivault ainsi que le domaine du même nom. La Guiche fut acquise par M. Boucheron de Vienne. Dès l'année précédente, Marie Peltereau, la dernière abbesse, avait quitté ce monastère dans le cours d'avril, ainsi que le relate une déclaration signée de sa main et transmise à la commission municipale. Les trente-trois arpents de la Lande furent adjugés à plusieurs, le moulin d'en haut, dit Foulon, passa à Claude Belot, la grange où était autrefois le four banal à Louis Menant, l'abbé Compain racheta le pré de la cure, le prieuré devint la propriété de M. Rattier.

Le 11 octobre, une discussion sérieuse s'engagea au sein du conseil relativement aux cloches de La Guiche, que la

municipalité avait dû faire enlever dans la crainte de les voir briser par les enfants (1). On émit le vœu qu'elles fissent retour à la commune. Ce vœu, transmis au district, fut agréé, car le 23 du même mois, il fut décidé qu'on fondrait « une troisième cloche » avec le produit des anciennes, et que le conseil servirait à la fois *de parrain et de marraine* pour la nouvelle sonnerie. Un sieur Minet s'engagea à fournir l'objet moyennant la somme de 1,500 livres. Cette somme, moyennant un autre titre, fut payable cinq cents cinquante livres comptant, cinq cents livres six mois plus tard, et le reste à la Saint-Martin 1792 (2).

Pendant le cours du XVIII[e] siècle, les signatures sur les registres furent moins nombreuses que dans la période précédente ; nous relevons cependant les noms suivants :

Messire Drouillon (Pierre), conseiller au bailliage de Blois, 1700 ; Verthamon de Villemeneu, 1701, conseiller du roi en 1712 ; de Mahy, veuve de Honorat de Gallera, écuyer, 1702 ; Taffu de Bellevue, 1703 ; Simon de Foyat ; de Scot (Léon), 1705 ; Charton de Ferrière, seigneur de Seillac, 1707 ; demoiselle de Lerette (Françoise), 1707 ; Jacques Le Breton, sieur des Rivaudières, 1711 ; Charles Nivault, de Bellegarde, lieutenant des chasses, et Marie sa fille, 1712 ; Bonne (Madeleine) de Thizard de Bézé, 1714 ; Scott (Jacques-Léon), seigneur de Coulanges, de Viltroche, 1718 ; d'Argy (Françoise), fille de Messire François d'Argy, 19 mars 1718 ; Marie-Louise, fille de Messire de Bénes, chevalier, seigneur du Peux, 1718 ; noble homme de Saugeris, lieutenant-colonel au régiment de Gasti-

(1) Réclamation Boucheron, séance du 29 mai 1791. Registres municipaux.

(2) Réclamation Boucheron, séance du 29 mai 1791. Registres municipaux.

nois, 1718 ; Regnard (Balthazar), maître des petites écoles de Chouzy, 1721 ; Denis Quentin, conseiller du roi, 1722 ; Perrine Parisis, veuve de Thirion de Saugeris, lieutenant-colonel au régiment de Gastinois.

Les mentions particulières des registres offrant un certain intérêt sont peu nombreuses.

Messire Martin-François Petit, conseiller du roy en la cour souveraine des monnoyes de Paris, fait baptiser son fils François, « né à la Gaillardière de ses œuvres charnelles avec dame Marie-Françoise de la Taille ». Le parrain fut Pierre de la Taille, administrateur de l'hospice de Blois, et la marraine dame Marie Gentien, veuve du sieur François Petit (25 juillet 1740).

Mariage de Jean-Marie Courtin, chevalier, seigneur de la Grange-Rouge et de la Morandière, ancien capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, fils de Messire Louis Courtin, seigneur de Clenord, ancien président au présidial de Blois, et de feu dame Marie Boutault et demoiselle Marie-Elisabeth Boutault, fille majeure de défunt le sieur Jean Boutault, trésorier des turcies et levées de France, et de défunte dame Marie Froidure, tous deux de cette paroisse...

Plus loin, le 29 février 1747, la singulière mention suivante est consignée.

« A esté inhumé dans nostre église par moi, prêtre vicaire soussigné, le corps du sieur Jacques Moreau qu'on a trouvé mort, ayant sur soi des heures, vestu d'un habit brun, âgé de seize ans, de grandeur quatre pieds, de poil noir. »

Nous voyons parmi les signataires ou à l'obituaire les noms suivants dans la seconde moitié du siècle :

Jean La Motte, fourbisseur d'épées à Blois, 1747 ; Madeleine Pitrou, fille de Robert Pitrou, inspecteur général des ponts et chaussées de France, 1751 ; Drouillon (Jacques),

écuyer, sieur de Chéry, conseiller du roi à Blois, 1755; Guertin (Jacques), taillandier en œuvres blanches, 1759 ; Bordage (Étienne), ferrandier, 1760 ; Jean-Jacques-René Boutault (mort), 1763; Sylvain Goupille, maître des petites écoles de Chouzy et greffier de la justice de Chouzy, 1763 ; François Bachot de Lebat, écuyer, conseiller du roi à Blois, 1766 ; Mirault, maître d'école, 1769 ; Charles Nicol Bideuil de Montreuil, avocat au conseil supérieur de Blois, juge ordinaire de la justice de Chouzy ; Jean Guignard, syndic de Chouzy, 1771 ; Léon-Guillaume Mauboussin, arpenteur de Messieurs de Marmoutier, 1774; Élie Miron, Joseph de Matval, 1774; Jean-Jacques Crouyn, arpenteur du roy, 1775 ; Gabriel Blondeau, directeur des dames de La Guiche, 1775; Parfait-Prudent Luc, entrepreneur des travaux du roi à Tours, *id.;* Louis Lemeignen, chirurgien au bourg de Chouzy, 1777 ; Marie-Élizabeth Boutault, femme de Messire Courtin, écuyer, seigneur de la Morandière (mort), 1778 ; Messire Gellé de Beaulieu, 1778 ; Marchalle (François), musicien de l'abbaye de Marmoutier, 1777 ; François Fourré, sieur de Gouillou et de la Bouquinière, avocat, 1780.

En 1773, une épidémie terrible enleva une quantité d'enfants, plusieurs même par famille. Parmi les plus éprouvés furent les de Bènes.

A partir de cette époque jusqu'à 1800, les registres n'offrent plus d'intérêt. Les illettrés sont en grand nombre, car à peine remarquons-nous quelques signatures.

L'ÉGLISE.

L'église de Chouzy passe pour être une des plus anciennes de France. Si l'on en croit l'histoire manuscrite de

Bergevin et Dupré (1), la déesse Isis aurait eu un sanctuaire dans notre petit pays. La statuette trouvée dans un caveau au XIIIe siècle donnerait assez de consistance à ce dire. Nous ne nous appuierons cependant sur aucune étymologie pour faire remonter Chouzy aux temps préhistoriques, car son nom s'est modifié tant de fois et d'une façon tellement incroyable, qu'à ce point de vue, nous craindrions de tromper la bonne foi du lecteur. Quoi qu'il en soit, l'antique église restaurée en 1830 se retrouve en grande partie dans l'état où les réparations faites alors nous la montrent aujourd'hui.

La chaire était autrefois où se trouvent actuellement les reliques de saint Georges, la sacristie s'ouvrait près du chœur et le baptistère était près d'elle. Le bas côté de gauche s'étendait dans toute la longueur de l'église. Un porche carré assez large abritait à l'entrée les fidèles contre les intempéries des saisons. La porte du prieur du côté du prieuré a été bouchée.

Trois autels existaient autrefois comme aujourd'hui : c'étaient ceux de Saint-Gilles, de la Sainte-Vierge et de Saint-Martin, le patron local. La chapelle de la Vierge remplace celle de Saint-Gilles, Sainte-Barbe avait un autel spécial où est la chaire actuelle, on y faisait le grand salut le jour du Vendredi Saint. Les statues qui étaient de chaque côté de cet autel ont disparu : c'étaient Saint-Vincent, la serpe en main, et Sainte-Barbe appuyée sur sa roue (2). Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-François et Saint-Martin, appuyé sur un bâton noueux, qui accompagnaient le

(1) Voir Bibliothèque de Blois.

(2) Sainte Barbe fut vendue à M. Nuret, maire de Chouzy, saint Paul complètement mutilé se trouve dans le jardin de M. Gombault, un saint Jacques de Compostelle fut racheté par nous, du sieur Meloteau le tenant lui-même du nommé Picard.

maître-autel, ont été également enlevés. Un procès-verbal du 13 mars 1868 (1) constate l'inhumation dans le cimetière, par le sieur Avrain, de plusieurs saints de bois vermoulus. Une petite statuette de Sainte-Anne en marbre blanc et deux saints à moitié brisés furent jetés dans les fondations du boissier du presbytère; M. Venot, doreur, de Blois, eut, en échange d'un travail opéré par lui, un petit ange en bois fort usé. Le Christ de l'ancienne église, remarquable par son exécution, fut remis chez ce même marchand pour être vendu au profit de l'église.

Très élégant d'ensemble, le temple chrétien actuel est de hauteur moyenne, il a la forme d'une croix latine.

Les personnes notables enterrées dans l'église furent :

En 1631, Mme de Boismartin, dame de l'Islevert, morte de la peste ; M. Mauboussin, sous-prieur de Chouzy en 1769 ; Messire Polligraun, curé, mort comme dit naïvement la chronique, *d'une cruelle mort, ne pouvant ni respirer ni parler, ne dura guère que deux jours* (2). Guy (Jacques), curé de Chouzy, décéda le 4 septembre 1698 à l'âge de soixante-cinq ans. A son enterrement assistèrent : Pineau, curé d'Onzain ; Beutard, curé de Veuves ; Maucourt, prieur de Coulanges ; Crochet, curé de Mesland ; Charon, prieur de Lorges ; enfin, à une date plus rapprochée, on y ensevelissait Messire Jean Morand, prêtre, docteur en théologie, prieur, seigneur de la paroisse de Chouzy.

Voici le nom des curés de Chouzy relevés par nous :

Pierre Du Buisson, *alias* de la Haye, vers 1504 (3) ; Paul Jahanault, curé du 5 août 1590 au 18 juillet 1642 ;

(1) Registres de la fabrique.

(2) Archives de la mairie.

(3) Roc.-Math. Gallet, Archives départementales de Loir-et-Cher, série E, 197.

vicaires : Michel de Saint-Martin, 3 mars 1591 ; — Messire René Cuvier, décédé le 29 juillet 1611 ; -- Pierre Vincent, 15 juillet 1603 ; — Robert Bonnet ou Brunet, 16 juillet 1628 ; — Michel Moult, 23 décembre 1630 ; — Pierre J. Martin, 11 mai 1631.

Jahan JOHANNAULT, curé, décembre 1631 ; vicaires : Moravin, 17 septembre 1632 ; — Pierre Hanot, 6 janvier 1634.

René JOUET, curé du 1er août 1643 à 1645 ; vicaires : François Brunet, 1643, et Messire P. Le Pollier, 1644.

G. PROST, desservant ; vicaires : Jousse, 1645 ; — J. Clopulser, 1647.

BERGEOT, desservant par commission du 16 mai 1647 ; vicaire : Bosset, 36 novembre 1649.

GIRARD, curé du 16 août 1650 à 1652 ; vicaires : Favier, Bosset, Clopulser.

MORIN (Noël-Joseph), curé du 28 juillet 1652 au 24 avril 1661 ; vicaires : Le Rut, 1652. — Paul Dutrait, 5 octobre 1654 ; — Morin (Barthelemy), 1656.

HUCHET, curé, docteur de la Sorbonne, chapelain de Saint-Nicolas, église Saint-Sauveur de Blois, du 9 juillet 1662 au 28 octobre 1686 ; vicaires : Mecesure, 1653 ; — Pierre Sénécal, 1664 ; — Le Cousturier, 8 mars 1665 ; — Noirard, 5 octobre 1665 ; — J. Guérin, 1666 ; — J. Denis Duhour, 1679-80 ; — Lefebvre et Perrault, en même temps ; — Lumeau, 15 février 1680 ; — Barthélemy Lainé, 1681 ; — Lepelletier, 11 janvier 1682 ; — Jizolme et Pierre Baron, 1682 ; — Michel Cosnet ou Cornet, 25 septembre 1683 ; — François Arnoult, prestre chapelain du prieuré, 19 août 1683.

Jacques GUY, curé, du 9 juin au 2 septembre 1698 ; vicaire : J. Leboudays, 25 novembre 1683.

BELIN, curé de Chouzy, 23 février 1699 au 10 juillet

1706; vicaires : G. F. Hardouin, 29 juin 1703; — Benoist, 17 septembre 1707.

Bourgey, curé, 8 septembre 1706 (v. *Sem. rel.* n° 33, Blois 1877).

Guignard, curé de Chouzy, du 23 décembre 1710 au 12 septembre 1719 ; vicaires : Le Bourgongne, 10 juillet 1711 ; — J. Meizil, 22 août 1713 ; — J.-A. Prou, 7 juin 1715; — G.-F. Le Baron, le 17 septembre 1715.

Benoist (Jean), curé du 5 février 1720 au 5 février 1747; vicaires : Fournier, 15 juin 1722; — Bonnechère, 4 septembre 1723 ; — Biloreau, 25 mars 1729; — Foin, 8 septembre 1733 ; — François Orillard, 30 novembre 1741.

Bergevin, curé, du 24 mars 1747 au 30 décembre 1766 ; vicaires : Cheron (Jean), du 3 avril 1748 au 24 février 1752; — Antonin Audouin, du 22 mars 1752 au 4 mars 1756. — Jean-Baptiste-François Le Rasle, du 31 mars 1756 au 3 novembre 1757 ; — Michel Dubin de la Basne, 27 décembre 1757 ; — Dubié, 17 juillet 1760.

Baignoux, curé, du 19 janvier 1767 au 20 mars 1783 ; vicaires : Lambert, 16 mai 1767; — Robin, 7 août 1768; — Aubert, 16 juillet 1770; — Riffault, 1er avril 1771 ; — Dubié, 17 janvier 1773; — Chéron, 14 mai 1780; — Forest, 11 mai 1781 ; — Baron, 16 juillet 1781.

Richard, religieux, 30 juillet 1782.

Arnoult, desservant, 1785.

Rafarin, curé de Chouzy, du 12 mai 1783 au 11 mai 1791 ; vicaire : Richard.

Dix curés se sont succédé depuis cette époque jusqu'en 1882, date de la nomination du desservant actuel.

L'INSTRUCTION A CHOUZY.

La plus ancienne mention d'une école à Chouzy remonte à 1721. Nous trouvons à cette époque Regnard (Balthazar), « maistre des petites écoles de Chouzy », puis successivement nous rencontrons Sylvain Goupille, marié à Marie de Ronne, maître également des petites écoles et greffier de la justice de Chouzy (1763), Mirault (Pierre), marié à Marie Buisson, en 1769 ; enfin, Bézard, « ancien maître d'école », qui, en 1791, le 9 octobre, se présenta devant le conseil, le priant de vouloir bien lui continuer la pension de retraite de 50 livres précédemment servie.

Le 7 avril 1791, la municipalité républicaine, voyant avec déplaisir l'éducation des enfants entre les mains de M. l'abbé Leroy, lui suscita deux concurrences laïques, les sieurs Étienne Mandard, domicilié à Orchaise, et Ollivier (Sylvain), de la paroisse de Chouzy. Tous deux réclamèrent l'honneur de former la jeunesse à l'étude des principes nouveaux. Nul n'est prophète en son pays : Ollivier fut évincé et Mandard nommé aux appointements de 150 livres l'an. Le prix des mois d'école fut fixé à 6 sols jusqu'à l'écriture, et à 12 lorsque l'écolier apprendrait ce complément de l'éducation. Mandard, en 1793, fut remplacé par Louis Ragois. A partir de ce moment, jusque dans le cours du XIXe siècle, les indications sur l'instruction sont vagues. Quelques vieillards enseignaient le soir, au coin de l'âtre, la lecture dans les vieux parchemins soustraits aux abbayes.

Au point de vue de l'économie politique, Chouzy est bien déchu aujourd'hui de son antique splendeur.

Le prieuré avec ses ravissantes fenêtres gothiques sert aujourd'hui de moulin à farine. Le château de l'Islevert, de ses nombreuses possessions, ne garde plus que quelques hectares. L'Alleu, la charmante closerie et maison de campagne fortifiée du temps jadis, ne voit plus les prieurs de Marmoutier et les abbés courir le long de son vieux porche. La chapelle sert de grange, le cloître d'écurie, l'habitation de logement au fermier. Les antiques gargouilles et la rose gothique s'effritent chaque jour de plus en plus.

La Cardinale si chère au cardinal d'Aulnay est une maison de paysan; ses fossés seigneuriaux, comblés, servent de mare aux bestiaux et entretiennent de nombreux canards domestiques. La Rapillerie, la grosse ferme de Monsceuil, la Lavaudrie, n'existent plus. La Bordinière tombe en ruines ainsi que la Morandière, le vieux fief seigneurial. Le vieux cloître de La Guiche seul reste, mais la splendide église gothique a disparu, de même que les merveilleux tombeaux de cuivre doré ou de pierre des descendants de l'antique maison des de Chatillon. Deux ont pu seuls être sauvés de la tourmente de 1793. Beaulieu, les Ganguillonnières, la Griffonnière des chevaliers, sont des closeries. La maison de la Tour sert de boucherie. Cependant ne poussons pas trop au noir ce sombre tableau. La villa Isabelle, bâtie de nos jours par M. Riffault, ancien maire de Blois, et qui vit pendant le second Empire, sous Mme la baronne de Meyendorff, de splendides fêtes, a été convertie en une usine de balais qui fait vivre une portion du pays. Le New-Bury, construit en 1753 avec les débris de Bury, d'où son nom, par Mme Moreau, une riche créole, a été réédifié par les soins de Mme Bastoul, femme du général de ce nom, qui tenait cette habitation de son grand-père et de sa mère, M. le colonel Brousse et Mme Poulvé. Auteuil

des Guymauldet, après avoir passé dans les mains de MM. de Beaulieu et Nuret, est une délicieuse villa encadrée par des roses plantées par les soins du propriétaire actuel, M. Dubost. La Gentilhommière, reconstruite par Mme Maigréau, appartient à sa fille, Mme de Brisoult, et est habitée par M. Oscar de Vallée, l'éminent sénateur et écrivain bien connu. Le Pont n'est plus une auberge, mais une gracieuse maison de campagne entre les mains de M. Laborne, peintre distingué. La Corne est la propriété de l'auteur de ces lignes. La Rochette-Vicomté appartient à Mme la comtesse d'Avocourt. La Gaillardière a été achetée par M. Gagnot-Sausse, dont la femme s'est acquis une réputation méritée par ses tapisseries artistiques. Galvaux est habité par M. Poulet, la villa Saint-Michel, par M. Saint-Luc Courborieu, ancien conseiller à la Cour de cassation de Paris ; la Ville-aux-Dames, par M. Trinité Schillemans. Le Veau a comme propriétaire M. Poulain, conseiller général du canton d'Herbault, la Rossignolerie dépend des biens de M. Rabourdin. Chaque jour amène des constructions nouvelles, et les vieux murs disparaissent au grand dépit des archéologues pour faire place à de coquettes villas. Chouzy tend à renaître des ruines de son glorieux passé.

Le fait est d'autant moins extraordinaire, que sa proximité de la ville de Blois (10 kilomètres) et de Paris (trois heures et demie par le chemin de fer) le rend le dimanche le centre obligé des parties de plaisirs de la contrée blésoise. Le goujon abonde dans la Cisse, les pêcheurs le savent et se laissent prendre eux-mêmes à cet appas d'un nouveau genre, plaisir innocent, qui enrichit le pays et lui donne la gaieté par les toilettes champêtres des élégantes de la ville.

La guerre de 1870 a un peu changé la physionomie du

pays si gai autrefois. Que d'enfants disparus, que de vides au foyer! Le maire provisoire, M. Gombault, faillit à cette époque néfaste être fusillé, les armes allemandes s'abaissaient lorsqu'il fut sauvé grâce au dévouement d'une généreuse française, Mlle Bischoff, incapable de maîtriser ses sentiments patriotiques devant la lâcheté d'un ennemi massacrant un Français sans défense. Laissons ces tristes temps, et pour en empêcher le retour, apprenons à nos enfants à vénérer les antiques souvenirs de leur pays. Si nous avons entrepris d'en retracer l'histoire, c'est pour leur enseigner le culte de la vieille Gaule et l'amour de la France moderne. Oui, souhaitons qu'ils l'aiment chaudement, et qu'ils la défendent avec vaillance, afin qu'on n'entende pas, comme un glas funèbre, résonner à notre oreille cette phrase lancée dans un jour de démence et d'ivresse :

« Il n'y a plus de France, il n'y a plus de patrie. »

NOTE

On a vu dans l'*Avant-propos* (page xxxviii) que la Société a décerné deux seconds prix *ex-æquo* à M. l'abbé Duchâteau et à M. Guignard. Ne pouvant consacrer plus d'un volume à l'impression des *Mémoires des Concours*, elle avait offert, à l'un comme à l'autre de ces deux auteurs, de publier leur travail par fragments ou réduit à des proportions plus modestes. A notre très vif regret, l'auteur de l'*Histoire du Diocèse d'Orléans* n'a pas cru devoir accepter cette proposition ; il désire publier intégralement une œuvre qui aura certainement un grand intérêt pour le passé religieux de notre ville et de la province orléanaise. On ne trouve donc ici que la *Notice sur Chouzy*, que M. Guignard a très considérablement réduite.

A PROPOS

DE

DEUX CHARTES DU XIIIe SIÈCLE

Par M. Alexandre GODOU

Nous devons déclarer tout d'abord que nous n'avons nullement la prétention, en adressant ce travail à la Société archéologique et historique de l'Orléanais, de briguer un des prix qu'elle veut bien accorder aux meilleurs mémoires qui lui seront soumis, à l'occasion du Concours de 1885. Il est, à tous les points de vue, beaucoup trop modeste pour aspirer à un pareil honneur.

Nous prenons seulement prétexte de cette circonstance, pour faire connaître deux chartes du XIIIe siècle, retrouvées par hasard dans une liasse de papiers de famille et qui ont trait à l'histoire de l'Orléanais, puisqu'elles concernent l'ancienne abbaye de la Madeleine de Châteaudun, autrefois capitale du comté de Dunois. En un mot, ce n'est point une pierre que nous entendons ajouter à l'édifice de la science archéologique. Notre unique désir est d'y apporter l'humble grain de sable qui tient aussi sa petite place dans les plus vastes constructions.

I

La première de ces chartes porte la date du mois de juin 1237. C'est le titre de donation (1) fait par Hugues, seigneur de Montigny, à Dieu et aux chanoines de Sainte-Marie-Madeleine de Châteaudun, de tous les cens et droits qu'il avait dans la ville et la banlieue de Châteaudun, à la charge d'un service annuel qui devait être célébré pour le repos de son âme, de celles de son épouse, de son père, de sa mère, de ses parents.

Le parchemin sur lequel elle est écrite mesure un peu plus de treize centimètres de haut, sur quinze centimètres de large environ. Il porte, à son extrémité inférieure, les incisions carrées qui donnaient passage aux lacs de soie auxquels était suspendu le sceau, malheureusement disparu, apposé au bas de ce titre. L'écriture est une fort belle minuscule cursive du XIII[e] siècle.

Le texte est ainsi conçu :

Littere domini Montiniaci, super concessione census circiter Castridunum et infra. — Carta domini Montiniaci, super concessione census circiter Castridunum et infra.

« Ego Hugo, dominus Montigniaci, omnibus tam presentibus quam futuris, notum facio quod dedi et concessi Deo et canonicis Sancte Marie Magdalene de Castriduno, pro remedio animarum patris et matris mee, et parentum meorum, et pro eorum, meo et uxoris mee anniversario,

(1) L'existence de cette charte est signalée, en ces termes, dans l'*Histoire du Comté de Dunois*, de l'abbé Bordas, t. II, p. 136. « Hugues II, du consentement de son épouse, nommée aussi Mathilde, donna des droits de cens à l'abbaye de la Madeleine. »

in dictorum canonicorum ecclesia, singulis annis faciendo, in puram et perpetuam elemosinam totalem censum meum quem habebam apud Castridunum et circiter, infra banleugam, laudantibus et concedentibus filiis et filiabus meis, Johanne, Raherio, Hugone et Odone, Johanna et Ysabella, et quicquid iuris habebam in dicto censu, dictis canonicis pacifice possidendum. Hanc autem elemosinam, supradictis canonicis manucepi garentire et indempnes dictos canonicos conservare. In cuius testimonium et munimen, supradictis canonicis, litteras meas dedi sigilli mei munimine roboratas. Actum anno domini millesimo ducentesimo tricesimo septimo. Mense Junio. »

Nous devons faire remarquer que, sous le pli même du scel, se trouve répété, avec une variante importante, le membre de phrase *faciendo* jusqu'à *dictis canonicis :* « faciendo in puram et perpetuam elemosinam, totalem censum meum quem habebam apud (le mot Castridunum est oublié) et circiter, infra banleugam, laudantibus et concedentibus *Matildi uxore mea*, filiis et filiabus meis, Johanne, Raherio, Hugone, Odone, Johanna et Ysabella et quicquid iuris habebam in dicto censu. »

Le motif de cette interpolation se découvre très simplement, selon nous. Le rédacteur ou l'écrivain avait omis parmi les contractants le nom de Mathilde, épouse de Hugues, « *Matildi uxore mea* ». Ne voulant pas intercaler cette rectification entre les lignes du titre, de peur qu'un grattage ne l'effaçât plus tard, il a tenu à le placer sous la garde du sceau lui-même.

Ce qui confirme cette explication, c'est qu'on trouvera plus loin, dans le texte de la charte confirmative du vicomte de Châteaudun, les termes mêmes de ce renvoi : *Uxore sua Matildi.*

Voici la traduction de ce document :

Lettre du seigneur de Montigny touchant la concession du cens existant sur Châteaudun et les alentours.

(Ce titre est répété par le copiste avec le mot *charte* au lieu de *lettre*.)

« Moi, Hugues, seigneur de Montigny, je fais savoir à tous, présents et à venir, que j'ai donné et octroyé à Dieu et aux chanoines de Sainte-Marie-Madeleine de Châteaudun — pour le repos des âmes de mon père, de ma mère et de mes parents, et, à la charge par lesdits chanoines de célébrer chaque année, dans leur église, un service anniversaire pour eux, pour moi et pour mon épouse — en don perpétuel pur et simple, tout le cens que je possédais à Châteaudun et tout autour dans la banlieue, avec l'assentiment et le consentement de mes fils et de mes filles, Jean, Rabier, Hugues et Odon, Jeanne et Isabelle, et tous les droits que j'avais dans le cens susdit, pour lesdits chanoines en jouir en paix. Or, ce don, j'ai pris l'engagement de le garantir auxdits chanoines et de les préserver de tout trouble, en ce qui le concerne. En témoignage et à l'appui de quoi, j'ai délivré auxdits chanoines les présentes lettres, confirmées par l'apposition de mon sceau. Fait l'an du Seigneur, mil deux cent trente-sept, au mois de juin. »

Quant au renvoi que nous avons signalé plus haut, nous en tiendrons compte, en intercalant, après les termes « avec l'assentiment », ces mots « de Mathilde, mon épouse », et en continuant la lecture « de mes fils et de mes filles, etc., etc. ».

II

La seconde charte, dont nous soumettons la copie à la Société archéologique, date également du mois de juin 1237. C'est le titre par lequel Geoffroy V, vicomte de Châteaudun, dont relevait le château de Montigny, confirme la donation faite par Hugues.

Comme la première, elle est sur parchemin. Sa dimension est de quinze centimètres de hauteur sur près de dix-sept de large. Elle porte aussi les traces d'un sceau retenu par des lacs de soie, dont on regrette l'enlèvement. Le caractère est identique à celui de la charte de Hugues. Seulement, il est plus fort.

En voici la teneur :

Littera vicecomitis Castridunensis super garancia census domini Montiniaci.

« Ego Gaufridus, vicecomes Castriduni, notum facio omnibus, tam presentibus quam futuris, quod Hugo, dominus Montiniaci, contulit et concessit Deo et canonicis beate Marie Magdalene Castriduno, pro remedio animarum patris et matris sue et parentum suorum et pro eorumdem ipsius et uxoris sue anniversario, in dictorum canonicorum ecclesia, singulis annis, faciendo, in puram et perpetuam elemosinam, totalem censum suum quem habebat apud Castridunum et circiter, infra banleugam, quem de me tenebat in feodo, laudantibus et concedentibus *uxore sua Matildi*, filiis et filiabus suis, Johanne, Raherio, Hugone, Odone, Johanna et Isabella et quicquid iuris habebat in dicto censu, dictis canonicis pacifice possidendum.

Hanc autem elemosinam, ad instantiam dictorum Hugonis, uxoris sue, filiorum et filiarum suarum, volui et concessi et tanquam dominus feodi, dictis canonicis, jus faciendo, garantire manucepi. In cuius rei testimonium, litteras meas eisdem canonicis dedi et tradidi, sigilli mei munimine roboratas. Actum anno Domini millesimo ducentesimo tricesimo septimo. Mense junio. »

Cette charte peut être ainsi traduite :

Lettre du vicomte de Châteaudun sur la garantie du cens concédé par le seigneur de Montigny.

« Moi Geoffroy, vicomte de Châteaudun, je fais savoir à tous, présents et à venir, que Hugues, seigneur de Montigny, a confére et octroyé à Dieu et aux chanoines de la bienheureuse Marie-Madeleine de Châteaudun — pour le repos des âmes de son père, de sa mère, de ses parents et, à charge par lesdits chanoines de célébrer, chaque année, dans leur église un anniversaire à la même intention, pour lui-même et pour son épouse — en don perpétuel pur et simple, tout le cens qu'il possédait à Châteaudun et tout autour dans la banlieue et qu'il tenait de moi en fief, avec l'assentiment et le consentement de Mathilde, son épouse, et de ses fils et filles, Jean, Rahier, Hugues, Odon, Jeanne et Isabelle, et tous les droits qu'il avait dans le cens susdit, pour être possédés sans trouble par lesdits chanoines. Ce don, sur l'instance dudit Hugues, de son épouse et de ses fils et filles, j'ai voulu et consenti, en vertu de l'autorité du seigneur du fief, prendre l'engagement qu'il soit assuré auxdits chanoines. En foi de quoi j'ai octroyé et remis aux mêmes chanoines mes lettres, confirmées par l'apposition de mon sceau. Fait l'an du Seigneur, mil deux cent trente-sept, ce mois de juin. »

III

Maintenant que ces chartes nous sont connues, il n'est peut-être pas sans intérêt de rechercher quels sont les seigneurs qui les ont signées, et aussi quelle était l'importance de l'établissement religieux auquel elles étaient concédées.

Et d'abord, qu'était-ce que la seigneurie de Montigny?

Montigny est une petite ville, située à dix kilomètres de Châteaudun, sur le sommet d'une riante colline, au pied de laquelle coulent les eaux argentées du Loir. Elle tire son nom (en latin *Montigniacum*), d'après M. Lefèvre dans l'*Eure-et-Loir pittoresque,* d'abord de sa situation (*montana, montanea, locus montanus*), et de *ignitus,* enflammé, parce qu'on suppose que, sur l'une de ses tours, on allumait autrefois des feux de ralliement. Toujours est-il qu'elle peut s'enorgueillir d'une haute antiquité et qu'elle tenait le premier rang parmi les châtellenies relevant de la tour de Châteaudun.

Au nom de Montigny s'était ajouté un surnom assez peu enviable, celui de Le Gannelon (le traître). Pourtant, il ne rappelait aucun fait dont ses habitants eussent à rougir. D'après la tradition populaire, il le devait au don que le glorieux empereur Charlemagne avait fait de ce domaine au déloyal chevalier Gannelon qui livra aux coups des infidèles, dans la fatale vallée de Roncevaux, le paladin Roland « de fierté si grande qu'homme de chair ne pouvait pas le vaincre », le vaillant comte Ollivier, son ami, l'archevêque Turpin, « que Dieu mit sur terre en son nom », les douze pairs et tant de preux, « la fleur de la France ».

Mais les chroniqueurs, qui puisent leurs documents ailleurs que dans les romans de chevalerie ou les chansons de geste, trouvent tout simplement l'origine de cette appellation singulière dans le nom d'un des anciens propriétaires du château, au XIe siècle : Gannelon, abbé fieffé de Saint-Avit près Châteaudun, trésorier de Saint-Martin de Tours, qui laissa le souvenir de legs pieux considérables faits aux églises ou aux monastères, notamment à celui de Marmoutiers qui lui dut la possession de l'église de Saint-Hilaire-sur-Yères. Ce qui confirme cette opinion, c'est qu'on ne voit figurer le nom de Montigny-le-Gannelon que dans des actes postérieurs à cette époque.

IV

Au moment où vivait Hugues II, le signataire de notre charte, sur l'existence duquel nous n'avons aucune donnée (1237), Montigny rayonnait dans toute sa splendeur. Il venait d'être reconstruit, au siècle précédent, par Jean de Montigny, qui devait une grande partie de sa puissance à la faveur de Louis de Champagne, comte de Blois et de Dunois, celui-là même qui dota Châteaudun d'une charte communale, en 1197 (1), et autorisa, pour le gouvernement de la ville, l'élection de douze notables qui prêteraient serment d'en bien garder les coutumes.

Montigny, en effet, avait beaucoup souffert, ainsi que le constate l'abbé Bordas dans son *Histoire du Comté de Dunois*, par suite « des remuements du Roy d'Angleterre

(1) Cette charte curieuse est reproduite à la page 313 du second volume de l'*Histoire du Comté de Dunois*, par l'abbé BORDAS. — Édition publiée par les soins de la *Société dunoise*.

et de ses enfans, dont les dissensions éclatèrent en France ». Il tombait presque en ruines, et il était nécessaire qu'une prompte restauration le protégeât contre la double atteinte de la vétusté et des agressions, encore plus funestes, des hommes d'armes.

Grâce à l'énergie de Jean, il se releva plus fort que jamais. Une enceinte de murailles, protégées par des tourelles et des fossés profonds, l'entourait. Trois portes, les portes d'A-bas, de Saint-Gilles et de Roland, donnaient passage à ses habitants.

La dernière de ces portes, qui avait le nom du neveu du grand « Charles à la barbe chenue », par suite de l'étrange prétention qu'avaient les seigneurs du lieu de faire remonter leur généalogie jusqu'à Gane le traître, existe encore en grande partie aujourd'hui. Elle avait belle apparence avec sa large baie ogivale, sa herse armée de deux pointes de fer menaçantes, ses corbeaux de pierre, sur lesquels une main naïve avait prétendu sculpter les figures du preux Olivier, dont la sœur Aude « la belle » devait épouser Roland, de Renaud de Montauban, que l'histoire des quatre fils Aymon a popularisé, et d'Oger-le-Danois, célèbre aussi dans les romans de chevalerie, et dont le valet de pique de nos jeux de cartes a emprunté les traits.

Au midi de ces fortifications s'élevait le château lui-même, dont l'accès était défendu par des murs épais, flanqués de tours crénelées, et par les larges douves d'un fossé.

Nous voudrions bien pouvoir lui restituer son antique physionomie, faire revivre ses distributions intérieures d'autrefois, ressusciter sa vieille architecture féodale ; mais il a été tellement modifié par les nombreuses transformations qu'il a subies, notamment, au XVe siècle, sous Jacques

de Renty, que ce serait une tâche au-dessus de nos forces. Qu'il nous suffise de dire que, dans son état actuel, il mérite, à tous égards, de fixer l'attention des visiteurs, non moins par sa situation pittoresque et son architecture, que par sa galerie de tableaux où l'on trouve de nombreux portraits de la famille de Montmorency et de la famille de Lévis-Mirepoix, qui en est actuellement propriétaire.

Avant d'être entre ses mains, le château de Montigny avait appartenu à Charles, duc d'Orléans, qui l'avait acquis, en 1391, moyennant trois mille trois cents livres, de Raoul de Montigny. Plus tard, il fut revendu pour six mille livres tournois à Guyot de Renty. On voit figurer ensuite au nombre de ses propriétaires successifs : Jacques de Renty, Jouachain de Fromentières, la maison du Rainier, celle d'Étampes, le comte de Fiennes, le marquis de Matharel, gouverneur de Honfleur, qui avait épousé une petite-fille du comte Fiennes, le Président à la chambre des comptes de Blois, seigneur de Saint-Michel, le comte de Thiroux d'Ouarville, son beau-frère, M. Dubuc-Marcussie, ancien négociant, M. Mareau, la comtesse de Castellofield, épouse de ce prince de la Paix qui fut si fatal à l'Espagne, le comte de la Féronays, et enfin le prince de Montmorency-Laval.

Tout ce qu'on rencontre dans la vie des nombreux seigneurs de Montigny, jusqu'à la révolution, ce sont quelques donations pieuses en faveur des églises, mais aucun évènement intéressant pour l'histoire générale de la France.

Depuis, la petite ville n'a pas eu de faits plus importants à inscrire dans ses chroniques ; mais ses habitants vous citent avec fierté les noms de deux artistes contemporains qu'elle compte au nombre de ses enfants et dont

les restes mortels reposent dans le cimetière communal, unis dans la mort comme ils l'étaient dans la vie : Prévost, dont les panoramas eurent tant de succès au commencement de ce siècle ; et son neveu Mathieu Cochereau, l'auteur de l'excellent tableau intitulé : *Intérieur d'une école de peinture,* qui fit sensation, en 1814, à l'Exposition des beaux-arts, et qu'une maladie impitoyable emporta, à l'âge de vingt-quatre ans, au début d'un voyage qu'il entreprenait avec son oncle vers la Grèce et les lieux Saints.

V

A l'occasion de la seconde charte, nous n'entreprendrons pas de résumer l'histoire de Châteaudun. La vieille cité, dont le nom même (*Dunum*, *Duna*, montagne colline), le seul qu'elle portât dans le principe, révèle l'origine celtique, possède de trop riches chroniques pour que nous tentions une aussi longue digression. Rappelons pourtant que le brave Florent d'Illiers, son gouverneur, vint avec quatre cents lances concourir à la délivrance d'Orléans, au temps de Jeanne d'Arc (1) ; et que, de nos jours, le 18 octobre 1870, la glorieuse défense de ses habitants contre les envahisseurs allemands lui valut le droit d'ajouter à ses armes « de gueules à trois crois-

(1) « Arriva », lit-on dans l'histoire du siège, imprimée à Orléans en 1606 et citée dans les *Mémoires de Florent, sire d'Illiers, capitaine au service de Charles VII,* « arriva le jeudy vingt-huitiesme avril (1429) un capitaine moult renommé, appellé Messire Florentin d'Illiers, et avec luy quatre cents lances fournies, tous braves combatans, qui venaient de Chasteaudun, lequel, par son arrivée, resjouyt grandement tous les capitaines ».

sants d'argent » la croix, si bien méritée, de la Légion-d'Honneur. Disons aussi, sans parler de ses autres monuments, que son magnifique château, assis, comme un nid d'aigle, au sommet d'un rocher escarpé, et dont le vieux donjon féodal domine fièrement toute la contrée, est digne, à lui seul, d'une longue et intéressante étude.

Geoffroy V lui-même, le signataire de la charte confirmative de la donation de Hugues II de Montigny, mérite du reste d'occuper notre attention, car il tient dans l'histoire locale du Dunois une place importante.

Il fut, en effet, le premier vicomte de Châteaudun qui devint vassal immédiat de la couronne. Voici dans quelles circonstances :

Le comte Thibault VI, palatin de Champagne, seigneur suzerain du Dunois, dit *le faiseur de chansons,* à cause de son culte pour la poésie, avait vu sa cousine Alix, reine de Chypre, revendiquer ses droits sur la Champagne, à l'instigation du terrible Philippe Hurepel, comte de Boulogne, son implacable ennemi. Ce dernier étant mort, Alix avait consenti à renoncer à ses prétentions, à la condition que son cousin lui paierait annuellement 2,000 livres parisis (environ 54,000 fr.). Comme le trésor de Thibault se trouvait alors très obéré, à cause surtout des dépenses qu'entraînait sa compétition au trône de Navarre, il n'hésita pas à s'adresser à la couronne. La régente Blanche de Castille voulut bien s'engager à lui verser 40,000 livres tournois (800,000 fr.) ; seulement, en échange, elle exigea qu'il fît au roi abandon pur et simple des droits de fief et de rachat qu'il possédait sur les comtés de Chartres, de Blois, de Sancerre, et sur la vicomté de Châteaudun. Thibault acquiesça à cet acte de vente, qui eut lieu en 1234. Plus tard, quand il devint roi de Navarre, du

chef de sa mère, sœur et héritière de Sanche VII, il tenta bien de racheter ses droits de suzeraineté; mais Louis IX, qui tenait à affaiblir les grands vassaux et à fortifier la puissance royale, opposa un refus formel à cette réclamation, et la vicomté de Châteaudun sortit définitivement des mains de la maison de Champagne, qui la possédait depuis Thibault Ier, *le Vieux* ou *le Tricheur*.

Le vicomte de Châteaudun, Geoffroy V, accueillit avec bonheur cette cession, qui l'affranchissait du fief dominant et le rendait égal en dignité. Aussi fut-il l'un des seigneurs qui se rallièrent à la couronne avec le plus de sincérité et se montrèrent le plus fidèles à la cause royale.

Avant cette époque, le noble vicomte s'était déjà signalé par sa vaillance. En 1225, il avait pris part avec ses hommes d'armes à cette lamentable guerre des Albigeois, dans laquelle le fanatisme religieux et les passions politiques se manifestèrent avec une si effroyable barbarie que Châteaubriand a pu la considérer, avec justice, comme « un abominable épisode de notre histoire », et qu'on se demande avec stupéfaction comment tant d'horreurs, tant de vengeances, tant de forfaits, ont pu se commettre au nom divin du Christ, qui, du haut de sa croix ensanglantée, n'avait pour ses bourreaux que des paroles de miséricorde et de pardon.

L'année 1229 avait vu le courageux seigneur recommencer la même entreprise avec trente de ses chevaliers les plus braves. Il en avait pris le solennel engagement vis-à-vis du légat du pape, le cardinal Saint-Ange, sous peine, en cas de violation de sa promesse, de subir la saisie de son fief, et il n'était pas homme à violer sa parole. Sa piété était trop ardente aussi pour qu'il ne fût pas convaincu, comme la plupart de ses contemporains,

qu'on était agréable au Dieu de paix en massacrant les hérétiques, en brûlant leurs demeures, en anéantissant leurs villes, et que le plus sûr moyen de sauver son âme et de la purifier de ses fautes les plus lourdes était de ne montrer à leur égard ni pitié ni merci.

Plus tard, en 1240, nous le retrouvons encore en Provence. Il avait été envoyé dans ce pays par le roi, dont il avait la confiance, en même temps que le chambellan, Jean de Beaumont, afin de réprimer l'agitation provoquée par le vicomte de Trencavel, surnommé le *faidit* (déshérité), qui tentait un mouvement pour rentrer dans le domaine de ses pères, que le traité de Meaux (1229) lui avait enlevé. Cette expédition fut couronnée de succès, on le sait, puisque Trancavel, retiré au château de Montréal, fut forcé de capituler et de se réfugier dans la Catalogne, avec les chevaliers qui s'étaient attachés à sa fortune. Sept ans plus tard, il était trop heureux, dans sa détresse, d'aliéner, au profit de la couronne, tous ses droits sur Béziers, Carcassonne et le duché de Narbonne, à charge, par le roi, de lui fournir une rente annuelle de 500 livres (15,500 fr. environ).

Le nom de Geoffroy V nous est enfin signalé, une dernière fois, lors de la septième croisade. Ses sentiments religieux, son dévoûment à la personne du roi, l'avaient également enflammé d'enthousiasme pour cette guerre sainte qui ne fut que l'un des épisodes douloureux de ces glorieuses expéditions, dont le but chrétien fut la conquête des lieux Saints, dont le résultat politique fut d'affaiblir la redoutable puissance des Sarrazins, d'ouvrir des voies nouvelles au commerce de l'Occident, de briser ou du moins de relâcher, au profit de l'autorité royale, plus juste, plus douce et plus libérale, les liens de fer qui rivaient les populations au despotisme féodal des grands vassaux.

Que devint le vicomte dans cette croisade ? Participa-t-il à la prise de Damiette et chanta-t-il le *Te Deum* de la victoire dans sa grande mosquée que les chrétiens venaient de consacrer à la Vierge-Mère ? Périt-il dans ce sanglant combat de la Massourah où tombèrent le comte d'Artois, le grand-maître du Temple, Guillaume de Longue-Épée, Raoul de Coucy et tant de chevaliers intrépides ? Mourut-il de la peste cruelle qui décima les rangs des croisés ? Le rencontra-t-on au nombre des captifs qui furent abreuvés de tant d'outrages, torturés avec tant de barbarie, à côté de leur roi, dont la foi, la sainteté, la force d'âme, ne rayonnèrent jamais d'un éclat plus parfait que dans cette ruine profonde de sa fortune et de ses espérances ?

Les chroniqueurs du temps ne nous apportent aucune réponse à ces questions. A partir du jour où Geoffroy prit la croix, en 1248, nous ne rencontrons plus son nom nulle part, ce qui autorise à penser qu'il succomba, comme tant de braves Français, sur la terre étrangère, et qu'il ne revit plus sa vicomté. Sa mémoire y resta vénérée comme celle d'un guerrier vaillant et d'un pieux chrétien, et sa foi laissa des traces dans de nombreuses fondations religieuses, auxquelles fut presque toujours associée Clémence des Roches, son épouse, fille de Guillaume, sénéchal d'Anjou, et de Marguerite de Sablé.

VI

Maintenant que les donateurs sont connus, il serait assurément important de déterminer exactement quelle était l'étendue des dispositions contenues dans leur libéra-

lité. A notre grand regret, nous n'avons rencontré aucun document sur ce point.

Aujourd'hui où les impôts ne sont perçus qu'en vertu d'une loi générale, il est facile d'indiquer avec précision quel est le chiffre de chacun d'eux. Mais, au XIIIe siècle, la tâche était plus malaisée. L'assiette de l'impôt se modifiait avec les localités ; la somme à fournir variait au gré des fantaisies, des besoins ou de l'avidité des seigneurs et de leurs officiers ; les termes dont on se servait pour les dénommer n'étaient pas partout entendus de la même manière.

Ainsi, le mot cens, que nous rencontrons dans nos deux chartes, n'a pas toujours une signification identique. Tantôt il s'applique à la somme que le seigneur percevait, en vertu de son titre, comme un privilège inhérent à son autorité même et il emportait lods et ventes. Il est considéré alors comme un hommage rendu au maître, autant qu'un impôt, ce qui a fait dire à l'un de nos vieux jurisconsultes, Dumoulin, dans son *Commentaire sur la nouvelle coutume de Paris : Census non est merum debitum pecuniarium, sed annexam habet honoris et reverentiæ exhibitionem.*

Tantôt, il s'applique aux simples charges du fonds.

D'autres fois, c'étaient des rentes constituées qu'on visait sous cette dénomination.

Ailleurs, nous le trouvons comme un terme à peu près synonyme de nos réquisitions modernes, puisqu'il désigne l'obligation imposée aux hommes libres de tenir des voitures prêtes lors du passage des envoyés du roi.

Il est encore en usage pour déterminer les droits perçus par les évêques sur les églises de leurs diocèses ou pour les frais de leurs visites pastorales.

On l'emploie aussi pour indiquer les revenus que touchait

une église, en compensation de la rétrocession convenue d'avance, qu'elle avait faite à un donateur habile qui, par une libéralité fictive à son égard, s'affranchissait des charges ordinaires et profitait, en échange d'une modeste redevance, des immunités dont jouissaient les biens ecclésiastiques, puisqu'il ne possédait plus ainsi qu'à titre précaire et comme tenancier d'un établissement religieux.

Dans de pareilles conditions, on le conçoit, ce serait une témérité grande, en l'absence d'un titre formel, de tenter de rechercher quels étaient les droits de cens des seigneurs de Montigny sur Châteaudun et sa banlieue, puisqu'il n'est même pas possible de bien préciser leur nature. Aussi nous abstiendrons-nous de le faire, pour ne point nous jeter dans le domaine des hypothèses, si fécond en erreurs, si justement suspect aux esprits sérieux.

VII

Ces questions traitées, il ne nous reste plus maintenant qu'à parler de cette église de la Madeleine, à laquelle s'appliquent le don de Hugues II de Montigny, et la charte confirmative de Geoffroy V, vicomte de Châteaudun. A elle seule, elle mériterait d'être l'objet d'un long mémoire.

Dans l'origine, les chanoines de cette église étaient séculiers, bien qu'ils vécussent en communauté. Ce fut sous Geoffroy de Lèves, évêque de Chartres (1), successeur de saint Yves, que des chanoines réguliers, soumis à la règle

(1) Geoffroy de Lèves, qui occupa le siège épiscopal de Chartres trente-trois ans (1115 à 1148), fut sacré par le pape Pascal II. Il tint une place importante parmi les évêques de son temps. Légat apostolique, ami de l'illustre saint Bernard, le réformateur de l'ordre de

de saint Augustin, leur furent substitués. Cette modification fut approuvée par une bulle du pape Innocent II, portant la date du 19 février 1131. Par le même acte, le Souverain-Pontife plaçait l'église de la Madeleine sous la protection du Saint-Siège, et prononçait les plus terribles anathèmes contre les usurpateurs des biens qui lui appartenaient.

L'importance de cette abbaye nous est encore attestée par une bulle du pape Eugène III (1152), qui inscrit comme soumises à sa dépendance les églises de Lutz, Lanneray, Issigny, Ruan, Saint-Marc, Chouët, Saint-Ouen, près Vendôme, Orgères et Villebout. Postérieurement, d'autres bulles d'Adrien IV (1154) et d'Innocent III (1198) y ajoutèrent la chapelle du château des comtes de Dunois, l'église Saint-Aignan de Châteaudun, celle de Péronville, la chapelle de Logron, celles de Saint-Thomas de Lanneray, des Chauvelières, de Saint-Gilles, de la Jousselinière. Plus tard enfin, l'église de Mondoubleau, celle de Saint-Pierre-de-Cormenon, accrurent cette longue liste.

C'était aussi à la Madeleine, dit l'abbé Bordas, qu'appartenait « le droit de recevoir, privativement à toutes les autres églises de Châteaudun, les serments qui se faisaient alors sur les saintes reliques,... les épreuves par l'eau et le feu et les autres pratiques superstitieuses, autorisées par le clergé peu instruit, car qui oserait dire par l'Église ? »

En possession de telles faveurs, l'abbaye de la Madeleine recevait nécessairement de nombreuses libéralités des pieux fidèles de la contrée. Aussi, en lui concédant les droits compris dans la charte précitée de 1237, Hugues II

Citeaux, le prédicateur de la seconde croisade, il fut l'un des prélats qui le secondèrent avec le plus de zèle dans ses luttes contre les schismatiques, qui étaient nombreux et puissants à cette époque agitée de l'histoire de l'Église.

de Montigny ne faisait-il que suivre l'exemple des autres seigneurs. Ainsi, en 1151, le vicomte Geoffroy II lui avait donné une de ses terres, située à Saint-Marc, en Vendômois; la comtesse de Chartres, Élisabeth, dame de Marchenoir, lui avait octroyé une somme pour la fondation d'un anniversaire ; en 1202, le vicomte Geoffroy IV et Alix, son épouse, lui avaient accordé la jouissance de la coutume appelée *cornagium* (1) et le droit de métive (2), sur le territoire de Cormont. Enfin, en 1222, le vicomte de Châteaudun, ce même Geoffroy V dont nous reproduisons la charte de ratification, avait accordé aux chanoines et à l'abbé de la Madeleine le droit de Foire, le lendemain de Saint-Rémi, avec l'exercice de la police sur toutes les contestations auxquelles elle pouvait donner lieu et la délivrance aux marchands de leurs saufs-conduits.

La date de nos chartes nous permet de nous arrêter ici et de taire l'histoire, d'ailleurs assez terne, des trente-cinq abbés qui gouvernèrent la Madeleine jusqu'à la Révolution

(1) Le mot *Cornagium*, cornage, de *cornu*, désigne le droit qui, à l'époque féodale, se prélevait sur les bêtes à cornes. Dans le Berry, d'après Thaumassière, le commentateur de sa coutume, il s'élevait à quatre sous parisis par couple de bœufs. Le droit de *cornage*, lisons-nous dans le *Dictionnaire de Trévoux*, est le même que le droit de *colage*, du latin *colere*, cultiver, parce que cette redevance était connue surtout dans les pays où les bœufs sont employés au labour.

(2) La *Métive* ou *metivage* (*messis*, moisson) est un droit qui appartenait au seigneur sur les récoltes. On appelle encore aujourd'hui, dans certains pays, notamment dans le Vendômois, la *métive* le salaire que reçoit le batteur en grange. *Métivier* est du reste un vieux mot français qui signifie *moissonneur* (*messor*) et que R. de Huon a employé dans les vers suivants :

Si ay trouvé aucun espi
Après la main ès métivers,
Je l'ai glané moult volontiers.

et dont le premier portait le nom d'Archambault. Nous mentionnerons simplement qu'à partir de 1546 les abbés ne furent plus que des commendataires. Nous noterons également qu'en 1634 les chanoines de la congrégation de France ou de Sainte-Geneviève furent appelés par l'abbé Jacques de La Ferté, et en vertu d'un arrêt du Conseil, à remplacer les anciens chanoines, trop oublieux, à tous égards, des règles qui leur étaient imposées. Cette réforme fut heureuse. Les chanoines ne firent plus parler d'eux que par leurs vertus. L'abbaye elle-même se glorifia de compter au nombre de ses prêtres François Morin, que l'élection appela deux fois à la charge éminente d'abbé de Sainte-Geneviève, et Claude de Paris, qui devint général de cette savante congrégation.

Quant aux biens que possédait l'abbaye, ils étaient considérables, comme on en jugera par les indications suivantes, fournies par M. Coudray, dans un remarquable mémoire adressé à la *Société dunoise*. Ils étaient situés dans les paroisses Saint-Jean-de-la-Chaîne, Saint-Valérien, Saint-Georges de Cloyes, à Thiville, Marboué, Donnemain-Saint-Mamès, Autheuil, Douy, Langey, Logron, La Chapelle-Royale, Ouzouer-le-Breuil, le Mée, Villiers-Saint-Ouen, etc. Ce fut à la fin du XIIIe siècle surtout que ses domaines s'augmentèrent dans une très large proportion.

VIII

Si nous abandonnons sans regret la nomenclature aride des abbés, occupés presque toujours à défendre des questions de préséance ou à soutenir des contestations touchant tantôt au temporel, tantôt au spirituel, nous ne pouvons

passer aussi indifférent devant l'église de la Madeleine, qu'on avait consacrée, dans le principe, sous le vocable de la Sainte-Vierge, et dans laquelle les chanoines célébraient leurs offices.

Son antiquité a donné lieu à d'ardentes discussions, dans lesquelles nous apparaissent le *Gallia Christiana,* Lancelot, Polluche, l'abbé Bordas, et, plus récemment, les bulletins de la *Société dunoise,* avec des dissertations fort intéressantes de MM. Coudray, Brossier-Géray, Cuissard, enfin *l'Eure-et-Loir pittoresque,* publié par M. E. Lefèvre, membre correspondant du Ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques.

D'après les uns, en effet, elle ne remonterait pas au delà des premières années du XIe siècle. Leur opinion s'appuie notamment sur une lettre de saint Yves, évêque de Chartres, qui mourut en 1116, concernant un différend survenu entre les chanoines et les gens de la comtesse de Blois; et sur une charte de Thibaut-le-Pieux, datée de 1148, qui démontre uniquement, selon nous, qu'à ce moment la Madeleine était déjà fort ancienne, puisque le comte ne fait que *confirmer* à cette église la dignité et la prééminence dont elle jouissait antérieurement. Ils constatent surtout victorieusement que les parties les plus anciennes de la construction ne peuvent guère être attribuées à une époque plus reculée que le Xe siècle.

Mais, en face de cette opinion, se dresse une tradition constante, que l'abbé Bordas a énergiquement soutenue dans son *Histoire du comté de Dunois,* et qui donne à ce sanctuaire une origine bien plus lointaine. Elle veut, en effet, que l'église de la Madeleine ait été fondée par saint Aventin, qui était né à Châteaudun en 453 ou 454, et qui devint son évêque vers 489.

Voici, du reste, en substance, ce qu'on raconte sur ce point.

A ce moment, la population dunoise était, en majeure partie, attachée aux superstitions du paganisme. Le saint qui avait choisi pour demeure une cave creusée dans le rocher, semblable à celles où vivent encore les plus pauvres gens de la ville, priait sans cesse pour la conversion des âmes qui lui étaient confiées, mais bien peu écoutaient sa voix inspirée. Tout à coup cependant la lumière se fit pour ces yeux obscurcis, la vérité ne trouva plus sourdes ces oreilles fermées. Une maladie contagieuse sévit sur la vieille cité. En vain, on offrit des sacrifices répétés aux faux dieux ; la mort frappait toujours, lorsqu'on songea enfin à s'adresser au pieux pasteur des chrétiens. Aventin invoqua le Dieu qui commande au ciel et à la terre et devant lequel s'inclinent les mondes, et le fléau disparut. Les habitants, pleins de gratitude, réclamèrent alors à grands cris le baptême ; et, dans leur ferveur enthousiaste, non seulement ils renversèrent les idoles, trop longtemps vénérées, mais encore ils élevèrent, à la place même du temple qui leur était consacré, une église, dédiée à Marie, la Vierge-Mère. Ce serait celle-là même que nous retrouvons aujourd'hui, transformée par les reconstructions qu'elle a subies.

C'est encore la même tradition qui attribue à Charlemagne la restauration de ce sanctuaire, ruiné plus tard par les invasions des Normands et les luttes intestines auxquelles furent en proie ces époques tourmentées. L'œuvre eût été commencée, en 813, un an avant sa mort, et elle n'aurait été achevée que beaucoup plus tard, sous le règne de Charles-le-Chauve.

A l'appui de cette thèse traditionnelle qui ne semble pas avoir soulevé l'ombre d'un doute jusqu'à la querelle qui

éclata, au siècle dernier, entre Dom Verninac, l'érudit bibliothécaire des Bénédictins de Bonne-Nouvelle d'Orléans, collaborateur au *Gallia Christiana*, et le R. P. Frion, Prieur conventuel de la Madeleine (1), se rangent les arguments suivants :

On rappelle d'abord un mémoire, présenté par le savant Lancelot à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, tome IX, contenant la description de onze figures (détruites en 1793), qui ornaient la façade de la Madeleine. D'après lui et d'après l'abbé Lebeuf, dont le nom est vénéré de tous les antiquaires, elles sont antérieures au Xe siècle, « tous les attributs conviennent, sinon aux derniers temps de la première race de nos rois, du moins au commencement de la seconde ». Peut-être même doit-on reconnaître parmi elles Charlemagne et son fils Louis le Débonnaire.

En second lieu, on fait valoir que les armoiries et le sceau de la Madeleine portaient un aigle à deux têtes, en souvenir des bienfaits du grand empereur d'Occident.

On ajoute que la Madeleine possédait des reliques précieuses de saint Jean-Baptiste, qu'on disait avoir été données par Charlemagne, ainsi que l'indique le poète

(1) Dom Verninac, qui avait été chargé de faire des recherches pour le *Gallia Christiana*, dans le diocèse de Chartres, était devenu, en cette qualité, l'hôte de l'abbaye de la Madeleine. Il reçut en communication le chartrier des chanoines, et, en même temps, on porta à sa connaissance la tradition dont nous parlons. Lorsqu'il eut pris ses notes, il déclara au R. P. Frion, le Prieur conventuel, qu'il se refusait à faire remonter l'origine de son église au delà des pièces authentiques. Celui-ci, furieux, déchira le manuscrit, le brûla et ferma l'entrée de sa maison à l'érudit bénédictin. Dom Verninac se réfugia à l'abbaye de Saint-Avit pour y terminer son travail, et ses adversaires supposent que son irritation, son amour-propre blessé, ne furent pas étrangers au rejet des prétentions de la Madeleine à une antiquité plus reculée que celle qu'il lui assigne.

Boutrais ou Botteraie, dans un poème publié en 1627, sous ce titre : *Castelodunum, seu primariæ urbis Dunensis comitatus descriptio* (1).

Enfin, on relate que l'on conservait précieusement, dans le trésor de l'abbaye, une coupe des plus curieuses, connue sous le nom de *verre de Charlemagne,* et qui passait pour avoir fait partie des présents offerts à ce prince par le fameux Haroun-Al-Raschid. Cette coupe, remise malheureusement, en 1798, par la municipalité dunoise, au président du Directoire du département d'Eure-et-Loir, figure aujourd'hui au nombre des pièces les plus curieuses et les plus enviées du Musée de Chartres.

C'est un verre, en forme de calice, qui a une hauteur totale de vingt-quatre centimètres. Le pied, en cuivre argenté, est soigneusement ciselé. Autour de la coupe, s'étend une large ceinture de dessins à filets d'or, dont le champ est pointillé d'émaux blancs et bleus. Au-dessus, est une inscription arabe, en caractères neskhi, que le savant orientaliste Rainaud a traduite ainsi : « Que sa gloire soit éternelle, et sa vie longue et saine, son sort heureux, son siècle favorable et sa fortune parfaite. »

Tels sont les principaux arguments produits à l'appui des deux opinions relatives aux origines de la Madeleine.

(1) *Ossa a palmiferà quæ advecta locavit Idumæ*
Precursoris, in hac sacra pignora Carolus æde,
Nec tibi vana fides, Graii hoc testantur iambi,
Qui fuci fictive nihil redolentque sonantque.

M. Coudray donne de ces vers la traduction suivante :

« Charles a placé dans cet édifice ces gages sacrés, ces ossements du précurseur, venus de l'Idumée, féconde en palmiers. Ce n'est pas pour vous une vaine croyance. Les iambes grecs (inscription placée au bas de l'image de saint Jean-Baptiste), qui n'expriment et ne ressentent pas le fard et la fiction, en rendent témoignage. »

Ce n'est point ici le lieu de les discuter. Pourtant, il nous est impossible de ne pas déclarer qu'à moins de ne reconnaître systématiquement de valeur qu'aux documents écrits et de rejeter absolument toute tradition, en matière historique, il en est peu de plus respectable, de plus fortement établie que celle dont nous parlons. Elle sembla longtemps incontestable dans le Dunois. Elle repose sur les témoignages les plus nombreux, les plus désintéressés, les plus impartiaux. Partout, on trouve le nom de Charlemagne répété à l'exclusion de tout autre, sans que les adversaires puissent dire pourquoi. A des chartes assurément obscures sur le point en litige, on est en droit d'opposer les onze statues décrites par Lancelot. A ceux enfin qui objectent, avec plus de raison, que les constructions actuelles ne datent tout au plus que du X[e] siècle, on peut répondre que les fréquentes restaurations faites à la Madeleine expliquent cette contradiction, qu'elle est peut-être plus apparente que réelle, et que, probablement, si l'on pratiquait des fouilles intelligentes, on retrouverait les vestiges de l'ancien édifice.

Ce qui n'est, hélas! pas douteux, c'est que cette église, qui faisait justement l'admiration de nos pères, n'est parvenue jusqu'à nous qu'après bien des mutilations successives. Au XVI[e] siècle, le chevet s'écroula avec les voûtes de la nef principale et une partie des bas-côtés de la partie méridionale, et les chanoines, n'étant pas assez riches, durent réduire la construction à des proportions plus étroites. En 1742, la belle flèche qui dominait l'édifice menaçait ruine. Il fallut la raser avec la tour sur laquelle elle était assise, pour la remplacer par le clocher que nous voyons aujourd'hui. A son tour, la révolution brisa les beaux vitraux qui décoraient ses fenêtres, s'acharna contre ses grandes orgues que cinquante-deux jeux faisaient

parler, anéantit les curieuses sculptures dont s'enorgueillissait son grand portail.

Telle qu'elle est cependant, la vieille église, où le roman côtoie le gothique, où le plein-cintre s'allie au style flamboyant, et que soutiennent des piliers à fûts quadrangulaires ou formés d'une robuste colonne ceinte de sveltes colonnettes, conserve, dans son dénûment, un caractère de grandeur qui vous saisit, vous pénètre, vous rapproche de Dieu. A chaque pas, l'archéologue rencontre là d'attachants aliments pour ses études. Le simple touriste ne peut s'empêcher de contempler avec intérêt ce vaste sanctuaire, tout plein de mystère, dont les proportions atteignent 80 mètres de long sur 36 mètres de large. Sous ces arceaux qui ont vu s'agenouiller tant de générations disparues, le chrétien sent la prière déborder tout naturellement de son cœur comme dans tous ces temples vénérables que la foi des siècles éteints a marqués de son ineffaçable empreinte.

Ici se termine l'étude que nous avons entreprise au sujet des deux chartes sur lesquelles nous nous sommes permis d'appeler l'attention de la *Société archéologique et historique de l'Orléanais*. Il nous a semblé bon, afin d'accroître l'intérêt qu'elles présentent, de tâcher d'esquisser l'histoire des personnages et des localités auxquels elles se rapportent. Si nous avons réussi, dans une mesure quelconque, notre espérance est dépassée et notre récompense complète. Nous ne demandions rien de plus.

LISTE DES AUTEURS CONSULTÉS POUR CE TRAVAIL

Histoire du Comté de Dunois, par l'abbé BORDAS.

Histoire de la ville de Chartres, du pays chartrain et de la Beauce, par DOYEN.

Eure-et-Loir pittoresque, par E. LEFÈVRE, chef de division à la Préfecture, membre correspondant du Ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques.

Histoire du château de Châteaudun, par L.-D. COUDRAY.

Mémoires de Florent, sire d'Illiers, capitaine au service de Charles VII (Collection universelle des *Mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, t. VII).

Histoire de France.

Histoire des Croisades, par MICHAUD et POUJOULAT.

CHATEAUBRIAND. — *Analyse raisonnée de l'Histoire de France.*

Répertoire général du Journal du Palais.

La chanson de Roland.

Notice sur Mathieu Cochereau, peintre beauceron, par M. Charles MARCILLE.

Bulletins de la Société dunoise.